

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1846.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

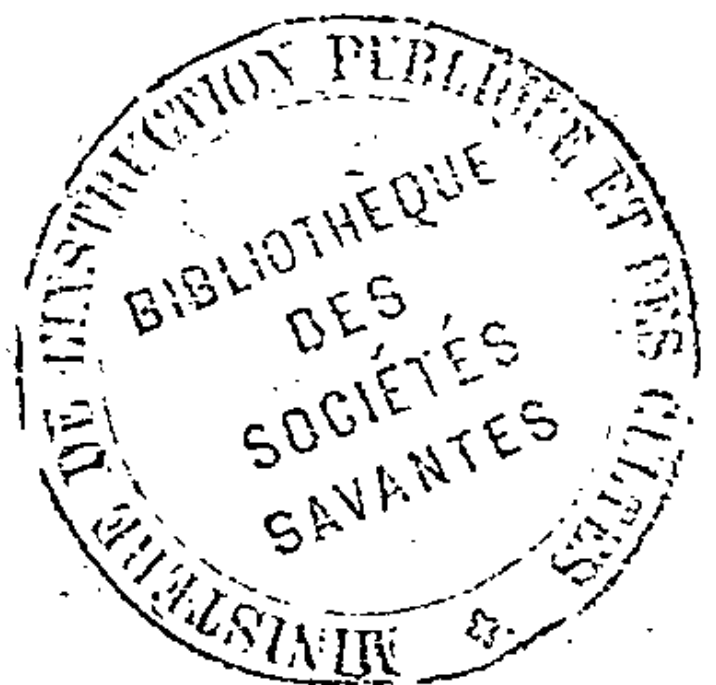
DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1846.



ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—
1846.

Per. 80

12391

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
Des Sciences, Belles-Lettres et Arts
DE ROUEN,
PENDANT L'ANNÉE 1846.



DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 10 Août 1846,
Prononcé par M. CHASSAN, Président.

MESSIEURS,

L'étude des sciences, des lettres et des arts n'est pas un vain amusement de l'esprit. L'homme y trouve un but plus élevé, une plus noble et plus sérieuse application. C'est par cette étude que les mœurs s'adoucissent, que nos facultés se développent, que les professions utiles se perfectionnent, que le genre humain, en un mot, marche dans cette voie de perfectibilité, qui rapproche de plus en plus l'homme de la divinité, dont il est l'image. Ce qui dis-

tingue l'homme des animaux , c'est cette perfectibilité , à laquelle l'étude des sciences et des arts peut seule nous faire atteindre ; et la différence qui existe entre les grandes nations et les peuples sauvages , c'est que ces derniers sont étrangers à la culture des sciences et des lettres , et que les autres s'y sont appliqués. On peut même dire que la plupart des nations sont redevables de leur gloire, et, souvent même , de leur existence aux connaissances que l'étude procure. Rome et Athènes empruntent à leurs grands écrivains , à leurs philosophes , à leurs artistes ce qu'il y a de plus pur et de plus durable dans la gloire qui entoure de son auréole le nom de ces deux cités à jamais célèbres. Leur puissance politique a été emportée par le flot du temps ; mais leur domination intellectuelle est toujours jeune de gloire et d'immortalité. Le Mexique et le Pérou furent jadis les plus grands empires du Nouveau-Monde ; ces empires se sont écroulés , leurs peuples ont péri , non parce qu'ils manquèrent de courage , mais parce que l'ignorance , en leur faisant regarder la nouveauté des moyens employés par leurs ennemis comme l'effet d'une puissance invisible , à laquelle ils se croyaient incapables de résister , leur ôta l'espérance du succès et engourdit ainsi toutes leurs forces.

L'homme , s'il veut être fidèle à sa haute destinée , doit donc appliquer toute l'énergie de son intelligence à l'étude des sciences , des lettres et des arts , et la société doit l'encourager dans ce dessein. L'étude individuelle , solitaire , est profitable. L'étude en commun est plus riche en salutaires effets.

Dans tous les temps les hommes se sont réunis pour augmenter leurs forces intellectuelles , pour étendre la propagation des connaissances utiles. Sans parler de cette société des *Soixante* qui existait à Athènes quatre cents

ans avant l'ère chrétienne, dont l'histoire semble avoir dédaigné de garder le souvenir parce que son but n'était pas sérieux, je dois rappeler ici les nombreux disciples qui, dans l'antiquité la plus éloignée, se pressent auprès des plus célèbres philosophes. A Rome, sous les empereurs, les poètes se rassemblent dans un lieu appelé *Schola poetarum*. Cette espèce d'académie reçoit le premier hommage des productions de chacun de ses membres. Dans notre moyen-âge, les *Cours d'amour*, les *Jeux sous l'ormel* et ces nombreux *Puys* parmi lesquels on distingue le célèbre *Puy de la Conception* de Rouen, préludent au rétablissement général des lumières, par les efforts que ces Sociétés académiques font pour dissiper les ténèbres dont l'esprit humain est encore enveloppé. Dans notre XVII^e siècle, les réunions littéraires sont très brillantes. Elles exercent une grande et souvent une heureuse influence sur la littérature. C'est à l'imitation de ces réunions que se forme l'Académie française, autour de laquelle sont venues se grouper ensuite toutes les académies écloses plus tard au soleil littéraire de chacune de nos provinces.

Quelles que soient les critiques qu'on peut faire de ces Sociétés, et malgré les sarcasmes dont elles ont été et dont elles seront toujours poursuivies, sans qu'ils puissent altérer en rien leur sérénité, nul ne peut leur contester de s'être proposé un but noble, sérieux, utile. Déjà, dans son discours d'installation, l'Académie française annonce nettement la fin qu'elle se propose. Elle raconte à l'avance les grandes destinées de la langue française qu'elle veut tirer du nombre des langues barbares, en la rendant digne de succéder, par sa perfection, à la langue latine, comme celle-ci avait succédé à la langue grecque, et en faisant, de l'idiôme français, une langue universelle, propre à servir d'inter-

prête aux hommes d'élite de toutes les nations. Qui osera dire que ce grand résultat, dont s'enorgueillit notre patrie, eût été obtenu sans les efforts persévérants, éclairés, de cette illustre Compagnie littéraire ? Cette grande et pacifique domination que procure à la France l'universalité de sa littérature et de sa langue, ne doit-elle pas nous rendre aussi fiers, plus fiers même que nous pourrions l'être de l'empire du monde conquis par la force, et cimenté par le sang de plusieurs millions d'hommes ?

Les Académies des provinces ne peuvent prétendre, sans doute, à une aussi haute destinée. Mais Montesquieu, qui préluda dans une de ces académies à sa brillante réputation, les regarde comme l'ornement du pays. Il considère leur établissement comme ces naissances heureuses où les intelligences du ciel président toujours¹. C'est au sein de ces foyers que le flambeau des sciences vient se rallumer ou s'entretenir, que le goût s'épure, que les belles-lettres dissipent l'obscurité qui les ternit. C'est ainsi que le sentiment du beau intellectuel et moral, qui s'y maintient et s'y développe, parvient à résister à l'invasion des intérêts matériels, qui déshériteraient l'homme de sa sublime mission, s'ils devenaient l'objet exclusif de sa passion et de ses convoitises.

Il est bien sans doute, Messieurs, que l'industrie occupe un grand nombre de bras et qu'elle répande la richesse ou le bien-être dans une grande province. Mais l'industrie demeure stationnaire lorsqu'elle n'est qu'un métier. L'étude des sciences en fait un art, et lui imprime le caractère progressif qui lui donne de la puissance et de l'éclat. Le joug absolu des intérêts matériels est fatal à la dignité de l'homme aussi bien qu'à la prospérité de l'industrie.

¹ Discours de réception à l'Académie des Sciences de Bordeaux.

L'Académie royale de Rouen qui compte déjà plus d'un siècle d'existence , s'enorgueillit , Messieurs , d'être , dans notre pays , le plus ancien symbole de ces nobles éléments intellectuels , sous la protection des quels croissent et se développent les intérêts matériels de la cité. Poursuivant avec persévérance le cours de sa pacifique mission , elle vient aujourd'hui rendre au public assemblé le compte périodique et annuel de ses travaux , et exposer le résultat des concours qu'elle a institués pour entretenir parmi nos concitoyens le feu sacré de l'émulation dans la triple carrière des Sciences , des Lettres et des Arts. L'étude des Sciences ne sera jamais étrangère dans la patrie de Rouelle, de Lémery et de Lecat. La culture des Lettres et des Arts ne sera jamais négligée dans la patrie de Jouvenet, de Boïeldieu, de Fontenelle et de Corneille.



CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. BALLIN,

Archiviste,

A cause de l'empêchement momentané

DE M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.



MESSIEURS ,

Dans les siècles passés , les sciences étaient le privilège exclusif de quelques hommes supérieurs , mais jaloux de leur savoir , et qui recherchaient plutôt de brillantes théories qu'une utile pratique ; aussi n'obtenaient-elles du vulgaire qu'une admiration stérile et pour ainsi dire instinctive ; il n'en est plus de même de nos jours , où les innombrables services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent continuellement aux industries les plus usuelles , ont convaincu toutes les classes de la société de la nécessité d'en faire l'objet d'une étude plus ou moins approfondie. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient en honneur parmi les habitants de notre ville , où elles sont enseignées par les

professeurs les plus distingués , et où elles reçoivent des applications si variées dans les nombreux établissements industriels , de premier ordre , que renferment ses murs ou dont ils sont environnés. Le résumé des travaux scientifiques qui nous ont occupés pendant notre dernière année académique , ne saurait donc manquer d'exciter votre intérêt , s'il vous était présenté par notre habile secrétaire de la Classe des Sciences ; mais des circonstances imprévues l'ont malheureusement empêché de remplir cette tâche , dont je n'ai eu la témérité de me charger , presque à l'improviste et avec l'aide de ses notes , que dans l'espoir d'obtenir , par cet acte de bonne volonté , quelque titre à votre indulgence.

Agriculture.

Quoique l'agriculture ne soit pas l'objet spécial des études de l'Académie , elle accueille avec empressement tout ce qui se rattache à cette branche importante des connaissances humaines , base de toute richesse territoriale et d'un grand nombre d'industries ; aussi a-t-elle accordé son intérêt à un mémoire de M. Girardin sur le chauffage des blés , ainsi qu'à un mémoire du même et de M. Bidard sur la maladie des pommes de terre , à des réflexions de M. Marchand , de Fécamp , sur le marnage des terres , et , enfin , au Cours d'arboriculture de notre confrère , M. Du Breuil fils , ouvrage digne de l'attention des propriétaires et des jardiniers.

L'Académie s'est empressée , en outre , de fournir à la Société royale des Sciences de Lille , d'après sa demande , les renseignements recueillis par une commission de trois membres (MM. Bergasse , Du Breuil fils et Rondeaux) , sur la culture du lin dans notre département ; il en résulte que les bénéfices de cette exploitation s'élèvent à près de 43 francs par hectare , c'est-à-dire à environ 5 1/2 p. 100 du capital engagé.

Commerce et Industrie.

M. De Caze vous a rendu compte d'un ouvrage de M. Jobard, ayant pour titre : Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabriques, considérées comme blason de l'industrie et du commerce. Cet opuscule, suivant l'expression de M. le rapporteur, en dit plus qu'il n'est gros. L'auteur plaide, avec beaucoup de raison, la cause de la propriété intellectuelle ; il indique les moyens propres à arriver à la consécration de ce genre de propriété en matière d'industrie, et, par suite, à relever le commerce français du discrédit dans lequel il est malheureusement tombé, principalement dans la mer du Sud. M. le rapporteur, en terminant, émet la pensée que ce livre contient peut-être le germe de la solution, qui semble presque impossible, quant à présent, du grand problème de l'organisation du travail.

Mathématiques.

Nous avons reçu de MM. Lévy père et fils leur *Traité d'Arithmétique* à l'usage d'une première étude. M. Bigourdan, en faisant un rapport sur cet ouvrage, approuve l'heureuse idée qu'ils ont eue de diviser leur travail en deux portions distinctes, l'une qui comprend toutes les parties élémentaires et usuelles, l'autre, les enseignements destinés aux élèves qui veulent approfondir l'étude des mathématiques. Ce traité est écrit avec une clarté et une concision remarquables. Un chapitre à part, consacré à la théorie complète des fractions ordinaires, telle qu'on l'exige dans les écoles spéciales, se termine par une série de questions très bien choisies et très bien graduées. On trouve ensuite les règles de trois, simples et composées, les règles d'intérêt, d'escompte, d'alliage et de société. Enfin, quelques innovations importantes achèvent de rendre cet ouvrage

éminemment propre à servir de base à l'enseignement de l'arithmétique.

Physique.

M. Lévy nous a communiqué quelques réflexions qui lui avaient été suggérées par la lecture des récits merveilleux de plusieurs journaux sur une fille électrique, espèce de torpille qui émettait, disait-on, le fluide électrique avec une telle intensité, qu'elle renversait, brisait ou attirait tous les meubles qui se trouvaient à sa portée; mais, hélas! ces prodiges n'ont pu se renouveler devant la commission de l'Académie des Sciences, qui avait été appelée à les constater.

M. Arago déclare, dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1846, être étranger à toutes les prédictions qu'on lui prête habituellement, et affirme qu'on ne saurait prédire avec certitude le temps qu'il fera, soit dans un an, un mois, ou une semaine, soit même le lendemain. M. Lévy, en nous rapportant cette déclaration, a exprimé l'idée que le dépit de se voir cité si inconsidérément a pu porter ce savant à exagérer un peu l'impossibilité de formuler certaines prédictions sur les variations atmosphériques, en tirant des inductions de diverses circonstances appréciables, et dont M. Lévy énumère quelques-unes. A la vérité, ces prédictions ne seront pas infaillibles, mais elles offriront souvent de très grandes probabilités.

M. Preisser, qui a bien voulu prendre la pénible tâche de faire, avec exactitude et persévérance, des observations météorologiques à quatre époques différentes de la journée, a communiqué à l'Académie, au mois de février, les résultats de celles qu'il avait recueillies pendant le cours de l'année 1845. Ce travail a obtenu le suffrage de la Compagnie, qui a décidé que des copies en seraient envoyées à M. le Ministre de l'Instruction publique, ainsi

qu'à l'Académie royale des Sciences , et qu'il ferait partie du volume de cette année. Déjà M. Preisser a donné une nouvelle preuve de son zèle en présentant la continuation de ses observations pour l'hiver et le printemps de cette année. Je crois devoir consigner ici qu'il a manifesté le regret de n'avoir pu relever aussi les observations magnétiques relatives à l'inclinaison et à la déclinaison de l'aiguille aimantée , parce que les dépenses qu'elles nécessiteraient dépasseraient le crédit mis à sa disposition ; mais la bienveillance que l'administration municipale ne cesse de montrer pour l'enseignement public , lui fait espérer de pouvoir un jour réaliser ce projet.

L'un de nos correspondants de Venise, le docteur Zantedeschi, nous a adressé le 2^e volume de son *Traité du Magnétisme et de l'électricité*, et M. Arthur, de Paris, nous a offert plusieurs mémoires de physique.

Chimie.

MM. Morin et Girardin, qui poursuivent sans relâche , avec un zèle éclairé , les fraudes partout où la science peut les découvrir , ont porté leur attention sur la falsification des eaux-de-vie , et ont reconnu que l'addition de l'huile de vitriol ou acide sulfurique dans cette liqueur, n'est point une simple supposition du vulgaire , ainsi que l'ont prétendu quelques chimistes belges , car ils en ont trouvé une proportion marquée dans 21 échantillons sur 35 , qui avaient été saisis chez divers marchands de notre ville , et soumis à leur examen par M. le procureur du roi. Cette addition frauduleuse n'est pas destinée , comme on pourrait le croire , à augmenter la force de la liqueur , mais seulement à y développer un bouquet analogue à celui qui caractérise les vieilles eaux-de-vie de vin. Hâtons-nous d'ajouter que les quantités d'acide sulfurique constatées par nos confrères étaient trop minimales pour avoir une influence défavorable sur la santé des consommateurs , mais

une telle falsification n'en est pas moins blâmable et dangereuse, parce que des manipulateurs ignorants ou peu soigneux pourraient dépasser la dose inoffensive.

Sur la demande de M. Vingtrinier, M. Preisser a fait l'analyse d'une urine provenant d'un malade dont la vessie et le périnée avaient éprouvé une violente secousse dans une chute faite d'un lieu élevé. Il en a détaillé tous les caractères avec beaucoup de soin, et a confirmé les premières observations de M. le docteur Vingtrinier. Ce qui rend surtout cette analyse remarquable, c'est qu'elle a démontré la présence d'animalcules spermatiques.

L'Académie a reçu de ses correspondants plusieurs communications dont voici les titres : *Faits pour servir à l'Histoire chimique de la Gratiolle*, par M. Marchand, de Fécamp; *Analyse de l'eau naturelle de Forges-les-Eaux*, par M. Henry; *Expériences sur le Glucose et sur le Sucre de fruits*, par M. Soubeiran; enfin, M. J. Reiset nous a offert l'*Annuaire de Chimie*, qu'il a publié avec M. Millon.

L'Académie a admis dans l'une de ses séances, M. Chérot, peintre préparateur de couleurs, inventeur d'une composition de peinture qu'il appelle *mixturale*, et qu'il destine à remplacer la peinture à fresque et la peinture à la cire. Cette composition paraît réunir les avantages de la peinture à l'huile, sans en avoir les inconvénients. Une commission a été chargée d'examiner l'invention de M. Chérot, mais un certain délai est nécessaire pour apprécier le succès des expériences qui ont été faites.

M. Perrot, ingénieur civil, nous a communiqué une lettre imprimée, qu'il a adressée à l'Académie des Sciences de Paris, pour réclamer la priorité dans l'emploi des procédés électrochimiques de dorure, d'argenture, de zincage, etc., dont il a présenté les résultats à notre Académie dès l'origine de sa découverte.

M. Le Page, pharmacien à Gisors, nous a soumis une observation très intéressante d'un cas d'empoisonnement par l'acide arsénieux, combattu, avec un plein succès, par la magnésie, suivant la nouvelle méthode que M. Bussy a proposé tout récemment. M. Le Page a communiqué en même temps les détails des expériences auxquelles il s'est livré, pour connaître la cause de la coloration d'un lait rose, dans lequel il a reconnu la présence du sang.

Sciences médicales.

Une observation d'apoplexie nerveuse, dont a fait hommage à l'Académie M. Bouteiller, fils d'un médecin de cette ville, a donné occasion à M. Hellis de rendre justice à l'intelligence et aux bonnes intentions de ce jeune et laborieux étudiant.

Dans un ouvrage intitulé : *Observations médico-légales sur la strangulation*, M. le docteur Duchêne a combattu victorieusement, suivant M. Blanche, rapporteur, par des observations présentées avec méthode et clarté, l'opinion erronée qui tend à faire penser que les personnes qu'on trouve étranglées dans une position autre qu'une suspension complète, ne peuvent être considérées comme ayant elle-mêmes attenté à leurs jours.

M. Blanche a aussi fait connaître une observation manuscrite, envoyée à l'Académie par M. le docteur Le Chaptois, de Bolbec, sur une pauvre femme de 60 ans chez laquelle s'était manifestée une hernie toute particulière, et dont l'histoire de l'art n'offre aucun exemple. M. Le Chaptois, qui en a fait la description avec une remarquable lucidité, a donné à la malade les soins les plus généreux et les plus éclairés.

Enfin, M. Blanche, au nom d'une Commission, a fait un rapport sur divers ouvrages du docteur Talma, dentiste à Bruxelles, qui lui a paru aussi habile écrivain qu'ob-

servateur consciencieux, et médecin beaucoup plus instruit que ne l'exige la modeste spécialité à laquelle il s'est voué.

M. Vingtrinier, organe d'une Commission, s'est exprimé d'une manière très favorable sur un *Traité des maladies de femmes*, par le docteur Henri Blatin, ouvrage qu'il juge utile, non seulement aux étudiants, mais encore aux jeunes médecins.

Une autre Commission a chargé M. Vingtrinier d'être son interprète dans l'appréciation de plusieurs ouvrages du docteur Belhomme sur les lésions du cerveau et les maladies mentales. Ce médecin est de l'école physiologique organicienne, et est au nombre de ceux qui pensent que toutes les lésions de l'intelligence dépendent nécessairement et inévitablement d'une lésion plus ou moins appréciable du parenchyme cérébral; il en conclut que, par des expériences et des observations sur les animaux vivants, on peut arriver à la localisation des facultés de l'intelligence. Les recherches de l'auteur n'ont pas positivement introduit dans la science des faits bien nouveaux, mais elles ont le mérite réel de poursuivre la recherche de la vérité dans un esprit d'observation, de remettre en discussion des points en litige, d'élucider des faits obscurs et de confirmer des vérités acquises.

Une controverse s'est élevée sur ce sujet dans le sein de l'Académie; si l'on est organicien, a dit un membre, parce qu'on accorde que l'on ne perçoit l'idée des objets extérieurs que par l'intermédiaire des sens, ou que les actes de l'intelligence ne se manifestent qu'au moyen des organes, j'accepte l'épithète pour mon propre compte; mais je la repousse au contraire, si l'on entend par *organicien*, celui qui croit que les organes donnent naissance à la pensée, cette théorie ne supportant pas l'examen, et étant aujourd'hui complètement ruinée. Je ne connais pas,

a-t-il ajouté, de philosophe ou de physiologiste, soit ancien, soit moderne, qui ait jamais méconnu l'influence exercée par les organes sur l'intelligence, par le corps sur l'âme; mais ce qui divise leurs opinions, c'est que les uns ne veulent voir, dans toutes les opérations, dans toutes les affections de l'âme, que la conséquence de l'action ou des modifications des organes, tandis que les autres proclament la réciprocité d'influence, et, tout en reconnaissant que, dans certaines circonstances, l'état des organes agit sur la situation de l'âme, soutiennent que les organes ne sont qu'un instrument qui obéit à l'intelligence, à l'âme, leur souveraine maîtresse.

On a répondu qu'une attaque d'apoplexie peut altérer, en tout ou en partie, les facultés de l'intelligence; qu'il peut même arriver que certaines de ces facultés soient oblitérées, en même temps que les autres conservent leur énergie. A cette allégation le premier interlocuteur a répliqué que, pour étudier l'homme, on ne doit pas le prendre dans un état de folie ou d'idiotisme, mais dans son état ordinaire et naturel; que si la disposition des organes influe sur son âme, celle-ci, à son tour, non seulement influe sur ses organes, mais leur commande, s'en fait obéir, leur donne l'impulsion, tout en restant libre et indépendante; que, méconnaître cette vérité, ce serait, en anéantissant la liberté, anéantir toute morale. Enfin, un autre membre a terminé ce débat en déclarant qu'on est en désaccord plus sur les mots que sur les choses; qu'il n'y a point de matérialistes, et que ce mot devrait être rayé de notre vocabulaire.

Je ne dois pas quitter le chapitre des sciences médicales sans mentionner une lettre imprimée, dans laquelle M. le docteur Des Alleurs a exposé les meilleurs principes qui doivent, suivant lui, servir de base à l'établissement

de la nouvelle législation sur l'enseignement et la pratique de la médecine.

Médecine vétérinaire.

M. Verrier nous a communiqué une observation ayant pour titre : « *Inflammation aiguë et partielle de l'Arachnoïde, terminée par suppuration, et ayant occasionné la mort du cheval qui en était atteint.* »

Notre confrère décrit les symptômes et la marche de la maladie, ainsi que le traitement auquel l'animal a été soumis. L'autopsie, faite dix heures après la mort, a démontré que les lésions avaient leur siège exclusif dans la boîte crânienne, et les déductions que M. Verrier en tire sont importantes par rapport aux symptômes de cette maladie, et au traitement à employer pour amener l'inflammation à une autre fin que la suppuration.

Statistique.

M. le Ministre de la Justice a bien voulu, sur la demande de l'Académie, lui accorder une collection presque complète des comptes rendus de la justice criminelle, dont la publication, qui remonte à l'année 1825, est habilement dirigée par M. Arondeau.

M. Vingtrinier, chargé de faire un rapport sur ces documents, s'est posé les questions suivantes : Quel est le but de la statistique criminelle ? Que peut-on en attendre ? Quelles sont les améliorations qui lui sont dues dès à présent ? Quels nouveaux enseignements doit-on y chercher ? En répondant à ces questions d'une si haute importance, notre confrère fait naître l'occasion de s'étendre sur celles qui s'y rattachent immédiatement, telles que l'utilité d'un patronage et d'un placement en faveur des enfants repris de justice ; l'effet des grâces ; la mendicité ; les causes principales des récidives ; l'erreur sur l'accroissement des crimes ; la nécessité d'un lieu de déportation ;

les circonstances atténuantes , etc. , etc. L'examen de la statistique criminelle , envisagée de ce point de vue élevé , ne pouvait plus être renfermé dans les bornes ordinaires d'un rapport ; aussi , le travail étendu et consciencieux de notre confrère est-il devenu un ouvrage remarquable dans toutes ses parties , et digne de l'attention des hommes graves qui s'occupent des questions qu'il a traitées. C'est ce qui a déterminé l'Académie à en ordonner l'impression.

Matières diverses.

D'autres ouvrages imprimés ou manuscrits , et les publications de diverses Sociétés savantes de France et de l'Etranger sont encore parvenus à l'Académie , et , si j'ai le regret de ne pouvoir en faire une mention particulière , ils seront du moins compris dans la Table générale des ouvrages reçus pendant notre dernière année académique. Mais , je ne puis me dispenser de rappeler la communication que nous devons à M. Floquet , de la copie d'un brevet , en date du 8 avril 1646 , par lequel le roi autorisa Lémery à tenir laboratoire à Paris. L'Académie , qui couronna l'éloge de ce célèbre chimiste dans sa séance publique de 1838 , ne pouvait manquer d'accueillir ce document avec satisfaction , et a décidé qu'il serait imprimé dans ce volume.

Nouveaux membres correspondants.

L'année dernière , la Classe des Sciences avait eu à déplorer la perte de quatre correspondants dignes des regrets de tous. Plus heureuse cette année , elle n'a qu'à se féliciter d'avoir réparé cette perte par l'agrégation de M. ARONDEAU , directeur des travaux relatifs à la Statistique criminelle et correctionnelle au ministère de la Justice , et des docteurs BELHOMME , de Paris , FORGET , de Strasbourg , et TALMA , de Bruxelles , dont les titres scientifiques ont été indiqués dans le cours du présent rapport.

CLASSE DES SCIENCES.

Mémoires

**DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.**

STATISTIQUE CRIMINELLE.



EXAMEN

Des Comptes de l'Administration

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE,

Publics depuis 1825 jusqu'en 1843,

Et présentés chaque année au Roi, par Son Excellence
M. le Ministre de la Justice ;

PAR M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen, Médecin des Epidémies,
Membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville,
Correspondant des Académies de Dijon, Caen, Bordeaux, etc.



« Les mêmes passions, les mêmes vices, engendrent
« chaque année, avec une uniforme régularité, le même
« nombre de crimes et de délits. »

(*Rapport au Roi sur la Justice criminelle, 1841.*)

L'Académie a reçu de son Excellence M. le Garde-des-Sceaux, la collection des comptes de l'administration de la justice criminelle ; c'est un présent précieux et qui acquiert chaque année plus d'importance et d'utilité ; l'Académie doit se montrer honorée et reconnaissante de ce présent.

Chargé de la mission d'examiner ces importants documents, afin de faire ressortir les choses les plus essentielles qui y sont constatées, je me suis acquitté, Messieurs, du travail ardu qui m'était imposé, et je vais avoir l'honneur de vous le faire connaître, en cherchant toutefois à le resserrer, autant qu'il me sera possible, dans les limites les plus étroites.

But
de la Statistique
criminelle.

La statistique criminelle est destinée à constater l'une des plus grandes afflictions imposées aux sociétés, c'est-à-dire, à constater toutes les hontes attachées, à la fois, à la nature innée de l'homme et à la condition sociale; là, se trouvent à découvert et comptés, les vices, les mauvaises passions, les entraînements, enfin tous les penchants au mal qui aboutissent au crime et appellent la rigueur protectrice des lois.

Ce qu'on peut
en attendre.

A quoi bon mettre au jour toutes ces misères? Oh! si ce n'était qu'une vaine et stérile curiosité qui eût donné tant de peine, cette hideuse dissection serait un travail malheureusement inspiré; mais il n'en est pas ainsi, et l'on peut espérer que la connaissance exacte du mal, pourra conduire à la connaissance de ses causes, et, par suite, à faire trouver les moyens possibles d'atténuation et de destruction qu'il importe tant à la société de découvrir.

Améliorations
dues,
dès-à-présent,
à la statistique.

Nous aurons bientôt la preuve, en effet, que déjà les documents qui ont été recueillis depuis 1825, ont donné d'utiles enseignements dont l'administration et la législature ont profité; ainsi, nous pouvons citer les importantes améliorations administratives et judiciaires introduites dans la recherche des délits et des crimes, de même que les modifications apportées aux inflexions pénales par les lois du 24 juin 1824 et du 28 avril 1832; ce sont là des choses

faites avec et par le secours des renseignements authentiques recueillis par la statistique criminelle.

Nous trouverons encore d'autres et de nouveaux enseignements précieux sur des questions sociales mises aujourd'hui en discussion ; ainsi, les chiffres nous éclaireront sur l'erreur ou la vérité de ces fâcheuses plaintes si souvent répétées à la tribune, au parquet, dans les journaux, dans le monde et même dans la chaire de vérité¹, sur la faiblesse des lois pénales, sur la faiblesse de la répression, sur la douceur des prisons, sur les progrès de la criminalité en France, sur les résultats fâcheux de l'intervention du jury, enfin sur les circonstances atténuantes.

Quels nouveaux
enseignements
on doit
y chercher.

La pratique viendra ici éclairer la théorie, et ce sera avec certitude, car les faits accumulés pendant une période de 18 années doivent avoir la force de la vérité.

C'est donc une œuvre grande, intelligente et utile que la statistique criminelle, publiée par le ministre de la justice ; qu'il en soit fait honneur aux hommes qui l'ont

¹ Dans une cérémonie religieuse qui a eu lieu le 20 avril, à Versailles, dans la prison cellulaire, M. l'aumônier a dit, dans une allocution adressée à Monseigneur l'évêque qui venait donner la confirmation : « Une grande pensée préoccupe actuellement l'autorité
« qui veille au maintien de l'ordre social, c'est de s'opposer à cette
« succession toujours *croissante* de crimes qui nous affligent et
« nous épouvantent ; c'est d'éteindre ce *volcan*, dont l'*éruption*,
« sans cesse menaçante, met à chaque instant l'existence et la
« propriété des citoyens les plus inoffensifs dans un déplorable
« danger. » (Voir l'*Impartial de Seine-et-Oise*, du 26 avril 1846).

Toutefois, en croyant à l'erreur accréditée, le digne Abbé Pétigny n'a pas désespéré, car il a fondé à Versailles d'utiles établissements philanthropiques, bien propres à prévenir le mal. Assurément, plus qu'un autre, il sera heureux de reconnaître son erreur.

Auteurs
de la Statistique
criminelle.

conçue et exécutée, leurs noms doivent être conservés, car la reconnaissance publique leur est due ¹.

¹ Je croirais, Messieurs, faire un oubli regrettable, si je ne citais ici le nom de ces dignes créateurs de la statistique criminelle et judiciaire.

La première idée de ce travail appartient à M. Guerry de Champneuf, qui fut procureur du roi et avocat-général à Poitiers, puis directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. M. Guerry avait conçu l'idée de la statistique judiciaire, civile et criminelle, lorsqu'il était chef de parquet, et il s'était essayé dans son ressort à la confection de ce travail. Les résultats inattendus qu'il obtint, lui firent désirer de faire des recherches plus en grand, et bientôt sa position au ministère de la justice lui en donna les facilités, d'autant mieux que M. le comte de Peyronnet, alors garde-des-sceaux, accueillit le projet de M. Guerry avec grand empressement, et fit lever, par son énergie, beaucoup de difficultés, ainsi qu'il en surgit toujours devant les meilleures innovations.

M. Guerry s'adjoignit aussitôt M. Arondeau, avocat, son parent, qui n'a pas cessé, depuis la retraite du créateur, en 1830, de continuer et d'améliorer le travail auquel il avait été initié dès le début. Le texte qui précède et qui résume les tableaux de chaque compte-rendu, fait infiniment d'honneur à la rédaction et aux connaissances du continuateur de l'œuvre.

D'abord, occupés de la statistique criminelle, ces habiles statisticiens ont amené cette première partie de leur travail au dernier degré de perfection, après trois ou quatre ans de travail.

Mais c'est depuis 1840 seulement, que la statistique des affaires civiles a été entreprise, et déjà les comptes-rendus semblent être aussi complets qu'ils peuvent l'être.

Les immenses recherches consignées dans les statistiques civiles et criminelles, et celles publiées dans la statistique générale par le ministre du commerce, sous la direction du savant M. Moreau de Jonnés, membre de l'Institut, donnent à la France des matériaux historiques que nulle autre nation ne possède; c'est là, dorénavant, que ceux qui voudront connaître la vérité, devront aller puiser.

Après MM. Guerry et Arondeau, je crois que M. Renouard, qui était, en 1831, secrétaire-général du ministère de la justice, est l'administrateur qui a le plus contribué à l'accréditement de la statistique; un travail présenté par lui à l'Institut, a fait, dans le temps, parfaitement comprendre tout le parti qu'on tirerait, un jour, des recherches faites sur l'administration de la justice.

Les comptes de l'administration de la justice criminelle constatent, dans un grand nombre de tableaux :

Constatations
de la
Statistique.

En ce qui concerne les affaires du grand criminel ,

- 1° Le nombre des accusations criminelles ;
- 2° Le nombre des accusés ;
- 3° La nature des crimes ;
- 4° Le nombre des crimes par département , et le rapport de ce nombre avec la population générale et locale , soit de ville soit de campagne ;
- 5° Le nombre , mois par mois , par sexe , âge , profession , et degré d'instruction ;
- 6° Les résultats des poursuites , c'est-à-dire , les condamnations , les acquittements , les retranchements des circonstances *aggravantes* , ou l'admission des circonstances *atténuantes* , la durée des peines ;
- 7° Les motifs présumés des crimes , selon leur nature.

En ce qui concerne les affaires correctionnelles , les renseignements portent sur ,

- 1° Le nombre des affaires ;
- 2° La position des prévenus ;
- 3° Le résultat des poursuites ;
- 4° L'application des circonstances atténuantes ;
- 5° La durée de la peine , depuis quelques jours jusqu'à dix ans , vingt ans , etc.

En ce qui concerne les renseignements qui se rattachent à la justice en général , on trouve ,

- 1° Le nombre des recours en cassation , des appels de police correctionnelle et de leurs résultats

2° Les recherches sur les récidives criminelles et correctionnelles , celles sur les récidivistes , par maison de détention ;

3° Des détails intéressants sur la coopération , de plus en plus active , des agents de la force publique ;

4° D'autres détails sur les affaires soumises aux Chambres de mise en accusation ,

Sur les détentions préventives ou les durées des procédures ,

Sur les poursuites spéciales contre les agents du gouvernement ;

5° Le chiffre des arrestations faites par toute la France , et particulièrement les arrestations faites par la Préfecture de Police de Paris (environ 15,000 par an) ;

6° Les morts accidentelles et les suicides , constatés par procès-verbaux ;

7° Enfin les grâces et commutations accordées chaque année , et qui sont indiquées dans un tableau spécial , qui est le dernier de chaque volume.

Tableau
des erreurs
de la Justice
criminelle.

Tous ces renseignements parfaitement classés , depuis 1825 , dans dix-huit gros volumes in-4° , ne laissent aujourd'hui aucune lacune ; cependant nous voudrions y voir une indication bien importante , qu'il serait beau et juste d'y consigner. Qu'il nous soit permis de la désigner : ce serait un exposé des erreurs de la justice des hommes , reconnues pendant une période de quelques années , avec le détail de leurs causes. Ne serait-ce pas à la fois un enseignement utile pour ceux qui sont chargés de rendre la justice , et une noble réparation accordée à un genre de malheur qui n'en reçoit officiellement aucune de la part de la société ?

— Je livre cette réflexion à tous les amis de la vérité et de la justice ¹.

¹ Nous avons conservé le souvenir de quelques-unes de ces erreurs :

1° Une fille Cornu a été condamnée à *mort*, par la cour d'assises de Rouen, le 22 août 1818; la vraie coupable ayant été connue peu après, l'arrêt a été cassé et la fille Cornu acquittée;

2° Le Comte, condamné à Evreux à sept années de travaux forcés, a été reconnu innocent, après *trois ans* de captivité; une souscription a été ouverte, en novembre 1840, en faveur de ce malheureux;

3° Le nommé Gancel a été condamné pour vol à la réclusion; après *une année* de peine, il a été reconnu innocent par l'arrestation du vrai coupable.

La cour de cassation a renvoyé les deux accusés devant la cour royale de Paris, qui a acquitté Gancel en 1839;

4° Une erreur judiciaire, très grave, a été faite en Corse. Au commencement de 1843, un nommé Filippi fut condamné aux travaux forcés à *perpétuité*, comme coupable d'assassinat sur la personne d'une logeuse de Bastia. Ce malheureux, qui avait constamment protesté de son innocence, était, depuis *deux ans*, au bagne, quand quatre Lucquois, détenus dans les prisons de leur ville, sous le poids de plusieurs accusations graves, se sont spontanément déclarés les auteurs du crime, pour lequel un autre avait été condamné.

M. le Procureur-général de Bastia, qui avait porté la parole contre Filippi, s'est empressé d'écrire à Lucques, pour avoir un extrait authentique de ces déclarations. Filippi n'avait dû qu'à l'admission de circonstances atténuantes de ne pas être condamné à *mort*.

5° Le nommé Pierre Rivière a été condamné, en l'année 1836, à la peine de mort. Les jurés ont aussitôt demandé sa grâce, pour *cause d'aliénation mentale*. C'était faire l'aveu d'une grande erreur. Il y a certainement des cas où l'on ne reconnaît pas la folie existante; ces cas sont rares, sans doute, nous en avons cependant cité plusieurs bien avérés dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, et il n'est pas une maison centrale qui n'en renferme des preuves;

6° Sur une accusation, reconnue depuis fausse, et qui avait été portée par une femme jalouse, un nommé Sanson a été condamné

Telle a été la marche adoptée par l'habile rédacteur de la *Statistique criminelle* ; on conçoit qu'après une période assez longue , tous les chiffres accumulés , avec autant de discernement , dans les colonnes des 18 *volumes in-4°* , qui ont été publiés depuis 1826 , portent leurs enseignements. Notre mission , ici , est d'en faire la recherche dans une revue rétrospective , et d'initier l'Académie à notre travail , en lui présentant le fil que nous avons saisi pour nous conduire dans ce dédale ; c'est ce que nous allons faire.

Tableau
qui doit nous
rendre faciles
les déductions à
tirer des chiffres,
sur les choses
principales.

Nous avons préparé , Messieurs , un tableau propre à rendre tout de suite sensible à l'œil , comme à la pensée , les élémens numériques , d'où nous allons tirer nos conséquences et peut-être la solution de ces questions sociales dont nous avons parlé déjà.

Ce tableau indique par colonne , depuis 1825 , les faits

aux *travaux forcés à perpétuité* , pour crime d'infanticide , par la cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Le procès a été cassé , et , à la cour d'assises de Seine-et-Oise , l'innocence a été reconnue et la calomnie prouvée ;

7° Le malheureux M. Joseph Lesurque , homme aisé et honorablement connu , a été condamné à mort et *exécuté* , pour vol à main armée , sur une grande route , le 18 thermidor an iv (1796). Une fatale ressemblance avait induit en erreur les témoins voyageurs , et déterminé une condamnation qui avait surpris tout le monde du pays.

Le vrai coupable a été connu quelques années plus tard , mais depuis , la famille Lesurque , dont les biens ont été alors *confisqués* et dont la perte morale est irréparable , n'a pu obtenir la réhabilitation de son chef , ni rentrer dans ses biens.

La loi laisse ici un vide que la loyauté publique doit désirer voir remplir. En attendant , la statistique officielle pourrait valoir de réparation ; mais il faudrait avoir le courage de placer , parmi ses tableaux , celui des erreurs de la justice. L'aura-t-on ?

Résumé.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA JUSTICE DE GRANDE CRIMINALITÉ

Depuis 1815 jusqu'à 1844 inclusivement.

« Les mêmes passions, les mêmes vices engendrent chaque année, avec une uniforme régularité,
« le même nombre de crimes et de délits. »

(Voir le Rapport au Roi sur l'Administration de la justice criminelle de 1841),

ANNÉES.	NOMBRE DES			RAPPORT DES ACCUSÉS avec le chiffre de la population.	NOMBRE DES		PROPORTION SUR 100 ACCUSÉS.		COMBIEN DE FOIS les CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises, sur 100 reconnus coupables par les		NOMBRE DES PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX correctionnels,		NOMBRE DES ENTRÉES dans les Prisons départementales. TABLEAU N° 93 de la statistique générale (<i>Ministre du Commerce.</i>)	CHIFFRE DES FRAIS de JUSTICE criminelle.		
	ACCUSÉS pour crimes (présents.)	RÉCIDIVISTES			CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.	CONDAM- NÉS.	ACQUIT- TÉS.	JURÉS.	MAGISTRATS.	pour délits communs.	pour contra- ventions fores- tières et autres contraventions fiscales.				
		DE PEINES infamantes.	de toutes PEINES sur 100.													
	A 1 ^{er} § du texte.	B 2 ^e §.	C 2 ^e §.	D 3 ^e §.	E 4 ^e §.	F 4 ^e §.	G 4 ^e §.	H 4 ^e §.	I 8 ^e §.	J 8 ^e §.	K 5 ^e §.	L 5 ^e §.	M 6 ^e §.	N 7 ^e §.		
1826	6,988	296	1 sur 26	11	1826	1 sur 4,195	4,348	2,640	62	37	»	»	57,867	101,873	»	»
1827	6,929	285	24	13	1827	4,593	4,236	2,693	61	38	»	»	57,012	114,134	»	»
1828	7,396	263	28	16	1828	4,307	4,551	2,845	61	38	»	»	57,679	114,621	»	»
1829	7,373	298	25	18	1829	4,321	4,475	2,898	60	39	»	»	59,108	117,119	»	»
1830	6,962	310	22	20	1830	4,576	4,130	3,832	59	40	»	»	55,682	155,009	»	»
1831	7,606	279	27	17	1831	4,281	4,098	3,508	53	46	»	»	61,619	193,119	»	»
1832	8,237	283	29	19	1832	3,953	4,448	3,789	54	46	»	»	64,834	154,901	»	»
1833	7,315	270	27	19	1833	4,451	4,105	3,210	56	44	1,785 ou 59 sur 100	620	62,679	141,135	»	»
1834	6,952	260	27	20	1834	4,684	4,164	2,788	60	40	1,875 60 100	645	65,347	107,515	»	»
1835	7,223	261	28	21	1835	4,644	4,407	2,816	61	39	2,049 62 100	724	67,799	97,087	»	»
1836	7,232	268	27	21	1836	4,638	4,623	2,609	64	36	2,472 69 100	867	72,698	105,875	158,000	»
1837	8,094	300	27	21	1837	4,144	5,117	2,977	63	36	2,673 69 100	889	75,132	117,933	166,000	»
1838	8,014	324	25	22	1838	4,185	5,161	2,853	64	35	2,775 68 100	935	80,926	111,328	171,000	3,322,000
1839	7,856	289	27	22	1839	4,268	5,063	2,795	64	35	2,862 70 100	1,026	83,884	106,758	173,000	3,822,000
1840	8,226	281	29	23	1840	4,077	5,476	2,750	66	33	3,117 69 100	1,070	90,110	114,291	179,000	»
1841	7,462	244	30	24	1841	4,583	5,016	2,446	67	33	3,020 69 100	»	88,862	98,919	168,000	»
1842	6,953	257	27	25	1842	4,923	4,702	2,251	67	32	2,615 67 100	872	89,934	102,595	165,000	4,025,000
1843	7,226	256	27	25	1843	4,737	4,884	2,342	67	32	69 100	»	91,912	107,304	»	4,025,000
1844	7,195	»	»	»	1844	4,748	4,871	»	»	»	»	»	»	»	»	4,425,000
1845	»	»	»	»	1845	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,400,000
1846	»	»	»	»	1846	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,400,000
1847	»	»	»	»	1847	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,400,000

NOTA. Le nombre des affaires criminelles est toujours inférieur de 2 mille à celui des accusés.

NOTA. C'est environ 1/3 du nombre des accusés.

NOTA. Le nombre
des affaires crimi-
nelles est toujours
inférieur de 2 mille
à celui des accusés.

NOTA. C'est environ
1/3 du nombre des
accusés.

principaux que nous allons relever l'un après l'autre dans ce travail :

1° Le nombre des accusés de crimes ; (col. A.)

2° Le nombre de ceux qui étaient en récidive et leur proportion sur cent ; (col. B et C.)

3° Le rapport des accusés avec la population ; (col. D.)

4° Le nombre des condamnés , celui des acquittés , et leur proportion sur cent ; (col. E à H.)

5° Combien de fois les jurés ont admis des circonstances atténuantes , et combien de fois aussi les magistrats en ont admis ; (col. I et J.)

6° Le nombre des délits correctionnels et des contraventions forestières ; (col. K et L.)

7° Le nombre des entrées dans toutes les prisons , par chaque année ; (col. M.)

8° Le chiffre des frais de justice criminelle ; (col. N.)

Les quinze colonnes de notre tableau aideront à notre travail pour élucider les choses principales que nous voulons faire ressortir ; si elles négligent , à dessein , quelques faits intéressants , nous ne voulons pas les perdre de vue ; nous allons , au contraire , y appeler tout de suite l'attention de l'Académie. Il s'agit surtout des suicides constatés , de l'âge des inculpés , des grâces royales et des causes des crimes.

I^{er} §.— (*Colonne A du tableau.*)

NOMBRE DES CRIMES ET LEURS CAUSES.

La division des accusés , par *âge* , par absence d'*instruction élémentaire* , comme celle par *nature* de crimes , donne chaque année , un résultat presque *uniforme* ; ce qui justifie ce que le rapport ministériel de 1833 fait remar-

Passions, vices. quer, quant aux *causes des crimes*, c'est-à-dire que les mêmes *vices*, les mêmes passions, engendrent régulièrement, chaque année, à peu près le même nombre de crimes; les mêmes âges amènent aussi les mêmes fautes. Mais, il est important de le constater, c'est en bien plus grand nombre chez ceux qui sont dépourvus d'éducation.

Ignorance. Ce fait si grave ne pourrait-il pas engager nos législateurs à rendre obligatoire, de la part des parents, l'éducation des enfants, c'est-à-dire qu'il faudrait, par une *sanction pénale*, forcer à l'exécution de l'article 203 du Code civil, qui oblige les parents à élever leurs enfants.

M. le docteur Boileau de Castelnau, de Nîmes, dans un mémoire fort remarquable, intitulé *Plan d'un système rationnel de prévention du crime et d'amendement du coupable*, a émis le premier cette idée en 1845. Elle mérite assurément d'être réfléchie et prise en considération au moment où toutes les pensées sont dirigées vers la loi sur la liberté de l'enseignement.

Age. Sur cent délinquants, on en compte cinquante parmi ceux qui ont moins de trente ans, et quarante-deux parmi ceux de trente à cinquante.

Si l'on a égard à l'énorme différence qui existe entre le nombre des individus vivants jusqu'à trente ans, et le nombre de ceux de trente à cinquante ans, qui est moindre, il paraît évident que c'est la deuxième catégorie qui est la plus redoutable à la société. L'âge, chez les premiers, n'a pas encore mûri et développé la raison, comme il n'a pas développé les passions et le jugement, du moins pour une partie.

Enfants
au-dessous
de 16 ans.
Chiffre des
condamnations

Les enfants repris par la justice donnent, depuis quelques années, aux tribunaux, un chiffre *uniforme*, c'est à peu près mille; presque tous sont traduits en police correction-

nelle , et reconnus avoir agi sans discernement ; le crime est bien rarement conçu à cet âge.

La jurisprudence adoptée depuis 1832, c'est-à-dire depuis que l'administration a pris , de cette classe nouvelle de prisonniers , un soin tout particulier , la jurisprudence, dis-je , est d'appliquer presque toujours l'article 66 du Code pénal , qui dispense de toute peine ceux qui ont agi sans discernement , et de renvoyer aux soins et à la surveillance de l'administration, tous les jeunes détenus jusqu'à l'âge de vingt ans. La cause la plus fréquente des arrestations des enfants est d'ailleurs la mendicité , c'est-à-dire la misère ou l'abandon de leurs parents.

Jurisprudence
adoptée à l'égard
des enfants.

Il n'est pas sans importance de faire remarquer ici , que la statistique apprend que, pour le plus grand nombre des enfants traduits en justice , leur acquittement est une véritable condamnation à une longue et très-longue détention ; car , si des enfants sont arrêtés à l'âge de sept ans , c'est treize années de prison qu'en réalité ils auront à subir ; il est vrai qu'ils profiteront maintenant des bienfaits des nouvelles créations de colonies agricoles et industrielles, qui rendent incontestablement de grands services. Malgré cela , nous avons toujours pensé que rien ne pouvait arriver de plus malheureux à un enfant que d'avoir besoin d'un pareil bienfait ; les colonies agricoles , les maisons pénitenciaires , les refuges , sont, sans fiction, de véritables prisons ; en sortant de là , les enfants n'auront pas une aussi bonne recommandation aux yeux des maîtres vers lesquels ils se présenteront , que ceux qui auront été mis en apprentissage., et dont le point de départ aura été, depuis longtemps, oublié. Il vaudra toujours mieux, pour eux, cacher d'où ils sortent. Cependant , si , comme il me l'a été affirmé, le séjour dans les colonies doit être

Longues
détentions
des enfants.

Colonies
agricoles.

Nécessité
d'un placement
et d'un patronage
en faveur
des enfants.

abrégé pour abandonner, pendant les dernières années, la surveillance des enfants aux sociétés de patronage, chez des maîtres; si, dis-je, on sauve les enfants de la tache d'une longue détention, alors les maisons correctionnelles, les colonies agricoles et industrielles, instituées par l'État, ainsi que celles qui ont été fondées par plusieurs honorables citoyens, rendront les plus grands services à la classe infime et malheureuse des jeunes détenus¹. Ajoutons que cela amènerait une grande économie, car les enfants, déposés dans les colonies, coûtent de soixante-dix à quatre-vingts centimes par jour, tandis que les enfants, placés en apprentissage, ne coûtent presque rien. Sait-on bien, d'ailleurs, quelle est aujourd'hui cette charge toujours croissante imposée au budget?

La statistique des maisons de répression, publiée par son Excellence M. le ministre du commerce, *page 82, tableau 9^e*, a constaté l'accroissement de la population des

¹ Nous avons, le premier, appelé l'attention publique sur la position bien peu connue des jeunes détenus, dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, chap. 3, 1 vol. in-8°, 1840; dans ce livre, nous avons fait ressortir tous les avantages du système de surveillance paternelle, autorisé par un acte ministériel, remarquable par son humanité et sa haute raison, et qui est dû à M. le comte d'Argout; cet acte date du 28 avril 1832.

Le ministre autorise l'administration à placer tous les jeunes détenus chez des maîtres, comme on fait des enfants abandonnés dans les hospices; par ces placements en apprentissage, on évite le danger de la vie en commun, et on trouve tous les avantages de la vie de famille. Or, la famille n'est-elle pas le premier besoin d'un enfant abandonné?

Un mémoire, publié parmi les travaux de l'association normande, et qui a reçu son approbation, a reproduit les mêmes idées, dans la session tenue à Rouen, en 1842. — (Voir la *Revue de Rouen*, du mois de juillet, et l'*Annuaire de l'Association Normande*, publié en 1843.)

jeunes détenus , dans une proportion remarquable , ainsi qu'on va le voir ci-après , et il est certain qu'elle n'a pas encore acquis son apogée.

1836 ——— 313.

1837 ——— 316.

1838 ——— 603.

1839 ——— 679.

1840 ——— 861.

1841 ——— 902.

1842 ——— 1,289.

1843 ——— 2,930 ; savoir : 2,512 garçons et 418 filles.

Ce chiffre de l'année 1843 m'a été fourni par le *Journal de la Société de la Morale chrétienne* (année 1844 – octobre , page 150), qui indique, d'après une note de M. Antoine Passy, député, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, comment est faite la répartition de tous ces enfants. Aujourd'hui, la population des enfants prisonniers doit approcher de quatre mille.

Le nombre des suicides a été constaté chaque année , et si les constatations des premières années ont été exactes , ce nombre aurait augmenté successivement , excepté depuis deux ans qu'il s'est arrêté à 3,000 environ. C'est , pour chaque jour , à peu près dix individus qui veulent mourir et qui ont la force ou la faiblesse de se tuer.

Suicides.

Un quart cependant est à retrancher du nombre de ceux de ces malheureux à qui nous supposons une *volonté* , car ils étaient *poussés* par la folie déclarée. D'autres , sans doute , étaient poussés encore par un de ces délires occultes qui demeurent ordinairement inconnus de la famille et du monde. Il ne resterait toujours pas moins de 1,500 personnes, chez lesquelles le désespoir d'amour, des chagrins divers , ont été les causes connues de ces suicides ; mais il faut bien l'avouer au grand regret de tous , la

faim , oui la faim , la misère , sont les causes les plus fréquentes de cet attentat au milieu des nations civilisées , tandis que cette cause est inconnue parmi les sauvages , à qui leur terre fournit toujours des alimens.

On a remarqué , dans le triste bilan de 1839 , que l'accroissement du nombre des suicides balance presque la diminution du nombre des accusés de crime. Faudrait-il voir, dans cette lugubre coïncidence , une conséquence en quelque sorte préméditée ? Le suicide a-t-il servi de refuge à ceux qui craignaient de succomber à la tentation de commettre un crime ?

La philanthropie ne trouvera-t-elle pas un remède à cette misère si pénible pour l'humanité et si blessante pour la civilisation ? Espérons !

Saisons.

Quelle conséquence tirer de la constatation faite par la statistique d'un plus grand nombre de crimes commis pendant les mois d'été que pendant ceux d'hiver ? L'homme résiste-t-il moins alors, ou est-il plus excité au mal ?

Grâces.

Le dernier tableau de chaque volume de la statistique est celui qui indique le nombre des individus qui ont obtenu grâce entière ou remise d'une partie de leur peine.

Le chiffre des élus a varié chaque année ; généralement , c'est en faveur de six à sept cents prisonniers , sur quarante à quarante-cinq mille qui subissent une captivité , que la clémence royale est appelée chaque année. Au 9 août 1846 , c'est 651 condamnés qui ont obtenu des remises de peine.

Ce tableau n'indique pas quel a été le bénéfice des grâces , si c'est une année , six mois ou trois mois qui ont été remis. J'ai vu souvent que cette remise se bornait à

quinze ou vingt jours , et je l'ai regretté , parce que la grâce perd de son importance et n'est plus autant désirée ni autant méritée par les prisonniers , lorsqu'elle accorde aussi peu. Les chiffres deviennent trompeurs ici , en cachant peu de réalité sous une belle apparence.

Nous avons eu à Rouen , en 1831 , l'exemple , peut-être resté unique , d'une *grâce entière* , accordée à un pauvre et bien malheureux jeune homme *condamné à mort* dans une affaire de braconnage. Nous fûmes alors bien heureux du succès dû à nos instances , et nous n'avons cessé de nous en applaudir ; car , selon notre opinion dans l'affaire de Vanier , ce bel acte de clémence royale fut en même temps une réparation.

Oserait-on aujourd'hui demander la liberté d'un homme condamné à mort ?

La perspective d'une grâce serait, cependant , pour les prisonniers , le moyen le plus efficace d'amendement , et c'est un malheur, qu'après une heureuse générosité sous ce rapport , on soit arrivé à une parcimonie qui est certainement contraire à l'esprit de l'ordonnance du 6 février 1818. Cette ordonnance dit : « Si la punition des crimes
« et des délits est le premier besoin de la société, le re-
« pentir, quand il est sincère et bien constaté, a d'autant
« plus de droits à notre clémence royale , que souvent il
« n'est pas moins utile pour l'exemple que la peine même,
« et qu'il offre la meilleure garantie de la conduite future
« du coupable qui en donne des preuves. »

Ceux qui pratiquent les prisons, diront tous que ce retour vers la sévérité est bien malheureux ; il répand le désespoir là où régnait l'espérance, et la discipline s'en ressent. D'un autre côté, les commissions des prisons se trouvent

blessées en voyant leurs propositions si souvent rejetées par le parquet.

Espérons qu'après la période de rigueur que nous parcourons, il reviendra une autre période de bienveillance. La statistique y conduira, je l'espère, en démontrant que des erreurs ont porté à croire nécessaire, une rigueur qui n'a rien changé et rien amélioré.

Arguons maintenant des chiffres réunis dans les colonnes A, B et C du tableau.

2^e colonne,
lettre A.
Nombre
des accusés
par année.

ANNÉES.	ACCUSÉS.	ANNÉES.	ACCUSÉS.	ANNÉES.	ACCUSÉS.
1826	6,988	1832	8,237	1838	8,014
1827	6,929	1833	7,315	1839	7,856
1828	7,396	1834	6,952	1840	8,226
1829	7,373	1835	7,223	1841	7,462
1830	6,962	1836	7,232	1842	6,953
1831	7,606	1837	8,094	1843	7,226
				1844	7,195

Chiffre moyen
des accusés
par année.

La colonne des accusés montre son plus haut chiffre 8,237, en 1832, et son plus faible 6,929, en 1827, de sorte que c'est en moyenne 7,500 individus que le crime a amenés chaque année devant la justice du pays, depuis dix-huit ans.

Si l'on divise cette période de dix-huit ans, que nous étudions, de 1826 à 1843, par trois ou quatre années par exemple, on obtient un chiffre à peu près pareil par chaque période.

Il faut nécessairement conclure de ce premier enseignement des chiffres, que la criminalité n'a pas augmenté en France depuis 1825, et notamment depuis l'admission des circonstances atténuantes, en 1832. Conséquemment, on peut supposer que la répression a été suffisante, et que la démoralisation, en tant que justiciable des lois, n'augmente pas. Ne devrait-on pas ajouter qu'il y a amélioration, puisque la population augmente et que l'investigation des magistrats est plus aidée et plus active? Mais, attendons pour prononcer que nous ayons parcouru tous nos renseignements. Toutefois, quoiqu'il n'entre pas dans notre mission de rechercher dans le passé des chiffres de compensation qu'il serait d'ailleurs fort difficile de trouver, qu'il nous soit permis de placer ici ces lignes que nous extrayons des œuvres de M. de Châteaubriand : *Mélanges politiques et littéraires*, article de la liberté de la presse. « Dans les plus beaux temps du règne de Louis XIV, en 1665, on trouve que douze mille plaintes, pour crimes de toutes les espèces, furent portées devant les commissaires royaux, à ce qu'on appelait les *grands jours* d'Auvergne, c'est-à-dire, qu'en 1665, on jugea, dans une seule province de la France, deux fois plus de crimes que l'on n'en a jugé, en 1825, dans toute l'étendue de la France. L'historien qui raconte le fait des douze mille plaintes, n'est pas suspect de philosophie, c'est Fléchier. »

II^e § (3^e et 4^e colonnes, B et C.)

RÉCIDIVES ET RÉCIDIVISTES.

ANNÉES.	RÉCIDIVISTES de peines infamantes.	RÉCIDIVISTES de toutes peines sur 100.	ANNÉES.	RÉCIDIVISTES de peines infamantes.	RÉCIDIVISTES de toutes peines.
1826	296 1 sur 26	11	1835	261 1 sur 28	21
1827	285 24	13	1836	268 27	21
1828	263 28	16	1837	300 27	21
1829	298 25	18	1838	324 25	22
1830	310 22	20	1839	289 27	22
1831	279 27	17	1840	281 29	23
1832	283 29	19	1841	244 30	24
1833	270 27	19	1842	257 27	25
1834	260 27	20	1843	256 27	25

Le chiffre des *récidives*, contenu dans la colonne B, a augmenté d'un 25^e depuis quelques années, mais il avait été plus élevé dans plusieurs des premières années de notre période. On peut croire, conséquemment, que cela n'est pas bien inquiétant pour la société, et nous le prouverons bientôt. Disons seulement ici, que dès l'instant que le nombre des criminels n'augmente pas, il est moins malheureux que les crimes soient commis par les mêmes hommes que par des hommes nouveaux. La société est nécessairement moins entachée ou moins démoralisée.

M. Béranger, Pair de France, qui peut être invoqué comme une autorité bien compétente, nous fournit, à ce sujet, un document dont nous devons profiter, où il s'agit à la fois du nombre des crimes, du nombre des récidives, et de l'influence des circonstances atténuantes.

M. Béranger.

Dans une communication faite à l'Académie des Sciences morales, dans le mois d'octobre 1841, et indiquée dans le *Droit* du 15 octobre, ce savant publiciste a exprimé « que les plaintes si souvent répétées à l'occasion de l'application inintelligente et scandaleuse des circonstances atténuantes, sont *très exagérées*; il ne croit pas qu'elles aient une part dans la reproduction des *récidives* qu'il attribue à d'autres causes. »

« On se tromperait, dit-il, si l'on croyait qu'il existe plus de crimes et plus de délits qu'avant 1832, année de la loi qui a modifié le Code pénal; au contraire, ils ont *diminué sensiblement*.

« Dans les cinq années qui ont précédé 1832, 36,266 individus ont été mis en accusation, et 36,036 pendant les cinq années qui ont suivi.

« Il en a été de même des prévenus correctionnels; dans la première période, le nombre a été de 977,132, et il n'a plus été que de 939,870, dans la seconde.

« Au lieu d'une augmentation dans les crimes et délits, il y a donc au contraire diminution sensible, surtout si l'on a égard à l'accroissement de la population et à l'active recherche des crimes et délits. »

Les recherches et les observations publiées par un homme non moins compétent, M. le marquis de La Rochefoucault-Liancourt, député du Cher et président de la

Société de la Morale chrétienne, ont donné le même enseignement sur le même sujet.

Nous ne manquerons pas de répéter ici, à l'occasion des récidives, ce qu'on lit dans le rapport au roi, de 1845, pour l'exercice 1843, page 26 :

C'est la mendicité
qui cause le plus
de récidives.

« C'est parmi les mendiants et les vagabonds, que se
« trouve toujours le nombre proportionnel le plus élevé
« de récidivistes ; il y en avait 37 sur 100 en 1843.

« Un cinquième des prévenus en récidive, 2,980, n'a
« été poursuivi, en dernier lieu, que pour rupture de ban,
« 5,156 (1/3) l'ont été pour vol, 395 pour escroquerie,
« 232 pour abus de confiance, 1,931 pour vagabondage,
« 1,385 pour mendicité, 972 pour rebellion, 1,251 pour
« coups et blessures. »

Erreur de M. de
Tocqueville,
député,
sur l'accroisse-
ment des crimes.

Après de tels documents, on peut être surpris de lire dans le rapport sur la loi des prisons par l'honorable M. le comte de Tocqueville : « Nous avons vu dans quelle
« *proportion alarmante croissent* ; depuis douze ans, en
« France, les délits et les crimes ; il est évident qu'une
« partie du mal doit être attribuée à l'état de nos prisons. »

Or, il n'y a pas d'accroissement dans les crimes ; il n'y a pas de bien-être à espérer dans les prisons, ainsi qu'elles sont tenues, voilà la vérité. Il est fâcheux qu'elle soit ignorée de ceux qui devraient le mieux la connaître.

III^e §. (2^e et 5^e colonnes, A et D.)

NOMBRE DES ACCUSÉS. — PROPORTION AVEC LA POPULATION.

Le chiffre proportionnel des accusés de crimes avec la population générale du royaume (5^{me} colonne, lettre D.), justifie les conclusions tirées de la deuxième colonne ; les

trois dernières années ont donné les plus heureuses proportions de toute la série de 19 ans, c'est-à-dire 1 sur 4,923 en 1842, 1 sur 4,737 en 1843, et 1 sur 4,748 en 1844 ; on a donc eu tort de désespérer de l'état présent et de notre avenir moral.

ANNÉES.	RAPPORT DES ACCUSÉS avec le Chiffre de la Population.	ANNÉES.	RAPPORT DES ACCUSÉS avec le Chiffre de la Population.
1826	1 sur 4,195	1835	1 sur 4,644
1827	» » 4,593	1836	» » 4,638
1828	» » 4,307	1837	» » 4,144
1829	» » 4,321	1838	» » 4,185
1830	» » 4,576	1839	» » 4,268
1831	» » 4,281	1840	» » 4,077
1832	» » 3,953	1841	» » 4,583
1833	» » 4,451	1842	» » 4,923
1834	» » 4,684	1843	» » 4,737

IV^e §. (6^e, 7^e, 8^e et 9^e colonnes, E, F, G, H.)

CONDAMNÉS, ACQUITTÉS, LEUR PROPORTION.

Les colonnes indicatives du chiffre des condamnés et des acquittés, ainsi que de la proportion des premiers avec le nombre des accusés, (lettres E, F, G, H), démontrent que la justice criminelle suit un cours ordinaire et uniforme, avec force et intelligence. Ainsi, au

point de vue qui nous occupe, on remarque, et il est très essentiel de le faire sentir, que la proportion des condamnations est devenue notablement *plus forte*, depuis l'admission des circonstances atténuantes. La preuve se trouve dans ce tableau :

ANNÉES.	CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.	PROPORTION SUR 100	
			CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.
1826	4,348	2,640	62	37
1827	4,236	2,693	61	38
1828	4,551	2,845	61	38
1829	4,475	2,898	60	39
1830	4,130	3,832	59	40
1831	4,098	3,508	53	46
1832	4,448	3,789	54	46
1833	4,105	3,210	56	44
1834	4,164	2,788	60	40
1835	4,407	2,816	61	39
1836	4,623	2,609	64	36
1837	5,117	2,977	63	36
1838	5,161	2,853	64	35
1839	5,063	2,795	64	35
1840	5,476	2,750	66	33
1841	5,016	2,446	67	33
1842	4,702	2,251	67	32
1843	4,884	2,342	67	32
1844	4,871	»	»	»

Avant la loi de 1832, on remarquait jusqu'à 53 acquittés sur 100 accusés ; depuis cette loi , le jury a été plus ferme, moins inquiet sur sa responsabilité , et conséquemment plus sévère. En effet , le chiffre s'élève à 69 condamnés sur 100 accusés en 1843 , et ce chiffre paraît être devenu le chiffre normal d'après les faits des quatre dernières années ; conséquemment , et contrairement à ce qu'on a dit, la répression a évidemment gagné par l'effet de l'admission des circonstances atténuantes.

Répression
plus forte.

Ajoutons que ce n'est pas seulement par un plus grand nombre de condamnations que la répression se prouve ; c'est encore par une plus longue durée des détentions prononcées. On lit dans le compte rendu de 1843 : « La durée moyenne des condamnations aux travaux « forcés, à la réclusion et à l'emprisonnement , est plus « longue qu'elle ne l'était antérieurement. »

Durée des peines.

Il est utile de remarquer ici le nombre considérable des acquittements et conséquemment le nombre des innocents qui ont eu à subir des emprisonnements préventifs.

On sait que cette observation est la cause de la proposition faite à la Chambre des Députés par M. le baron Roger, sur les détentions préventives.

Nous avons profité depuis longtemps de la facilité qui nous a été donnée par notre position auprès des prisons de Rouen , pour rechercher ce qu'avait produit chaque année , depuis 50 ans , la justice criminelle de notre département , et déjà , dans une publication faite en 1840 , nous avons mis au jour ces résultats. Ici , afin de former deux périodes égales partant du 23 avril 1832, nous allons réduire notre ancien tableau à 28 ans : 14 ans avant et 14 ans après :

Résultats
de la Statistique
du département
de la
Seine-Inférieure

Tableau.

TABLEAU DE LA JUSTICE CRIMINELLE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

	ANNÉES.	ACQUITÉS.	CONDAMNÉS.	TOTAL des Prévenus	Total par période de 14 ans.			OBSERVATIONS.
					ACQUITÉS.	CONDAMNÉS.	PRÉVENUS.	
4 sessions.	1818	53	166	219	1054	2,400	3,454	4 Sessions.
	1819	64	122	186				
	1820	57	125	182				
	1821	93	191	284				
14 ans.	1822	74	151	225				On voit que l'usage admis depuis quel- ques années de multiplier le nombre des sessions d'as- sises n'est pas, ainsi qu'on l'a dit, la preuve de l'augmen- tation du nombre des criminels.
	1823	85	149	234				
	1824	89	137	226				
	1825	78	172	250				
	1826	51	161	212				
	1827	78	179	257				
	1828	85	224	309				
	1829	67	215	282				
	1830	99	206	305				
	1831	81	202	283				
1832. Loi du 28 avril. Circonstances atténuantes.	1832	62	180	242	883	2,539	3,422	9 sessions. 7 » 6 » 7 » 7 » 6 »
	1833	45	142	187				
	1834	79	182	261				
	1835	89	154	243				
	1836	76	146	222				
	1837	86	201	287				
	1838	72	249	321				
	1839	59	196	255				
	1840	80	279	359				
	1841	45	171	216				
	1842	63	183	246				
	1843	41	173	214				
	1844	51	160	211				
	1845	35	123	158				
14 ans.								

Il résulte de ce tableau : 1° Que , avant l'admission des circonstances atténuantes , le jury a eu à juger, en 14 ans , 3,454 accusés ; il en a condamné 2,400, et acquitté 1,054 ; après l'admission des circonstances atténuantes , il a eu à juger , aussi en 14 ans , 3,422 accusés, il en a condamné 2,539 , et acquitté 883¹ ;

2° Que les deux périodes de 14 ans ont montré à-peu-près le même chiffre , 3,454 , et 3,422 accusés ;

3° Que le chiffre des condamnés a été encore à-peu-près le même , 2,400 , et 2,539 ;

4° Que la balance a penché cependant un peu du côté de la sévérité depuis 1832 , puisqu'il y a eu une petite augmentation dans le chiffre de la condamnation, et, qu'en moyenne, les peines ont eu une plus longue durée. Est-ce là de l'*impunité* ? de l'énervation ?

On dit aussi , dans le département de la Seine-Inférieure , aux jurés et à tout le monde :

« La démoralisation augmente , la multiplicité des crimes est effrayante , la répression est trop faible , la loi est énervée. » (C'est la formule obligée du réquisitoire.)

Qu'y a-t-il de justifié ? tout le contraire ; car la population est notablement augmentée dans le département.

¹ Si l'on remontait à 50 années, et qu'on les divisât par périodes de 5 ans, on trouverait toujours par année un chiffre moyen de 250 accusés de crimes dans le département de la Seine-Inférieure ; l'année 1845, l'unique depuis 1800, est descendue à 158 accusés et 123 condamnés ; c'est un abaissement extraordinaire.

V^e §, (12^e et 13^e colonnes, K et L.)

NOMBRE DES PRÉVENUS					
JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					
ANNÉES.	Pour DÉLITS COMMUNS.	Pour contraventions forestières et autres contraventions fiscales.	ANNÉES.	Pour DÉLITS COMMUNS.	Pour contraventions forestières et autres contraventions fiscales.
1826	57,867	101,873	1835	67,799	97,087
1827	57,012	114,134	1836	72,698	105,875
1828	57,679	114,621	1837	75,132	117,933
1829	59,108	117,119	1838	80,926	111,328
1830	55,682	155,009	1839	83,884	106,758
1831	61,619	193,119	1840	90,110	114,291
1832	64,834	154,901	1841	88,862	98,919
1833	62,679	141,135	1842	89,934	102,595
1834	65,347	107,515	1843	91,912	107,304

Délits
correctionnels.

La colonne des délits correctionnels n'a pas d'enseignement direct à nous donner au point de vue qui nous occupe ; cependant , il en ressort un très important sous un autre, par l'accroissement du chiffre annuel, c'est-à-dire en expliquant le chiffre, indiqué par la colonne voisine, de la population entrée dans les prisons, et, ensuite, en faisant ressortir un fait bien grave et bien digne de la méditation de tous les philanthropes , c'est-à-dire , l'augmentation de la misère d'une certaine partie du peuple. Le ther-

momètre de la misère des classes infimes de la société est exactement déterminé par les délits correctionnels, et spécialement par les délits forestiers et fiscaux. Or, ce thermomètre s'élève, et il est utile de rechercher pourquoi ; pendant la mauvaise saison d'hiver, la population des prisons départementales est régulièrement augmentée d'un tiers ; c'est alors qu'on voit tous les récidivistes reparaître pour passer leur quartier d'hiver en prison, au lieu de le passer dans la rue et de mourir sur le pavé.

Population
des prisons
augmentée
en hiver.

Nous avons vu plus haut à la page 38, que sur 14,302, le chiffre de 8,519, ou les 3/5^{mes} des récidives s'expliquait par des délits souvent excusables, ainsi :

- 2,980 pour rupture de ban ;
- 1,931 pour vagabondage ;
- 1,385 pour mendicité ;
- 972 pour rebellion ;
- 1,251 pour coups et blessures ;

La misère est certainement ici la principale cause, car l'ivrognerie et la paresse ne peuvent avoir une aussi large part.

Le travail manque dans certaines classes et dans certaines époques de l'année ; ce qui fait que la misère porte au mal, dans la proportion, chaque année croissante, qu'indique notre colonne des délits correctionnels, à laquelle, pour être exact, il faudrait ajouter le chiffre des suicides, et il est de 3,000, ainsi que nous l'avons vu.

Cause de l'augmentation,
pendant l'hiver,
dans les prisons
départementales.

Ces faits sont tristes à constater, et l'on serait heureux de pouvoir les dissimuler, mais ce serait mal de le faire, si l'on peut, en les dévoilant, provoquer les moyens d'y remédier.

VI^e §. (14^e colonne, M.)

Population
des prisons.
Arrestations
annuelles.

NOMBRE DES ENTRÉES DANS LES PRISONS DÉPARTEMENTALES. Tableau n° 93 de la <i>Statistique générale</i> . (Cette Statistique n'embrasse qu'une période de 7 années.)		ANNÉES.
158,000		1836
166,000		1837
171,000		1838
173,000		1839
179,000		1840
168,000		1841
165,000		1842

C'est dans la statistique générale publiée par M. le Ministre du Commerce au volume : *Maisons de répression*, que nous avons trouvé les chiffres de notre colonne de la population des maisons de répression. Quoiqu'ils n'embrassent pas une période assez longue pour servir seule à conclure, nous pensons que, placés à côté de ceux que nous a fournis la statistique criminelle, qui est plus ancienne, ils confirment aussi le fait, important à faire ressortir, du *statu quo* de la criminalité.

Pendant 7 années, le chiffre des arrestations par toute la France, ou les entrées dans les maisons départementales et de justice, a été à peu-près uniforme, comme le chiffre de la grande criminalité, c'est-à-dire de 160,000 ; les chiffres de cette colonne, ceux qui indiquent le rapport avec la population générale, comme les chiffres de la deuxième

colonne qui donnent le nombre total annuel des accusés, font tous ressortir évidemment, isolément ou réunis, une sorte de *statu quo*, qui, s'il n'est pas satisfaisant, ne cause pas du moins l'effroi de l'accroissement annuel et sans fin dont nous sommes menacés par beaucoup de publicistes mal renseignés et par trop confiants.

Il est vrai que les délits justiciables des tribunaux correctionnels, et, surtout, les délits forestiers ont augmenté; il est vrai, aussi, que la récidive a augmenté sensiblement parmi ces délits, mais nous avons déjà expliqué pourquoi cela n'est pas inquiétant pour la société, autant que cela est malheureux pour la classe imprévoyante et pauvre des travailleurs. Je le répète, ces récidives ont pour cause, dans la proportion des deux tiers, les ruptures de ban, le vagabondage, la mendicité, les vols dans les forêts. Or, la cause palpable de tous ces délits et de toutes ces récidives, c'est souvent la débauche, la paresse et l'ivrognerie, mais, plus souvent encore, c'est la *misère*, l'absence de travail et la répulsion des libérés, ce qui est digne de toute la sollicitude de l'administration.

Récidives
de délits
correctionnels.

VII^e §. (15^e colonne, N.)

FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE.

Si nous avons indiqué le chiffre des frais de justice criminelle, c'est pour détruire une soi-disant preuve de l'accroissement des crimes et des criminels. Cet argument est dans le rapport sur la loi des prisons;

Nous trouvons, au contraire, au chapitre : *Frais de justice criminelle* du budget de l'État, Ministère de la justice, chapitre 12, que l'article : *Frais de translation des prisonniers*, est toujours resté le même depuis bien des années, tandis que plusieurs autres ont subi des

augmentations considérables. Ainsi , pour 1838 et 1844 , il y a au budget cette différence.

	1838	1844	Augmentation:
Transl. des prisonniers.	100,000	100,000	point de variation
Honoraires des experts.	180,000	270,000	90,000
Indemnités aux témoins.	1,500,000	1,700,000	200,000
Droits de greffiers. . .	165,000	200,000	35,000
Salaire des huissiers , gendarmes , et tous agents de la force publique.	1,015,000	1,309,000	294,000
* Transp. des magistrats.	180,000	220,000	36,000
			655,000
En total, le budget allouait pour frais de justice criminelle:			
en	1838	3,322,000	
en	1839	3,822,000	500,000
	»	»	»
en	1841	4,541,316	700,000
en	1843	4,025,000	»
et en	1844	4,425,000	1,000,000 fr. de 1838 à 1844

* Les procès-verbaux des agents de la force publique, envoyés aux parquets , se sont élevés , en 1844 , au nombre de 140,163 , tandis qu'en 1836 leur nombre n'avait été que de 129,834 , mais en 1837, il s'était accru de 7,682.

Dans une circulaire adressée à MM. les procureurs généraux, le 26 décembre 1845, n° 1399, Son Excellence M. le Garde-des-Sceaux se plaint de l'augmentation des frais de justice criminelle ; il en indique plusieurs causes, mais l'une d'elles est une erreur. La circulaire dit, au paragraphe 11 : « L'état actuel des choses peut tenir principalement à l'accroissement du nombre des criminels. » C'est une erreur de bureau, qui met M. le Ministre en contradiction avec les comptes présentés par lui au Roi, et qui donne une arme à des adversaires mal instruits¹.

8^e §, (10^e et 11^e colonnes, I et J.)

DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ; CHIFFRE DE LEUR ADMISSION
PAR LES JURÉS ET PAR LES MAGISTRATS.

Circonstances
atténuantes.

COMBIEN DE FOIS LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises par les jurés ou les magistrats.					
ANNÉES.	JURÉS.			MAGISTRATS.	
1833	1,785 fois,	ou	59 sur 100	620 fois.	
1834	1,875	»	60 100	645	»
1835	2,049	»	62 100	724	»
1836	2,472	»	69 100	867	»
1837	2,673	»	69 100	889	»
1838	2,775	»	68 100	935	»
1839	2,862	»	70 100	1,026	»
1840	3,117	»	69 100	1,070	»
1841	2,831	»	69 100	»	
1842	2,615	»	67 100	872	»
1843			69 100	»	

¹ La lecture de ce mémoire à l'Académie m'a fait connaître l'avis de l'un de nos confrères les mieux instruits de ce dont il s'agit ici ;

L'indication du nombre de fois où il est arrivé que le jury ait admis des circonstances atténuantes, prouve que ce nombre a été croissant; de 59 sur 100, il a été à 69.

Cet accroissement explique celui des condamnations, et il justifie la prévoyance des législateurs de 1832. On peut voir, en effet, dans l'exposé des motifs, que c'était là le but qu'on voulait atteindre.

A côté du chiffre qui concerne le jury, on trouve le chiffre qui concerne les magistrats; il a été aussi toujours croissant jusqu'en 1840; de 620, il est monté jusqu'à 1,070.

Cette circonstance est bien importante à remarquer, parce qu'elle prouve que la magistrature a très souvent approuvé l'indulgence du jury, en y ajoutant la sienne. Cette indulgence justifie, il est vrai, la crainte d'abus de ceux qui voudraient que les magistrats seuls eussent le droit de disposer des circonstances atténuantes. Nous pouvons en prévenir nos adversaires, mais, pour nous, qui

M. le conseiller Leroy, qui a été chef de parquet, a remarqué que trop souvent, et très-inutilement, on faisait déplacer deux fois les témoins (et quelquefois plus) pour se présenter devant le magistrat instructeur et devant le tribunal; que, trop souvent encore, on déplaçait des témoins *inutiles*.

Le moyen d'éviter tant de déplacements et de dépenses serait, de la part du parquet, de prendre le soin de s'enquérir d'abord, auprès des maires, juges de paix et agents de la force, par correspondance *officiuse*, de la valeur des témoignages, afin de pouvoir citer *souvent directement* à l'audience, sans instruction préalable, et jamais de témoins inutiles. Beaucoup, en effet, viennent déclarer qu'ils ne savent rien.

Il faudrait encore, dit M. Leroy, exiger que les procès-verbaux de constatation de délits fussent bien minutés, et ils laissent trop souvent à désirer.

ne craignons pas ici l'abus de l'indulgence, nous y voyons un utile enseignement, c'est-à-dire l'approbation de la magistrature assise.

Rappelons ici ce que nous avons cité, page 37, des paroles de M. Bérenger, « Les plaintes si souvent répétées à l'occasion de l'application inintelligente et scandaleuse des circonstances atténuantes, sont très exagérées. »

D'un autre côté, on lit, à la page 17, tome 18, n° 1, 2^e semestre 1840, du *Journal de la Société de la Morale chrétienne* : « Circonstances atténuantes — Compte-rendu de la Justice criminelle. — 1838 :

« Les circonstances atténuantes ont été encore, cette année, approuvées par les magistrats et étendues en majeure partie à leur maximum. Elles ont été déclarées en faveur de 2,775 condamnés ; elles ne pouvaient atteindre qu'à un degré, 1,312 d'entr'eux ; restaient 1,463 en faveur desquels les juges n'ont accordé la remise d'un degré que pour 528, tandis qu'ils se sont empressés de la descendre de deux degrés pour 935.

« On voit que les magistrats ont usé, plus que le jury, de la faculté d'indulgence qu'elle leur attribue, et que ce sont eux qui ont trouvé les jurés trop sévères.

« Les magistrats ont usé de leur droit d'indulgence 2,197 fois en 1837, et 2,247 fois en 1838. »

Le Ministre se félicite, dans ce compte-rendu, de la répression : « Elle a été plus fréquente et plus ferme en 1838 qu'en 1837. » Il y a eu, en effet, moins d'acquittements.

Sévérité
approuvée.

Et le rapport de 1843, publié en 1845, dit : « Si les
« tribunaux usent très souvent de la faculté que leur offre
« l'article 463, pour modérer les peines, il importe, d'ail-
« leurs, de reconnaître qu'ils prononcent, d'année en
« année, *moins* d'acquittements, de 27 sur 100, c'est 16
« sur 100, en 1843. »

Conséquemment, il est évident que, depuis la loi de 1832, la société a obtenu plus souvent réparation ; les acquittements des grands coupables ont été plus rares ; enfin, le but de la loi a été atteint, mais il reste à savoir si les peines prononcées peuvent laisser la société dans la sécurité, si l'indulgence les a trop abaissées ainsi qu'on le croit ; c'est ce que vont nous enseigner les chiffres du tableau qui suit ; après cela, nous reprendrons, page 69, la discussion dès-à-présent élucidée par les chiffres de notre tableau, page 49, pour savoir définitivement ce qu'il faut penser des plaintes d'abus portées contre le jury et contre l'admission des circonstances atténuantes¹.

¹ Nous avons désiré savoir si l'opinion des jurys pouvait être particularisée avec certitude, pour chaque nature de crimes auxquels est appliqué le bénéfice des circonstances atténuantes ; mais nous avons dû renoncer bientôt à nos recherches, parce que les renseignements consignés dans les comptes de la justice sont insuffisants, et parce que ceux que nous avons pris *ad hominem* dans la maison de justice de Rouen, ne nous conduisaient qu'à des *suppositions* et non à la vérité. En effet, une année d'indulgence pour tel ou tel crime est suivie d'une année de sévérité, parce que l'atténuation qu'accorde le jury n'est pas motivée par la nature même du crime, mais principalement par les circonstances intimes des affaires et la position particulière des accusés qui lui inspirent plus ou moins de commisération.

IX^e §. — CONDAMNATIONS PAR NATURE DE PEINES.

Ce tableau indique le chiffre des condamnations par nature de peines, en négligeant toutefois les peines rarement appliquées, du bannissement, de la déportation, du carcan et de la dégradation civique, pendant les années :

NATURE DE LA PEINE.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.
Peine de mort.....	134	150	109	114	89	92	108	90	50	25	54	30	33	44	39	51	50	42	50
Travaux forcés à perpétuité.	283	281	317	268	273	268	211	238	141	151	151	148	177	198	197	185	178	174	196
id. à temps....	1,052	1,139	1,062	1,142	1,033	973	949	901	802	825	777	751	782	883	852	1,056	930	918	929
Réclusion.....	1,160	1,228	1,223	1,223	1,222	1,005	888	866	737	694	796	763	856	923	861	1,032	875	858	905
Peines correctionnelles....	1,342	1,487	1,446	1,739	1,825	1,740	1,910	2,442	2,417	2,437	2,599	2,904	3,230	3,072	3,081	3,118	2,946	2,682	2,777
TOTAUX.....	3,971	4,285	4,157	4,486	4,442	4,078	4,066	4,537	4,147	4,132	4,377	4,596	5,078	5,120	5,030	5,442	4,979	4,674	4,857

Progression ascendante.

Répression.
Abaissement
des peines.

Il était important de savoir quelle part l'admission des circonstances atténuantes avait prise dans la répression, par l'application des peines et leur atténuation, et quel changement s'était opéré dans leur nature.

Le chiffre indiqué dans la onzième colonne de notre tableau, et reproduit à la page 49, nous a décelé la graduation opérée dans l'application des circonstances atténuantes par les magistrats et par les jurés. Ce chiffre devait nous faire pressentir que les peines les plus terribles ont été moins souvent appliquées depuis 1832, et que les moins terribles, au contraire, l'ont été plus souvent. En effet, cela est arrivé, mais, en même temps, nous avons trouvé que le chiffre total des condamnations s'est *élevé*, et qu'il se soutient élevé depuis la loi de 1832; nous avons vu aussi que la moyenne de la durée des peines était un peu augmentée depuis le compte de 1843. Ce même compte, publié le 26 mars 1845, offre un tableau fort important à la page 19; la première colonne donne le total annuel des peines pendant une période de sept ans, de 1825 à 1831 inclusivement. Pour faire une comparaison concluante, nous avons pris sur le même tableau les chiffres des dernières sept années, de 1837 à 1843 inclusivement, et nous avons mis ces totaux en présence; or, voici ce qu'on remarque :

1 ^{re} Période de 7 ans. 1825 à 1831.	2 ^e Période de 7 ans. 1837 à 1843.	
796	309	Peine de mort.
1,901	1,305	Travaux forcés à perpétuité.
7,250	6,350	Travaux forcés à temps.
7,949	6,310	Réclusion.
11,489	20,906	Peines correctionnelles.
29,385	35,176	Près de 6,000 cond. de plus.

La différence du nombre des condamnations pour la dernière période 1837 à 1843, 5,791, ou un cinquième en plus, est un fait bien remarquable.

Rien ne prouve mieux la force de la répression actuelle, que ce rapprochement sur lequel nous appelons particulièrement l'attention de l'Académie. Plus humaine et non moins sévère qu'autrefois, elle se passe des peines les plus terribles, et arrive au but, qui est la sécurité de la société et la punition des coupables.

Disons-le haut ; la raison publique a enfin fait justice de cette opinion malheureuse qui a si longtemps dominé dans les lois criminelles, et qui mettait la sûreté publique sous la sauve-garde des supplices les plus cruels, supplices dont l'exécution, loin de servir à l'exemple, ou de moyen préventif, n'était propre qu'à endurcir le cœur du peuple, et à lui faire de véritables spectacles des douleurs, des angoisses et du sang.

Si l'exemple eût été efficace, la moralité publique aurait dû être digne de l'âge d'or, au temps où, aux crimes punis de mort encore aujourd'hui, on en joignait tant d'autres, comme ceux de vol, de sacrilège, d'hérésie, de sortilège.... qui ont fait périr tant de fous et tant d'innocents.... !

La loi du 28 avril 1832 a lavé notre Code pénal de toutes ces souillures dont a dû bien gémir l'humanité, pour n'en plus conserver que deux : c'est la peine de mort et l'exposition publique. (La marque, le carcan, la mutilation du parricide, ont été supprimés.)

Les expressions numériques de la statistique criminelle ne devaient pas nous échapper à l'égard de ces deux peines, et nous ne pouvions manquer de les commenter dans cette enceinte, où de fréquentes communications à ce sujet ont toujours été entendues avec un grand intérêt.

Exposition
publique.

Depuis que l'exposition publique est devenue une peine facultative, abandonnée à l'appréciation des magistrats des Cours d'Assises, elle a été de moins en moins prononcée.

C'est que la répulsion générale pour cette *ignoble* peine est partagée par la haute magistrature ; c'est que rien ne prouve son utilité, quand bien des raisons prouvent son danger.

En principe, il y a égalité de peine pour égalité de crime, et cependant le supplice de l'exposition est d'un effet bien différent, selon les hommes ; pour les uns, et je l'ai vu maintes fois, l'heure de l'exposition est une heure impatiemment attendue, c'est une heure de joie pendant laquelle ils pourront étaler leur cynisme en face de quelques curieux, d'enfants..., et obtenir quelques sous de la commisération ; pour d'autres, pour ceux qui se souviennent de leur famille (que ce supplice atteint toujours), pour ceux qui devront un jour racheter leur faute par la punition et le repentir, cette souillure publique est une peine affreuse, un stygmate au cœur et au front.

La loi permet et invite à la réhabilitation. Or, je le demande à tous, celui qui aura subi *l'exposition infamante* ne sera-t-il pas toujours l'objet d'une répulsion ? Il n'y a pas de réhabilitation véritable ; pour lui, point d'oubli ! et s'il s'agissait d'un *innocent* !

Peine de mort.

Au point où en est arrivée aujourd'hui la pensée publique, ou, plutôt, le doute général sur l'utilité et les véritables effets de la peine de mort, un des enseignements les plus graves à rechercher dans les faits constatés par la statistique criminelle, était assurément celui qui concerne la peine la plus terrible qu'ait conservée notre Code pénal.

Il est constant que l'opinion exprime à la fois une vive répulsion contre la peine capitale, et la crainte de laisser

la société désarmée devant le crime. L'humanité et la prudence cherchent à se concilier ; c'est une gloire du ^{xix}^e siècle.

Les législateurs de 1832 ont voulu satisfaire à ce double sentiment, en proposant la loi qui avait pour but (selon les expressions de M. Barthe , Ministre de la justice , dans son exposé des motifs), « de diminuer les cas d'application de la peine de mort , cette dernière et lamentable « ressource de la société contre le crime , n'osant pas encore céder aux sollicitations de philosophes et publicistes « qui en demandent l'abolition. »

La statistique nous prouve que la loi a atteint son but ; la peine capitale a été bien moins souvent prononcée. Ainsi, pendant les sept années qui ont précédé 1832 , on trouve 796 condamnations , et pendant les sept années qui l'ont suivi , c'est seulement 275.

Pour quelques écrivains , la condescendance de la loi aux sentiments de l'humanité a été fatale à la société , elle a fait des victimes ; mais c'était là une idée préconçue , et rarement ces idées sont sages.

Interrogeons les faits : a-t-il été commis plus d'homicides pendant les années qui ont suivi la rareté des condamnations capitales ? ou autrement , a-t-on reconnu que l'exemple donné par un grand nombre de décapitations ait eu assez d'influence pour faire compter moins d'assassins pendant les années suivantes ? Non , et , ce qui est le plus clairement démontré dans la statistique que nous étudions, c'est la constatation d'une *diminution notable* dans les crimes contre les personnes , et une augmentation dans les crimes contre les propriétés ; mais ne l'oublions pas , c'est, en totalité , le même chiffre annuel , ou à peu près.

Conséquemment, l'argument à tirer des chiffres, à l'occasion de la peine de mort, sera propre à soutenir, d'abord, que l'effet désiré et produit de la loi de 1832 n'a pas été contraire à la sûreté publique, et que ce résultat, favorable aux sentiments de l'humanité, prouve, autant qu'il est possible de le faire, l'inefficacité, comme *préventive*, de cette lamentable ressource de la société contre le crime.

Cette conséquence, si grave au point de vue philanthropique, a conduit depuis bien longtemps les publicistes à demander l'abolition de la peine de mort, et leurs heureuses sollicitations ont amené le *moyen terme* admis par notre loi ; mais, qui le croirait jamais ? une idée nouvelle, ou plutôt ancienne, se produit aujourd'hui, et j'espère qu'on en aura bientôt fait justice : c'est que l'inefficacité préventive de la peine de mort tient à ce que les exécutions capitales ne sont plus entourées de tout l'appareil dont on les décorait autrefois.

Si l'on veut que l'exemple produise un effet utile sur l'esprit du peuple, il faut, dit-on, le rendre affreux, effrayant !... comme si on ne savait pas que l'effet réel de ces supplices barbares n'était que de les rendre plus *curieux* ! rien de plus.

Lorsque tous les jurys de la France prouvent par leurs verdicts la profonde répugnance du pays pour la peine de mort ; lorsque, par ses mesures, l'administration cherche à éviter au peuple le spectacle sanglant des exécutions capitales, à cause de leur danger pour les sentiments honnêtes ; lorsqu'on sait qu'il a fallu traverser tant de siècles pour voir la raison et l'humanité dominer enfin dans les mœurs publiques, n'est-on pas surpris de voir aujourd'hui se manifester des regrets pour ce *bon temps* des supplices à grand appareil !

Que c'était beau ! ces roues , ces potences , ces croix de saint André , ces coups de barre de fer , ces mutilations par le fer rouge , ces bûchers en feu , et ces cris des patients , et ces gémissements !! Oh ! comme le peuple était bien recueilli ! « Qu'on se souviene donc » , s'écrie l'auteur qui nous a porté à ces réflexions , « que cela se passait sur la plus grande place et devant un public depuis longtemps prévenu et toujours très nombreux ! que cela durait toute une journée !.... » Belle journée , n'est-il pas vrai , et bien employée pour tout ce peuple qui perdait ainsi un temps destiné au travail et le pain destiné à la famille , pour l'employer à satisfaire une horrible curiosité et à faire de l'orgie et de la débauche !

En vérité , en lisant de telles choses aujourd'hui , il faut bien que je croie que la statistique des aliénés est loin d'avoir bien compté , ainsi que je le disais à l'Académie , il y a peu de temps , en lui parlant des causes de la folie (*Précis de 1844.*)

Définitivement , doit-on conclure du fait de l'abaissement des peines , que la société reste sans garantie et le crime sans répression ? Que l'intimidation est détruite , l'impunité assurée ? Vous le voyez , Messieurs , il faut plutôt penser , ainsi que l'a fait M. le comte Bastard , rapporteur à la Chambre des Pairs de la loi du 28 avril 1832 :

Effet réel
de l'abaissement
des peines.

« Qu'on ne peut pas dire que la société reste sans garantie et le crime sans répression par la diminution d'un degré de la peine. »

L'expérience a donné sa sanction à la prévision du législateur. Voilà la vérité.

Je crois qu'on assimile trop souvent dans le monde l'admission des circonstances atténuantes avec un acquitte-

Confusion
de mots.

ment; *indè iræ*. Cependant, il y a la différence du jour avec les ténèbres : qu'on réfléchisse donc sur ce que sera l'avenir de celui en faveur de qui les jurés ont admis l'indulgence de la loi ; en voici le tableau , tel qu'on le voit dans nos prisons , ainsi qu'elles sont réglées aujourd'hui :

Vie de la prison.

S'il s'agit d'un homme qui a encouru la peine de mort , savez-vous , vous qui tenez tant à la tête de ce misérable , quel sort l'attend ?

Il portera des fers pendant tout le temps qu'il vivra.

Tant qu'il vivra , il portera la livrée du crime et restera sans chevelure et sans barbe.

Il couchera sur une planche où il sera retenu par une chaîne pendant son sommeil.

Il travaillera sans profit et sans but.

Il obéira toujours sans avoir jamais une volonté, et sous peine du bâton.

Il sera nourri à peu près comme vous nourrissez vos chiens ; mais ce n'est pas tout , s'il reste à ce *réprouvé* quelques sentiments honnêtes, il devra subir des tourments plus grands encore.

Il sera privé à toujours de la vue et de toute relation avec sa femme , ses enfants , ses parents ou ses amis ; un contact perpétuel avec ses pareils sera une souffrance perpétuelle imposée à l'amour-propre , et sera un reproche sans fin ; aucun amour ne viendra adoucir ses misères , aucune espérance ne viendra soulager , par ses illusions , ses longs jours de labeur et ses longues nuits sans sommeil.

N'est-ce pas pis que le supplice de la mort , je vous le demande ? et vous appelez cela un bienfait ! et vous n'êtes pas satisfaits ! et vous critiquez ce jury qui a eu horreur

du sang, parce qu'il a craint de se tromper, parce qu'il a voulu sauver un peu de l'honneur d'une famille, parce qu'il a éprouvé de la pitié, parce qu'il a enfin usé du droit de faire grâce, de ce droit qui fait aujourd'hui partie des libertés publiques acquises au pays, et dont le peuple français doit se montrer fier et jaloux !!! Assurément le critique, s'il était placé dans les circonstances où était placé le juré qu'il blâme, partagerait ses sentiments, car il n'est plus aujourd'hui d'admiration pour le cœur de Brutus, ni pour la main d'Horace.

Quant à ceux qui, détenus à temps, devront vivre dans ces mêmes misères, pendant cinq, dix ou vingt ans, ils auront l'espérance d'en sortir, il est vrai; mais apprenez que cette espérance est une illusion pour un très grand nombre. La main du grand juge les aura saisis avant le terme fixé par les juges de la terre, car, sachez-le, la prison tue dans une proportion considérable, la mortalité ordinaire étant de 1, celle des bagnes est de 3,84, celle des maisons centrales de 5,09 pour les hommes, et de 3,59 pour les femmes, d'après les tables de mortalité dressées par ordre de M. le Ministre de l'intérieur.

Et après cinq, dix ou vingt ans de ces souffrances physiques et morales, soyez sûrs que l'énergie de l'homme est bien épuisée, il est devenu peu à craindre, s'il a résisté, et ce sera, d'ailleurs, pour mener la vie de *libéré*, qui est encore et toujours une *punition*.

Libérés.

Quant aux condamnés aux peines de réclusion ou d'emprisonnement dans les maisons centrales, dont notre tableau de la vie d'un prisonnier nous a éloigné un instant, qu'on ne croie pas qu'ils seront moins malheureux qu'au bagne. Le régime de ces maisons est, sous certains rapports, bien plus dur encore, par la privation du tabac et d'aliments supplémentaires, autres que du

Vie
dans les maisons
centrales
de répression.

beurre et du fromage ; et c'est ce qui a conduit quelques-uns à commettre des crimes , afin de sortir de la maison centrale pour aller au bagne¹.

Nous avons vu les choses de près , et souvent , de jour et de nuit , et non pas comme ces visiteurs simplement curieux qui trouvent que la propreté étant maintenue , le pain bon et la soupe de bonne odeur , les prisonniers doivent se trouver heureux , trop heureux même.

Qu'on dise qu'ils ont mérité de subir une existence pénible , dure , et qu'ils la subissent justement , ce sera bien , mais qu'on ne dise pas autre chose , si l'on ne veut pas commettre une absurde dérision.

Il est bien vrai que presque tous ceux qui parlent des prisons ne les connaissent pas , et je le dis avec MM. Gleize , Dyeï , Marchal . . . Ceux-là font pitié , qui trouvent les bagnes et les prisons régis par un régime trop doux et engageant au retour. Désirer de retourner dans ces cloaques ! Cela paraît impossible à quiconque les connaît. Cependant , répond-on , pourquoi en est-il qui y rentrent ? Hélas , pourquoi la fatalité pèse-t-elle toujours et sans cesse sur certains malheureux ? pourquoi existe-t-il des natures insensibles au mal , perverses , incorrigibles , des passions qui ne s'éteignent pas ?

Aujourd'hui , la statistique indique à la société quel est le nombre de ces êtres malheureusement nés , qu'elle doit constamment craindre et surveiller ; elle prouve qu'aucune des peines prononcées contre eux dans tous les temps,

¹ Nous avons déjà publié ces vérités dans notre livre précité , p. 23 , des *Prisons et des Prisonniers* , — et dans un mémoire sur la mendicité , 1842 , in-8° , 32 pages , imprimé dans le *Journal de la Société de la Morale Chrétienne*.

ne les a corrigés du besoin de nuire aux autres et à eux-mêmes ; c'est que leur nature est rebelle et contraire aux sentiments du bien, comme un mauvais sol est contraire au développement de bons fruits ; c'est que les occasions se montrent sans cesse renaissantes et engageantes, et que leur faiblesse est trop grande pour y résister ; c'est que ce sont des êtres intermédiaires entre le fou et le sensé.

Est-ce que cet enseignement produit par la statistique, par l'expérience du mal, par la nullité des remèdes usités et par la raison, ne fera pas donner, enfin, une suite sérieuse à la pensée si souvent reproduite par des publicistes bien instruits, de créer un lieu de *déportation* ? Il n'y a cependant pas d'autre remède¹. Le rapport de Lepeltier de Saint-Fargeau, sur la loi pénale de 1791, dit : « quiconque aura été repris de justice criminellement, « et condamné pour la seconde fois, subira la peine portée

Nécessité
d'un lien
de déportation
pour
les incorrigibles.

¹ On compte beaucoup sur l'efficacité d'un remède qui sera, tout l'annonce, mis en essai d'ici à quelques années, je veux parler de l'emprisonnement cellulaire de jour et de nuit ; nous avons dit ce que nous en pensions, en 1840, dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, et quoi que ce ne soit pas ici le lieu de discuter cette grave question de pénalité, nous ne pouvons nous empêcher de répéter que cette nouvelle organisation des prisons ajoutera aux peines que la loi impose aux détenus, en altérant leur santé, et sans produire, selon notre prévision, plus d'amendements. A ce point de vue, le projet proposé par M. le docteur A. Fourcaut, de l'Académie royale de médecine, doit être recommandé à l'attention des législateurs. Voir *De l'Influence du régime pénitentiaire sur le Physique et le Moral de l'Homme*. — Moyen d'en diminuer les inconvénients. Mémoire présenté à l'Institut le 13 avril 1846. — Voir encore celui de M. le docteur Boileau de Castelneau, Nîmes. — Plan d'un système rationnel de prévention du crime et d'amendement du coupable, 1815. — Montpellier. — Ce projet est plein de vues excellentes.

« par la loi contre son délit ; mais, lorsqu'il aura ainsi
 « satisfait à l'exemple, il sera conduit au lieu fixé pour la
 « déportation. Par-là, vous remplirez le double objet, et
 « de punir la récidive, et de délivrer la société d'un mal-
 « fauteur incorrigible. » (V. *Moniteur* du 4 juin 1791.)

Sous un autre ciel, sous une terre nouvelle, incessamment poussés par l'instinct de la conservation, sans occasion de succomber au vice et de satisfaire des passions ; forcés, enfin, comme les premiers hommes, de tirer de la terre, à la sueur de leur front, des moyens d'existence, ces ennemis de la société civilisée oublieront forcément leurs mauvais penchants, et beaucoup feront un jour des gens de bien, ainsi que Botany-Bay en fournit la preuve.

Quand aux *libérés*, on est encore dans le monde dans une grande erreur ; qu'on cherche la vérité à ce sujet, et l'on sera surpris que la plus grande partie de ces *parias*, repoussés de toutes parts, placés dans les positions les plus difficiles pour se procurer seulement du pain, restent honnêtes. Il est certain que ceux qui retombent, forment une très faible minorité ; la statistique officielle le prouve, et ce qui ramène le plus souvent ces *récidivistes* devant la justice, et les met en état de *récidive*, c'est le délit de *rupture de ban* et la *mendicité*, c'est-à-dire que c'est la faim.

Ateliers publics.

Je l'ai déjà dit ailleurs en traitant de la mendicité, si un atelier public était ouvert de ville en ville, ou de canton en canton, pour ces lépreux, comme pour tous les mendiants et tous hommes et femmes sans ouvrage, on passerait à bien des malheurs ; mais, jusqu'alors, on s'est borné à les traquer, à les montrer au doigt de la surveillance, voilà ce qu'on a fait !

Que l'administration leur offre donc du travail, ainsi qu'elle le faisait lorsqu'ils étaient dans leur

prison, et l'on aura le droit de se plaindre et d'être impitoyable ; mais, en attendant, que la société s'accuse d'imprévoyance et d'injustice, ou plutôt qu'elle s'accuse d'avoir manqué à ses engagements, car depuis longtemps elle a promis.

La Constitution française du 3 septembre 1791, dit : « Il sera créé et organisé un établissement de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et *fournir du travail* aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer », et cette constitution ne fait que répéter ce qu'avaient prescrit les anciennes ordonnances sur la mendicité.

La bienfaisance publique a fait et continue chaque jour d'honorables efforts pour détruire la mendicité. Il y a des contrées où ils ont été suivis de succès ; mais il n'y a pas en France, à ce point de vue, d'unité dans les moyens et dans les forces de la volonté ; là, seulement, est l'obstacle. Car, ce qui est utile et bien dans une contrée, le serait également dans une autre ; il ne faut que l'y introduire, et savoir l'y maintenir.

On connaît des communes où il y a des ateliers de travail de charité qui occupent tous les pauvres, et qui ont ainsi fait disparaître les mendiants.

Dans quelques communes rurales, il a été organisé des Comités de patronage, qui obligent les familles pauvres à exposer leurs besoins à une seule personne qui lui est désignée comme patron et surveillant. Là, encore, il n'y a plus de mendiants ; ceux qui se livrent à la mendicité sont renvoyés dans leur commune, et sont poursuivis. Là, c'est bonne justice ; mais assurément, partout où ces mesures ne sont pas adoptées, en exécutant la loi qui dit que la mendicité est un délit, on fait un acte d'inhu-

manité ; car un malheureux qui est sans travail et sans pain ne peut que *voler*, si le recours à la charité publique lui est défendu.

Il appartient aux Sages de la nation de trouver les moyens d'aplanir les difficultés de ces projets tant de fois proposés et oubliés ; espérons qu'ils y parviendront.

Tableau
par nature
de crimes.

Les tableaux qui indiquent le nombre des accusés de crime, page 39, et celui des condamnés par nature de peine, en se corroborant dans leurs conséquences, nous ont engagé à ne pas parler du tableau où se trouvent les chiffres par nature de crime.

Du crime
d'infanticide.

Les crimes contre les personnes ont diminué, les crimes contre les propriétés ont augmenté, et le chiffre total est resté le même. Voilà ce qu'il nous fallait savoir. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence que cette diminution des crimes de la première catégorie, ne laisse pas moins remarquer avec peine une augmentation dans un crime spécial, le crime d'infanticide ; et je tiens à fixer l'attention de l'Académie sur cette observation, car elle a une portée fort grave, aujourd'hui que des mesures administratives *mises en essai*, peuvent, par la force des chiffres, être accusées d'une sorte de *complicité*.

Des considérations *morales*, a-t-on dit dans les Conseils généraux, devaient engager l'Administration à supprimer les tours des hospices ouverts aux enfants abandonnés, et, des considérations d'*argent* venant en aide, il a été en effet essayé de la suppression ou de l'éloignement des tours dans quelques départements.

Depuis cette mesure, il ne s'est pas trouvé un autre saint Vincent-de-Paul pour recueillir les enfants abandonnés, et il s'est fait plus de crimes ; c'est environ 60

enfants de plus qu'auparavant qui ont été tués. En effet, la moyenne prise de 4 en 4 ans depuis 1831, a fourni les chiffres croissants de 104, 157 et 168 accusés par année.

Dans le département de la Seine-Inférieure, le Préfet, M. le baron Dupont-Delporte, Pair de France, a résisté, par des raisons d'humanité et d'administration, à la clôture du tour de l'hospice de Rouen. Il doit s'en féliciter. L'opinion d'un si profond administrateur est ici d'un grand poids.

On a remarqué qu'il ne s'était pas fait dans ce département plus de crimes d'infanticide. En 10 ans, de 1821 à 1830, il y a eu 16 accusations qui ont eu pour résultats :

3 condamnations à mort,		4 à prison temporaire,
1 à prison perpétuelle,		8 acquittements;

Et en 10 ans, de 1831 à 1840, il y a eu aussi 16 affaires :

Point de condamnation à mort,

2 condamnations à perpétuité,

5 condamnations à temps,

9 acquittements.

De 1841 à 1845, il y a eu 9 accusations :

1 condamnation à 20 ans de travaux forcés avec l'exposition,

8 acquittements.

La loi punit de mort le crime d'infanticide, et cependant, depuis la loi du 28 avril 1832, elle n'a jamais été prononcée, ou très rarement; il est arrivé même presque toujours que les jurés et les magistrats se sont unis d'indulgence pour appliquer aux mères coupables la moindre des peines prononcées par la loi.

C'est qu'en effet , ce crime place les coupables dans une position particulière ; et c'est peut-être en vue de lui seul, que le Ministre qui a proposé la loi de 1832, disait :

« Le coupable n'a pas eu toujours une pleine conscience
« de son crime , parce qu'il a été séduit , passionné , parce
« qu'il a fait des aveux , témoigné du repentir ; l'âge , le
« sexe , les passions..... peuvent devenir de justes droits
« à la pitié. »

Dans le cas d'infanticide , il y a toujours deux coupables et *toujours un seul est poursuivi* et condamné , toujours il y a un misérable , un lâche qui se cache , qui a abandonné sa victime , qui se rit , dans son cynisme , du mal qu'il a causé , des pleurs qu'il fait répandre , du trouble qu'il apporte dans une famille , un misérable qui a refusé quelques espérances , quelques conseils , quelque argent enfin.... et qui laisse commettre un crime !!

Celui-là , la loi ne l'atteint pas , il n'est justiciable que de lui-même... ; réparation bien incertaine , car il savait qu'un enfant pourrait être assassiné , qu'une femme pourrait monter sur l'échafaud , et il n'a pas été sensible à ces craintes affreuses , il n'a rien évité !

Que fera-t-on de cet enseignement de la statistique ?

Rouvrira-t-on les hospices d'enfants trouvés ?

Trouvera-t-on un moyen légal d'inquiéter , au moins , les débauchés complices de tous ces crimes ?

Dans tous les temps , on a cherché à éviter ce grand désordre , et surtout à une époque bien plus entachée que la nôtre.

Le spirituel Guy-Patin, dans ses lettres si curieuses, dit, à la date du 22 juin 1660 : « Les vicaires généraux et les

« pénitenciers se sont allez plaindre à M. le premier
« président que, depuis 1 an, 600 femmes, de compte
« fait, se sont confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit. »

Nous arrivons, Messieurs, à la question la plus importante et la plus actuelle peut-être, que puisse utilement élucider la statistique, celle de l'avantage ou du danger de la loi du 28 avril 1832.

Des circon-
stances
atténuantes
et du jury.

Nous avons déjà prévenu l'Académie, page 52, qu'en plaçant à côté les uns des autres les renseignements numériques fournis par la statistique, relativement à l'admission des circonstances atténuantes pages 49 à 53, et relativement à la répression, par l'application sévère ou l'atténuation des peines, nous avons eu l'intention de préparer l'Académie à la discussion approfondie, que nous sommes amené à faire, des critiques dont la loi du 28 avril 1832 a été l'objet, en ce qui concerne spécialement l'admission des circonstances atténuantes par les jurés.

Cette discussion devait nécessairement être amenée devant l'Académie par le rapport dont nous avons été chargé sur un travail particulier touchant cette question; nous profiterons donc de cette circonstance pour faire connaître les pensées de M. Gervais, avocat, secrétaire de la Société de la Morale chrétienne, philanthrope connu par des publications où règnent toujours des idées généreuses et bienveillantes. L'Académie se souvient qu'elle a reçu de M. Gervais un mémoire sur les circonstances atténuantes que M. le président a renvoyé à mon examen, (in-8° de 15 pages, 1846.)

Mémoire
de M^r Gervais,
sur les
circonstances
atténuantes.

N'est-il pas temps, en effet, d'en finir avec toutes ces attaques dirigées sans cesse de toutes parts contre la loi,

et de venger les législateurs de 1832 , auxquels remontent toujours ces critiques ?

N'est-il pas temps d'éclairer tous ceux qui , dans leur ignorance de la vérité , se permettent ces attaques indiscrètes , et de les tirer d'une erreur fâcheuse pour le pays , dont elle attaque la moralité et le bon sens ?

N'est-il pas utile de dire à la société ce qu'elle doit penser d'elle-même , et de la soustraire aux *horripilations* que se complaisent à faire naître tous les jours ces éloquentes jérémiades qui ont été par trop débitées , copiées et accréditées à la tribune , au parquet , dans la chaire , dans tous les journaux , et enfin dans l'opinion publique ?

Tout le monde doit désirer , en effet , qu'un débat fasse surgir la vérité , et ce débat se prépare ; car , au nombre de ceux qui y attachent de l'importance , il se trouve , pour le rendre plus solennel , un corps savant , c'est l'Académie royale des sciences du Gard , qui a ouvert un concours sur la question de l'utilité ou du danger des circonstances atténuantes.

Il convient au sujet de commencer par l'examen de la loi qui a confié aux jurés le droit de proposer des circonstances atténuantes ; mais qu'il nous soit permis de dire , d'abord , comment l'esprit public a été amené , ainsi que la législature , à étudier , en 1832 , l'importante question qui a été résolue par la loi du 28 avril.

Les grandes époques de notre histoire , le siècle de François I^{er} , le siècle de Louis XIV et celui qui s'écoule , ont placé , au nombre des grands événements qui les ont marqués , d'utiles dispositions législatives , civiles et criminelles ; à ce dernier point de vue , qui doit seul nous occuper ici , il faut se souvenir des édits de François I^{er} ;

de 1536 et de 1539, de l'ordonnance criminelle de Louis XIV de 1670, et du code pénal de 1791 et de 1810; 1830 devait donc marquer aussi son époque mémorable.

Après avoir lu les dispositions terribles des deux premières lois, le Code pénal, dû à nos grands législateurs de la révolution de 89, paraît une œuvre aussi sage qu'humaine. L'ancienne législation se montrait prodigue de châtimens terribles, et les comités désignés par l'Assemblée Constituante, résolurent de s'en montrer avarés; non-seulement ils adoucirent les peines dans les cas prévus, mais encore ils rayèrent de la loi beaucoup de cas punis naguères comme crime, et par des supplices atroces; tels étaient les crimes de *magie*, *apostasie*, *sortilège*, *blasphème*, *hérésie*. Cependant, par droit d'héritage et de transition, et au milieu de tant d'autres préoccupations, la nouvelle loi devait se sentir des usages et des rigueurs de l'ancien droit criminel, c'était une nécessité; au temps seul il appartenait de faire naître l'expérience, d'amener de la douceur dans les mœurs, et de permettre de mieux apprécier les choses dans l'intérêt général. C'est en effet après tous les ébranlemens de la révolution de 1789, c'est après une guerre de vingt années, que la nation française a vu une ère de calme et de réflexion s'ouvrir, c'est-à-dire qu'à partir de 1815, les esprits étant devenus libres de tout autre entraînement, on les a vus se fixer exclusivement sur l'étude des choses d'ordre, d'humanité et de progrès social; elle avait eu assez de gloire militaire, elle pouvait aspirer à une autre.

Les lois pénales ne pouvaient échapper à cette nouvelle direction des esprits, et les économistes, les législateurs, les philanthropes, les magistrats enfin, étudièrent de nouveau, et chacun à son point de vue, ce grave et important sujet.

Réforme
des lois pénales.

La réforme des lois pénales, et la réforme des prisons qui s'y lie presque nécessairement, furent donc étudiées de nouveau, et bientôt ces études portèrent leurs fruits, en amenant d'utiles et de graves modifications soit dans la loi, soit dans la discipline des prisons.

Réforme
des prisons.

But de la loi.

Moralisation.

Les traitements infligés aux hommes entraînés dans l'abîme du crime parurent *durs* à une époque de mœurs douces et de progrès humanitaires ; on vit que notre Code pénal se ressentait trop de la barbarie des temps anciens, par les peines corporelles qu'il avait conservées, et l'on se demanda si le but de la loi était, uniquement et impitoyablement, de frapper, *d'intimider* et de venger la société outragée ; on se demanda, enfin, si la société ne gagnerait pas davantage à la moralisation par la *bienveillance*.

La marque par le fer rouge, l'exposition publique (*six heures durant*) le carcan, l'amputation du poignet des parricides, la mort, la confiscation des biens, étaient toutes des peines imitées des lois et des mœurs anciennes, que *l'usage*, plutôt que *l'étude* de leur nécessité, avait fait conserver à nos réformateurs de 1791 ; l'échelle de pénalité y rappelle bien souvent, en effet, à côté du crime prévu, les peines expiatoires jugées aujourd'hui bien inutiles et mêmes dangereuses.

Eh ! quel moyen, en effet, de réparer les erreurs de la justice humaine, alors que l'infamie a imposé son stigmate indélébile sur le front d'un malheureux innocent ! ! Pourquoi les familles seraient-elles aussi solidaires d'un infâme ?...

Jury.
Loi du 16 sept.
1791.

Heureusement qu'à côté de ces duretés légales, considérées alors comme utiles à la *répression*, l'Assemblée Constituante a rendu à la France la belle et généreuse institution du jury, si longtemps absorbée par la féodalité.

La loi du 16 septembre 1791 est assurément une des plus heureuses compensations aux maux de la révolution, quoiqu'en aient dit quelques voix aujourd'hui sans force et sans sympathies; et, pourtant, il devait arriver, à l'égard de cette nouvelle justice populaire, ce qui arrive aux institutions naissantes, c'est-à-dire qu'il devait arriver, qu'à l'expérience seule, il pouvait appartenir d'en faire connaître les avantages et les inconvénients dans l'intérêt de la justice, ainsi que doit la vouloir une nation puissante, éclairée, où dominant les sentiments généreux de l'humanité.

Modifications.

Après quarante ans de cette expérience, après plusieurs modifications importantes apportées au Code pénal, la législature, poussée à la fois par les sentiments dominants et bien manifestés dans le pays, par l'intérêt de la société et de la justice, éclairée enfin par les faits accomplis par l'institution du jury, la législature de 1832, dis-je, est venue doter cette institution d'une prérogative, jusqu'alors attribuée seulement, et dans quelques cas, à la magistrature; elle lui a donné le droit de diminuer d'un degré la pénalité attachée à chaque crime par le Code pénal, en déclarant spontanément et à une majorité notable, huit sur douze, qu'il y a des *circonstances atténuantes* en faveur de l'accusé. Le jury devenu magistrature libre, devenu dépositaire d'un droit analogue à l'attribut attaché à la couronne, peut donc accorder une grâce ou une véritable commutation de peine, sans avoir besoin de donner ses motifs; *c'est la loi*.

Droit attribué
à la
magistrature,
concedé au jury.

Les faits accomplis par le jury furent, pour tous les observateurs, une justice meilleure que celle des anciens tribunaux criminels. Les juges, retenus par la rigueur de la loi et même par des *peines*, n'ont jamais eu le pouvoir de faire des concessions, et ce dut être souvent à regret. Le jury l'a eu, au contraire, dès son origine; c'est sa nature.

Faits accomplis
par le jury.

exceptionnelle, et c'est pour cela qu'il rend une meilleure justice. La tendance des juges est nécessairement la sévérité ; la tendance des jurés est l'indulgence. Ici naît la question de préférence ; or, pour les uns, la première a paru supérieure à l'autre dans l'intérêt de la société ; pour les autres, c'est la seconde qui a été la meilleure, mais la tendance à l'indulgence l'a emporté. C'est sans doute parce que, ainsi que l'a dit Montesquieu : « *Un châ-
« timent modéré et certain a paru plus efficace qu'un
« châtiment atroce et douteux.* » Cependant cette tendance des jurys doit avoir ses limites, la raison le veut autant que la justice, et c'est à la loi à les tracer ; elle l'a fait par la belle et généreuse concession de 1832.

Les limites
de l'indulgence
dépassées.

Les limites de l'indulgence avaient été trop souvent dépassées, chacun en convient ; les susceptibilités de la conscience s'étaient montrées exagérées. C'est que, lorsqu'il s'agit de disposer de l'honneur des familles et de la vie de ses semblables, lorsqu'il s'agit de se sauver soi-même du reproche perpétuel d'avoir commis une *erreur irréparable*, on conçoit la défiance de tant d'honnêtes gens. Aussi le jury n'a-t-il eu que des antécédents et des motifs honorables, même dans ses erreurs.

Pendant longtemps, on a remarqué l'abus sans le bien préciser et peut-être en l'exagérant, mais l'heureuse idée de réunir les faits de la justice criminelle a pu conduire à le faire ; or, ces faits ont décélé, dans l'institution primitive du jury, un entraînement dangereux vers *l'impunité*.

Que l'on consulte, par exemple, le compte rendu de la justice criminelle pour 1829, on verra ceci qui est d'un enseignement bien grave :

Sur 142 condamnés pour accusation d'assassinat, 52 seulement ont été condamnés à mort.

Sur 45 condamnations pour infanticide, 7 seulement ont prononcé la peine des travaux forcés à perpétuité. Sur 2,285 condamnés pour vol qualifié, 1,311 seulement ont eu à subir des peines criminelles.

Dans les crimes complexes, on voyait arriver la négation du fait aggravant, mais alors moins d'acquittements proportionnels.

Dans les crimes simples, on voyait prononcer l'acquittement dans le plus grand nombre des cas.

Ainsi, par exemple, *l'assassinat*, c'est le meurtre aggravé par la préméditation; la moyenne des acquittements est de trente-sept sur cent.

Le *meurtre* est un fait unique; la moyenne des acquittements est de cinquante-trois sur cent.

Les crimes d'empoisonnement et d'incendie ont le même caractère de simplicité; la moyenne des acquittements est de soixante-douze sur cent pour le premier, et de soixante-quinze sur cent pour le deuxième.

Le vol n'est crime qu'en raison des circonstances aggravantes; la moyenne de l'acquittement est de trente sur cent.

Le *faux* constitue un crime indépendant de toute circonstance; la moyenne des acquittements est de cinquante-un sur cent.

Il est vrai que le reproche d'indulgence, de faiblesse même du jury, ne furent pas les plus grands reproches qui lui furent adressés; le plus sérieux de tous assurément, était sa tendance à sortir de ses limites institutives en s'inquiétant trop souvent, sinon toujours, de la pénalité, et en s'arrogeant par suite, avec excès, le droit de grâce ou de commutation.

Que penser de ces écarts, que faire pour y remédier ? il appartenait aux législateurs d'étudier de nouveau l'institution, d'apprécier ses infractions, et de chercher les moyens de les éviter. Or, c'est ce qu'ils ont voulu faire par les modifications au Code pénal, que les Chambres ont adoptées dans la loi du 25 juin 1824, qui a donné aux magistrats le droit de déclarations de circonstances atténuantes au grand criminel, et dans la loi du 28 avril 1832, qui a reporté ce droit aux jurés.

Il convient de placer ici quelques lignes du rapport de M. Jacquinot de Pampelune, sur la loi du 25 juin 1824, afin de faire apprécier la transition qui a conduit à celle de 1832.

Rapport
sur
la loi du 25 juin
1824.

« Non seulement la sévérité portée à l'excès ne ré-
« prime pas le crime, mais elle dégrade, et rend inutile
« le caractère de la peine ; il faut que la peine soit en har-
« monie avec les sentiments de la nature humaine ; et, s'il
« arrive que les idées des hommes ne s'accordent pas avec
« son application, elle est en quelque sorte neutralisée,
« et cesse de produire un salutaire effet sur les mœurs
« publiques.

« Lors donc, que la culpabilité est déclarée par le jury,
« il reste une grande tâche à remplir, c'est celle de pro-
« portionner la réparation à l'offense. Il y a des différences
« si palpables, des nuances si nombreuses dans les carac-
« tères d'une même action, qu'il est indispensable d'ac-
« corder aux juges une latitude suffisante pour que leur
« conscience ne soit pas tyrannisée par la loi ; de là, est
« née l'application discrétionnaire, soit du *minimum*, soit
« du *maximum* des peines, soit des proportions inter-
« médiaires.

« S'il est reconnu que cette latitude n'est pas suffisante, non que les peines ne soient assez sévères, mais *parce qu'elles peuvent l'être trop*, comment se refuser à délivrer le jury des entraves d'une loi pénale qui n'a pas pu tout prévoir, et qui, pour être justement besoin d'être dirigée et modérée par la loi. »

Cette loi de 1824 voulait remédier aux effets fâcheux des craintes du jury, en lui donnant confiance dans l'indulgence légale des magistrats. Ce fut un bien, mais il est arrivé que les jurys n'ont pas eu toujours cette confiance, ou que les cas où ils trouvaient lieu à indulgence, n'étaient pas de ceux prévus par la loi ; de là, encore, des *acquittements regrettables*.

Après une assez longue expérience, la loi de 1832 parut nécessaire, et cette loi est venue donner au jury lui-même le droit d'apprécier les causes d'indulgence, et d'en faire profiter le coupable. Alors, il ne devait plus y avoir, de la part du jury, de motifs pour composer avec sa conscience, puisque, seul, il devenait maître ; et, en effet, il est arrivé que ce jury ayant perdu de ses craintes, *condamne plus souvent*, ainsi que la statistique le prouve.

Si l'on n'avait pas oublié aussitôt, les motifs de cette loi, assurément elle n'aurait pas subi autant de blâme. L'Académie sera certainement de cet avis, lorsqu'elle les connaîtra.

Dans son exposition des motifs de la loi¹, M. Barthe,

¹ La loi du 28 avril 1832 supprime la mutilation du parricide, la marque, le carcan ; rend l'exposition facultative, ainsi que la déportation ; elle restreint la surveillance, concède au jury le droit de déclarer les circonstances atténuantes, que la loi du 25 juin 1824 avait attribué aux magistrats des Cours d'assises, et seulement dans certains cas prévus.

Garde des Sceaux, Ministre de la justice, a dit à la Chambre des Députés (*Moniteur* du 1^{er} septembre 1831.)

Motifs de la loi
du 28 avril 1832.

« Des réformes dans la législation pénale sont récla-
« mées depuis longtemps par la raison publique ; on re-
« proche au Code de 1810 de la dureté dans les peines.
« Autant des lois fermes et justes donnent de force aux
« mœurs d'un pays, autant une sévérité trop grande peut
« amener de faiblesse, parce qu'en offensant le sentiment
« moral qui exige une proportion équitable entre les délits
« et leur punition, elle diminue le respect pour la loi et
« pour ses organes, multiplie et autorise les critiques
« contre elle, effraie les magistrats et les jurés, et conduit
« à l'impunité

« Une Commission spéciale a éclairé de ses lumières
« toute la discussion, les observations des Cours royales
« et des Parquets ont apporté la connaissance des véritables
« besoins.....

« Il fallait, pour satisfaire au sentiment du besoin d'a-
« doucir les rigueurs de la loi, c'est-à-dire de se con-
« former aux mœurs adoucies de notre époque, réformer
« tout le Code, ou se borner à y introduire quelques mo-
« difications puissantes. C'est ce qu'on a préféré, comme
« plus prompt et plus facile.

« La loi nouvelle introduit dans les affaires du grand
« criminel la faculté d'atténuation que l'article 463 du
« Code pénal ouvre sur les matières correctionnelles.

« Les avantages de l'adoucissement des peines, auto-
« risé par l'article 463, sont universellement reconnus ;
« l'usage en est fréquent et sans danger ; des résultats
« analogues doivent être obtenus par l'extension de la
« même faculté à l'universalité des cas.

« Une pareille latitude n'est que *justice*, les divers faits
« incriminés par le Code sont loin de peser du même
« poids, soit dans la vérité de l'appréciation morale, soit
« par le mal qu'ils produisent et les dangers qu'ils font
« courir à l'ordre social.

« Le coupable n'a pas eu toujours une pleine conscience
« de son crime, parce qu'il a été séduit, passionné, parce
« qu'il a fait des aveux, témoigné du repentir, essayé
« une réparation. L'âge, le sexe, les passions, les inté-
« rêts, les habitudes, peuvent devenir de justes droits à
« la pitié¹.

« L'inflexibilité dans la fixation de la peine enferme,
« dans des catégories trop étroites, des faits qui ne se
« ressemblent pas. La conscience se révolte contre les
« assimilations; le jury s'habitue à faire peu de cas de sa
« propre sincérité, et se réfugie dans des fictions, c'est-
« à-dire dans le *mensonge*, il se parjure de peur *d'être*
« *cruel*.

« L'influence de la considération de la peine ne saurait
« être absolument évitée, mais il vaut mieux lui faire une
« juste part, plutôt que de s'exposer à l'impunité, et à
« laisser s'accréditer la doctrine de l'*omnipotence*.

¹ Dans ses commentaires sur le livre *des Délits et des Peines*, le philosophe de Ferney a écrit : « Il y a des affaires criminelles, ou
« si imprévues, ou si compliquées, ou accompagnées de circons-
« tances si bizarres, que la loi elle-même a été forcée, dans plus
« d'un pays, d'abandonner ces cas singuliers à la prudence des
« juges », page 158, tome 18, édition en 41 vol. Tel était, par
« exemple, un procès criminel soumis au jury du département de
« la Seine, le 12 août 1837, dans lequel M. l'avocat-général Plou-
« goulm fut amené, par un sentiment honorable d'humanité, à
« dire : « Qu'il trouvait, dans les circonstances de ce procès, des rai-
« sons suffisantes de croire que l'accusé, égaré par la faim, n'a pas
« agi avec cette intention qui seule constitue le crime. »

« Les circonstances atténuantes doivent être déclarées
« par une majorité plus forte que celle nécessaire pour la
« condamnation , c'est-à-dire une majorité de plus de 7
« voix, qui est celle exigée ; il faut 8 voix.

« La loi a eu pour but de diminuer les cas d'applica-
« tion de la peine de mort, cette dernière et lamentable
« ressource de la société contre le crime , n'osant pas en-
« core céder aux sollicitations des philosophes et publi-
« cistes qui en demandent l'abolition. »

Rapport ;
de M. Dumon ,
député.

Le rapport de la Commission de la Chambre des Dé-
putés, présenté le 11 novembre par M. Dumon, disait :

« Le vœu public sollicite depuis longtemps une ré-
« forme dans nos lois pénales ; l'humanité la réclame , la
« prudence la conseille , la magistrature est d'accord avec
« l'opinion.

« La disproportion entre les peines et les crimes engendre
« l'impunité dans les pays où le jury est institué.

« Le jury juge la loi , et lui refuse de trop pénibles
« sacrifices ; de là, cette doctrine de *pieux parjure* si
« souvent mis en pratique par le jury anglais.

« Effrayé par l'excessive sévérité des châtiments, le jury
« a quelquefois pensé qu'il lui était permis de *nier* des
« crimes trop punis , parce qu'il pouvait tout faire , et que
« l'irresponsabilité légitimait le mensonge. Il n'y avait
« plus de loi en face d'un tel pouvoir, il n'y avait plus
« qu'un arbitraire sans limite et sans règle, si chaque
« jugement était une révision du Code.

« Le Gouvernement a pensé que le plus sûr moyen
« d'arrêter ces abus dans leur principe , était d'adoucir
« les sévérités qui blessent la justice et l'humanité. Il a

« voulu rendre la répression moins rigoureuse, mais plus
« égale et plus assurée, et racheter, par un peu d'indul-
« gence, des chances trop nombreuses d'impunité.

« Il est notoire que le jury recule souvent devant les
« conséquences de sa déclaration, et l'exclusion de quel-
« ques *circonstances aggravantes* atténue le crime, et
« peut le réduire à un simple délit.

« C'est une commutation de peine que s'attribue le
« jury; ainsi, l'initiative donnée au jury n'aura d'autre
« effet que de légitimer un pouvoir qu'il exerce déjà, et
« qu'il exerce avec fruit.

« Il arrive souvent que le jury, forcé d'opter entre l'im-
« punité et une peine qui lui paraît excessive, et qu'il ne
« peut atténuer, opte pour l'impunité.

« La nécessité de 8 voix de majorité au moins est la
« garantie d'une volonté raisonnée, et remédie à l'abus
« pressenti par le Gouvernement et par la Commission.

« On remarquera que le jury n'est point interrogé sur
« l'existence des circonstances atténuantes, comme il
« l'est sur l'existence du crime. On craint de provoquer
« sa clémence, on lui a épargné un refus pénible. »

Le rapport de M. le comte de Bastard à la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 13 mars), non moins remarquable que celui de M. Dumon à la Chambre des Députés, admet les mêmes motifs, et exprime la même approbation :

Rapport
de M. le comte
de Bastard
à la Chambre
des Pairs.

« Si le juge, dit-il, enchaîné par la loi, en applique
« souvent en gémissant les sévères dispositions, le jury,
« plus libre dans sa déclaration, bien moins occupé des
« intérêts généraux de la société que du sort d'un mal-

« heureux présent devant lui, le jury nie la vérité et
« l'évidence plutôt que de livrer à une loi inflexible un
« accusé coupable sans doute, mais digne encore d'inté-
« rêt et de pitié.

« L'expérience et les travaux faits depuis quelques années
« sur l'administration de la justice criminelle, nous ap-
« prennent que les jurés saisissent avec empressement les
« moyens qui leur sont offerts d'affaiblir la rigueur de la
« loi. »

On ne peut pas dire que la société reste *sans garantie*
et le crime sans répression, par la diminution d'un degré
de la peine....

Après de solennelles discussions dans les deux Chambres,
la loi a été adoptée à la Chambre des Pairs par 76 voix
contre 11 (*Moniteur* du 25 mars 1832), et par 252 voix
contre 4, à la Chambre des Députés (2^e vote après un
renvoi de la Chambre des Pairs.) On sait que les Cours
royales et les Parquets avaient été consultés, et que la très
grande majorité s'était montrée favorable à la loi.

La loi évite
les plus terribles
conséquences
des erreurs
judiciaires.

On a omis de dire dans ces graves et importants tra-
vaux, dus à des hommes si éminents, que la nouvelle loi
offrait encore une amélioration bien heureuse, dans l'as-
surance de voir les erreurs de la justice des hommes suivies
de moins de douleurs; en effet, sans les circonstances
atténuantes, plusieurs malheureux eussent perdu la vie,
leur innocence n'eût pas été reconnue, et leur honneur,
celui de leur famille, eût été à jamais perdu.

On trouve dans l'ouvrage du docteur Lelut, membre
de l'Institut, sur l'organologie de *Gall*, une autre consi-
dération qui mérite d'être ici rapportée :

« Il y a dans les intelligences des prédispositions telle-
 « ment particulières, tellement fortes et quelquefois si
 « fatales, qu'elles ne sont plus douées d'un signe de liberté
 « morale qui permette de leur appliquer la règle de ré-
 « munération ou de punition applicable au commun des
 « intelligences. De cette philosophie, est venue l'admis-
 « sion des circonstances atténuantes, qui permet, de par
 « la loi, que dans le crime qui donne la mort, il y ait des
 « degrés, des espèces résultant, non seulement des mo-
 « tifs extérieurs et intéressés, mais encore des mobiles
 « tout psychologiques qu'il faut aussi prendre en consi-
 « dération. »

J'avoue que je ne crois pas que les législateurs se soient
 préoccupés de cette considération, mais elle n'en est pas
 moins grave, juste, et militante en faveur de la loi; et,
 d'ailleurs, son auteur est un homme dont les opinions
 dans la science ont une haute valeur.

Peut-être serait-il juste et convenable d'ajouter que,
 dans quelques affaires criminelles, il doit arriver que ces
 mobiles tout psychologiques peuvent être développés à
 un certain degré, et que cela se rapprocherait tant de la
folie, qu'il serait bien difficile de trouver la culpabilité légale.

Heureux lorsque les jurés se placent dans ce doute !
 et nous avons vu cela se présenter plusieurs fois dans cer-
 taines affaires, dans lesquelles l'admission des circonstances
 atténuantes était tout ce que pouvaient faire des jurés. Moi,
 j'eusse acquitté dans les cas dont je parle... Mais ce ne se-
 rait pas la place de parler ici de ce sujet; retournons au nôtre.

Depuis le 28 août 1832, le jury a fait une fréquente
 application du droit qu'il tient aujourd'hui de la loi, et, ce
 qui est ici important à remarquer, les magistrats ont fait
 en même temps une application non moins fréquente de

Association
 fréquente de la
 magistrature aux
 circonstances
 atténuantes
 admises
 par le jury.

leur droit d'indulgence, circonstance d'où ressort, ainsi que nous l'avons dit, une approbation donnée par la magistrature aux décisions du jury.

Malgré cette considération si grave, malgré les lumières de la discussion, malgré les arguments de la proposition, malgré, enfin, le chiffre considérable de la majorité législative, la critique a parlé, et elle a dit qu'elle parlait avec le flambeau de l'expérience et dans l'intérêt de la société. Disons, d'abord, que chacun ne peut avoir que de très louables intentions, et si je relève dans le débat les paroles de quelques publicistes, ce n'est pas pour les blâmer, c'est pour discuter et rechercher la vérité.

Opinion
de M. Mongis
sur la justice
criminelle.

J'ai conservé le souvenir de ces paroles qui appartiennent à M. Mongis, chef du parquet de Troyes. (*Discours de rentrée, 1838.*)

« La justice du pays, telle qu'elle est organisée, est une
« mauvaise justice ; c'est une mauvaise justice, car ceux
« qui la rendent profanent souvent leur serment, ou n'en
« comprennent pas toute la sainteté ; c'est une mauvaise
« justice, car ils brisent les limites que la loi leur impose,
« repoussent le mandat qu'elle leur confie, usurpent des
« attributions qu'elle leur refuse, mentent à l'évidence des
« faits qui les regardent, et ne se préoccupent que de la
« peine qui ne les regarde pas ; c'est une mauvaise justice,
« car c'est trop souvent une justice égoïste, peureuse, in-
« certaine, moins accessible à la puissance des preuves,
« qu'au prestige de l'éloquence. »

Quoi ! Notre justice est *mauvaise* ?

1° Les crimes sont connus aussitôt qu'ils sont commis, par l'autorité civile, judiciaire et militaire ;

2° Aussitôt, les recherches les plus actives sont faites, et le concours des trois autorités est acquis à la société ;

3° L'instruction des affaires est faite avec le plus grand soin et avec célérité, les témoignages, les expertises sont recherchés bien plus que jamais, (ainsi que le prouve l'augmentation des frais de justice criminelle) ;

4° Les jurys sont mis à portée de bien connaître les accusés et les faits reprochés, dans un débat public, libre pour l'accusation et libre pour la défense ; leur justice est indépendante, consciencieuse ;

5° La loi du 28 avril 1832 a fait diminuer les craintes, et quoique disposée à l'indulgence, la justice du jury est devenue plus répressive.

Que demandez-vous donc ? Où fait-on mieux ?

Et c'est là une mauvaise justice !...

M. Mongis a blâmé la juridiction du jury, préoccupé sans doute uniquement des circonstances atténuantes accordées dans des affaires qui ne lui paraissaient pas les mériter, mais en oubliant tout-à-fait les motifs déterminants de la loi institutive du jury de 1791, de celle du 25 juin 1824, de celle du 28 avril 1832, et enfin de la loi du 3 octobre 1830, qui étend les attributions du jury aux délits de la presse¹.

¹ Dans un réquisitoire bien remarquable, prononcé par M. le procureur-général près la cour de cassation, M. Dupin, on trouve de nouveaux motifs de confiance dans l'institution du jury. — « Quand il s'agit de la vie publique, la loi a voulu que la question fût déférée au jury, c'est-à-dire jugée par l'opinion, le jury juge politique, maître souverain d'apprécier les cas, les circonstances, la conduite des personnes et la valeur des actes selon les besoins

Critique.

Les récriminations dirigées contre l'institution du jury, et surtout contre les attributions de 1832, qui, seules, doivent nous occuper ici, ne doivent-elles pas étonner, lorsqu'on les trouve fondées sur des *erreurs* commises par des personnes qui devraient connaître mieux les faits ? Mais qu'on le sache bien, ces faits sont peu étudiés et peu connus. On en parle beaucoup, il est vrai, mais c'est comme de beaucoup d'autres choses, avec légèreté et en s'en rapportant.

Des journaux.

Il est arrivé que beaucoup d'articles de journaux quotidiens, ont improuvé l'admission des circonstances atténuantes par les jurys, à propos d'affaires dont ces journaux avaient fait l'objet de narrations plus ou moins dramatiques. Mais ont-ils quelquefois blâmé le jury d'avoir négligé, dans certains cas, d'admettre des circonstances atténuantes ? Cependant il a dû se présenter de ces cas, et ceux qui se permettent la critique et qui sont supposés étudier l'institution qu'ils blâment, devraient en citer pour être justes.

Plaisanteries
déplacées.

Fera-t-on, dans cette discussion, quelque cas de ces plaisanteries dignes des tréteaux d'une foire, et qui cependant ont reçu des applaudissements d'hommes sérieux. Non, il ne faut qu'exprimer le regret de voir ces écrivains censurer, si inconsidérément, douze honnêtes gens responsables de l'acte le plus grave que les Français aient à ac-

« publics, l'impression du moment. — Le jury a toute la flexibilité
« nécessaire pour juger ces affaires... Le juge civil peut-il se prêter
« à ces inflexions ? Non. (Affaire de presse, 20 mai 1846.)

M. Siméon, rapporteur de la loi du 3 octobre 1830, dit : « De
« peur que la protection que le gouvernement doit à toutes les
« personnes et leur qualité, ne pèsent trop dans la balance, on y
« met le contrepoids du jury. »

complir, celui de juger leurs concitoyens, de compromettre leur honneur, leur fortune et leur vie !

Il n'y a pas là d'arguments ?

On a lu dans un journal grave, la *Gazette des Tribunaux*, des articles dus spécialement à M. Paillard de Villeneuve, avocat, et qui avaient pour but, en blâmant la loi de 1832, de faire admettre par la législature que les juges seuls eussent le droit de déclarer les circonstances atténuantes dans toutes les affaires criminelles.

Opinion
de M. Paillard
de Villeneuve
et de M. Collard.

M. Collard, avocat-général, auteur d'un ouvrage publié sur le sujet qui nous occupe, en 1840, conclut aussi à la dépossession du jury.

L'auteur de cet ouvrage s'est élevé dans les subtilités un peu nébuleuses d'un droit criminel de son choix, pour critiquer et louer à la fois l'institution du jury. Nous avons cependant compris qu'il n'accepte pas le principe de l'atténuation, et, particulièrement, lorsqu'il est confié à des jurés ; toutefois, il n'est pas moins remarquable que M. l'avocat-général n'a pas non plus une confiance bien large dans les magistrats eux-mêmes, pour en faire l'application. Ainsi, on lit page 37 de son ouvrage :

« La statistique a prouvé, qu'en matière correctionnelle,

Du Système des circonstances atténuantes, depuis son origine, 1840, in-8°, 112 pages. L'auteur, page 70, trouve digne de Tacite, cette réflexion faite par M. Alphonse Karr, à l'occasion d'un assassin qui a tué sa sœur et l'a coupée par morceaux :

« Je voudrais bien savoir où sont les circonstances atténuantes ; est-ce parce que la victime était sa sœur, ou parce que les morceaux étaient petits. »

Non, Messieurs, c'était parce que l'assassin était idiot-fou ; on renferme ces malheureux-là, on ne les tue pas. Si on les tuait, on ne craindrait pas les plaisanteries apparemment, mais on craindrait le remords.

« les juges ont admis les circonstances atténuantes, depuis
« 1825, dans une progression constante, et même rapi-
« dement accélérée. Ainsi, ce chiffre, qui était en 1825,
« de 8,000, s'élevait à 16,000 en 1832, et à 24,000 en
« 1838. Sur 100 condamnés, il y a eu des circonstances
« atténuantes : pour 7 en 1825, pour 10 en 1832 et pour
« 15 en 1838.

« A mesure donc que les théories *énervantes* s'atta-
« quaient à la justice répressive, la juridiction correction-
« nelle elle-même en subissait l'atteinte, et c'est bien
« là *l'unique cause* de cet affaiblissement d'action.

A la page 64, M. Collard, après avoir reproché au jury sa grande faiblesse, dit : « Il est malheureusement
« nécessaire de reconnaître que les Cours d'assises elles-
« mêmes se sont associées à cette faiblesse du jury. On
« peut expliquer ce résultat de l'action de la magistrature,
« associée à celle du jury, par trois raisons : la première,
« c'est que la Cour, réduite à *trois*, est numériquement
« trop inférieure au jury, pour ne pas subir les tendances
« de celui-ci, plutôt que de lui imposer les siennes ; la
« seconde, c'est que la Cour se trouve soumise à toutes les
« causes qui peuvent modifier ses propres tendances ;
« d'abord la contagion de l'exemple, qui développe mer-
« veilleusement le penchant si doux et si naturel à être
« indulgent ; puis cette répugnance instinctive à assumer,
« en face d'un public souvent énervé par les émotions de
« l'audience, le contraste pénible d'une sévérité constante
« avec la mansuétude du jury ; et la troisième, enfin,
« c'est la nécessité pour la Cour de coordonner la peine
« qu'elle prononce avec les impressions du jury, afin *d'en*
« obtenir, dans le plus grand nombre d'affaires possibles,
« une répression quelconque. »

Ces raisons ont paru bonnes à M. l'avocat-général ; pour moi je n'en dirai rien , c'est aux magistrats à les apprécier. Il me suffit de constater que les magistrats du petit criminel , de même que ceux du grand criminel , étant suspects de faiblesse dans le maniement des circonstances atténuantes , et bien capables de contribuer à l'affaiblissement de la *répression* et de l'*intimidation* , il conviendrait beaucoup mieux , selon les vues de MM. Mongis et Collard , pour être plus certain d'une meilleure justice , de supprimer , dans la loi , l'admission des circonstances atténuantes quelconques , ou plutôt le jury lui-même. On reviendrait ainsi aux bonnes et anciennes lois criminelles ; sauf , j'aime à le croire , à nous faire grâce de quelques moyens d'intimidation , recommandés par les édits de François I^{er} et l'ordonnance de Louis XIV , de 1670 , comme l'instruction secrète des procès , les mutilations et les tortures ; sauf encore à nous faire grâce de quelques crimes comme ceux de magie , de sorcellerie , d'hérésie...

Qu'on ne croie pas que j'exagère la pensée de M. Collard ; il doit nécessairement désirer la réforme rétrograde , dont je parle , lorsqu'il adopte ce principe , « que l'indulgence et la moralisation sont des idées fausses , que l'intimidation seule est le ressort le plus puissant de la répression. » (Page 3 et 4 de l'introduction.)

Et lorsqu'il dit encore : « La loi criminelle agit sur des hommes dont l'organisation est vicieuse , nécessairement méchante , ou sur des hommes qui se trouvent dans des positions entraînantes , c'est-à-dire qui pourraient être bons dans une autre position. »

« Que faut-il faire pour arriver à la répression à l'égard de ces deux espèces d'homme. Pour les uns , il faut les détruire , faire comme le chirurgien fait d'un membre

gangrené ; pour les autres , il faut faire comme l'horticulteur , *sacrifier* les sujets qui ne peuvent croître et réussir dans un sol de médiocre qualité. »

Ce sévère magistrat croit , sans doute , qu'en tuant tous les méchants d'aujourd'hui , la race en sera désormais éteinte , et il se trompe.

Un autre magistrat , M. de la Cuisine , conseiller à la cour royale de Dijon , président d'assises , a suivi , sur le même terrain , M. l'avocat-général Collard et M. Mongis , procureur du Roi — Dans un ouvrage , publié en 1841 , sur l'administration de la justice criminelle , M. de la Cuisine a conclu aussi au retour vers l'état de la législation , qui a été trois fois jugée imparfaite par trois législatures. Les motifs qui ont déterminé l'honorable magistrat de la cour de Dijon , n'ont rien changé à nos convictions.

En résumé , tous les reproches accumulés contre notre loi , sont ceux-ci :

Reproches
adressés
au système
de la loi.

« Le système des circonstances atténuantes , a causé ,
« ou , du moins , a eu part dans la *multiplicité* des crimes ,
« et dans la *démoralisation* de la société ; il a causé très
« activement l'augmentation des récidives ; il a détruit la
« sincérité des décisions du jury ; il a éterné l'action de
« la loi ; il a diminué la répression et l'intimidation ; il a
« assuré l'impunité ; il a donné lieu à des jugements
« iniques. »

Pour répondre à tous ces reproches , il suffit aujourd'hui de produire les résultats de la statistique criminelle , qui prouvent tout le contraire. La question n'a plus rien à gagner à des arguments purement théoriques , la loi est aujourd'hui jugée par ses œuvres , et nous les connaissons.

J'ai souvent remarqué dans le monde que les mots mal choisis font tort aux choses, et je crois que le mot *circonstances atténuantes* a plus fait de tort à la loi que ses résultats, qu'on ne connaît pas du tout dans le public, ou qu'on croit tout autres qu'ils ne sont.

Chacun se dit : où donc est placée la circonstance atténuante dans le cas du parricide, de l'homicide, du vol qualifié, de l'incendiaire, etc., etc., lorsque des aveux ne peuvent laisser aucun doute sur la culpabilité, etc.

Erreur de mot.

Est-ce que ceux qui critiquent auraient la simplicité de croire que c'est sans réflexion, sans volonté, et par *absurdité innée*, que les jurés se décident à admettre, huit sur douze au moins, ces intolérables circonstances atténuantes ? (Depuis la loi du 9 septembre 1835, la majorité de sept voix suffit.)

A ces esprits tranchants et supérieurs, j'ose avouer que j'ai, moi aussi, commis de ces absurdités, et ce n'est pas « par *l'effet étourdissant des plaidoiries* », c'est parce que j'ai pu voir, du haut du banc de justice et d'équité où j'étais placé, toute la justesse des observations présentées à la Chambre des Pairs par M. le Ministre de la justice, dans l'exposé des motifs de la loi de 1832, c'est-à-dire « que le coupable n'a pas *toujours* une pleine conscience de son crime ; il a mal agi parce qu'il a été « séduit, passionné ; il a fait des aveux, témoigné du repentir, essayé une réparation ; enfin l'âge, le sexe, les « passions, les intérêts, les habitudes, peuvent devenir « de justes droits à *la pitié*. »

Il y a des affaires criminelles ou si imprévues, ou si compliquées, ou accompagnées de circonstances si bizarres, que la loi elle-même a été forcée, dans plus d'un

pays, d'abandonner ces cas singuliers à la prudence des juges. (Voltaire.)

M. Dupin, le célèbre jurisconsulte, n'a-t-il pas dit : « La « flexibilité du jury le rend préférable à l'autre juridiction. »

Et l'honneur des familles dont on ne parle nulle part, est-ce qu'il est possible que le jury, qui est menacé aussi de le voir compromis chez lui, par un fils, un parent, est-ce qu'il est possible qu'il n'y ait pas quelquefois égard ? On a beau proclamer que les fautes sont personnelles, le préjugé est là qui vous dit : non, la famille est solidaire. Eh bien ! dans cette circonstance, le préjugé est une vertu. Vouloir maintenir la famille sans tache, c'est maintenir le *palladium* de la probité ; un pareil préjugé honore la nation qui y est sensible.

Préférence
à donner
au mot *pitié*
au lieu du mot
atténuante.

Pour aucun juré il n'y a bien certainement, selon la rigueur de la valeur académique du mot, nul motif de dire de faible importance ou excusable, une mauvaise action, *un crime* ; aussi, je le répète, on fait la guerre au mot plutôt qu'à la chose.

Si le jury disait : *mu par la pitié, j'accorde la remise d'un degré de la peine méritée par le coupable*, on ne dirait peut-être rien, car la pitié est un sentiment naturel, commun à tous, et que personne n'oserait décliner ni blâmer ; d'ailleurs, ici, ce sentiment est permis par la loi, et ce que permet la loi est toujours moral.

On a trouvé écrits, dans la loi, les mots *circonstances aggravantes* ; on y a écrit, par opposition, les mots *circonstances atténuantes*, sans prévoir des attaques qui ne sont, en définitive, que mal fondées.

Mais qu'importent les mots aux esprits sérieux qui

plongent leurs regards au fond des choses ? Laissons les critiques égratigner ce grave sujet , et , sans y prendre garde , soutenons le principe de droit criminel , qui est en ce moment l'objet de notre attention, et qui , selon nous, honore la raison , l'humanité et la justice de notre pays. Nous déclarons donc , par les motifs que nous avons dits, que « l'épreuve de la législation de 1832 a démontré que
« la répression des crimes a été plus assurée, du côté du
« jury , qu'elle ne l'était auparavant , et que l'action de
« la loi n'a pas été énervée. Le principe de la loi est con-
« séquemment bon, conservateur , préventif et répressif,
« et il est en même temps humain. » Nous ajouterons , avec un magistrat qui a aussi écrit sur la question , M. Bonneville , procureur du roi : « Nous regardons le régime créé
« en 1832 , comme un heureux retour aux saines doc-
« trines et comme une des plus belles conquêtes de la
« philosophie moderne. » (Brochure in-8° , Paris , 1841.)

Nous sommes près de terminer l'examen dont nous avons été chargé par l'Académie ; il ne nous reste plus qu'à placer ici une autorité que nos contradicteurs ne pourront pas décliner. — Son Excellence M. le Ministre de la justice , loin de se plaindre de l'impunité , de l'énervation de la loi , etc. , etc. , se félicite , au contraire , chaque année, des améliorations que constate chacune de ses statistiques criminelles.

Dans le rapport de 1841 , page 31 , on lit : « La répres-
« sion (en 1839) , a acquis une fermeté plus grande ; d'une
« part , le nombre des acquittements s'est abaissé , et
« d'un autre côté , la distribution des peines a laissé une
« moindre part à l'indulgence. Le rapport pour 1841 ,
« annonce qu'il présente une *diminution notable* dans le
« nombre des crimes et des délits , ainsi qu'un progrès
« soutenu dans la *sûreté* et la *fermeté* de la répression , et

« que ces résultats satisfaisants attestent la bonne admi-
« nistration de la justice.

« La répression s'est depuis quelques années fortifiée
« d'une manière sensible par la diminution graduelle du
« nombre des acquittements, et par l'accroissement de
« celui des condamnations; elle est devenue également
« plus ferme, quant à la durée des peines prononcées par
« les Cours d'assises, (page 10.) »

Le rapport de l'année 1842, publié en 1844, dit : « Les
« renseignements qui y sont recueillis attestent que l'au-
« torité judiciaire redouble, chaque année, de zèle et d'ef-
« forts, pour imprimer à l'action de la justice plus de
« fermeté et de célérité. Jamais la répression des crimes
« et des délits n'a été plus prompte ni plus sûre; je m'ap-
« plaudis d'avoir à signaler ce nouveau titre de la magis-
« trature et du *jury*, à la confiance publique et à l'appro-
« bation de Votre Majesté. »

Le rapport sur l'exercice de 1843, publié en 1845, dit,
au paragraphe *circonstances atténuantes* : « Des circons-
« tances atténuantes ont été admises par le jury, en 1843,
« en faveur de 2,855, sur 4,120 reconnus coupables de
« crimes; elles ont été refusées à 1,265, un peu moins
« du tiers, 31 pour 100. C'est la même proportion qu'en
« 1840 et 1841. En 1842, le bénéfice des circonstances
« atténuantes avait été refusé à 33 sur 100.

« Mais si le jury a été plus facile, en 1843, à reconnaître
« des circonstances atténuantes, les Cours d'Assises se
« sont un peu moins souvent associées à son indulgence;
« sur les 2,855, 579 condamnés ont eu leur peine abais-
« sée de deux degrés. Si les tribunaux usent très souvent
« de la faculté que leur offre l'article 463, pour modérer

« les peines , il importe de reconnaître qu'ils prononcent ,
« d'année en année , *moins d'acquittements.* »

Au dernier paragraphe : « Les résultats que présente
« ce rapport , en constatant la sûreté de la répression et
« la célérité imprimée à l'expédition des affaires , prouvent
« le zèle et la fermeté soutenus des magistrats et des jurés
« dans l'accomplissement de leurs devoirs. » (p. XLVII.)

Un de messieurs les inspecteurs généraux des prisons ,
qui a écrit d'une manière si distinguée sur les questions
qui nous occupent ici, M. Moreau-Christophe, a imprimé,
en 1843 :

« Les statistiques officielles constatent que le nombre
des condamnés est à peu près le même tous les ans , c'est-
à-dire qu'il se commet , tous les ans , à peu près le même
nombre de crimes. »

Enfin , n'a-t-on pas remarqué , au premier janvier de
cette année , que l'un des premiers magistrats de France ,
M. le baron Séguier , a félicité le roi sur la prospérité du
pays , qui lui est en effet bien due , à tant de titres , et sur
la diminution des crimes et des délits , qui est certaine-
ment une des meilleures preuves d'amélioration sociale.

M. le baron Séguier a dit à Sa Majesté : « A portée ,
« Sire , d'apprécier du haut du tribunal les heureux effets
« de votre gouvernement , nous constatons l'un de ses
« bienfaits dans l'accroissement des affaires civiles et la
« diminution des affaires criminelles ; nous remarquons ,
« dans ce double résultat , un signe non équivoque de la
« prospérité publique. Forts de ce témoignage éprouvé
« par une expérience déjà vieille , nous bénissons quinze
« années du règne réparateur de Votre Majesté. »

Le Roi a répondu : « Je suis bien heureux d'apprendre

« que le nombre des procès criminels diminue ; c'est tou-
 « jours avec tristesse que j'en vois passer autant sous mes
 « yeux. J'ose espérer que le bien-être qui se répand de
 « plus en plus dans toutes les classes de la société , ainsi
 « que l'intégrité qui préside à l'administration de la justice,
 « hâteront le moment où nous verrons diminuer encore plus
 « le nombre des procès criminels et celui des procès civils. »

Lorsqu'il est devenu si facile de recueillir tous les faits de la criminalité en France , comment peut-il arriver que les hommes qui sont placés pour les étudier, altèrent la vérité, ou refusent obstinément de vérifier les faits ? Nous ne pouvons pas nous empêcher d'en relever deux exemples curieux.

La *Gazette des Tribunaux* du 9 juin 1842 parle de l'accroissement du nombre des parricides ; elle dit que « M***, avocat général, a démontré que, depuis la mise à exécution de la loi de 1832, le nombre des crimes, en général, a augmenté, et le parricide en particulier. » Or, la statistique officielle prouve le contraire.

De 1831 à 1835,	1834 a fourni 22	1841 a fourni 18	C'est de 1834 à 1843 une moyenne de 19 au lieu de 24, chiffre de la première période.
la moyenne	1839 — 10	1842 — 17	
a été de 24.	1838 — 14	1843 — 20	

M. de Cormenin, ancien député, a publié quelques observations sur l'emploi fréquent de l'arsenic, pour les empoisonnements, et il a cité, comme avérée, l'effrayante progression des empoisonnements.

On a répondu simplement qu'il y a eu

16	empoisonnements	en 1840.
24	—	en 1839.
23	—	en 1838.
24	—	en 1837.
26	—	en 1836.

C'était plutôt une diminution qu'il fallait constater. Comme tant d'autres, le célèbre écrivain s'en est rapporté au dire général, qui est faux. Dieu merci, il n'est pas nécessaire, comme en 1680, au Parlement de Paris, d'ériger une chambre des poisons¹.

Nous avons dit plus haut que le rapport sur la loi des prisons arguait, comme d'un fait avéré, de la progression alarmante dans laquelle croissent en France, depuis douze ans, les délits et crimes... Tout cela prouve qu'il ne manque pas d'autorités pour donner à des erreurs l'apparence de la vérité, et qu'il faut toujours vérifier, malgré la parole du *maître*.

Ici, les erreurs que nous combattons justifient pleinement ce que nous avons dit dans notre examen de la Statistique générale des maisons de répression (travail publié par l'Académie royale de Rouen dans son Précis de l'année 1845.)

« Certaines idées de réforme, disions-nous, la publication de renseignemens erronés et la frayeur répandue
« dans le pays par tous ces récits dramatiques de crimes,
« dont aucun n'échappe à la presse quotidienne, ont, en
« effet, considérablement défiguré la vérité, sous le rapport de la moralité publique, et l'on pourrait presque
« dire que, depuis quelques années, le crime lui-même

¹ Dans la traduction de *Valère-Maxime* par Claveret, édition in-12, 1665, t. I, page 95, on lit : « La détestable invention d'em-
« poisonner était anciennement une chose inconnue aux mœurs et
« aux lois des Romains ; mais elle se mit en règne par la méchan-
« ceté abominable de plusieurs femmes, qui, ayant secrètement
« employé le poison pour se défaire de leurs maris, furent enfin
« découvertes par une servante, et si bien convaincues de ce crime,
« qu'on en décapita jusqu'au nombre de cent soixante-dix. »

« a été calomnié.. » C'est qu'en effet, en me servant des expressions de Voltaire : « Le genre humain serait trop « malheureux s'il était aussi commun de commettre des « choses atroces que de les croire. »

Maintenant, résumons notre travail :

A mesure que nous avons fait une exposition de chiffres, nous avons placé, à côté de leur constatation, la conséquence qu'il fallait en tirer. Nous avons ainsi justifié, à mesure que nous avons avancé dans ce dédale, les espérances que nous avons exprimées dans nos premières pages. Qu'on le sache bien, la statistique criminelle n'est pas une conception assez malheureuse pour ne satisfaire qu'une stérile curiosité, et pour ne faire, du corps social, qu'une hideuse et inutile dissection. Si elle découvre des maux, elle indique des remèdes. Elle indique surtout la vérité si malheureusement outragée. Aujourd'hui, nous connaissons le mal, et nous le connaissons ce qu'il est, dans ses dimensions réelles et non plus grossies par l'exagération et l'ignorance des faits. En suivant l'ordre dans lequel chacune de nos observations ont été amenées, nous allons les rappeler sommairement :

1° Nous avons remarqué que déjà les constatations statistiques ont conduit à d'importantes améliorations administratives et judiciaires, après les modifications pénales sanctionnées par les lois des 25 juin 1824 et 28 avril 1832, et 9 septembre 1835 ;

2° L'absence d'un tableau de réhabilitation fait en faveur des innocents condamnés par erreur, nous a paru mériter l'attention des rédacteurs de la *Statistique criminelle* ;

3° La preuve de l'utilité de l'instruction primaire résulte de celle que donne la statistique de la grande majorité des *ignares* parmi les criminels. On a proposé de la rendre *forcée*, et cette proposition mérite toute l'attention des législateurs ;

4° Les constatations, par rapport aux enfants détenus, ont fait connaître l'accroissement considérable de leur population dans les prisons depuis la nouvelle jurisprudence, qui les condamne à de très longs emprisonnements. Elles ont alors fait sentir le besoin de nouveaux Comités de patronage dont le but serait de favoriser le placement en apprentissage des enfants, chez des maîtres isolés et en liberté, avant le temps de leur libération, c'est-à-dire, après un séjour aussi court que possible dans les colonies correctionnelles et pénitenciaires ;

5° Par rapport aux *grâces*, nous avons vu que la réserve qui était imposée à la Couronne par les magistrats des Parquets, était née d'une opinion erronée sur l'état actuel des prisons et des prisonniers ; accordées plus généreusement, elles seraient profitables à la moralisation des détenus et à la discipline des prisons. L'espérance d'une grâce ne peut que conduire à l'amendement et à la diminution des récidives. L'ingratitude de quelques-uns ne doit pas nuire à la masse ;

6° Il a été démontré, par la première colonne de notre tableau général, que le nombre des crimes n'augmente pas¹. Un chiffre presque invariable et fatal pèse chaque

¹ On trouve, à la page 37 de l'ouvrage cité de M. de la Cuisine, conseiller à la cour royale de Dijon, cette triste prédiction dont il sera bon de conserver le souvenir, c'est que le chiffre des criminels doit nécessairement s'élever de 7 mille à 15 mille en 50 ans. Il y a déjà 15 ans d'écoulés sur cette période, et les choses sont restées à peu près les mêmes. — Attendons.

année sur la société ; mais on peut inférer, de quelques renseignements , que ce chiffre était plus fort autrefois ;

7° Les *récidivistes* n'augmentent pas , l'augmentation visible n'est que dans les *récidives* ; ce qui indique que , faute de travail , beaucoup de libérés ne peuvent trouver de moyens d'existence que dans le vol ou la mendicité. Quoi qu'il fasse , le libéré inspirera toujours de la répulsion ;

« De son retour au bien personne ne tient compte ,

« Il est, par vos mépris , repoussé dans sa honte. »

(M. VIENNET. — Comédie de *Michel Brémond*.)

8° La *durée des peines* est plus longue , et le nombre des acquittements est moindre depuis 1832 , c'est-à-dire que cette loi a affermi la *répression* ;

9° Le chiffre général de la population prisonnière reste à peu près le même , malgré l'addition de celle des enfants qui le grossit aujourd'hui de 3 ou 4 mille. Ceci corrobore la constatation du *statu quo* du chiffre des criminels ;

10° La cause de l'augmentation des frais de justice criminelle a été à tort attribuée à l'accroissement des crimes ;

11° Par rapport à la nature des peines , l'effet de l'admission des circonstances atténuantes par le jury , a été , d'une part , un plus grand nombre de condamnations qui ont amené de plus *longues peines* ; d'autre part , il a été la diminution du chiffre des condamnations *afflictives* et *infamantes* , et l'augmentation de celui des condamnations correctionnelles ;

12° Si le jury a démontré ainsi sa prévoyance du retour du coupable dans la société , les magistrats n'ont pas moins fait apercevoir leurs dispositions bienveillantes à ce point de vue moral , soit en usant de leur droit d'atténuation

des peines, soit en dispensant, presque toujours, de *l'exposition* publique.

La statistique démontre ici la répulsion de tous pour cette souillure. Il en est de même pour la peine de mort ;

13° D'une part, la cause spéciale des récidives, trouvée par quelques-uns dans le bien-être toléré dans les prisons départementales, centrales et les bagnes, a été démontrée *erreur* ; et, d'autre part, la mendicité a été montrée comme la cause souvent inévitable des récidives.

Aucune mesure ne serait plus propre à faire disparaître les perturbations sociales dont il s'agit ici, que la création d'une colonie de déportation pour les *récidivistes*.

Ce serait encore l'organisation d'ateliers publics de travail, communaux ou cantonnaux, et de comités de surveillance et de patronage qui protégeraient les pauvres valides, comme les comités de bienfaisance surveillent et protègent les pauvres malades ;

14° On peut attribuer à la suppression des *tours*, l'augmentation prouvée du crime d'*infanticide*.

Ainsi tombent sous la lumière de la statistique, toutes ces déclamations horripilantes sur :

L'accroissement effrayant des crimes ;

L'accroissement effrayant de la population des prisons ;

L'accroissement effrayant des récidives ;

L'accroissement toujours effrayant de l'admission des circonstances atténuantes ;

Le scandale des acquittements ou de la faiblesse du jury ;

L'affaiblissement de la punition et de l'intimidation , et la nécessité de peines plus dures ;

La perturbation apportée par le crime dans notre société effrayée , et sur l'impunité assurée aux méchants ;

Le *volcan* dont l'éruption met l'existence et la propriété des citoyens dans un déplorable danger ; ce volcan est réduit à l'écoulement de la lave qu'on voit , qu'on cherche à éviter, et qu'on arrête.

Véritable
critique à faire
de notre époque.

Malheureusement derrière ces exagérations , il y a une vérité , nous le savons , et ce que nous avons écrit ne veut pas dire que , dans notre pensée , on doive admirer cette époque de notre histoire , et proclamer que nous vivons , aujourd'hui , dans le meilleur des mondes possibles. Nous ne sommes jamais tombé dans cet excès ; nous savons , comme un autre , que beaucoup d'améliorations désirables sont à faire aux divers points de vue de l'ordre , de la moralité et du bien-être. Cela ne peut empêcher de dire qu'on a répandu plusieurs erreurs graves , inquiétantes et blessantes pour le pays. Nous avons cherché , dans l'intérêt de la vérité , à les détruire dans ce mémoire comme dans plusieurs travaux que l'Académie a accueillis précédemment avec intérêt et bienveillance ; et contrairement à ce qui est généralement accrédité , à ce qui est *l'opinion*,

Discours de réception à l'Académie , sur la *réforme des lois pénales* , 1828. — Mémoire sur la *monomanie homicide* , mai 1829. — Rapports sur les ouvrages envoyés à l'Académie , par MM. de Laroche foucault-Liancourt , Allier , Alauzet. — Livre des *Prisons et des Prisonniers* , publié en 1840 , in-8° , 500 pages. — Mémoire sur la *Mendicité* , publié dans le *Journal de la Société de la morale Chrétienne* , en 1843. — Examen de la statistique des *maisons de répression* , 1845 , etc.

nous disons ici , et pour la dernière fois , que la criminalité n'augmente pas en France , et même qu'elle diminue , grâce à l'adoucissement des mœurs et des lois ; nous disons que la répression pénale est suffisante , qu'elle se fait avec justice , proportion et humanité ; nous disons que la justice criminelle , parfaitement éclairée , fait tout ce qu'elle peut et doit faire , dans l'intérêt de la société ; enfin , que la discipline des grandes prisons est très sévère , et ne peut engager à la récidive ; voilà toute notre thèse , mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à faire pour réprimer le mal et développer le bien.

A ce point de vue , nous croyons que l'on se préoccupe trop des mesures de pénalité , et indubitablement pas assez des mesures préventives. Nous croyons que l'on se préoccupe trop de la classe la plus infime , qui est la plus essentiellement observée et poursuivie dans ses délits et ses vices. Lorsque , en ce qui la concerne , la loi a prévu et puni tous ses écarts , il ne peut y avoir autant à faire qu'on le dit. Nous croyons plutôt que les regards de la réforme devraient être portés plus haut sur l'échelle sociale , car c'est là qu'on peut réellement trouver du progrès vers une déplorable tendance ; n'est-ce pas de ce côté qu'on voit , plus que jamais cela ne s'est vu , le *charlatanisme* se faire passer pour la science , la *fraude* pour la finesse , l'*agiotage* pour la spéculation , l'*ambition* pour le patriotisme , et l'*hypocrisie* pour la sincérité... « N'est-ce pas de ce côté que se met à prix la pensée humaine , et qu'on apprend à la peser , à la vendre comme le froment et le vin ? » (*Paroles de Monseigneur l'évêque d'Orléans , dans son mandement de 1836.*) Malheureuse décadence qui fera douter bientôt , si on ne s'y

oppose, de cette loyauté française, si noble, si franche, qui passa toujours en adage parmi les nations¹.

Et c'est dans les bagnes, c'est dans les degrés inférieurs de la société qu'on veut, avant tout, porter la réforme et voir naître la vertu, lorsque tant d'exemples montrent les progrès les plus dangereux et les plus vrais du mal dans les degrés supérieurs !

Allons, il y a erreur ; c'est regarder d'un côté avec une loupe et fermer les yeux pour ne rien voir de l'autre. Et d'ailleurs, ce ne sont pas les moyens coercitifs qui manquent à notre société ; la pénalité et la répression suffisent, mais ce sont les mesures préventives d'ordre et d'humanité qui manquent et qu'il faut étudier, ainsi que l'a fait remarquer un illustre pair de France, M. le comte Victor Hugo, dans un de ses derniers discours.

¹ A ce point vue, la société, observée aujourd'hui, n'aurait-elle pas quelque ressemblance avec celle dont Marmontel faisait le portrait, lorsqu'il disait, (dans son article Satires) : « Boileau s'amuse
« à nous peindre les rues de Paris. C'était l'intérieur et l'exté-
« rieur moral qu'il fallait peindre ; la dureté des pères qui im-
« molent leurs enfants à des vues d'ambition, de fortune et de va-
« nité ; l'avidité des enfants, impatients de succéder et de se réjouir
« sur le tombeau des pères ; la fureur universelle de sortir de son
« état ; la dissipation d'une mère ; en un mot, la corruption, la
« dépravation des mœurs dans tous les états où l'oisiveté règne,
« où le désœuvrement, l'ennui, l'inquiétude, le dégoût de soi-
« même et de tous ses devoirs, la soif ardente des plaisirs, les
« fantaisies, le jeu vorace, le luxe ruineux, causent de si tristes
« ravages. Voilà ce que l'intérieur de Paris présentait au poète sa-
« tirique. » Nous laisserons à chacun de juger si le portrait est
changé, seulement nous ferons cette observation que, si on se borne
à nettoyer quelquefois le ruisseau des boues qui, sans cesse, viennent
le salir, sans songer jamais à rechercher d'où viennent ces boues
et à leur barrer le passage, on s'occupera d'un soin inutile.

Quant à la disparition des crimes , des délits , à la moralisation des prisons , qui semble être l'espérance de nos réformateurs , ils ne savent donc pas , ces héraclites modernes , ces réformateurs inconsidérés , que par leurs plaintes et leurs projets , ils demandent et aspirent à l'impossible ; car , réformer la nature n'appartient pas à l'homme , et c'est la nature qu'il faudrait réformer.

Améliorations
impossibles.

Assurément , il serait heureux de ne pas voir de malfaiteurs , il serait heureux de voir la probité régner partout ; mais telle est notre condition , qu'il faut bien se résigner à un mal qui est heureusement l'exception. Quand on voit , parmi les faits révélés par la statistique , tant de personnes qui devraient trouver en elles tous les moyens de résistance au mal , des hommes riches , instruits , des administrateurs , des militaires , des hommes même revêtus d'un caractère sacré , etc. , inscrits sur le fangeux catalogue , il faut bien , dis-je , se résigner , et croire à un mal forcé , inévitable , qu'il importe de chercher à éloigner de soi , mais qu'on ne peut détruire , comme l'hydre de Lerne.

Or , dans tous les faits constatés par la statistique dont nous avons fait l'examen attentif dans les publications officielles des Ministres de la justice et du commerce , il faut voir qu'il y a , en démoralisation , vice , crime , misère , comme il y a , en maladie ou en mortalité , un chiffre infligé , fatal , inévitable , qui pèse sur toutes les sociétés humaines.

Chercher à diminuer les causes qui amènent à ce chiffre , par tous les moyens préventifs possibles , est sagesse et devoir de la part des directeurs de la société ; mais penser à les détruire serait folie ; car , quel qu'il soit , il y aura toujours un *chiffre* de misères à enregistrer chaque année ; notre nature le veut ainsi. « Les crimes sont la maladie de

« tout corps social » a dit un des plus savants écrivains sur la matière, M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons.

Pour la période qui a été l'objet des recherches et des constatations de la statistique officielle, voici quel est le chiffre, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, dans notre examen de la Statistique des maisons de répression, publié par l'Académie en 1845.

Sur les 34 millions d'habitants de la France, son mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et d'aliénés.

1° 160,000 viennent figurer en prison, et 40 à 46,000 y séjournent, plus ou moins, savoir :

Aux bagnes	7,000
Aux maisons centrales.	18,000
Aux prisons départementales.	18,000
Aux colonies et prisons des enfants.	3,000
Ou en totalité.	46,000

Ce chiffre est entretenu, chaque année, par 6,000 criminels; et 34,000 délinquants, qui remplissent les vides que causent la mort, les libérations et les grâces royales ;

2° 100,000 sont retenus dans les hôpitaux ;

3° 800,000 recourent, par la misère et les infirmités, à la bienfaisance administrative dans les dépôts de mendicité et les bureaux de secours ;

4° 20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices des aliénés.

5° Et 3,000, enfin, trop faibles pour lutter, ont recours au *suicide*.

Telle a été, depuis un certain nombre d'années, en France, la part fixée par le crime, la misère et la maladie. Espérons que nos successeurs, profitant des leçons de l'expérience, ne paieront pas un si lourd tribut.

Ces faits sont malheureux, bien malheureux sans doute, mais il faut plaindre au moins, autant que blâmer, la pauvre espèce humaine, avant de lui reprocher toutes ces infirmités, et il faut cesser de déprécier notre époque avec tant d'exagération qu'on le fait.

Notre longue pratique des prisons nous a conduit à la tolérance en ce qui touche les infirmités morales, de même nos recherches nous ont appris que notre époque n'est pas plus entachée de crimes et de démoralisation que cette autre dont on a parlé souvent, sans jamais en préciser la date. L'histoire de plusieurs tristes époques fait croire, au contraire, que la nôtre serait plus digne de la civilisation et de l'humanité. Nous en avons cité plusieurs preuves dans notre examen de la *Statistique des Maisons de répression*, mais, au point de vue criminel, on peut comparer utilement notre époque à cette autre antérieure, qu'indique Michel Montaigne, livre 2, chap. 2, page 159 de ses *Essais* : (xvi^e siècle.)

« Je vy en une saison, en laquelle nous abondons en
« exemples incroyables de cruauté par la licence de nos
« guerres civiles, et ne veoît-on rien aux histoires anciennes
« de plus extrême que ce que nous en essayons tous les
« jours, mais cela ne m'y a nullement apprivoisé. A
« peine me pouvay-je persuader avant que je l'eusse vu,
« qu'il se fût treuvé des âmes si farouches que, pour le

« seul plaisir du meurtre , elles le voulussent commettre :
« Hascher et destrancher les membres d'autrui , aiguïser
« leur esprit à inventer des tourments inutiles et des
« morts nouvelles , sans inimitié ni prouffit , et pour cette
« seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et
« mouvements pitoyables , des gémissements et voix
« lamentables d'un homme mourant en angoisse. Car ,
« voilà l'extrême point où la cruauté puisse atteindre. »

Quant à *la misère* : au temps de Vauban (xvii^e siècle) , ainsi qu'il le dit dans ses mémoires , « les grands chemins
« et les rues des villes et des bourgs étaient pleins de
« mendiants que la faim et la nudité chassaient de chez
« eux , lorsqu'il y avait bien peu de monde en état de les
« soulager. »

Quant à *l'instruction* : « Alors , dit Voltaire , point de maisons où les gens de mérite s'assemblaient pour se communiquer leurs lumières ; point d'Académies , point de théâtres réguliers ; enfin , les mœurs , les lois , les arts , la société , la religion , la paix , la guerre , n'avaient rien de ce qu'on vit depuis le siècle de Louis XIV. — On croyait à l'astrologie , et la même faiblesse qui mettait en vogue cette chimère , faisait croire aux possessions et aux sortilèges. On en faisait un point de religion , l'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. Les tribunaux composés de magistrats qui devaient être plus éclairés que le vulgaire , étaient occupés à juger des *sorciers* (page 209 du siècle de Louis XIV.) »

Lorsqu'on a lu ce qu'ont écrit à ce sujet le chancelier de l'Hôpital et Montaigne , au xvi^e siècle ; Vauban , Guy-Patin , Voltaire , pour le xvii^e ; Daguesseau et Marmontel pour le xviii^e , on peut comparer les époques et les juger.

Ce serait bien autre chose, si l'on remontait plus haut dans l'histoire. On trouverait par exemple, dans Horace, *Ode aux Romains*, livre III.

Damnosa quid non imminuit dies?
Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiore.

Ou, d'après la traduct. de P. Daru, de l'Acad. franc. ; 1804.

Mais est-il de vertu que le temps ne dévore ?
Moins innocents que leurs aïeux,
Nos pères ont laissé des fils indignes d'eux,
Et nous, plus coupables encore,
Nous serons en forfaits vaincus par nos neveux.

Et le ciel, dans sa colère, n'a pas englouti sous un nouveau déluge cette race incorrigible !

Rentrons donc, enfin, dans la vérité, et, en ce qui nous concerne, convenons et proclamons avec orgueil que les mœurs sont plus douces, les esprits plus éclairés, et les misères, quelques grandes qu'elles soient encore, moins hideuses qu'elles n'ont été. Je ne suis pas seul à penser ainsi ; un homme qui avait aussi beaucoup étudié les questions dont il vient d'être parlé, a dit : « La vérité montrera que notre état social est préférable, sous tous les rapports, à tous ceux qui l'ont précédé ; que nous n'avons jamais joui, à aucune époque de l'histoire, d'une liberté plus grande, d'une tranquillité plus complète, et d'un bien-être plus général. » (M. de Stabenrath, ancien magistrat.)

Un des hommes les plus célèbres de notre époque, M. Guizot, a dit aussi :

« Personne ne conteste que la condition générale de
« l'homme en France ne soit prodigieusement améliorée ;
« en fait de lumières , de prospérité publique , de bien-
« être individuel , les progrès ont été immenses , et cette
« richesse sociale est plus équitablement répartie.

« Il ne se peut pas qu'un tel fait coïncide avec une dé-
« cadence morale , qu'une société qui croît et se perfec-
« tionne sous tout autre rapport , décroisse et tombe en
« fait de vertu.

« La Providence n'a point imposé à la destinée et à l'ac-
« tivité de l'homme sur la terre cette contradiction dé-
« plorable. »

Nous avons enfin terminé, Messieurs, le travail ardu auquel nous devons nous livrer, et les discussions dans lesquelles il nous a conduit. Nous aurions désiré ne pas occuper aussi longtemps l'Académie de questions que nous avons déjà plusieurs fois débattues devant elle, mais il fallait, pour n'y plus revenir, épuiser tous les documents de la statistique dont l'examen nous était confié, afin de rendre aussi palpables que possible, pour les détruire, les erreurs que nous combattons depuis bien des années avec persévérance, afin aussi, de prouver l'importance et l'utilité des améliorations sociales que nous avons indiquées. Si nous sommes parvenu à convaincre l'Académie, nous ne regretterons pas notre peine, car nous aurons fait un travail utile.



OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ROUEN, PENDANT L'ANNÉE 1845,

PAR M. F. PREISSER,

Docteur ès-sciences,

Professeur des Cours municipaux de Physique.



Je viens aujourd'hui, Messieurs, remplir la promesse que je vous ai faite, au commencement de l'année dernière, de vous présenter des tableaux d'observations météorologiques faites à Rouen, quatre fois par jour, à 7 heures du matin, à midi, à 2 heures et à 9 heures du soir.

Je vous ai déjà fait connaître, dans un précédent mémoire, le plan que j'avais adopté dans ce travail long et pénible, et les instruments dont je faisais usage. Ces derniers sont gradués sur ceux de l'Observatoire de Paris, que j'ai visité en détail, et où j'ai puisé tous les renseignements qui m'étaient nécessaires pour l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée.

L'élan est donné aujourd'hui en France dans bien des villes; déjà, on fait une ample moisson d'observations qui permettront d'asseoir sur des bases certaines la statistique météorologique de notre pays. Si, depuis 10 années

seulement, la France avait été couverte ainsi d'un réseau météorologique, on aurait aujourd'hui les données les plus précieuses sur la climatologie; toutes celles qui intéressent la géographie botanique, l'agriculture, l'hygiène, la médecine et les travaux publics, seraient acquises à la science.

Quant aux grandes questions sur les changements séculaires de la température, sur les variations des quantités annuelles moyennes de pluie, sur les phénomènes électriques ou optiques de l'atmosphère, elles demandent un laps de temps plus considérable.

Les observations météorologiques que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, n'embrassent qu'une période d'une année, de l'année 1845. Les moyennes que j'ai tirées de mes tableaux ne doivent donc pas être considérées comme définitives; plus tard, elles seront peut-être modifiées. J'aurai d'ailleurs soin, dans les premiers jours de janvier, de vous faire un exposé comparatif des observations de l'année avec celles des années précédentes.

Comme je vous l'ai déjà dit dans un précédent rapport, les observations barométriques et thermométriques sont faites trois fois par jour, à 7 heures du matin, à 2 heures et à 9 heures du soir. Je note en même temps les *maxima*, et *minima* de la température de chaque jour. A midi, j'examine l'état du ciel et la direction des vents dominants. Je note avec soin le nombre de jours de pluie, de grêle et de neige. Les orages, les bourrasques violentes, les trombes, et d'autres phénomènes météorologiques sont, en outre, l'objet d'observations particulières, et, pendant leur durée, j'observe plusieurs fois les instruments.

La pluie est recueillie dans un udomètre construit sur celui de l'Observatoire de Paris. Je l'ai placé sur la tou-

relle qui surmonte l'amphithéâtre de physique de l'Ecole municipale. L'eau s'écoule par un tuyau dans un réservoir fermé, dans lequel l'évaporation peut être considérée comme nulle.

D'ailleurs, tous les matins, après les journées de pluie, je détermine, en millimètres, l'eau qui est tombée. J'ai négligé, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, les indications de l'hygromètre. Elles méritent en général peu de confiance, et on ne les voit plus consignées dans le tableau des observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris. Cependant, le nouvel hygromètre connu sous le nom de psychromètre d'Auguste, étant plus exact que celui dont on s'était servi jusqu'alors, je noterai désormais ses indications, qui peuvent également être précieuses, et fournir une nouvelle donnée à l'ensemble des observations.

Quant à la détermination de l'électricité atmosphérique et des mouvements de l'aiguille aimantée, il m'a été jusqu'à présent impossible de les aborder.

La déclinaison, et l'inclinaison magnétique, et en général, les mouvements de l'aiguille aimantée, ne peuvent être bien observés que dans un pavillon magnétique, à l'abri de toute influence atmosphérique. La construction souterraine de ce pavillon, et l'achat des instruments perfectionnés de Gauss ou de Lomond, dépassent le crédit qui m'est accordé. La bienveillance que l'administration municipale n'a cessé de porter à l'enseignement public de notre ville, me fait espérer que, plus tard, ce projet, objet de mes désirs, pourra aussi être réalisé.

Le baromètre d'Ernst, n° 103, qui sert à mes observations, est placé dans ma chambre, rue Royale, vis-à-vis Sainte-Marie. J'ai dû déterminer sa hauteur au-dessus

du niveau de la mer. Pour cela, nous avons fait des observations simultanées dans ma chambre, et avec un autre baromètre d'Ernst, comparé au mien, à 1^m 30 du niveau de la Seine, près du pont de pierre.

Voici le calcul de ces observations et des corrections que nécessitent cette mesure :

H ou hauteur du baromètre près du pont = 769,25 ; La température du mercure = $11^{\circ}, 5 = T$, la température de l'air = $11^{\circ} = t$.

h ou hauteur du baromètre dans ma chambre = 766,10 ; la température du mercure = $8^{\circ}, 5 = T'$ et l'air à $8^{\circ} = t'$.

$$1^{\circ} \quad (T' - T) = -3 \cdot (t + t') = 19.$$

$$H = \frac{\quad}{\quad} \quad 9992,20$$

$$h = \frac{\quad}{\quad} \quad 9959,40$$

$$A_{\text{diff}} = \quad 32,80$$

2^o Correction :

$$c = (T' - T) + \frac{1}{2}(T' - T) = -3, -1, 5$$

$$= -4, 5 \quad -4,50$$

$$A' = \quad 28,30$$

$$3^{\circ} \text{ Correction } c' = 2(t + t') \times \frac{A'}{1000}$$

$$= + 38 \times 0,037 = c' = + 1,40$$

$$A'' = 29,70$$

4^o Correction

$$c'' = 45 \text{ lat.} - 49 \text{ lat.}, 17 \times \frac{A''}{10,000} = - 0,001$$

= quantité à négliger.

5^o D'où, différence de niveau :

$$= A + c + c' + c'' = A'' = 29,70.$$

La hauteur des eaux moyennes de la Seine, à Rouen, au-dessus du niveau de la mer, a été déterminée par M. Nell de Bréauté; elle est de 8^m 12.

Le baromètre, dans mes expériences, était placé à 1^m 30 au-dessus du niveau des eaux moyennes. Donc, hauteur du baromètre, dans ma chambre

$$= 29^{\text{m}} 70 + 8^{\text{m}} 12 + 1^{\text{m}} 30 = 39^{\text{m}} 12.$$

L'udomètre est placé à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'année qui vient de s'écouler a été remarquable par de violentes perturbations atmosphériques.

Les oscillations brusques et considérables du baromètre, les variations notables de la colonne thermométrique dans un court espace de temps, ont dû exercer une influence marquée sur les santés même des plus robustes; aussi, certains mois se sont-ils signalés par de nombreuses affections malades.

La quantité de pluie tombée à Rouen a été de beaucoup supérieure à celle des années précédentes. Cela résulte de la comparaison des moyennes qui ont été déterminées par M. Vitalis (1802 à 1813) et M. Lévy (1831).

Enfin, l'année a été signalée encore par les ravages exercés, presque aux portes de Rouen, par un des plus terribles phénomènes météorologiques que l'on connaisse. Le 19 août, à une heure et demie, une trombe est venue bouleverser et réduire en un monceau de ruines trois belles filatures de la vallée de Maïaunay et Monville. Je ne reviendrai pas sur ce météore dont j'ai signalé le caractère et l'origine électriques, dès le lendemain de l'événement, dans une longue lettre adressée à M. Arago,

lettre qui a été insérée dans les comptes rendus de l'Institut du mois d'août. Je rappellerai seulement ici combien fut brusque et surprenante la variation barométrique. Le matin, à 7 heures, la colonne mercurielle avait une hauteur de 757,25 ; à deux heures elle n'avait plus que 740,91.

Le temps, dans la matinée, était très beau ; vers midi, des nuages animés d'une grande vitesse, et d'une couleur grisâtre, échancrés sur les bords et peu élevés, traversaient l'atmosphère, en se dirigeant du S.-O. au N.-E. La température n'était pas très élevée ; à sept heures le thermomètre était à 17°,1, à deux heures il est monté jusqu'à 21,1° ; mais l'atmosphère était étouffante. On éprouvait ce malaise qui présage un violent orage, et que l'on ressent dans un air fortement électrique. Une forte averse, mêlée de grêle dans la commune du Houlme, est venue fondre sur nous après le passage du météore ; puis, le baromètre s'est élevé lentement, et, à neuf heures, il avait déjà atteint la hauteur de 749,91.

Température. — La température de l'air, pendant l'année 1835, a été, en général, assez douce, mais elle a présenté de nombreuses et brusques variations, qui ont dû certainement avoir une grande influence sur la santé.

La moyenne, calculée d'après le thermométrographe, a été de 9°,8.

La moyenne, d'après les trois observations de la journée, ne diffère que peu de la précédente ; elle est de 9°,7.

Cette moyenne, comme on le voit, est moindre que la moyenne annuelle à Paris, qui est de 11°.

La moyenne température de l'hiver (décembre¹, janvier et février), a été de $+ 2^{\circ}$, 2.

¹ Ici le mois de décembre est celui de 1844.

Celle du printemps (mars, avril et mai), est de $+ 8^{\circ},1$.

Celle de l'été (juin, juillet et août, est de $+ 17^{\circ},2$.

Enfin celle de l'automne (septembre, octobre et novembre) est représentée par $+ 11^{\circ},8$.

Ainsi, comme on le voit, la différence entre les températures moyennes de l'hiver et de l'été, a été de 15° .

La température la plus élevée a été de $30^{\circ},2$, le 3 juillet.

Le 12 février, le thermomètre est descendu à $12^{\circ},9$ au-dessous de zéro. C'est le minimum de la température de l'année.

La différence entre les deux températures extrêmes de 1845, a donc été de $43^{\circ},1$.

Le nombre des jours de gelée a été peu considérable en 1845, à Rouen. Nous en signalons 4 en février, et 4 en mars seulement.

L'oscillation mensuelle, c'est-à-dire la différence moyenne qui existe dans le cours de plusieurs années, entre le degré le plus élevé et le degré le plus bas du thermomètre, dans chacun des mois de l'année, est de $19^{\circ},4$.

A Paris, elle est représentée en moyenne par $20^{\circ},88$ —.

¹ La plus basse température observée en France, est de $28^{\circ},1$ (3 février 1830, à Mulhouse (Haut-Rhin), et la plus élevée, de $40^{\circ},2$, à Orange, en juillet 1830, par M. de Gasparin. La différence est ici de $68,3$. Dans l'intérieur de l'Afrique, le thermomètre s'est parfois élevé jusqu'à 53° pendant le sirocco; dans son voyage aux régions polaires, il a observé un abaissement de $- 56^{\circ}$. Comme on le voit, l'homme peut supporter des températures différant entr'elles de 109 , c'est-à-dire plus que la température de l'eau bouillante ne diffère de celle de la glace fondante.

Cette différence confirme cette loi générale observée par M. Martins, que les différences moyennes entre les températures extrêmes dans chacun des mois de l'année, va en diminuant à mesure qu'on se rapproche de la mer.

Vents. — Les vents sont les grands arbitres des changements atmosphériques. Leur influence est directe sur la température moyenne des saisons.

Lepecq de la Clôture a fait, comme vous le savez, pendant quinze ans, des observations météorologiques, mais plutôt comme médecin observateur, que comme physicien. Il n'a publié, pour chaque saison, que les extrêmes des observations du baromètre et du thermomètre, et il s'étend plus longuement sur les vents et les météores aqueux, pouvant exercer quelque influence directe sur la santé.

Suivant Lepecq de la Clôture, les vents dominants du département de la Seine-Inférieure sont ceux du Nord. Ce sont eux qui rendent nos terres plus paresseuses, la végétation plus lente et plus tardive. Les plus à craindre sont ceux du Nord-Est et du Nord-Ouest, qui nous apportent l'air froid des régions glaciales.

Les vents du Sud, qui viennent des régions brûlantes de l'Afrique par les confins d'Espagne, ne peuvent être aussi communs dans le département de la Seine-Inférieure, que ceux du Septentrion. Nous en trouvons naturellement la raison dans l'exposition du département, qui présente beaucoup moins de surface à l'aspect du Midi qu'à celui du Nord et à la mer. Quand ces vents règnent chez nous quelques jours de suite, ils nous amènent promptement des pluies en hiver, et des orages en été. Telle est la cause de la fréquence si subite des intempéries que nous éprouvons, car ces pluies refroidissent considérablement l'atmosphère ;

elles déterminent ensuite le cours du vent à l'Ouest, et l'été disparaît. Le vent d'Est est regardé, avec raison, comme le plus salubre de tous ; c'est celui qui nous procure les plus beaux jours, et qui entretient le plus longtemps la sérénité du ciel, mais le département n'offre à son impulsion qu'une très petite portion du territoire. Le vent d'Ouest, qui nous vient de l'Océan, est le plus humide de tous ; il amène des pluies qui continuent quelquefois sans interruption pendant six semaines. Rarement, quand il souffle, voit-on un ciel pur et serein. La surface du département se trouvant un peu inclinée du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest, il s'ensuit que les vents d'Occident se combinent pour nous en partie avec ceux du Septentrion.

Voici, d'après nos observations, quelle est la fréquence relative des vents pendant l'année 1845. La quantité totale des vents étant de 1,000.

Nord.	39
Nord-Est	219
Est.	52
Sud-Est.	68
Sud.	62
Sud-Ouest.	271
Ouest.	120
Nord-Ouest	169
	1,000

Comme on le voit par ce tableau, c'est le vent du Sud-Ouest qui a soufflé le plus fréquemment l'année dernière, et c'est lui qui nous a amené cette énorme quantité de pluie dont nous allons vous parler tout à l'heure. J'ai

observé maintes fois que , dès que le vent souffle de cette direction , le ciel le plus pur se couvre de nuages. C'est ce vent qui nous amène les bourrasques les plus violentes. C'est lui encore qui , le 19 août , nous a amené les nuages électriques générateurs de la trombe de Malaunay et de Monville.

Pluie. — La pluie constitue un des éléments les plus importants de la météorologie ; on peut dire que c'est elle qui exerce , après la température , l'influence la plus marquée sur les animaux et les végétaux. Cet élément est très variable en France. La quantité annuelle de pluie augmente , en général , à mesure qu'on s'approche des côtes , et diminue à mesure qu'on s'en éloigne.

La quantité d'eau tombée à Rouen , pendant l'année 1845 , a été de 97^{cm},922. A Paris , la moyenne annuelle est de 50 c. m. sur la terrasse de l'Observatoire , et de 56 c. m. dans la cour.

La quantité d'eau tombée , l'année dernière , dans notre ville , est donc presque deux fois plus considérable que celle qui tombe annuellement à Paris. Il est vrai que cette année peut être considérée comme exceptionnelle sous ce rapport. C'est à cette énorme quantité d'eau tombée cette année sur une grande partie de l'Europe , que l'on a attribué la maladie des pommes de terre.

On peut cependant dire , d'une manière générale , qu'à Rouen il tombe plus d'eau qu'à Paris ; c'est ce qui résulte déjà des observations de M. Vitalis (1802 à 1813), et de M. Lévy (1833 à 1836).

On peut considérer la pluie sous deux points de vue principaux : 1° La quantité absolue d'eau (pluie et neige) , qui tombe dans l'année , c'est la quantité de pluie an-

nuelle ; 2° la distribution de la pluie dans les diverses saisons.

Nous avons déjà dit quelle était la quantité totale d'eau tombée à Rouen en 1845 ; voyons maintenant comment la pluie est répartie dans les diverses saisons.

Quantité de pluie dans les quatre saisons.

Hiver... 27,454 — Été... 21,319

Printemps... . . 27,506 — Automne... . . . 21,643

Le nombre annuel de jours de pluie est de 118.

Ils sont distribués ainsi qu'il suit dans les différentes saisons.

Hiver... 24 — Été... 22

Printemps... . . . 31 — Automne... 41

Ces tableaux confirment une observation qui a été faite dans un grand nombre de contrées ; c'est qu'il n'y a aucun rapport déterminé entre les quantités annuelles de pluie et le nombre de jours de pluie. On sait, en général, que le nombre de jours de pluie va en diminuant, du Nord au Sud ; au contraire, la quantité de pluie va en augmentant. A Paris, le nombre annuel de jours de pluie est de 144. D'après Cotte, le nombre annuel des jours de pluie, à Rouen, est de 121 ; l'année 1845 n'en a donné que 118, et cependant la quantité de pluie tombée est presque le double de celle qui tombe en moyenne à Paris.

A Rouen, le mois de décembre 1845 a présenté onze jours de pluie, et le mois de novembre vingt-quatre, et cependant ce dernier n'a fourni à l'udomètre que 8^c,002 d'eau, tandis que le premier y en a versé 13,642.

Le nombre annuel de jours de neige a été de 8.

1 jour en janvier ;

2 en février ;

3 en mars ;

Et 1 en décembre.

Il n'y a eu qu'un jour de grêle en décembre.

Le nombre des orages a été de 5.

1 en mai ;

1 en juin ;

3 en juillet ;

Mais en novembre et en décembre , il y a eu quatorze violentes tempêtes amenées par les vents du S.-O. et du N.-O.

Enfin, le 19 août, une trombe s'est déchaînée dans la vallée de Malaunay et Monville , et a causé les désastres que tout le monde connaît.

Pression atmosphérique. — La pression atmosphérique fournit aussi des indications météorologiques précieuses ; elle peut avoir les applications les plus utiles pour prévoir les changements de temps.

Le petit tableau suivant indique la pression moyenne mensuelle pendant les douze mois de l'année 1845.

Janvier	756 ^m ,33	Juillet	756 ^m ,41
Février.	758, 23	Août.	755, 77
Mars	759, 68	Septembre	757, 58
Avril.	753, 39	Octobre	759, 92
Mai.	752, 92	Novembre	753, 77
Juin	756, 89	Décembre	755, 96

La moyenne annuelle est de 756^m,40.

Cette hauteur barométrique , rapportée au niveau de la mer , serait de 760 millimètres à peu près. A Paris , cette hauteur moyenne est de 756^m,08 à l'Observatoire royal. Si nous cherchons maintenant la différence moyenne entre la plus petite et la plus grande hauteur mensuelle du baromètre, on trouve que cette oscillation, pour Rouen, en 1845 , a été de 27^m,85 , c'est-à-dire qu'en moyenne, la différence entre le maximum et le minimum de la colonne barométrique, a été, pendant l'année, de 27^m,85.

Tableau de l'oscillation barométrique pendant les quatre Saisons.

Hiver.	33,19	Été.	24,77
Printemps.	28,10	Automne.	26,07

Lepecq de la Clôture , en faisant le même calcul pendant six années , n'a trouvé qu'une oscillation de 23^{mm}91. A Paris , cette oscillation est représentée par 24^{mm}49.

Presque toujours, pendant l'année qui vient de s'écouler, la pression de l'atmosphère a varié considérablement , et souvent d'une manière très brusque.

Ainsi , en examinant mes tableaux , on peut voir des variations de plus de 10 millimètres dans la hauteur de la colonne mercurielle pendant une journée.

En général , les vents violents , les tempêtes , les bourrasques sont annoncés par un abaissement notable du baromètre.

Le jour où la trombe a ravagé la vallée de Monville , le mercure est descendu de 17 mill. entre 7 heures du matin et 1 heure. M. Lévy avait observé que le baromètre était descendu le 28 mars 1846 , à 722 , 71. Des ouragans ter-

ribles se manifestaient le même jour sur mer, et plusieurs de nos ports ont été témoins de grands désastres.

La plus grande élévation de baromètre en 1845, a été observée le 23 octobre à 2 heures du soir; elle était de 772^m 31; le plus grand abaissement a été de 730^m 04, le 10 avril, à 7 heures du matin, par un vent d'Ouest très fort. L'amplitude de la variation barométrique peut donc être représentée par 42 mill. 27.

Nous devons observer aussi, que ce sont à Rouen les vents du S. et du S.-O. qui font descendre le plus rapidement la colonne mercurielle; les vents du Nord et du N.-E. déterminent au contraire une élévation très sensible.

Enfin, l'on voit encore par nos tableaux, que les variations barométriques et thermométriques sont inverses les unes des autres. On sait, en effet, depuis longtemps, qu'en général, quand le baromètre monte, le thermomètre descend, et réciproquement.

On voit donc que chez nous, les présages sur les changements de temps, tirés de la hausse ou de la baisse du baromètre, sont dignes de quelque confiance. Jointes aux autres inductions reposant sur l'état hygrométrique et thermométrique de l'air, ils réunissent en leur faveur une grande somme de probabilités.

Je termine, ici, Messieurs, le résumé météorologique de l'année 1845, et quelques pénibles que soient ces minutieuses observations, je promets à l'Académie de les continuer chaque année sans interruption, et j'aurai l'honneur, tous les six mois, de lui en présenter les tableaux synoptiques.

Mss. de la Bibliothèque Royale.

PRIVILÈGE

DE TENIR

LABORATOIRE POUR NICOLAS LÉMERY,

Médecin.

De Versailles, 8 Avril 1686.

LOUIS, etc.

A nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos Cours de Parlement et des Monnages, etc. SALUT. Nostre cher et bien amé NICOLAS LÉMERY, docteur en médecine, de la faculté de Caen, nous a fait remonter que, s'étant appliqué avec un extrême soin à la recherche des principes les plus certains et remèdes les plus utiles de la chimie, il se seroit enfin veu en estat de composer un livre sur cette science, qui a esté imprimé, par nostre permission avec beaucoup de succès, et mesme d'enseigner et démontrer toutes les opérations qui en dépendoient dans un grand nombre de cours chimiques qu'il a faits publiquement en nostre bonne ville de Paris, où il avoit établi son laboratoire, et où il débitoit ses préparations et remèdes, à la faveur de l'un des privilèges qui sont sous la charge du Prevost de nostre hostel, *du quel (privilège) ayant esté destitué, par nos ordres, à cause qu'il professoit la R. P. R. il nous a très humblement fait supplier, en considération de sa réunion à la religion catholique, apostolique et romaine, de lui permettre de rétablir son Laboratoire, de continuer ses cours de*

chimie, vendre et distribuer ses remèdes chimiques, et de lui accorder, à cet effet, nos Lettres sur ce nécessaires.

A CES CAUSES, et autres à ce nous mouvant, voulant traiter favorablement l'exposant et lui donner un moyen de continuer ses exercices accoutumés, qui nous ont été certifiés utiles à nos sujets par le S^r Daquin, notre premier médecin, nous lui avons permis et octroyé, permettons et octroyons, par ces présentes, signées de notre main, de rétablir son laboratoire de chimie, en tel endroit de nostre dite ville et faubourgs de Paris que bon lui semblera, pour y composer et préparer, vendre et débiter tous les médicaments et drogues qui en dépendent, comme il auroit pu faire ci-devant en vertu du dit privilège, et, à cet effet, construire et avoir dans le susdit laboratoire autant de fourneaux, alambics et autres vaisseaux et ustensiles qu'il jugera à propos. Faisant très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de lui donner aucun trouble, ni empeschement, sous quelque prétexte que ce puisse estre. Si vous mandons que ces présentes nos Lettres de permission vous ayez à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user le dit Exposant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement. Car tel est notre bon plaisir.

Donné à Versailles, le 8^e jour d'avril 1686, et, de nostre règne, le 44^e.

Signé, LOUIS.

NOTA. Copie de ce Brevet (existant à la Bibliothèque royale à Paris) a été adressée, par M. Floquet, le 15 mars 1846, à M. Girardin, qui en a offert le double à l'Académie royale de Rouen, le 3 Avril 1846.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS.,

Dans le tableau rapide que je vais vous tracer des travaux de la Classe des Lettres, pour l'année qui vient de s'écouler, l'*Archéologie* occupe le premier rang.

Deux questions archéologiques, agitées au sein de l'Académie, y ont été l'objet de discussions animées. La publicité qu'elles ont reçue m'épargne la tâche délicate de les approfondir devant vous; elles sont soumises à un juge suprême dont il ne m'appartient pas d'examiner les décisions. Mon devoir de rapporteur se réduit donc à rappeler les questions qui ont soulevé ces polémiques et le nom de ceux de nos confrères qui y ont pris part.

La première a eu au dehors un grand retentissement.

Tout le monde connaît la découverte qui fut faite, il y a quelques années, dans la Sainte Chapelle, d'un cœur humain scellé sous une dalle du sanctuaire. Ce cœur était-il celui de saint Louis? Tel fut le problème qui divisa les savants de Paris.

A la tête de ceux qui se prononcèrent pour l'affirmative, se plaça tout d'abord un érudit, dont la Normandie s'honore, et que l'Académie est fière de compter parmi ses membres, M. Auguste Le Prévost.

Cependant la question, longuement et vivement discutée, semblait être épuisée sans être résolue, lorsque M. Deville, se mêlant au débat, y jeta un jour inespéré, à l'aide de documents ignorés, d'arguments nouveaux, d'inductions inattendues, et fournit ainsi un secours puissant, et, j'oserai presque dire, décisif, à l'opinion qui attribue à saint Louis le cœur découvert dans la Sainte Chapelle.

M. Deville ayant communiqué à l'Académie sa *Lettre à M. Auguste Le Prévost*, (tel est le titre de sa brochure), M. Fallue combattit son opinion par une *Dissertation sur le Cœur de saint Louis*.

Ces deux pièces du grand procès qui agite le monde savant, étant aujourd'hui du domaine public, échappent aux attributions du rapporteur des travaux particuliers de l'Académie.

Il en est de même de la seconde question.

M. Fallue, dans un *Essai sur les Enceintes militaires de Rouen*, a cherché à fixer l'époque des divers agrandissements de notre ville. Un de nos confrères n'a point été

de l'avis de M. Fallue, et s'est efforcé de détruire son système dans une réponse dont l'Académie a bien voulu entendre aussi la lecture.

Je suis dispensé de toucher à ce sujet, sur lequel la plus grande réserve m'est imposée, par le soin qu'ont pris les deux adversaires d'appeler le public à prononcer entre eux.

Nous devons encore à M. Fallue une *Note sur l'ancien pont de Rouen*, dont le but est de réfuter un travail de M. Deville sur le même sujet, inséré dans le *Précis des Travaux de l'Académie* de 1831.

M. Deville avait établi, par des documents précis, que l'ancien pont de Rouen devait avoir été construit de 962 à 1025.

M. Fallue, procédant par interprétation, a soutenu qu'il fallait conclure, de quelques passages de nos anciens historiens, que l'existence d'un pont à Rouen pouvait remonter à l'époque romaine.

M. Deville a répondu que l'archéologie ne devait s'appuyer que sur des textes positifs; que ceux qu'il a invoqués ont ce caractère; que les suppositions de M. Fallue ne sauraient en infirmer le témoignage, et qu'il persiste dans son opinion.

M. l'abbé Cochet est l'auteur d'une *Notice sur l'abbaye du Valasse*; cette notice se divise en deux parties: *l'Histoire* et le *Monument*.

Dans la première, notre confrère raconte les traditions qui ont fait donner à cet établissement religieux le nom d'*Abbaye du Vœu*, énumère les donations qui lui ont été

faites , et cite les plus remarquables des 42 abbés qui l'ont gouverné pendant les 655 ans qu'a duré son existence.

Dans la seconde , il rappelle les ravages exercés par les Anglais sur le monument , qui a échappé à une destruction complète en devenant une habitation particulière , et dans les restes duquel notre confrère reconnaît le caractère bien évident de l'architecture romane.

Cette notice a été imprimée.

M. Ballin a complété son travail sur les *Obélisques de la villa Torlonia* , qui figurait dans mon rapport de 1844 , en décrivant plusieurs monolithes , entre autres la colonne élevée à Saint-Pétersbourg à la mémoire de l'empereur Alexandre , sous la direction d'un architecte français. M. Ballin a ensuite groupé en un tableau les dimensions des 25 monolithes les plus remarquables que l'on connaisse.

Ici , s'arrêtent les travaux archéologiques de l'Académie ; je passe à ses travaux littéraires.

M. Guiard , dont je vous ai annoncé la nomination l'année dernière , a choisi pour sujet de son discours de réception : *De la Poésie lyrique depuis son origine jusqu'à nos jours , principalement en France.*

Le récipiendaire prend l'art lyrique en Grèce , où il naquit inspiré par la religion et le patriotisme. Il le représente réduit , sous les Romains , à une froide imitation , puis renaissant avec la religion chrétienne , et , sous cette influence , demandant ses inspirations à Dieu même , source la plus pure et la plus sublime de toute poésie.

M. Guiard suit pas à pas les transformations du Lyrisme à travers les invasions des Hommes du Nord et le moyen-âge, qui, à la poésie de ses magnifiques monuments, unit la poésie des troubadours et des trouvères.

Il arrive ainsi au xvi^e siècle, où un Normand a la gloire d'épurer la langue française, et de donner au vers cette harmonie cadencée qui est la première condition de la forme poétique.

Dans le siècle de Louis XIV, le Lyrisme est partout, dans la philosophie, dans la chaire, au théâtre, partout enfin, excepté dans la poésie lyrique proprement dite.

Au xviii^e siècle, le Lyrisme est étouffé sous le travail de la décomposition sociale, pour renaître encore des terribles convulsions révolutionnaires.

Sous l'Empire, il se réfugie dans les bulletins de nos victoires.

Enfin, pour notre époque, M. Guiard signale trois poètes qui ont porté la poésie à son plus haut degré d'art, de vigueur et de puissance. Parmi eux, la Normandie cite avec orgueil Casimir Delavigne. Vous nommerez facilement les deux autres.

M. le président, répondant au récipiendaire, loue sans restriction la disposition et la forme de son discours ; mais il ne partage pas toutes ses idées.

Il pense que les trouvères, les troubadours, et Malherbe lui-même, ne furent pas des poètes lyriques ; que, dans le siècle de Louis XIV, il faut chercher le lyrisme dans *Polyeucte*, dans *Athalie*, et non pas dans les écrits des philosophes et les œuvres des orateurs chrétiens, qui n'offrent aucun de ses caractères essentiels.

Du reste, M. le président s'associe à la plupart des autres opinions de M. Guiard, et félicite l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Une autre réception a encore excité, après celle de M. Guiard, l'intérêt de l'Académie. M. l'abbé Neveu, vicaire de Saint-Godard, admis aux dernières élections comme membre résidant, nous a présenté, pour son entrée, un travail sur le *Père Lejeune*.

Notre confrère trace d'abord un tableau de l'état dans lequel le père Lejeune trouva l'art de la prédication, et du goût détestable qui avait envahi la chaire, lorsqu'il entra dans la carrière.

Parmi les détails biographiques dont il a enrichi son étude, il rappelle que ce fut à Rouen même que le père Lejeune perdit la vue en prêchant un carême.

M. l'abbé Neveu analyse ensuite le genre de talent de cet orateur, et signale la part qu'il prit à la réformation des abus qui avaient fait descendre l'éloquence sacrée jusqu'à la plus ridicule extravagance.

Dans sa réponse, M. le président passe en revue les différentes phases que la prédication a subies depuis les apôtres jusqu'au ^{xvii}^e siècle. Il regarde le père Lejeune comme placé sur la ligne de transition entre l'époque de dégénération et l'époque de renouvellement de l'éloquence chrétienne.

M. le président termine en félicitant l'Académie d'avoir accueilli dans son sein un représentant de cette partie si brillante du domaine littéraire.

M. Guiard nous a lu quelques fragments d'une *Etude sur Madame de Sévigné*. Notre confrère envisage surtout cette femme célèbre comme mère ; et s'attache à prouver qu'il n'y a rien d'exagéré, rien de faux dans le sentiment maternel dont ses lettres sont empreintes, et qui est l'essence même de son génie.

L'Académie a vivement regretté que M. Guiard n'ait pas donné suite à cette lecture.

M. l'abbé Picard, en se livrant à des recherches qui avaient la théologie pour objet, a rencontré, dans l'*Historia sacrarum imaginum* de Molanus, l'explication d'une particularité iconographique qui se rapporte à la vie de saint Nicolas.

Tous ceux qui voient l'effigie de ce bienheureux, inévitablement accompagnée de trois enfants placés dans un vase que je suis bien forcé d'appeler un *baquet*, se demandent quelle peut être la signification de ce singulier emblème, et c'est une question à laquelle il leur est bien difficile de répondre.

La réponse se trouve dans un mystère du XIII^e siècle, extrait des archives d'un couvent de Bénédictins ; M. l'abbé Picard nous a donné une analyse de cette naïve composition.

Trois clercs qui viennent de terminer leurs études à l'étranger, se trouvent, au déclin du jour, dans un pays sauvage et désert, et cherchent un abri pour la nuit.

Bientôt ils découvrent une chaumière ; un vieillard est sur le seuil, ils lui demandent l'hospitalité. Mais leur tournure n'inspire pas de confiance au vieillard, qui leur répond par un refus péremptoire. Cependant les clercs ne se

découragent pas. Ce vieillard est marié, ils s'adressent à la bonne femme qui doit être plus compatissante que son mari. En effet, ils obtiennent que sa chaumière leur soit ouverte. Les clercs pénètrent dans ce modeste asile, et le premier acte est fini.

A ce premier acte, si simple et si bien fait pour édifier les spectateurs, l'auteur, par un artifice qui révèle en lui une certaine entente de ces contrastes dramatiques dont on a si étrangement abusé de nos jours, en fait succéder un autre d'un effet terrible et saisissant.

Les clercs sont endormis. Leurs hôtes les considèrent avec ce sentiment de bonheur qu'inspire l'accomplissement d'une bonne action.

Mais le démon veille ; il a été vaincu au premier acte, il veut prendre sa revanche au second ; et le tentateur apparaît aux vieillards au fond d'une escarcelle bien garnie qui sort de la poche de l'un des étudiants. Le vieillard s'extasie à l'aspect de l'or qui étincelle à ses yeux.

Cependant il est probable qu'il s'en serait tenu à la convoitise, si le diable n'eût pris alors, pour le tenter, une forme qu'il affectionne, et sous laquelle il a remporté sa première victoire. C'est à la femme qu'il souffle ses inspirations, et il obtient par elle, comme toujours, le plus déplorable succès.

La bonne femme commence par exciter la cupidité de son mari, puis elle lui propose tout doucement d'égorger les trois clercs et de s'emparer de leur trésor. Le mari ne sait pas plus résister à sa compagne quand elle lui conseille un crime, qu'il ne lui avait résisté tout-à-l'heure quand elle lui conseillait une bonne action. Les trois clercs sont massacrés !...

Mais que faire de ces trois cadavres ? La bonne femme a tout prévu ; elle dépèce fort tranquillement les trois étudiants , et les met dans le vase qui lui servait à conserver sa viande salée.

Ainsi se termine le second acte , par une scène digne du drame moderne. Cependant je dois dire , à l'honneur du ^{xiii}^e siècle , que l'opération se fait dans les coulisses.

Au dernier acte, paraît un sixième personnage. C'est un pèlerin à l'aspect vénérable , qui vient , à son tour , frapper à la porte de la chaumière.

Malgré le danger de leur position , les vieillards ne peuvent pas refuser d'ouvrir à ce saint homme. Le pèlerin est accueilli , on lui offre à souper , et bientôt il s'assied devant une table chargée de fruits et de laitage.

Mais une nourriture aussi légère ne peut pas suffire à un voyageur exténué de fatigue. Le pèlerin demande de la chair fraîche.

Le vieillard troublé s'excuse sur sa pauvreté , et répond qu'il a de la chair salée , mais qu'il n'a pas de chair fraîche.

A ces mots le pèlerin se lève tout rayonnant de sa sainteté , car ce pèlerin n'est autre que saint Nicolas , vous l'avez bien deviné , et foudroyant l'assassin de son regard , il lui dit d'une voix tonnante , en quatre vers du latin le plus barbare , (j'ai oublié de dire que le mystère est en latin) : « Tu mens !... tu as de la chair fraîche , tu n'en
« as que trop , puisque tu l'as acquise par ta scélératesse
« et pour satisfaire ta cupidité !... »

Les vieillards reconnaissent la voix de Dieu ; ils tombent aux pieds du Saint , avouent leur crime et implorent sa miséricorde en faveur de leur repentir.

Alors saint Nicolas leur dit : « Si votre repentir est sincère , Dieu rendra la vie à vos victimes. » On apporte le saloir qui contient les corps mutilés. Les trois vivants se prosternent , adressent à Dieu une fervente prière , et les trois morts sortent pleins de vigueur et de vie du vase immonde où avaient été entassés pêle-mêle leurs membres sanglants.

La grâce parle au cœur des meurtriers , l'intercession de saint Nicolas obtient leur pardon , et les acteurs du drame , auxquels s'unit le chœur entier des spectateurs , entonnent d'une voix énergique le chant solennel de l'église dans ses jours de joie : *Te deum laudamus , te dominum confitemur.*

Et c'est ainsi qu'est expliquée la présence des trois enfants sortant d'un *baquet* , qui figurent invariablement à côté de l'effigie de saint Nicolas.

Mais laissons le XIII^e siècle et revenons au nôtre.

L'Académie a été , de la part d'un homme éminent dans l'instruction publique , l'objet d'un hommage dont elle a été profondément touchée.

M. Viguier , inspecteur-général des Études , a fait , sur Corneille , un travail qui se distingue par un mérite qu'on ne devait point attendre , à propos d'un sujet sur lequel on a tant écrit , celui de la nouveauté. Ce travail a pour titre : *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille , ou Examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses commentateurs français , en particulier par Voltaire.*

Dans cette dissertation , qui est d'une grande étendue , M. Viguier établit , par les preuves les plus convaincantes ,

que l'auteur d'*Héraclius* et du *Cid* n'a point fait au théâtre espagnol les emprunts qu'on lui attribue, qu'il est le véritable créateur de ces deux chefs-d'œuvre, et que sa probité littéraire ne brille pas d'un éclat moins pur que son génie.

Une circonstance indépendante de ma volonté m'empêche de vous donner le résumé de cette belle étude, qui est d'ailleurs en cours de publication dans un recueil périodique de Rouen.

M. Viguiier a voulu offrir, à une Société qui s'est placée sous le patronage du grand Corneille, les prémices du mémoire qu'il a consacré à notre immortel compatriote. L'Académie est heureuse de lui témoigner publiquement toute la reconnaissance qu'elle éprouve pour une démarche aussi flatteuse, et tout l'intérêt que lui a inspiré la lecture d'une œuvre, remarquable à la fois par l'étendue et la variété de l'érudition, la justesse et la nouveauté des aperçus, l'élégance et la pureté du style.

Je terminerai ce qui regarde la *littérature* par le compte que M. Ballin a rendu à l'Académie, d'un livre italien contenant le récit de la cérémonie qui a eu lieu le 12 mai 1845, à l'Académie des Arcades, pour l'inauguration du buste de Vittoria Colonna. M. Ballin nous a donné la traduction de plusieurs passages qui font concevoir la plus haute idée de la solennité dont cette femme célèbre a été l'objet.

Les *Arts* occupent, cette année, une place importante dans les travaux de l'Académie.

M. Pottier nous a lu une note sur la belle collection de gravures dont M. Eugène Dutuit a fait don à la Biblio-

thèque publique de Rouen. Cette collection consiste en une série de planches destinées à représenter l'histoire de l'art du graveur depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, et parmi lesquelles on remarque les plus belles épreuves des estampes des grands maîtres.

A cette suite historique, sont joints quelques œuvres de graveurs célèbres, tels que Ostade, Rembrandt et Callot.

M. Dutuit, par cet acte de libéralité, a jeté dans notre Bibliothèque les fondements d'une collection qui lui manquait, que le temps et le secours de l'Administration concourront à compléter, et à laquelle se rattachera désormais le nom du généreux donateur qui l'a commencée.

L'attention de l'Académie a été appelée plus directement encore sur M. Eugène Dutuit, par l'hommage qu'il lui a adressé d'un *Essai sur les graveurs de l'école Française*.

Je laisse l'auteur lui-même résumer la manière dont il a compris une étude sur l'art de la calcographie : « En « tracer l'historique, c'est-à-dire décrire sa naissance, « ses progrès, les grandes écoles auxquelles il se rattache, « l'influence que les différentes époques ont eue sur lui, « enfin, l'impulsion incessante qu'il a pu donner aux « sciences, aux lettres et aux arts » ; tel est le cadre philosophique que M. Dutuit a esquissé pour la France, rapidement, à grands traits, et aussi brièvement que le comportaient les proportions d'une lecture académique.

Deux grandes considérations ressortent de ce travail. La première, c'est que la gravure a subi l'influence de toutes les écoles de peinture et de toutes les révolutions

politiques et morales qui se sont succédé depuis trois siècles, et, qu'à son tour, son influence sur les autres arts, quoique plus restreinte, n'en a pas moins été réelle. La seconde, c'est que notre école de gravure est la souche de toutes celles qui brillent aujourd'hui en Europe, aussi bien que, à tous égards, elle en est la première.

L'Académie a entendu avec un vif plaisir la lecture du travail de M. Dutuit.

La *Poésie* a eu pour organes MM. Deschamps et Guiard.

Le premier a recueilli et reproduit, sous forme de ballades, plusieurs traditions bretonnes. L'une de ces pièces que vous allez entendre, *le Fou du bois*, vous permettra d'apprécier le mérite des autres.

M. Guiard nous a offert de nouveaux fragments de sa traduction de Sophocle, extraits de *Philoctète*; une Ode sur *Poussin*, qui a obtenu la première mention honorable au concours ouvert par la ville d'Andely, pour l'inauguration de la statue de ce grand peintre, et, enfin, une pièce intitulée *Les Chartreux*. Ce dernier morceau fait partie de ceux qui doivent vous être lus dans cette séance.

A ces œuvres originales, dont je viens de faire l'énumération, il faut ajouter un grand nombre de rapports sur des sujets divers, qui ont été présentés par MM. Deville, Chéruel, De la Quérière, Homberg, Chassan, Giffard, Deschamps, Guiard et Frère.

Mais la mission de l'Académie n'est pas seulement de recueillir et de publier les travaux de ses membres; elle

doit encore donner l'impulsion et l'exemple pour tout ce qui intéresse la gloire historique ou littéraire de la ville qu'elle représente. Ce devoir, elle a trouvé cette année deux occasions de le remplir.

Sur la proposition de M. De la Quêrière, et sur le rapport de M. Barabé, l'Académie a demandé à l'Administration qu'une plaque commémorative fut placée sur la maison de Jacques Le Lieur, pour conserver la mémoire de cet enfant de notre cité.

Comme échevin, Jacques Le Lieur a rendu de grands services à la ville; comme poète, il a remporté plusieurs palmes dans les concours des Palinods de Rouen; enfin, c'est à lui que Rouen doit le magnifique *Manuscrit des Fontaines*, dont le texte et les dessins sont exécutés de sa main, et qu'a rendu populaire une récente publication de M. T. De Jolimont, qui a restauré, par l'ordre de l'Administration municipale, la grande vue de Rouen au *xvi^e* siècle, splendide frontispice de ce précieux monument.

L'Administration a accueilli avec empressement le vœu de l'Académie, et la plaque commémorative figure sur la maison de la rue de la Savonnerie, n° 18, élevée sur l'emplacement de la maison de Jacques Le Lieur.

L'Académie a voulu encore consacrer un de nos plus grands souvenirs historiques, celui de la mort de Guillaume-le-Conquérant. Elle a décidé, sur le rapport de M. Deville, qu'une inscription, placée à ses frais sur l'église St-Gervais, rappellerait que ce fut à Rouen, dans le prieuré de ce nom, que s'éteignit l'existence glorieuse de l'un des hommes les plus illustres et les plus puissants du moyen-âge.

Moins heureuse que l'année dernière, l'Académie a eu à déplorer cette année la mort de deux de ses membres

correspondants : M. Asselin, qui termina, par d'estimables travaux scientifiques et littéraires, une carrière vouée d'abord à la politique et à l'administration, et M. Deschamps, ancien archiviste du premier conseil de guerre. M. Ballin a retracé, dans deux notices nécrologiques, la vie et les travaux de nos regrettables confrères.

La Classe des Lettres a réparé cette perte en recevant, comme membres résidants, MM. Eug. Dutuit, adjoint du maire de Rouen, et Neveu, vicaire de Saint-Godard, dont je vous ai déjà parlé, et, comme membre correspondant, M. Prosper Blanchemain, auteur de plusieurs volumes de poésies.

Ma tâche est finie, Messieurs, je cède la parole à MM. les rapporteurs chargés de vous faire connaître les encouragements et les récompenses que l'Académie a décernés cette année, et je vous demande pardon d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Travaux

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

Pour l'Eloge

DE C. DELAVIGNE,

Fu à la séance annuelle de l'Académie de Rouen,

Le 10 Août 1846,

PAR M. TH. GUIARD.

MESSIEURS,

L'année dernière, lorsque l'Académie eut à statuer pour la seconde fois sur le prix proposé à l'auteur du meilleur éloge de C. Delavigne, elle crut devoir, dans l'intérêt du sujet et des concurrents eux-mêmes, suspendre encore son jugement, et cela, faute de trouver dans les ouvrages soumis à son examen les traces d'une étude assez forte, assez approfondie, assez complète. Un de nos confrères chargé par la Compagnie de vous rendre compte du résultat de ce concours, s'acquitta de sa tâche avec un éclat de langage dont vous avez gardé le souvenir, avec une finesse d'aperçus dont les candidats ont cherché à faire leur profit. Les lacunes que signalait M. Deschamps ont été à peu près comblées. Les fautes de composition, les imperfections de style qui déparaient des travaux d'ail-

leurs estimables, ont disparu ou sont devenues moins choquantes, au moins dans l'ouvrage le plus remarqué dès-lors. Le mérite du discours portant le n° 2, est désormais assez sensible; la docilité d'un bon esprit qui s'amende y est assez manifeste, pour que l'Académie ait pensé qu'il n'y avait pas lieu à surseoir davantage, et qu'elle se soit décidée à récompenser du même coup la persévérance et le talent. Le brillant rapport que vous avez entendu l'année dernière, Messieurs, permet au rapporteur de 1846 de rester dans les limites du simple compte rendu. On a dit alors ce qu'il y avait à faire; il ne reste plus qu'à relater ce qui a été fait.

L'auteur du Discours n° 2 a divisé sa matière en trois parties. La première renferme, avec quelques particularités biographiques, l'analyse et le jugement des premiers travaux de C. Delavigne, depuis les *Messéniennes*, jusqu'à *la Princesse Aurélie*. La deuxième est consacrée presque exclusivement à examiner la suite des ouvrages du poète, cette riche collection où figurent cinq tragédies nouvelles, *Marino Faliero*, *Louis XI*, *les Enfants d'Edouard*, *une Famille du temps de Luther*, *la fille du Cid*; et trois comédies, *Don Juan d'Autriche*, *la Popularité* et *le Conseiller-Rapporteur*. La troisième contient l'appréciation du rôle que C. Delavigne a joué dans notre histoire littéraire, et la silhouette plutôt que le portrait de l'homme privé.

La division en trois points a toujours quelque chose de roide et de compassé; on s'en effraie d'avance. Ici était-elle à sa place? Pourquoi vouloir distinguer deux phases distinctes dans le développement du talent de C. Delavigne, lorsqu'il n'y a réellement à noter que le progrès dans la même voie? Et puis, quoique les détails biographiques se mêlent de loin en loin à vos appréciations lit-

téraires, vous faites une part bien mince à l'homme même dans tout ce que vous dites de ses ouvrages et de son style. Les jugements de votre troisième partie paraissent bien froids après le récit animé des derniers moments de l'illustre poète. Vous avez relégué à la fin de votre mémoire, comme pour vous en débarrasser, tout ce qui a trait à C. Delavigne, père, époux, ami, citoyen; vous avez voulu d'abord, on le voit, faire connaître l'écrivain, sauf à ne montrer l'homme que de profil. Avez-vous suffisamment compris ces lignes remarquables du rapport de 1845 :

« Un éloge ne doit pas se borner à parcourir chronologiquement les actions et les ouvrages émanés de l'auteur qu'il concerne; il doit peindre, animer, recréer son modèle par la puissance de l'imagination. Cette reproduction doit comprendre l'homme et l'auteur, deux aspects inséparables. L'homme se comprend par ses ouvrages; les ouvrages s'expliquent par le caractère et la vie de l'homme. »

Si vous aviez ouvert l'*Essai sur les Eloges de Thomas*, vous y auriez lu :

« Méditez donc sur l'ame et le génie de celui que vous voulez louer, saisissez les idées qui lui sont propres; trouvez la chaîne qui lie ensemble ou ses actions ou ses pensées. »

Et plus loin :

« Mais, surtout, démêlez quelle est l'idée unique et primitive qui a servi de base à toutes ses idées.... Cette connaissance, cette méditation profonde de votre sujet vous donnera le plan et le dessin de votre ouvrage. Alors, il en est temps, prenez la plume. »

Oui, il faut que le candidat le sache bien, et nous le disons pour ceux qui lui succéderont dans la carrière, une méditation plus profonde de son sujet aurait donné à sa composition plus de force, plus d'unité, un ordre moins extérieur et plus réel. Si jamais une vie d'artiste a présenté l'union parfaite des dons de l'esprit et des qualités du cœur, c'est à coup sûr celle de l'homme éminent que la mort a si prématurément enlevé à sa famille dont il était l'idole, à la France dont il était l'orgueil.

Voilà, pour le plan, ce qu'on peut objecter à l'auteur du Mémoire n° 2. Quant aux idées, il n'est pas tout-à-fait à l'abri du reproche. En général, ce qui distingue sa méthode d'exposition, c'est la netteté, l'ordre, la justesse; ce qui lui manque, c'est la fermeté, la rigueur, la précision. L'auteur analyse bien, mais il généralise peu; il développe, il ne déduit pas: il commente, il disserte sans conclure, ou sa conclusion est si vague qu'on a peine à la saisir. Un seul exemple. Après avoir longuement analysé la comédie de *Don Juan d'Autriche*, il se résume en ces mots:

« Création originale, mais de cette originalité de bon aloi qui procède d'une verve naturelle, où les traits d'esprit jaillissent spontanément et sans préparation, parce que le poète a l'art de placer chaque personnage dans une situation opposée à son caractère, et qu'au théâtre, la passion qui se trahit elle-même, est la véritable source du comique et de l'intérêt. »

On peut se demander ce que l'auteur a voulu dire dans cette phrase. Il y a-t-il une verve factice? Que signifie le dernier énoncé? Est-il bien juste? Quel est le lien de ces différentes idées? La Commission, unanime à reconnaître les qualités du Mémoire portant le n° 2, se doit à elle-

même, comme elle doit au public et au concurrent, de relever des défauts qu'elle n'entend pas prendre sous sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle signalera encore, pour sa décharge, certains endroits, heureusement peu nombreux, où l'auteur du *Mémoire* s'écarte de la justesse et de la mesure qui caractérise son talent. Ainsi, on peut trouver exagéré le dédain qu'il affecte pour le *genre descriptif*, et pour les poètes de l'école dite *Impériale*. Il les appelle *les représentants vieillis d'une littérature surannée, dont une longue période de troubles et de révolution avait paralysé la verve*. A coup sûr, il y a dans cet autre énoncé, outre une sévérité extrême pour les hommes, quelque chose qui ressemble à une contradiction. Est-il vrai que les agitations politiques soient de nature à gêner, à comprimer le développement de la poésie ? Mais, au contraire, on a dit mille fois que les époques de révolution ont exercé l'influence la plus heureuse sur la littérature en général et sur la poésie en particulier. L'auteur du *Mémoire* rangerait-il Dante et Milton parmi les poètes qu'il méprise ? Delille, lui-même, dont on s'est tant moqué, l'abbé Delille, comme il était de bon goût de l'appeler en 1827, n'est pas certes un poète du dernier ordre, et ce n'est pas bien louer C. Delavigne que de dénigrer un de ses maîtres.

Nous avons hâte d'arriver à des citations qui permettent d'apprécier le mérite du Discours n° 2. Il serait facile d'en détacher beaucoup de pages bien pensées, et suffisamment bien écrites. Mais, afin qu'on puisse juger, par un exemple assez frappant, et des qualités habituelles du concurrent et des défaillances accidentelles de son sens critique, nous choisirons d'abord quelques lignes qui terminent l'appréciation de *Marino Faliero* :

« Tout en se prêtant à quelques nouvelles exigences

de la littérature et du théâtre, Casimir avait prétendu ne leur faire aucun sacrifice sous le rapport de la correction et de la pureté du langage. S'il eût dû pousser jusqu'à ce point la condescendance, il n'eût vu dans les prétentions de la nouvelle école qu'un changement de servitude. Il avait la conviction que la langue de Corneille et de Racine pouvait suffire : il le croyait et en donnait la preuve. Et pense-t-on que pour rester correct il eût besoin d'imposer des entraves à son génie ? Qu'avec moins de grâce et de pureté, il eût montré plus de verve et d'énergie ? La vigueur, l'élan poétique manquent-ils au rôle du Doge, de Fernando, et même à celui d'Israël ? Où trouver plus de passion et d'ivresse que dans les scènes où se dessine cette ravissante figure d'Eléna, « ange déchu qui se souvient des cieux », et reprochera-t-on au poète d'avoir emprunté *même à l'École descriptive* les riches couleurs dont il peint les belles rives de l'Adriatique et l'aspect splendide de la cité de Saint-Marc. »

Cela est bien dit, d'un style juste, élégant et ferme. Voilà comme écrit l'auteur du Mémoire quand il n'est pas diffus. Mais vous pouvez remarquer, Messieurs, que ses principes ne sont pas très arrêtés. Tout à l'heure il condamnait l'École descriptive sans pitié, sans appel, et il lui donne ici un bill d'indemnité, avec réserve, avec hésitation, il est vrai, en s'abritant derrière un *même* timide : mais enfin il l'amnistie, ou peu s'en faut. C'est très heureux pour ce pauvre abbé Delille.

N'y-a-t-il pas, Messieurs, de l'exagération et de la fantaisie à prétendre, comme l'auteur du Mémoire n° 2, que le voyage d'Italie marque une révolution dans la manière de C. Delavigne ? Sans nier l'influence que ce beau ciel, que ces paysages éclatants, que ces mœurs tranchées ont dû exercer sur l'organisation sensible, sur la vive imagination

du poète, il est très permis de douter qu'il y ait eu alors changement, métamorphose, rénovation dans son talent. Le style de *Marino Faliero* ne diffère pas sensiblement de celui du *Paria*; la *Princesse Aurélie* est bien la sœur cadette de l'Hortense de l'*Ecole des Vieillards*. Ces réserves faites, nous nous faisons un plaisir de citer une page brillante et ingénieuse du commencement de la seconde partie:

« La variété et le mouvement, l'émotion et la verve animent tous ces petits poèmes (*les Derniers Chants*), où le style, la coupe, le dessin général s'harmonisent si heureusement. Du *lamento* du gondolier à la solennité du conclave, de la ballade au chant guerrier, de la tarentelle napolitaine au supplice du bandit, quelle diversité de tons et de nuances! Quelle gradation d'intérêt dans chacun de ces drames rapides! Que de nouveauté dans ces caractères où le poète préludait secrètement à des peintures d'un ordre plus relevé! Car on ne peut le méconnaître: la mâle fermeté d'*Elvire Campéador* a quelque chose de la cruelle énergie de l'*Adda* de *Memmo*. Le jeune novice du *Prêtre* a préparé le Rodrigue de la *Fille du Cid*, en laissant quelques-uns de ces traits au Peblo de *Don Juan*. Et ces élans du cœur maternel qui éclatent dans les *Enfants d'Édouard*, ont leur première source dans ce petit chef-d'œuvre intitulé un *Miracle*, tableau si neuf, d'une touche si délicate et si ravissante, où l'Albane semble avoir dessiné ces groupes de chérubins errants dans les *Limbes*, et Raphaël, cette grande figure du Christ entouré de l'essaim des Anges qu'il rend à la clarté des cieux. »

Comme vous avez pu vous en convaincre, Messieurs, par ces extraits, le style de l'auteur du Mémoire n° 2 a de l'harmonie et de l'élégance. Toutefois, notre impartialité nous force de convenir que les phrases sont généralement un peu longues, que les métaphores ne sont

pas toujours bien suivies. Dans le morceau que nous venons de citer, vous avez remarqué ces *élans* qui *éclatent* et qui ont une *source*. Si l'auteur livre son Mémoire à l'impression, nous l'engageons fortement à le remettre une dernière fois sur le métier, à supprimer les redondances, à rajuster les métaphores, à supprimer les néologismes. Son bon goût le servira mieux que ne sauraient le faire nos indications dans cette opération délicate.

Nous lui recommandons la simplicité : son style est excellent quand il est simple. Jugez-en, Messieurs, par cette dernière citation :

« Le public était loin de soupçonner *l'état de souffrance* qui minait sourdement cette organisation, à la fois si puissante et si délicate. Aux douleurs du corps venait de se joindre un chagrin assez vif. Casimir, pour veiller de plus près à l'éducation de son fils, s'était résolu à vendre sa jolie maison de campagne. Le profond regret qu'il en éprouva, fut le sujet de quelques stances empreintes de la plus touchante mélancolie.

« Sa maladie prenait de jour en jour un caractère plus grave, qu'augmenta encore le retour de la saison rigoureuse. Malgré sa faiblesse, et l'hiver qui déjà s'avancait, il résolut, mais trop tard, d'aller chercher un meilleur climat dans le Midi de la France. Arrivé à Lyon, la fatigue l'arrêta, et de sinistres symptômes ne tardèrent pas à se déclarer. Cependant, il luttait encore avec courage; sa présence d'esprit, sa sérénité d'ame ne l'abandonnaient pas un instant. Il parlait encore de partir le lendemain, et suivait avec attention une lecture que lui faisait madame Delavigne au chevet de son lit, quand, tout-à-coup, il cessa d'écouter, posa sa tête sur sa main, murmura quelques vers à demi-voix, et s'éteignit. »

Frappée des qualités qui distinguent le Mémoire portant

le n° 2, avec cette épigraphe: « *Heureux le fils dont on peut dire: il a consolé sa mère; heureux le poète dont on peut dire: il a consolé sa patrie* », votre Commission, Messieurs, vous a proposé à l'unanimité de décerner à l'auteur, sinon le prix, du moins une médaille d'or, qui serve à lui rappeler le concours auquel il a pris une part si honorable. Cette récompense est bien due à ses efforts et à ses progrès.

Deux autres mémoires ont été envoyés à l'Académie, et enregistrés sous les n°s 1 et 3. Le Mémoire n° 1, qui porte cette épigraphe :

« *Toi, mon pauvre Casimir, tu ne tiens pas à briller, tu n'iras jamais bien loin; mais tu continueras mon commerce, et tu ne t'en trouveras pas mal* »,

est moins une étude littéraire qu'une notice biographique. Il pêche tout à la fois par la sécheresse et par la diffusion. Ainsi, l'auteur, sur dix-sept pages qui composent sa notice, en a consacré trois à l'enfance de C. Delavigne. En revanche, il est très bref dans ses analyses. Voici un échantillon de la manière de ce concurrent :

« Six mois après, le 19 avril 1836, C. Delavigne hasardait sur la même scène (le Théâtre français,) *une Famille du temps de Luther*, sévère étude de mœurs dont le fanatisme religieux est le principal ressort dramatique, et à laquelle le public fit un intelligent accueil.

« Si nous citons maintenant la *Popularité*, comédie jouée au Théâtre Français le 1^{er} décembre 1838, la *Fille du Cid*, comédie représentée à la Renaissance le 2 mars 1840, et quelques pièces de poésie réunies sous le titre d'*Étude sur l'Antiquité*, nous aurons à peu près épuisé la nomenclature des productions du poète. »

C'est le cas de dire comme Fontenelle à la sonate : *Date, que me veux-tu ?* Si l'auteur du Mémoire n° 1 est

d'une exactitude scrupuleuse en fait de dates, sa critique et son style sont beaucoup moins irréprochables. *Don Juan*, dit-il, *est une œuvre de haut titre* (sic), *où le drame et la grande comédie marchent de front, où le portrait du héros est peint de main de maître, sinon selon la vérité sèche du fait, du moins selon cette vérité de l'art si judicieusement définie par l'un de nos plus élégants écrivains.*

Nous engageons l'auteur du Mémoire n° 1 à relire la réponse que M. le comte Molé a faite l'année dernière au discours de réception de M. Alfred de Vigny, entrant à l'Académie française. Il y apprendra ce qu'on doit penser de *la vérité dans l'art* et des œuvres de *haut titre*.

Nous voudrions bien pouvoir donner autre chose qu'une fiche de consolation au Mémoire portant le n° 3, avec cette devise :

Ainsi, l'on voit paraître environné d'hommages,
Le talent inspiré qui, pur et sans nuages,
N'a brillé que par la vertu.

Certes, si la verve, l'éclat, le mouvement, les idées ingénieuses, les mots spirituels, pouvaient suppléer à ces qualités vulgaires qu'on appelle l'ordre et la correction, le Mémoire n° 3 se serait placé d'emblée au premier rang.

Malheureusement, l'auteur a plus d'esprit que de méthode, plus d'imagination que de goût. Il prend certainement la plume avant d'avoir médité son sujet. Les idées lui arrivent en foule, mais un peu au hasard; il les jette pêle-mêle sur le papier. Emporté par la fougue de sa pensée, il court, il se précipite, il tombe, il se relève pour s'élancer et tomber encore. Nous croyons savoir que l'auteur est jeune, qu'il a fait d'excellentes études, qu'il a obtenu de brillants succès dans les concours généraux de l'Université. Nous lui dirons : Tempérez-vous, disciplinez-vous; acquérez le sang-froid qui vous manque; vous doublerez le talent que vous avez.



RAPPORT

SUR

LES BEAUX-ARTS.

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. GRÉGOIRE, HELLIS, BARTHELEMY, GUSTAVE MORIN,
RICHARD, DEVILLE *rapporteur*.

L'Académie, associant aux Lettres et aux Sciences les Beaux-Arts, leur lien et leur parure, en suit d'un œil vigilant et avec amour la marche et les progrès parmi nous. Tous les trois ans, elle vient vous en exposer le résultat, et, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux artistes qui ont déjà conquis leur place, distribue des couronnes aux jeunes émules qui s'efforcent de marcher sur les traces de leurs devanciers et de leurs maîtres. L'Académie aura toujours, pour les premiers, des applaudissements, pour les seconds, des conseils et des encouragements, pour tous, des sympathies. C'est aujourd'hui que nous venons, en son nom, passer cette revue triennale et appeler nos jeunes artistes aux honneurs d'un paisible triomphe.

La peinture , la gravure, l'architecture , la sculpture, la musique , ont des droits égaux à notre intérêt ; tous ces arts se tiennent par la main , ils ne forment qu'une même famille ; l'Académie ne peut en oublier aucun. Ce n'est point elle qui voudrait détacher un fleuron de cette brillante couronne.

Dans la peinture , nous retrouvons des noms qui nous sont chers et connus.

L'auteur de la *Mort de César* , d'une *Scène du Déluge* et de tant d'autres grandes pages historiques , retouche en ce moment son beau tableau de Boissy d'Anglas , ne voulant laisser rien d'imparfait dans une œuvre qu'il sait être destinée à sa ville natale. Cette conscience d'artiste , cette attention délicate , trouveront leur récompense dans la reconnaissance et dans l'admiration de ses concitoyens.

Rappeler ces tableaux si fins , si spirituels , où les souvenirs de la république et de l'empire nous apparaissent pleins d'une verve naïve , sous l'uniforme du vieux troupiér , du jeune conscrit , où , par un mélange plein de grâce , le terrible soldat de la Garde, que l'ennemi n'osait regarder en face , se laisse désarmer par un enfant , s'éprend à de molles carresses , où , à côté du brave, couvert de poudre et de sang , apparaît une femme , la vivandière, ange tutélaire du soldat dans la marche , au bivouac , comme sur le champ de bataille : c'est nommer le peintre populaire que nous avons le bonheur de posséder parmi nous , c'est nommer M. Bellangé.

Des champs de bataille dont le sol a été abreuvé du sang de tant de braves , si nous passons sur un autre élément qui n'en a pas gardé la trace , le pinceau brillant et facile d'un de nos compatriotes , M. Morel-Fatio, nous montrera nos marins rivalisant d'ardeur , de courage et de

gloire avec nos armées de terre. Vaisseaux, mâture, agrès, artillerie, costume, allure du marin, scènes de combat, tout est rendu avec une exactitude, une fidélité qui ne laissent rien à désirer; on voit que le peintre a vu de ses yeux, a partagé les travaux, les dangers qu'il sait si bien représenter.

Des scènes des temps modernes, voulons-nous remonter à ceux d'un âge plus reculé, où la poésie de la vie publique et privée, relevée encore par la beauté, l'éclat, l'élégance du costume et des accessoires en tout genre, offre tant de ressources au peintre, nous rencontrerons un enfant du pays, cher à plus d'un titre à cette Académie, dont la riche et savante palette sait si bien nous initier à ces temps éloignés, sait si bien faire revivre à nos yeux ces chevaliers, ces grands seigneurs, ces dames, ornement, gloire de la cour des François I^{er}, des Henri IV, des Louis XIV. Vous avez tous nommé avec nous M. Gustave Morin.

Nous ne passerons pas sous silence le nom d'un autre artiste, bien que la Normandie ne puisse pas le réclamer pour sien, M. Schoppin, qui, tout récemment, vient d'embellir la grande salle du bâtiment des Consuls de trois vastes tableaux historiques, dont notre Académie, consultée par la Chambre de Commerce, avait indiqué les sujets. M. Schoppin a retracé avec talent l'installation des Juges consuls en 1563, celle de la Chambre de Commerce en 1703, et la visite de l'Exposition industrielle, faite par le roi Louis-Philippe, aux Consuls, en 1833.

Dans ce dernier tableau, qui, par la disposition et les nécessités du sujet lui-même, offrait moins de chances de réussite, l'artiste a su placer le portrait de M. Bouctot, ancien négociant de cette ville, qui a légué une somme

de 15,000 francs pour l'exécution de ces tableaux. Les legs si nombreux et si importants que cet honorable citoyen a faits aux établissements de charité et scientifiques de Rouen, parmi lesquels il a inscrit, en première ligne, notre Académie, nous font un devoir de rappeler ici, de nouveau, le nom d'un de nos bienfaiteurs. C'est avec reconnaissance et respect que nous le prononçons.

La gravure, la compagne obligée de la peinture, et qui lui emprunte ses inspirations et sa vie, ne s'offre à nous, dans notre ville, que dans un genre un peu secondaire. Notre ancien confrère, M. Henri Brevière, qui a laissé de si beaux souvenirs dans la gravure sur bois, est le chef d'une école rouennaise, qui marche dignement sur ses traces. En tête de cette école, qui compte les Dujardin, les Hans, les Desmarests, s'est placé M. Hébert, rouennais comme eux. Quoique jeune encore, ce graveur occupe un rang tellement distingué, que nous avons dû le mettre dans la classe de ces artistes que leur talent et leur réputation dérobent à nos récompenses toutes d'encouragement. M. Hébert, à un style ferme et large, unit une finesse vraiment extraordinaire; il semble se jouer avec le bois, cette matière si ingrate et si rebelle; l'œil et l'imagination se fatiguent à le suivre dans les caprices presque insaisissables de son burin.

L'architecte a trop peu d'occasions de développer sur une grande échelle son talent, pour que nous ne nous estimions pas heureux d'avoir à signaler des œuvres capitales exécutées sous nos yeux.

Quelque réserve que doive s'imposer cette Académie, en parlant d'artistes qui lui appartiennent, elle croirait manquer à la tâche qu'elle a acceptée, et faire défaut, à la fois, à des artistes consciencieux, au public, et à l'art lui-

même, si elle ne parlait pas des travaux de MM. Grégoire et Barthélemy.

Il n'est personne de vous qui n'ait admiré les belles restaurations faites à notre Palais de Justice, ainsi que le nouveau bâtiment qui s'élève, à la suite, comme par enchantement, et qui, en complétant ce palais resté inachevé, en feront un des monuments civils les plus remarquables de l'Europe. Notre confrère a su s'identifier avec ce style si élégant, si original, si heureusement capricieux, qui marqua la transition entre le style gothique et le style de la renaissance, et qui fait la gloire de nos artistes rouennais. Il ne restera pas au-dessous de ses devanciers. Une tâche plus ardue, plus de gloire en même temps, lui étaient réservées, par l'achèvement de l'église de Saint-Ouen. Avoir été choisi, entre tous, pour mettre la dernière main à une église qui jouit, à juste titre, d'une renommée européenne, l'une des plus belles, la dernière expression, peut-être, de cette architecture du moyen-âge qui a produit tant de chefs-d'œuvre, cela seul est déjà un éloge. Nous ne voulons pas anticiper sur le temps, ni usurper les droits de celui de nos confrères qui, dans quelques années d'ici, viendra passer devant vous cette même revue artistique, en montrant, dès à présent, l'église de Saint-Ouen achevée, son portail s'élevant majestueusement dans les airs, en montrant l'ombre du fondateur du monument, l'abbé Marc-d'Argent, se soulevant de la tombe pour applaudir aux efforts de l'architecte du XIX^e siècle.

Du XIV^e siècle qui produisit Saint-Ouen, si nous remontons au XIII^e, qui vit naître notre Cathédrale, là, nous trouvons un heureux imitateur de l'architecture si noble, si hardie, si savante, quoi qu'on en ait dit, de cette belle époque, qui, grâce aux travaux des archéologues et aux

études des vrais artistes, triomphe enfin du mépris que s'efforçaient de déverser sur elle ces hommes du siècle passé, dont les yeux étaient restés fermés, victorieuse des traits émoussés qui partaient, il y a quelques jours encore, du sein du premier corps savant de France.

L'étude approfondie des monuments de cet âge en révéla, à M. Barthélemy, les beautés, l'effet puissant, les ingénieuses et savantes combinaisons. Choisisant pour modèles, tant dans l'ensemble que dans les détails, les types les plus parfaits, car ce n'est qu'ainsi qu'il est permis d'imiter, notre confrère a su reproduire avec bonheur, tant à Bonsecours qu'au château du Plessis, chez M. le comte d'Osmoy, l'architecture du ^{xiii}^e siècle, cette architecture qui nous a donné la Cathédrale et la Sainte-Chapelle de Paris, les cathédrales de Rheims et d'Amiens, et qui restera, à jamais, la plus belle expression de l'art chrétien.

La sculpture se lie trop intimement à l'architecture, pour qu'elle ne trouve pas ici sa place. Félicitons tout d'abord les architectes du Palais de Justice et de l'église de Bonsecours, d'avoir trouvé dans cette ville même, sans recourir à la Capitale, des artistes en état d'exécuter la décoration de ces édifices. L'ornementation savante et travaillée du ^{xiii}^e et du ^{xv}^e siècle, a rencontré en eux de dignes interprètes. Au premier rang nous placerons M. Bonnet, auquel l'Académie, il y a trois ans, décernait une récompense dont il se montre de plus en plus digne.

De la sculpture d'ornementation, nous élevant à la statuaire, deux noms déjà illustres nous apparaissent : ce sont ceux de M. Dantan jeune et de M^{lle} de Fauveau, que la Normandie réclame.

M. Dantan, jaloux de doter sa ville natale d'une œuvre

capitale et d'attacher son nom à un grand souvenir historique, à une éclatante réparation, a sculpté l'esquisse arrêtée d'une figure de Jeanne d'Arc. Faisons des vœux pour que la ville de Rouen mette l'artiste à même d'exécuter cette grande et noble pensée.

Soit qu'on élève cette statue sur la place qui vit le supplice de l'héroïne, soit qu'on la dresse devant notre Hôtel-de-Ville, près du lieu où elle entendit son arrêt, la ville de Rouen s'honorera en élevant à cette infortunée, dont le nom vivra autant qu'il y aura une France, un monument digne d'elle. M. Dantan n'attend qu'un mot pour nous rendre la noble image de Jeanne d'Arc ; que Rouen le prononce.

A notre dernière exposition municipale, tous les regards se portaient sur une sculpture aussi gracieuse qu'originale ; ils étaient attirés par un miroir, dont le riche encadrement en bois offrait ce que le ciseau le plus fin, le plus hardi à la fois, pouvait produire de plus délicat, de plus capricieux, de plus aimable. Cet ouvrage, que le Louvre n'avait pas voulu recevoir, et que l'étranger s'est empressé de nous ravir, était sorti de la main d'une femme. Nommer M^{lle} de Fauveau, c'est justifier les éloges que nous venons d'en faire.

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur les arts du dessin ; il nous reste à vous entretenir de la musique.

Si l'école fondée par la Ville commence, sous le maître habile qui la dirige, à répandre le goût de la musique dans les classes inférieures, pour qui elle est un moyen d'éducation et en même temps un délassement ; si les brillants concerts que nous avons entendus, témoignent du goût du public et du talent de nos artistes exécutants, nous

avons remarqué , avec peine , combien peu d'élèves se livraient à la composition musicale. Les leçons, les maîtres ne leur manquaient pas cependant. Rappelons-nous qu'à la tête de l'enseignement, à Rouen, sont trois artistes également distingués, MM. Malliot, Orlovski et Méreaux, qui savent prêcher l'exemple ; le premier, chanteur et compositeur d'un goût pur et délicat ; le second, musicien consommé et harmoniste habile ; le troisième enfin, savant professeur, profondément versé dans l'étude et dans l'histoire de la musique, qu'il pratique et qu'il enseigne en maître achevé.

Espérons que, grâce à eux, l'Académie pourra quelque jour vous entretenir de ces œuvres, fruit de l'étude, de l'inspiration, du génie musical, qui ont placé si haut le nom de notre compatriote Boïeldieu, l'honneur de la cité. Que son exemple excite, enflamme nos jeunes artistes ; on peut encore après lui cueillir quelques palmes.

Après avoir, dans cette courte revue, rappelé les titres des artistes qui, dans la peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, se sont acquis un nom que la voix publique a sanctionné, il nous reste une tâche non moins douce à remplir, celle de signaler à votre attention, à nos récompenses, leurs jeunes émules. Cette tâche, nous l'acceptons avec bonheur.

Déjà, il y a trois ans, à pareil jour, l'Académie s'était plu à reconnaître le mérite des compositions de M. Vasselin. Ce jeune peintre de paysages a, depuis, marché d'un pas ferme dans la voie du progrès. Sa couleur est soutenue et brillante, ses terrains bien étudiés, son feuillé vrai ; ses ciels, qui laissaient beaucoup à désirer, ont acquis de la légèreté et de la transparence. Les fabriques et les figures dont il orne ses paysages, sont bien touchées.

Si M. Vasselin veut étudier avec persévérance et amour les bons maîtres tant anciens que modernes, et s'appuyer sur la nature, ce premier maître de tous, il pourra prendre une place distinguée parmi nos paysagistes.

Dans la peinture du portrait, M. Melotte se fait remarquer par l'étude consciencieuse du modèle; il a de la naïveté, et dessine d'une manière satisfaisante. Sa couleur est sobre et saine, mais elle manque d'éclat et de lumière. Cet artiste est arrivé à ce point où l'artiste peut comprendre, entrevoir le progrès; la route s'ouvre devant lui. Que M. Melotte étudie les Vandyck, les Titien, les Rubens, ces rois du portrait, il apprendra d'eux, tout en restant fidèle à la nature, à donner de la vie, de l'âme, de la grâce à ses portraits. Ce sont moins des critiques que des conseils que l'Académie adresse à cet artiste, en qui elle se plaît à reconnaître de véritables qualités.

La peinture de marine, si long-temps négligée en France, après avoir eu un brillant représentant dans Joseph Vernet, a repris de nos jours une faveur bien méritée. Un de nos jeunes compatriotes, M. Berthélemy, que nous avons honorablement mentionné en 1843, s'exerce avec succès dans ce genre. Son talent a grandi.

C'est moins aux effets de mer proprement dits qu'il s'attache, qu'à nous montrer l'homme luttant avec le terrible élément, soit au milieu de la mêlée d'un abordage, soit dans les angoisses d'un naufrage. Aussi ses compositions ont-elles de la vie et quelque chose de saisissant. Comme exécution, sa couleur est agréable, mais grise, son dessin est bon, quoique un peu lourd, sa touche est facile. Que M. Berthélemy, qui sait assez pour voir ce qui lui manque, s'efforce de perfectionner son talent par une

étude persévérante, il pourra compter, un jour, parmi nos bons peintres de marine.

M. Malençon s'est fait remarquer, à notre dernière exposition, par deux grands tableaux de chasse, qui décèlent, dans ce jeune artiste, d'heureuses dispositions, et le constituent en progrès. Sa couleur est brillante, bien qu'affectant un peu les tons bleus. On trouve en lui de la hardiesse dans la touche, mais pas assez de précision dans le dessin; ses compositions ont du mouvement, de la poésie même, mais ne sont point assez étudiées, assez faites.

M. Malençon annonce assez de talent pour ne pas se contenter d'esquisses; qu'il produise de véritables tableaux. Il peut y aspirer.

Dans un autre genre de peinture, celui de la nature morte, M. Pain nous a montré une grande toile d'un dessin exact et correct, d'une bonne couleur, quoiqu'un peu fatiguée. Nous dirons à M. Pain, comme à ses jeunes condisciples : étudiez la nature et les grands maîtres; les bons modèles ne vous manquent pas. La nature et les grands maîtres, là est tout le secret. Efforcez-vous de le surprendre.

Nous sommes heureux de pouvoir prononcer dans cette enceinte le nom d'un de nos jeunes compatriotes, qui s'est livré par goût à l'étude si difficile de la sculpture, et qui, simple amateur, peut se placer au rang des artistes.

M. Louis de Merval, après s'être exercé à des sujets d'ornementation appliqués à des instruments de chasse ou d'ameublement, après avoir tracé le modèle de la coupe en vermeil qui fut offerte comme grand prix aux courses

de Rouen, ouvrages délicats et pleins de goût, a voulu attaquer la grande sculpture.

L'église de Canteleu a reçu de lui un Saint-Martin et une Sainte-Clotilde de 2 mètres de haut. De petites statues de Crillon et de Colbert, qui ont été coulées en bronze, le modèle d'une statue de Guillaume-le-Conquérant, exécutée en vue de la souscription ouverte dans la ville natale de ce grand homme pour l'érection de son monument, ont marqué le talent de notre jeune compatriote. L'Académie n'a pas été la dernière à reconnaître le mérite de M. Louis de Merval, et à l'encourager de ses applaudissements.

Avant de distribuer, aux jeunes artistes dont nous venons de proclamer les noms, les récompenses que l'Académie, partageant leur juste impatience, brûle de leur offrir, qu'ils permettent à une voix amie, pour dernier conseil, pour nouvelle preuve d'affectueuse sympathie, de leur répéter, en finissant, que c'est par un travail opiniâtre, intelligent, que les dons les plus heureux de la nature peuvent arriver à maturité; de leur rappeler que ce n'est qu'au prix de longues années d'étude et de méditation que ces grands artistes, la gloire de notre Normandie, les Poussin, les Jouvenet, les Boïeldieu, ont su conquérir leurs palmes immortelles.

L'Académie accorde:

A M. Vasselin, peintre de paysage, une médaille d'or.

A M. Louis de Merval, statuaire, une médaille d'argent.

A M. Mélotte, peintre de portraits, une médaille d'argent.

A M. Berthélemy, peintre de marine, une médaille d'argent.

A MM. Malençon et Pain, peintres, une mention honorable.

LE FOU DU BOIS,

Ballade Bretonne¹

PAR M. F. DESCHAMPS.

Près Lesneven, au fond d'une chaumière,
Un enfant simple, idiot, disait-on,
Jadis vivait; la plus faible lumière
Ne semblait pas éclairer sa raison.

Il fut à l'école,
Mais nulle parole
Ne le captiva;
Quand tout l'importune,
Il n'en retient qu'une :
Ave Maria!

Salaun *le fou* (c'est le nom qu'on lui donne)
Dit et redit ces deux mots en tout lieu.
Partout sa voix naïve et monotone
Rend son hommage à la mère de Dieu.

Seul, dans la chapelle
Que la main fidelle
Du roi Jean fonda,
Sa lèvre si pure
Doucement murmure :
Ave Maria!

¹ La légende miraculeuse qui fait le sujet de cette ballade se rattache à la construction du plus gracieux des monuments gothiques de la Bretagne, l'abbaye du Folgoal.

De ses parents il accroît la misère,
Car nul travail ne vient lasser sa main.
Mais dans le bois il aime, solitaire,
A s'écarter de tout contact humain.

Objet de risée,
La foule insensée
L'y poursuit parfois.
La bande ennemie
Des enfants lui crie :
« C'est le fou du bois ! »

« Ah ! c'est le fou ! » répète à son passage
Un cavalier, jeune et rempli d'ardeur,
A qui le ciel accorda pour partage,
En le créant, beauté, force et valeur,
Et qui, sans courage,
Mais, se croyant sage,
Chaque jour, s'en va
User dans l'orgie
La noble énergie
Que Dieu lui donna !

« Voilà le fou ! » dit une grande dame,
Qui, pour un mot, un hommage menteur,
Le faux aveu d'une indiscrete flamme,
Perd en un jour son repos, son bonheur !
« C'est le fou ! » répète
Celui qui végète
Seul, près de son or,
Qui, dans sa demeure,
Lorsque la faim pleure,
Enfouit son trésor.

De ses parents sonna l'heure suprême ;
Il reste seul , enfant abandonné ;
Plus de refuge ; il lui faut quitter même
Le pauvre toit sous lequel il est né.

Il prend son asile
Sous l'arbre tranquille
Du bois qu'il chérit ;
Sur la terre nue
Sa tête ingénue
Repose la nuit.

Chaque matin , pour entendre la messe ,
Salaun se rend , dès l'aube , au bourg voisin ;
Il y redit le même nom sans cesse
Et tout le temps de l'office divin ;

Puis (car il mendie) ,
Pour gagner sa vie ,
Va tendant la main ,
Revient à son chêne
Et dans la fontaine
Il trempe son pain.

Le repas fait , de son abri paisible
De branche en branche il gagne le sommet ;
Il se suspend au bout d'un bras flexible ,
Et sans effroi dominant la forêt ,

Avec innocence ,
Dans l'air se balance
Et chante plus fort ,
Son hymne chérie ,
Le nom de Marie
Dans un doux transport.

Il passe ainsi quarante ans de sa vie ,
Sans autre abri , ni l'été , ni l'hiver.
Soudain , frappé par une maladie ,
Plus d'un asile alors lui fut offert.

Mais , quitter son chêne ,
Sa chère fontaine ,
Salaun ne veut pas !
Au bois , le pauvre être
Fait venir un prêtre
Et meurt dans ses bras.

Depuis long-temps le sol couvrait ses restes ,
Et mieux encor , l'oubli couvrait son nom ,
Quand Dieu montra , par des signes célestes ,
Combien du fou la sainte affection

Pour la Vierge mère
Était douce et chère
A son divin fils.
A travers la mousse ,
Sur la tombe pousse
Un blanc et beau lys.

Dieu le posa gracieux sur sa tige ,
Le parfuma , mais il fit plus encor :
Dans son calice opérant un prodige ,
Le doigt divin traça des lettres d'or.

Sur chaque corolle ,
Dieu mit la parole
Que Salaun aima ;
Tous peuvent y lire :
(Et chacun l'admire)
Ave Maria.

On accourut, de toute la Bretagne,
Pour contempler les deux mots merveilleux ;
Tout le pays, la ville, la campagne,
Vint adorer le lys miraculeux.

Le seigneur, le prêtre,
Au tombeau champêtre
Courbent le genou.
Au lieu de l'insulte,
On lui rend un culte,
A Salaun le fou.

En admirant la puissance divine,
Les plus savants voulurent découvrir
D'où s'échappait la mystique racine,
Et par leurs soins la tombe dut s'ouvrir.

O grandeur suprême !
De la bouche même
Sortait le beau lys !
C'était encore elle
Qui disait fidelle
Ses deux mots chéris.

Un roi pieux voulut d'un monastère
Sur le tombeau poser les fondements,
Et, chaque jour, là, du haut de la chaire,
L'homme de Dieu redit aux assistants :

« La simple innocence
« Mieux que la science
« Au Seigneur sourit.
« Ce sont ses mystères !
« Bienheureux, mes frères,
« Les pauvres d'esprit ! »



RAPPORT

SUR

LE PRIX GOSSIER,

PAR M. CHÉRUEL.



MESSIEURS,

L'Académie est appelée aujourd'hui, pour la seconde fois, à décerner le prix extraordinaire, fondé par M. l'abbé Gossier. Ce nom rappelle à chacun de nous un confrère révérend, au public tout entier, un zélé protecteur des lettres, un bienfaiteur de cette compagnie qu'il aimait, et à laquelle il a confié le soin de perpétuer son souvenir par une récompense solennelle distribuée tous les trois ans. L'Académie, pour répondre à cette généreuse pensée, avait proposé une question qui intéresse au plus haut degré les origines, les progrès et la puissance de notre ville. Elle avait demandé aux concurrents : *L'Histoire du commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du xvi^e siècle.* Exposer les relations commerciales d'une ville située

au point précis où commence la navigation fluviale et où cesse la navigation maritime ; la rattacher aux états du Nord, à l'Angleterre, à la Hollande et aux villes Anséatiques ; suivre nos marins jusque sur les côtes d'Afrique et au Nouveau-Monde ; montrer comment de l'opulence, fruit du commerce, naquirent les libertés communales ; retracer la lutte des Rouennais contre les corporations rivales ; enfin, indiquer l'influence qu'eurent, sur le commerce de notre ville, la fondation du Havre, la découverte de l'Amérique et les troubles de la fin ^{xvi}^e siècle, c'était un sujet vaste et fécond sans doute, mais de difficile et lente exécution. Les titres d'une pareille histoire sont, pour la plupart, inédits et dispersés dans de nombreux dépôts d'archives. Les concurrents devaient les y découvrir, les coordonner, les comparer aux chroniques, et, en quelques mois, donner une forme définitive à ces matériaux péniblement accumulés. L'Académie ne doit donc pas s'étonner de n'avoir reçu qu'un mémoire. Il faut plutôt nous féliciter de l'étendue et de la force des études qu'atteste le travail dont je vais avoir l'honneur de vous présenter l'analyse, au nom d'une commission composée de MM. Déville, Des Michels, Floquet, Potier, Richard et Chéruel.

Dans les premiers chapitres de son mémoire, l'auteur remonte aux temps les plus reculés, et réunit les textes épars dans les chroniques des monastères ou les chartes royales, sur l'ancien commerce de Rouen. Il prouve que la Seine fut, de tout temps, une voie de commerce importante, et que la situation de notre ville en fit l'un des grands entrepôts du commerce de la Gaule. Sous le règne de Dagobert, elle était un des ports principaux de l'empire des Francs ; les marchands du Midi y apportaient l'huile, la garance et autres denrées destinées aux peuples

du Nord. Charlemagne désigne la ville de Rouen, comme une de celles dont les douanes contribuaient le plus à la richesse de ses Etats. Les textes, réunis par l'auteur, nous amènent jusqu'au ix^e siècle. A cette époque, les invasions des Scandinaves suspendent, pour de longues années, les relations commerciales ; au lieu de pacifiques marchands, on ne voit plus sur la Seine que des pirates ; ils remontent le fleuve, en désolent les rives, et entassent dans l'île d'Oscellus les dépouilles des villes et des monastères. Mais, enfin, les Normands, maîtres de la Neustrie, au x^e siècle, deviennent les sauveurs du pays qu'ils avaient dévasté. De là l'impulsion donnée à notre province, l'intrépidité de ses marins, les relations nouvelles établies avec les états Scandinaves, la conquête des Deux-Siciles et celle de l'Angleterre.

Cette partie du mémoire n'est qu'une savante introduction, qui prouve l'importance immémoriale du port de Rouen. L'auteur s'arrête alors à la topographie de la Seine, et coupe habilement sa narration historique par une description du fleuve à l'époque féodale. Rappeler les nombreux manoirs et les abbayes qui dominaient la Seine, relever sur ces bords, aujourd'hui si riants, l'aspect d'un autre âge, les barrages dû seigneur, la tour du péage, ces entraves que la féodalité avait multipliées ; retrouver, au milieu des sables de Quillebeuf, la grande île de Belcinac, avec son prieuré fondé par Thierry III ; c'était un travail difficile, où l'imagination pouvait s'égarer, si elle n'était guidée par la science. L'auteur s'en est tiré avec succès. Il décrit les possessions des comtes de Meulan et de Tancarville, des seigneurs de Gravelle, des abbayes de Saint-Wandrille, de Jumièges et de Fécamp ; il retrace les droits que leur avaient donnés la coutume ou l'usurpation. Enfin, il n'a pas oublié les invasions de la mer,

qui , à une époque fort reculée , enleva une partie des grèves , les dissémina à l'embouchure du fleuve , et en forma les bancs de sable qui entravent encore la navigation. Ajoutez la disparition de l'île de Belcinac , qui , déchirée par le choc des vagues , s'est aussi dispersée en sables mouvants , et vous comprendrez l'intérêt que peut avoir ce travail d'érudition , même pour les questions dont s'occupe aujourd'hui notre commerce maritime.

Le théâtre ainsi décrit , nous suivons les vaisseaux rouennais sur cette route de la richesse et des aventures. Ils ont leur port en Angleterre , le monopole du commerce de l'Irlande , des relations avec la Hollande et les Anséatiques , avec le Portugal et l'Espagne. Ils exportent des draps et des toiles ; ils importent des laines , des vins , des cuirs , du fer , du plomb , etc. ; et , comme l'importance de ce commerce avait rendu nécessaire un tribunal spécial , Rouen , alors , a ses *vicomtes de l'Eau* , dont la juridiction s'étend sur une grande partie du fleuve ; Rouen a son code maritime , les *coutumes de la vicomté de l'Eau* , qui ont précédé les *lois d'Oléron* et le *consulat de la mer*. Les richesses que le commerce versa dans notre ville donnèrent aux bourgeois le sentiment de leur puissance ; ils conquièrent la liberté communale. Chaque privilège , arraché par les Rouennais à leurs ducs , stipula de nouvelles garanties pour leur commerce. C'est en appréciant cette influence réciproque de la liberté sur le commerce , et du commerce sur la liberté , que l'auteur révèle toute l'importance de la question qu'il a traitée. Il montre en même temps les progrès de la civilisation sous l'influence du commerce , l'abolition graduelle du droit de *varec* , qui livrait au pillage le vaisseau brisé sur les côtes , et du droit *d'épave* , qui soumettait à l'esclavage les matelots naufragés.

Tels sont les résultats du commerce maritime pour Rouen, à l'époque où cette ville est capitale d'un duché. Une nouvelle phase commence à la conquête de Philippe-Auguste. Soumise à la France, la Normandie s'efforce de conserver ses privilèges commerciaux : de là une lutte acharnée entre Rouen et Paris. La seconde de ces villes, maîtresse de la Haute-Seine, veut parcourir librement le fleuve jusqu'à son embouchure ; Rouen combat pour le maintien de son monopole sur la Basse-Seine. Le mémoire que nous analysons, retrace avec soin la longue rivalité des compagnies normande et française, les alternatives de revers et de succès, et peint l'esprit exclusif des corporations, qui eût immobilisé l'industrie. Heureusement, un pouvoir supérieur et plus intelligent domine ces associations de bourgeois, et, éclairé sur les véritables intérêts du pays, attaque les privilèges locaux ; la royauté veut transformer le commerce, et, de municipal, le rendre national. Ici l'auteur du mémoire révèle, en s'appuyant sur une charte inédite, un fait curieux et complètement inconnu jusqu'à ce jour. C'est la menace faite par saint Louis à la commune de Rouen, d'ouvrir à Couronne un port libre, si elle persistait à intercepter la navigation de la Basse-Seine. Force avait bien été aux Rouennais de transiger ; mais, après la mort du saint Roi, reprenant le procès là où, très à regret, ils l'avaient laissé, ils disputèrent le terrain pied à pied aux Parisiens, pendant près de deux siècles. Le principe de la libre navigation ne devait triompher définitivement que sous Charles VII et Louis XI.

Au milieu de ces luttes, les Rouennais n'interrompaient point leurs expéditions lointaines. Unis aux Dieppois, ils devancèrent les Portugais sur les côtes d'Afrique, et y fondèrent des comptoirs. A ce moment solennel, où le génie de Christophe-Colomb et de Vasco de Gama ouvre les mers,

le commerce va subir une nouvelle transformation , et le ^{xvi}^e siècle sera encore pour les Rouennais une époque de périlleuses épreuves.

L'auteur, arrivé à ce point de son travail , si riche jusqu'alors en détails et en recherches érudites , a été , on s'en aperçoit , forcé de hâter sa marche ; d'écarter les faits qui s'offraient à lui en foule , et n'a pu qu'effleurer des questions importantes. Mais , au lieu d'insister ici sur des lacunes qu'il a signalées lui-même avec franchise , qu'il lui sera facile de combler , et dont il ne faut évidemment accuser que le peu de temps qui lui avait été donné pour traiter un sujet si étendu , résumons ; en peu de mots , son vaste et intéressant mémoire. Il remonte jusqu'aux origines du commerce de Rouen , décrit le fleuve tel que l'avaient fait les invasions et la féodalité , retrace l'impulsion donnée par la conquête des Normands , analyse les lois qui régissaient la navigation , montre l'influence du commerce sur notre cité , ses richesses , sa liberté communale ; puis , lorsque la conquête de Philippe-Auguste a lié la Normandie à la France , il raconte la résistance provinciale , caractérisée surtout par la lutte de deux compagnies de commerce , suit les navigateurs rouennais dans leurs découvertes lointaines , et rattache les progrès de l'industrie aux progrès de la navigation. Rendez maintenant à ce travail , dont je n'ai pu vous présenter qu'un aride résumé , l'intérêt des détails , les traits d'une érudition variée et ingénieuse , les citations de documents inédits , habilement mêlés au texte , les extraits de fabliaux , éclairant et égayant cette grave histoire , et vous n'hésitez pas à partager l'avis favorable de votre commission.

Entre tant de faits importants qu'offre ce mémoire , il en est un que nous ne saurions nous résoudre à passer sous

silence, il est de la fin du xv^e siècle, et se rattache au règne de Charles VIII. Il se trouva, alors, dans Rouen, un marchand assez riche pour servir de caution à un roi de France. Ce négociant rouennais s'appelait Jacques Le Pelletier. A la vue de sa signature, les banques de Florence s'étaient ouvertes, comme par enchantement, au jeune et ardent Charles VIII; et voilà qu'aussitôt l'aventureux monarque marche à la conquête de l'Italie.

Les découvertes de la fin du xv^e siècle, et du commencement du xvi^e, donnèrent une nouvelle impulsion au commerce maritime de Rouen. Tout l'atteste, et les navigations lointaines des Normands, des Anglo, des frères Parmentier, du sire de Roberval, et la magnificence des monuments dont s'enrichit alors notre ville, et le luxe de ces maisons délicatement sculptées, preuve de l'opulence de la bourgeoisie rouennaise. « Le nombre des marchands, dit en parlant de cette époque M. Augustin Thierry¹, s'était accru de manière à exciter l'étonnement des contemporains, et le commerce lointain avait grandi en étendue et en succès. C'est peut-être là qu'il faut placer, dans la série de nos progrès nationaux en richesse et en bien-être, une secousse intermédiaire entre celle qu'avait provoquée, trois siècles auparavant, la révolution municipale, et l'impulsion souveraine qui fut donnée, trois siècles après, par la révolution constitutionnelle du royaume. » Tel était le mouvement de notre port, qu'un ambassadeur Vénitien, qui vint à Rouen sous le règne de François I^{er}, y vit plus de deux cents bâtiments².

¹ De la formation et des progrès du Tiers-Etat.

² Relation de Marino Giustiniano (année 1535), dans le recueil des ambassadeurs Vénitiens, par M. Tomaseo, tome 1, page 45.

Vingt ans se sont à peine écoulés , et tout est changé. « Les estrangers, dit un document des premières années « de Henri II ¹, ont désisté de fréquenter la ville de « Rouen; les habitants sont du tout espuisez d'or et d'argent, et prestz d'abandonner le pays. » Vainement Henri II leur accorde une bourse et une juridiction commerciale. Les doléances des Rouennais et des Etats de Normandie , souvent reproduites dans la seconde moitié du xvi^e siècle , attestent l'impuissance de tous les efforts tentés pour relever le commerce de notre ville.

Quelle fut la cause de cette révolution ? L'énormité des impôts sous Henri II, les guerres de religion sous ses successeurs, contribuèrent sans doute puissamment à la ruine du commerce de Rouen. Mais la fondation du Havre n'a-t-elle pas eu une influence désastreuse pour notre port ? N'est-ce pas à cette époque surtout que les bancs de sable ont entravé la navigation fluviale , et arrêté les bâtiments dont le tonnage était devenu plus considérable dans la seconde moitié du xvi^e siècle ² ? Ce sont des questions que je soumets à la sagacité et à l'érudition de l'auteur du mémoire.

En résumé , malgré quelques omissions , qu'il sera facile de faire disparaître , ce travail nous a paru remplir les conditions du programme. Il atteste une érudition judicieuse , des recherches approfondies , une intelligence

¹ Pièce citée par M. J. Rondeaux , dans son discours de réception à l'Académie. — Précis de l'Académie, 1844.

² Lorsque l'ambassadeur Vénitien, que j'ai cité plus haut, parle des bâtiments vus à Rouen , il ajoute : « Ce sont de petits bâtiments. » Il est probable que le tonnage des navires s'augmentant pour les voyages de long cours, la plupart s'arrêtèrent au Havre.

capable de dominer les faits et de les coordonner ; il donne , sur le commerce de Rouen , des documents intéressants , et , la plupart , inédits. En conséquence , la commission propose , à l'unanimité , de lui décerner le prix fondé par le vénérable abbé Gossier. Elle a même exprimé le vœu que l'Académie fît publier¹ un mémoire si honorable pour notre ville et pour la Société littéraire qui l'a provoqué. En encourageant de pareilles œuvres , l'Académie répondra à la pensée bienfaisante du testateur , et à ses généreux efforts pour solliciter le talent , le produire et le couronner.

L'Académie , adoptant , à l'unanimité , les conclusions de ce Rapport , a décerné le prix au Mémoire , dont l'auteur est *M. Ernest de Fréville , de Rouen , ancien pensionnaire de l'École des Chartes et correspondant de l'Académie.*

¹ Ce vœu a été entendu ; le Conseil général de la Seine-Inférieure , le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Rouen ont accordé les fonds nécessaires pour la publication de cet important travail.

LES CHARTREUX,

PAGE M. THE GUARD.

Un dimanche d'avril , à l'heure où l'alouette
Eveille la campagne , hélas ! longtemps muette ,
Et de son chant joyeux salue à l'horizon
Le soleil qui sourit à la jeune saison ,
Sorti pour respirer l'aubépine fleurie ,
Ou peut-être occupé de quelque rêverie ,
(Je sors ainsi dès l'aube au moins deux fois par an),
J'allais à petits pas sur la route de Caen.

Sous les arbres parés de leurs feuilles premières ,
Avec leurs bonnets longs , seules , quelques laitières ,
Pressant un lourd cheval vaillamment enfourché ,
Non sans un vague effroi se rendaient au marché ;
Car la fraude est chanceuse , et Génot , c'est tout dire ,
D'un mélange illégal n'est pas d'humeur à rire.
Je m'amusais à voir sur leur front , dans leurs yeux ,
Le comique reflet d'un penser soucieux ;

Et, presque intéressé par leur crainte ingénue,
Je les suivais de l'œil dans la verte avenue,
Lorsqu'un jeune garçon, qui, sur un charriot,
Cheminaït sagement, du plus modeste trot,
Afin de ménager sans doute sa voiture,
Attira mes regards par sa bonne figure.
C'était un bel enfant de quinze ans à peu près,
Mains noires, teint hâlé, mais si blond, mais si frais,
D'une mine si douce ensemble et si gentille,
Qu'on l'aurait pris de loin pour une jeune fille.
Son front était candide et rien ne le voilait :
Il ne craignait pas, lui, qu'on visitât son lait.
Mais quoique les oiseaux sous le naissant feuillage,
Par le charme engageant de leur joli ramage,
Par cent coups de gosier qui partaient à la fois,
Invitâssent l'enfant à dérouiller sa voix,
Le beau petit laitier, rebelle à tant d'avances,
De ses vases d'étain, bien liés par les anses,
Assurait l'équilibre, attentif au besoin
A glisser entre deux quelque tampon de foin.

Comme il allait d'un pas qu'un flâneur pouvait suivre,
Je fis halte, et, braquant sur la plaque de cuivre
Appliquée au brancard, mon fidèle lorgnon,
Avec plaisir, Dieu sait, je distinguai le nom
D'un homme généreux que tout bon cœur révère,
Qui me pardonnera de le louer, j'espère,
Et ces mots en relief sur le métal poli :
Colonie agricole au Petit-Quevilly.

Aussitôt, sans regret, bornant ma promenade,
J'accoste le garçon d'un : bonjour, camarade !

Le bel enfant sourit, et, d'un air jovial,
Me rendant mon salut, arrête son cheval.

— Je ne me trompe pas, lui dis-je, petit homme ;

Tu loges aux Chartreux ; c'est Julien qu'on te nomme.

— C'est en effet mon nom, Monsieur, me répond-il.

— Quel âge as-tu ? — J'ai pris treize ans au cinq d'avril.

— Treize ans ! mais à te voir, on t'en donnerait seize.

La soupe des Chartreux, certes, n'est pas mauvaise,
Si j'en juge à ta mine ; elle annonce un luron !...

— On nous soigne si bien ! Pour nous, on est si bon !

— Tu n'es donc pas fâché d'être à la Colonie !

— Moi, Monsieur ! J'y voudrais rester toute ma vie.

— Mais enfin... » Le petit alors m'interrompant,

Avec sa douce voix et son sourire franc :

Pardonnez-moi, Monsieur, dit-il, si je vous laisse.

Il faut qu'à la maison je rentre avant la messe ;

J'ai mon lait à porter, et, si je veux finir,

Je n'aurai que le temps juste de revenir. »

A ces mots le bambin se reprochant, sans doute,

De perdre ainsi le temps à bavarder en route,

Rassemble en un clin d'œil les guides dans sa main,

Et, sans presser le pas, se remet en chemin.

Charmé comme on peut croire, ému, je vous l'atteste,

Et de sa bonne grâce, et de son air modeste,

Et de ce ton civil, et surtout de lui voir

Ce zèle sérieux à remplir son devoir,

Je reprends : « Mon ami , nous pouvons , ce me semble ,
Si tu vas de ce train , faire la route ensemble.

Je retourne à la ville , et je serai ; crois-moi ,
Heureux , chemin faisant , de causer avec toi.

— Bien volontiers , Monsieur , si cela peut vous plaire.

Bonhomme a mal au pied , et le vétérinaire

M'a bien recommandé de ne pas le pousser ;

Si je le pressais trop , je pourrais le blesser.

— En toi , mon petit homme , en ton expérience

Il paraît qu'aux Chartreux on a bien confiance.

Au fait , tu n'as pas l'air d'un fou , d'un libertin :

On t'envoie à la ville ainsi chaque matin ?

— Oui , c'est ma charge à moi ; nous avons tous nos tâches.

Je vais vendre le lait. — Vous avez donc des vaches ?

— Et de belles encor ! Quatre vaches de Caux ,

Avec deux veaux , Monsieur , deux jolis petits veaux !

— C'est le surplus du lait qu'à la ferme on consomme

Que tu portes , sans doute , au marché , petit homme !

— Au marché ! non , Monsieur , nous avons dans Rouen

Nos abonnés , oui-da , depuis le jour de l'an

Jusqu'à la Saint-Silvestre , et , je le puis bien dire ,

Aux demandes des gens on a peine à suffire.

— La maison doit avoir encor d'autres produits ?

— Certainement , Monsieur ; des légumes , des fruits :

C'est selon la saison. La Colonie est riche :

Nous n'aurons bientôt plus une seule acre en friche.

— Le terrain des Chartreux est bien aride ! — Un peu ;

Mais on le rendra bon avec l'aide de Dieu.

— Vous travaillez donc bien ? — Oh ! oui , chacun travaille.

— On consulte, à coup sûr, vos forces, votre taille ?

— Le directeur est juste ; il tient compte de tout.

— Consulte-t-il aussi vos penchants, votre goût ?

— Oh ! dame ! il juge bien ce que chacun peut faire :

C'est notre bienfaiteur, Monsieur, c'est notre père.

— J'aime à voir, mon enfant, qu'aux soins qu'il prend de
Tu n'es pas insensible. — Oh ! nous l'aimons bien tous. [vous

— Tu dis donc, mon ami, que votre sage guide

Interroge vos goûts : c'est ce qui le décide,

Sans doute, à vous pourvoir de différents métiers.

— Précisément, Monsieur : les uns sont charpentiers,

Les autres forgerons ; l'un fait du charronage,

L'autre de la couture ou bien du jardinage :

Ceux-ci sont bûcherons, ceux-là sont cordonniers.

— Vous avez pour cela de nombreux ateliers ?

— Notre maison, Monsieur, n'est pas encor finie.

— D'instruments et d'outils est-elle bien fournie ?

— Grâce à Dieu, nous avons ce qu'il faut, à peu près.

— La Colonie est riche, à ce que tu disais ?

— Oui, Monsieur ; mais nourrir par jour tant de personnes !

Les récoltes, d'ailleurs, ne sont pas toujours bonnes.

C'est le froid, c'est le chaud qui nuit à l'herbe, au blé,

Et l'autre année encor les pommiers ont coulé.

— Tu sembles, mon petit, bien au fait du ménage.

— Mon Dieu ! je sais, Monsieur, un peu de jardinage ;

Je commence à tailler les arbres, et je lis

Un livre là dessus de monsieur Du Breuil fils.

— Tes jeunes compagnons, comme toi, savent lire ?

— Presque tous, et les grands savent de plus écrire.

Si vous venez jamais aux Chartreux, vous verrez
Comme ils font bien aussi les ronds et les carrés.

— Et toi ! ne fais-tu pas de la géométrie ?

— Oh ! je n'en suis pas là ; mais j'en ai bonne envie.

On nous apprend encor le dessin, le plain-chant ;

C'est bien intéressant, allez, bien amusant !

— Le plain-chant ? — Je crois bien ; notre musique est belle.

Nous chantons, le dimanche, en chœur à la chapelle.

Dame ! Il faut nous entendre ! et c'est que nous avons

Des instruments à nous, des fifres, des clairons,

Une trompette à clefs ! on en joue à la messe !

Et puis, *d'aucuns* chez nous savent battre la caisse !

Quand nous allons en cour, au travail, au repas,

Le tambour est en tête, et l'on marque le pas !

— D'apprendre tout cela, mon cher, je suis bien aise.

— Je suis bien aise aussi, moi, que cela vous plaise.

— Permits-moi de te faire encor des questions.

— Oh ! tant que vous voudrez. — Parmi tes compagnons

N'en est-il pas souvent (réponds avec franchise),

Qui se conduisent mal, qui font quelque sottise ?

— Pas souvent : on a peur de manquer, grâce à Dieu.

— On punit donc beaucoup ? — Au contraire, fort peu.

— Comment ? pour gouverner toutes vos jeunes têtes,

Il faut punir, ce semble ? — On veut nous rendre honnêtes.

— Ne me disais-tu pas à l'instant qu'on a peur

De se conduire mal ? — Dame ! on a de l'honneur !

— Explique-toi. — Chez nous, Monsieur, on a des grades.

— Eh bien ! — On est nommé chef par les camarades.

— Après ! — Quand on a fait une faute , on descend
Au grade inférieur, et c'est humiliant.

— A merveille : je vois le frein qui vous arrête.

— Vous comprenez, Monsieur ; il faut qu'on soit honnête.

— Mais il est, par malheur, des enfants insoumis
Que l'honneur touche peu. — Bah ! Quand on vous a mis
Pendant deux mois, Monsieur, sur le tableau d'épreuve,
Avec le collet bleu, cela vous change, à preuve
Que depuis cet hiver, soit dit sans nous vanter,
Je n'en connais que neuf qui s'y sont fait porter.

— Ce vilain collet bleu, je le vois, déshonore.

— Oh ! Monsieur, c'est bien dur : mais c'est bien pis encore
D'avoir le collet jaune. On est bien malheureux
Lorsque l'on n'ose pas même lever les yeux.

Il faut pour le quitter, (tant pis pour qui s'y frotte),
N'avoir pas, en deux mois, une mauvaise note.

Sur le tableau d'épreuve ensuite il faut passer,
Et là, se bien tenir ; c'est à recommencer.

Dame ! il faut marcher droit ; il ne faut pas qu'on bouge
Si l'on veut de nouveau porter le collet rouge.

— Le collet rouge est donc ce qui vous tient au cœur ?

— Ce n'est pas ce qui fait, Monsieur, le plus d'honneur.
On peut nommer ses chefs, donner, ôter les grades,
C'est vrai ; l'on peut juger, punir les camarades.

Mais ce que nous rêvons surtout, ce qui nous plaît,
C'est d'être dispensés de porter un collet.

— Je suis charmé de voir, je le comprends de reste,
Que tu ne portes pas de collet à ta veste.

— Oh ! vous êtes bien bon, je fais ce que je peux,
Et l'on fait toujours bien quand on fait de son mieux.

— Dis-moi : vous pouvez donc sortir de votre asile ?

— Les chefs ont seuls le droit d'aller seuls à la ville :

Mais les autres aussi dehors vont travailler

Sous la garde d'un chef : dame ! il faut surveiller.

— J'ai peine à concevoir que ceux qui font des fautes

Ne cherchent pas à fuir. Les murailles sont hautes

Sans doute ? — Non, les murs ont tout au plus huit pieds.

— Et nul ne fuit ! alors, vous êtes épiés ?

— Oh ! non pas : c'est dehors seulement qu'on surveille ;

Chez nous, l'on va, l'on vient librement. — A merveille !

Mais la porte d'entrée a des barreaux épais ?

Elle est toujours fermée ? — Oh ! non, presque jamais.

C'est moi, tous les matins, qui vais ouvrir la porte,

Et notre directeur ne craint pas que l'on sorte.

— Quoi ! jamais un de vous, un des moins bons, j'entends,

Un collet jaune enfin, n'a pris la clef des champs ?

— Deux ou trois seulement ont fait des escapades :

Mais on les a bientôt rejoints : les camarades

Se sont mis après eux ; on vous les a cernés,

Si bien que le jour même ils étaient ramenés.

— Cela prouve, mon cher, jusques à l'évidence,

Les rares qualités, la haute intelligence

De l'homme qui conduit votre heureuse maison.

— Oh ! vous ne savez pas, monsieur, comme il est bon !

Comme il est indulgent ! jamais il ne s'irrite,

Et quand il réprimande, oh ! c'est qu'on le mérite.

Il est si juste ! un mot de lui fait plus d'effet

Qu'une punition. Voyez-vous, il faudrait

Avoir l'âme bien basse et dure comme un chêne,
Pour vouloir un moment lui faire de la peine !

— Ce que tu me dis là, mon cher, te fait honneur.

— Comment ne pas l'aimer, lui, notre bienfaiteur ?

Toutes les fois qu'il vient visiter notre ouvrage,

On sent doubler sa force ; on travaille de rage.

— Il doit bien s'applaudir de vos bons sentiments.

— C'est un père pour nous ; nous sommes ses enfants.

Il nous soigne, il nous aime avec une tendresse !

Oh ! que long-temps encor le bon Dieu nous le laisse !

Dernièrement, monsieur, nous l'avons cru perdu...

Il était à la mort... on aurait entendu

Une souris trotter du grenier à la cave...

C'était un désespoir ! le mal était bien grave...

Mais Dieu veillait sur lui. Nous avons tant prié,

Que celui de là-haut nous a pris en pitié.

— Bien, très-bien, mon ami ! Dieu bénit la prière,

Lorsque, comme la vôtre, elle est pure et sincère ;

Prier, c'est le besoin, c'est l'instinct des bons cœurs,

Et le tien, mon enfant, certes, est des meilleurs.

— « Voyez-vous, pour le cœur, nous sommes tous de même ;

Quand les gens sont si bons, c'est tout simple, on les aime.

Pensez que j'étais seul, que j'étais sans appui,

Sans parents ! — Tes parents sont donc morts ? — Hélas ! oui,

J'ai vu mourir, Monsieur, mon père, puis ma mère...

Je n'ai plus de parents... je suis seul sur la terre...

— Pauvre enfant ! — Ah ! Monsieur, ils avaient de l'hon-

Nous sommes de Bercy ; mon père était couvreur. [neur.

Un jour qu'il travaillait sur un échafaudage,
(C'était en réparant l'église du village),
Une planche manqua sous ses pieds... il tomba...
Il respirait encor lorsqu'on le releva...
Mais il s'était brisé les membres dans sa chute,
Et le sang l'étouffait au bout d'une minute...
— Et que devintes-vous après cet accident ?
— Nous avons tout perdu, Monsieur, en le perdant.
C'était notre soutien. . il était dans la fosse !
Plus de pain. . . Pauvre mère ! Elle se trouvait grosse,
Quand cet affreux malheur nous arriva. . . jugez !
D'abord, de la maison où nous étions logés,
Il nous fallut partir. . . Point de répit. Ma mère
Vendit tout pour payer notre propriétaire.
Nous n'emportâmes rien que notre bois de lit.
Chez un logeur au mois ma mère s'établit;
Il nous donna, par grâce, un petit trou de chambre
Sans vitres : et c'était dans le cœur de décembre.
Dans une filature, auprès de Charenton,
J'entrai, vers ce temps-là, pour carder du coton ;
Mais la fièvre me prit et me tint trois mois juste.
Ma mère n'était pas d'une santé robuste :
Tant de coups à la fois l'avaient frappée au cœur.
Ses pauvres mains, Monsieur, étaient d'une maigreur. . . .
Je crois la voir. . . La mort dans ses yeux était peinte !
Triste comme elle était, faible, malade, enceinte,
Elle faisait pourtant tout ce qu'elle pouvait ;
Elle cousait le jour ; la nuit elle filait.
Enfin, son terme vint ; elle était épuisée...

Les veilles , le chagrin , Monsieur , l'avaient usée.
Une voisine à nous , en la voyant si mal ,
S'employa pour la faire entrer à l'hôpital.
Je ne la revis plus ; elle mourut en couche...

— Ton récit , cher enfant , jusqu'aux larmes me touche.
Achève , si cela ne t'affecte pas trop.

— Non : parler de cela me soulage plutôt.

Cette bonne voisine était limonadière ;

Elle me prit chez elle au départ de ma mère.

Mais elle avait déjà trois enfants sur les bras ;

C'était dans la maison bien assez d'embarras.

Le pain que je mangeais me restait à la gorge.

Un matin , je gagnai Villeneuve-Saint-George.

C'était bien mal à moi ; je m'étais échappé

Comme un fou que j'étais ; j'avais l'esprit frappé.

Pendant huit jours , j'errai de village en village :

Je trouvais dans les champs des enfants de mon âge

Qui me donnaient du pain : il me fallait si peu !

Je couchais en plein air , à la garde de Dieu.

Je menais une vie , à coup sûr , bien vilaine :

Mais j'étais sans raison , j'avais dix ans à peine.

Tant y a qu'un beau jour , tout près de Mongeron ,

Un gendarme , en passant , me demanda mon nom ,

D'où je venais , comment j'étais seul sur les routes.

Je ne répondis pas bien ferme ; il eut des doutes.

Il me mena devant le maire de l'endroit.

Là , je contai , Monsieur , mon histoire tout droit ,

Sans y changer un mot. J'eus beau dire et beau faire ,

J'eus beau pleurer, prier, me mettre aux pieds du maire;
Il ne m'écouta pas, (au fait il eut raison),
Et le soir à Melun je couchais en prison. . .
Je sens encor au front le rouge qui me monte,
Je ne sais pas comment on n'en meurt pas de honte. . .
Mais j'abrège : j'ai peur de vous être importun.
Pour en finir, Monsieur, les juges de Melun
Quoiqu'ils fussent, je crois, touchés de mon jeune âge,
(Je n'étais prévenu que de vagabondage),
Par bonne intention, me voyant sans parents,
Me mirent à Beaulieu, jusqu'à mes dix-huit ans.
Je le méritais bien : par fierté, par caprice,
Je m'étais mal conduit envers ma bienfaitrice,
Qui ne fut pas tentée, aussi, de me ravoir. . . .
Oh ! cet endroit, Monsieur, dans ma tête est bien noir !

— Tu feras, à la fin, ta paix avec toi-même ;
Les pleurs effacent tout ; les pleurs sont un baptême.
Mais quel bonheur pour toi, que tu dois bénir Dieu,
D'être à la Colonie ! — Oh ! sans doute : à Beaulieu
Où je ne suis resté, grâce au ciel, qu'un automne,
La vie était bien triste, allez, bien monotone.
Ne voir que quatre murs, tout noirs, tout enfumés,
Ce n'est pas gai, Monsieur. . . Vivre là, renfermés,
Sans air, sans bon soleil, sans tous ces bruits de fête
Qu'on entend dans les champs, et sentir sur sa tête,
Comme un oiseau de proie, un soldat toujours prêt
A vous coucher en joue. . . allez, cela paraît
Bien dur, bien désolant, bien cruel à notre âge ! . .

Cela fait tant de bien de voir un bon visage ,
D'entendre de ces mots qui vous touchent le cœur,
Comme tout ce que dit notre cher directeur ! . . .
Dans les prisons , Monsieur , jamais une parole
Qui soulage . . . jamais un regard qui console !
Un geolier qui vous met au cachot pour un rien . . .
Des mots qui font frémir . . . des jurons de payen . . .
Que sais-je ? des horreurs . . . Pour des fautes légères ,
Le pain sec , des cinq jours , des semaines entières . . .
Des coups de poing par ci , des coups de pied par là . . .
Comment se corriger , Monsieur , avec cela !
— Je suis loin d'approuver un semblable régime ,
Et ce qu'on fait ailleurs augmente mon estime
Pour l'homme vertueux , le digne citoyen ,
Qui de vous rendre bons a trouvé le moyen.

— Oh ! Monsieur , qu'il est doux ! qu'il est juste ! quelle âme !
Et comme nous aimons son excellente femme !
Comme elle est bonne aussi ! comme elle a soin de nous !
Dans cette maison là , chacun , entendez-vous ,
S'emploie à qui mieux mieux ; ils savent tous s'entendre
Pour nous faire du bien . C'est le fils , c'est le gendre ,
Un bien brave homme , allez , un bien savant docteur !
C'est notre chapelain , un digne , un bon pasteur ,
Comme celui d'avant . . . deux respectables prêtres !
Ce sont nos surveillants , ce sont nos contre-mâîtres ,
C'est tout le monde enfin , sans nulle exception ,
Qui s'occupe de nous , de notre instruction .
C'est un zèle . . . des soins ! Jamais on ne se lasse ;
Et lorsque nous savons un état , on nous place .

— Il existe, en effet, une société
Pour votre placement ; certes, l'humanité,
Qui compte en ce pays plus d'un fervent apôtre,
Parmi tant d'intérêts doit distinguer le vôtre.

— Nous voilà sur le port, Monsieur : je suis forcé
De m'arrêter ici ; je suis un peu pressé.

— Le devoir avant tout, mon enfant ; je te quitte.

— Est-ce que vous viendrez nous faire une visite ?

Vous seriez bien reçu de notre directeur.

— Je m'en ferai, mon cher, un plaisir, un honneur.

Même, quelque jeudi, pour voir la Colonie,

Il se peut que je vienne en grande compagnie.

De braves jeunes-gens, au moins j'en ai l'espoir,

Voudront m'accompagner. Adieu donc : à revoir.

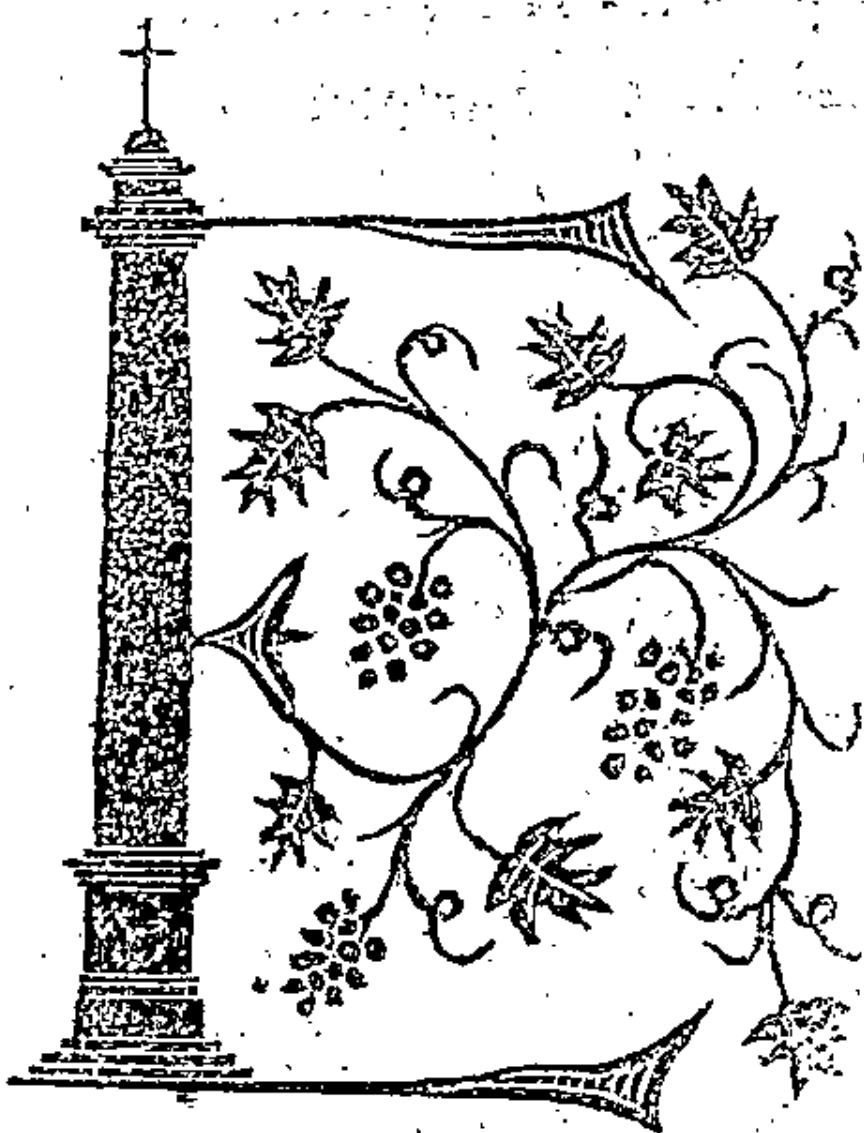
NOTES
SUR LES
MONOLITHES DE RUSSIE,

LUES A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 6 Juin 1846,

PAR A.-G. BALLIN,
archiviste.

MESSIEURS,



Nous vous présentant, l'année dernière, l'historique des *Obélisques Torlonia*, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des divers monuments du même genre, qui m'étaient connus alors. Mais M. Capplet m'a communiqué, il y a peu de jours, un petit ouvrage qu'il a rapporté de Russie, et où se trouve la description de plusieurs autres monolithes qui me paraissent mériter également votre attention ; je vais donc essayer de vous en donner une idée.

Notre compatriote, M. de Montferrand, architecte en chef de la construction, à Saint-Petersbourg, de la magni-

fique cathédrale de Saint-Isaac, l'a entourée de 48 colonnes monolithes de granit, hautes de près de 17 m., c'est-à-dire, qu'elles sont plus élevées que les belles colonnes du Panthéon de Rome, qui n'ont que 15 m. 213 mill. Il les a tirées de la carrière de Pytterlaxe, dans l'une des baies du golfe de Finlande, entre Wybourg et Frédéricsham, où se trouvent d'immenses roches de granit, composé de Feldspath rouge, de mica noir très rare, et de quartz gris en petits cristaux réguliers; ce granit est tout-à-fait semblable à celui de Syène, d'où ont été extraits la plupart des obélisques égyptiens.

Dans ses voyages à cette carrière, M. de Montferrand avait remarqué un bloc qu'il jugea propre à former un monument qui, par sa masse, pourrait être comparé au fameux rocher du poids d'environ 1,500,000 kilogrammes, que le génie du sculpteur français Falconnet¹ tira d'un marais voisin de la Capitale de l'empire russe, pour en faire le piédestal de sa belle statue équestre de Pierre-le-Grand.

En effet, l'empereur Nicolas, qui voulait ériger un monument imposant à la mémoire de son frère Alexandre I^{er}, en ayant confié l'exécution à M. de Montferrand, celui-ci, fit tailler dans le roc vif de la carrière dont je viens de parler, une masse granitique d'environ 30 m. de long

¹ Falconnet, né à Paris en 1716, fut appelé en Russie par Catherine II, en 1766, pour exécuter la statue de Pierre I^{er}, qui fut représenté franchissant à la course un rocher escarpé. Le transport de ce rocher, tiré d'un marais à quelques milles de Saint-Petersbourg, fit époque dans les annales de la mécanique. Il avait environ 12 m. de long, 7 m. 33 de haut et 7 de large, ce qui donne un solide d'environ 615 mètres cubes.

sur près de 7 d'équarrissage, et dont le poids fut évalué à 4,700,000 kilogrammes¹.

Après deux années du travail incessant de 600 ouvriers, le 19 septembre 1831, à 6 heures du soir, cette masse, cédant aux efforts de 9 cabestans, et se balançant sur elle-même, se détacha sans bruit du rocher, pour venir se poser lentement sur un lit de branchages préparé à cet effet; c'est là qu'elle fut dégrossie et arrondie afin d'en former une colonne. Des fissures, dont on voulut profiter, déterminèrent à détacher de la roche brute cette énorme masse, mais divers défauts forcèrent à la réduire de beaucoup. Elle fut ensuite amenée, avec les plus grandes difficultés, à cent mètres du lieu d'extraction, sur le rivage de la mer, où l'attendait un vaisseau de 50 m. de longueur, construit exprès et destiné à lui faire remonter la Neva, jusqu'au pied du palais impérial. On la plaça, pour l'embarquer, sur 28 poutres de 60 cent. d'équarrissage qui communiquaient au vaisseau et qui rompirent toutes à la fois, avec un grand fracas; au moment où la colonne avait gagné le bord du bâtiment; mais, loin de se laisser abattre par ce terrible accident, l'entrepreneur Jakovleff, redoublant d'énergie, parvint à relever le courage de ses travailleurs épouvantés, et au bout de 48 heures d'efforts inouis, la colonne fut enfin placée sur le bâtiment qui, remorqué par deux pyroscaphes, arriva à sa destination en 4 jours, le 1^{er} juillet 1832. Le débarquement s'effectua le 14 du même mois, en 10 minutes, avec un succès complet, et, dès le lendemain, 150 ouvriers travaillaient à la dernière taille.

¹ Le texte porte 98 pieds de longueur, sur une épaisseur moyenne de 22 pieds anglais, et une note fait connaître que le pied anglais est à l'ancien pied français comme 932 à 1000. Or, le pied français étant égal à 0 m. 32484, il s'en suit que 98 pieds valent 29 m. 67 c.

Les échafaudages et les moyens mécaniques employés pour le transport et l'érection au centre de la place du Palais d'hiver, furent calculés et exécutés avec autant de science que d'habileté.

2,000 sous-officiers et soldats des différents corps de la garde et de la marine, choisis parmi ceux qui avaient servi sous Alexandre, et fait les campagnes de 1812, 13 et 14, furent mis à la disposition de l'architecte pour effectuer l'érection qui eut lieu le 30 août 1832, jour de la fête de saint Alexandre, en présence de plus de 300,000 spectateurs. On y employa 60 cabestans en fer, et elle dura 100 minutes; tous les assistants en attendaient la fin en silence et dans la plus vive anxiété. Aussi, des hourras bruyants éclatèrent-ils de toutes parts au moment où le pavillon impérial, hissé à la partie la plus élevée des charpentes, apprit à la ville entière que l'opération était heureusement terminée. L'Empereur, s'approchant alors de l'architecte, lui dit :

« Montferrand, vous vous êtes immortalisé. »

La démolition de toutes les constructions préparatoires exigea un an de travail; après quoi, 200 ouvriers employèrent cinq mois à polir ce monolithe, qui a reçu le nom de *Colonne Alexandrine*.

Les accessoires sont en bronze; le piédestal est orné d'armures antiques; les figures colossales du Niémen et de la Vistule, de la Victoire et de la Paix, de la Justice et de la Clémence, de la Sagesse et de l'Abondance, sont groupées avec d'autres armures qui n'appartiennent pas non plus à l'Europe moderne, et ne peuvent, par conséquent, blesser aucune susceptibilité. La partie supérieure est couronnée par un ange sous les traits d'Alexandre, qui, tenant la croix et regardant la terre, semble indiquer le ciel comme le but de toutes les espérances d'ici-bas.

L'inscription en langue russe porte l'indication des années 1812, 13 et 14, avec ces mots :

« A ALEXANDRE I^{er}, LA RUSSIE RECONNAISSANTE. »

Le fût de cette colonne d'ordre dorique, à peu près semblable, pour la forme, à la colonne Trajane¹, a 25 m. 431 mill. de hauteur; c'est donc maintenant le plus grand monolithe connu, l'obélisque de Saint-Jean-de-Latran, qui a 6 m. 753 mill. de plus, ayant été brisé accidentellement en trois morceaux, aujourd'hui réunis; elle le dépasse, d'ailleurs, par son volume, qui est d'environ 230 m. cubes, et ne pèse pas moins de 600,000 kilogrammes².

Voici, au surplus, le détail des proportions de ce beau monument³:

Le trottoir, avec les trois gradins qui en forment le soubassement..... 1 m. 438 mill.

Le piédestal, avec sa base d'un seul morceau..... 7 872

La base de la colonne.. 0 757

Le fût monolithe (diamètre inférieur, 3 m. 633 mill.; diamètre supérieur, 3 m. 179 mill.)..... 25 431

Le chapiteau et le piédouche..... 4 995

La statue de 4 m. 238 mill. avec la croix. 6 358

Hauteur totale, du sol de la place à l'extrémité de la croix..... 46 m. 851 mill.

¹ Le fût est composé de 23 blocs; sa hauteur totale, du sol au sommet de la statue, est de 42 m. 879 millim.

² On trouve dans le *Magasin pittoresque* (1841, p. 178) un article sur les *Colonnes monumentales les plus célèbres*, où il ne donne à la Colonne Alexandrine qu'un poids de 293 mille kilogrammes; c'est évidemment une erreur.

³ M. De Montferrand a publié, sur ce sujet, un ouvrage de luxe

Observations météorologiques faites à Rouen. — Mai 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	758,44	+14,4	758,01	+17,7	757,80	+13,7	+20,0	+13,4	Couvert.	O.	
2	756,11	+12,9	756,00	+14,1	757,17	+9,4	+15,3	+11,4	Variable. Pluie.	O.	
3	759,04	+10,0	758,72	+11,2	757,03	+9,1	+14,4	+8,1	Nuageux.	O.-N.-O.	
4	754,31	+10,1	754,01	+12,4	753,40	+8,0	+13,8	+7,8	Nuageux.	O.	
5	752,62	+7,3	753,47	+11,7	752,81	+8,2	+12,4	+7,0	Pluie.	N.-N.-O.	
6	753,04	+7,2	752,31	+9,9	750,38	+6,3	+12,0	+6,1	Couvert.	N.-N.-E.	
7	745,31	+6,8	746,08	+12,2	746,72	+6,7	+12,7	+5,4	Eclaircies.	N.-N.-E.	
8	745,10	+6,4	745,31	+10,8	746,08	+6,1	+13,4	+4,3	Couvert et pluie.	O.	Moyenne du mois, =+11,6.
9	745,01	+7,4	746,44	+10,0	746,11	+7,4	+12,9	+6,0	Pluie.	O.	Moyenne vraie, =10,9.
10	743,37	+10,3	744,61	+11,8	742,31	+9,1	+12,7	+7,4	Nuageux.	N.-O.	Moyenne barométrique, =752,92.
11	747,39	+10,4	748,30	+12,7	749,08	+8,8	+14,8	+8,1	Couvert.	O. fort.	Pluie en centimètres, =9,481.
12	755,12	+10,2	754,67	+12,1	754,31	+8,3	+14,2	+6,2	Pluie.	N.-N.-O.	13 Jours de pluie.
13	758,10	+9,0	757,09	+12,7	758,04	+8,1	+13,8	+6,4	Couvert et pluie.	N.-E.	
14	759,84	+8,1	759,12	+13,1	760,60	+9,7	+14,1	+7,2	Pluie.	N.-E.	
15	763,17	+7,0	761,72	+10,0	761,11	+10,8	+13,9	+6,1	Couvert.	N.-E.	
16	762,21	+7,3	760,11	+11,2	761,22	+9,8	+14,5	+6,6	Couvert.	N.-E.	
17	760,32	+10,2	759,49	+13,7	759,12	+10,4	+13,8	+7,2	Couvert et pluie.	N.-E.	
18	758,13	+8,1	756,08	+10,1	754,31	+8,7	+12,4	+6,5	Nuageux.	N.	
19	752,81	+9,2	751,71	+12,4	752,72	+8,6	+12,8	+6,4	Pluie.	N.-N.-E.	
20	752,12	+7,4	751,39	+11,4	752,70	+8,4	+12,4	+6,2	Eclaircies.	N.-N.-E.	
21	751,60	+10,0	749,77	+11,7	748,31	+8,1	+10,4	+5,1	Nuageux.	N.-N.-O.	
22	745,54	+9,0	744,11	+11,8	747,08	+9,4	+11,5	+5,4	Couvert. Pluie.	O.-N.-O. fort.	
23	752,81	+9,1	753,53	+11,0	754,60	+8,7	+12,1	+7,8	Pluie.	O.-N.-O.	
24	755,24	+10,7	754,71	+14,5	755,11	+10,6	+17,1	+8,8	Pluie.	O.-S.-O.	
25	753,12	+12,6	752,18	+17,4	751,32	+10,9	+18,8	+7,6	Pluie.	O.-S.-O.	
26	750,03	+13,4	749,04	+17,1	750,30	+9,4	+19,4	+7,0	Nuageux.	O.-S.-O.	
27	749,44	+16,1	743,34*	+14,7	748,21	+10,6	+22,6	+10,1	Orage et pluie.	E.-S.-E.	* Pendant l'orage.
28	750,51	+16,7	750,11	+21,7	749,04	+15,7	+22,2	+11,7	Couvert.	E.-S.-E.	
29	747,21	+14,1	746,18	+17,1	747,84	+14,1	+19,1	+12,7	Couvert.	N.-O.	
30	750,40	+9,8	752,12	+12,6	756,00	+10,2	+13,1	+9,0	Nuageux.	N.-N.-E.	
31	760,03	+12,7	760,47	+17,9	761,76	+13,4	+20,1	+8,7	Eclaircies.	N.-E.	
MOYENNES	753,14	+10,1	752,58	+13,2	753,05	+9,6	+15,2	+8,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Juin 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	762,71	+18,0	760,61	+20,1	759,72	+15,2	+22,4	+10,4	Beau.	E.-N.-E.	Moyenne du mois, =18,2. Moyenne vraie, =17,3. Moyenne barométrique, =756,89. Pluie en centimètres, =9,611. 6 Jours de pluie.
2	757,02	+18,2	756,20	+24,7	755,01	+18,4	+25,3	+13,2	Beau, qq. nuages.	E.-N.-E.	
3	749,22	+14,0	744,08	+20,3	749,20	+14,4	+21,1	+13,0	Nuag. Orage à 1 h. 1/2	O.-N.-O. fort.	
4	750,12	+15,7	751,31	+18,4	751,61	+12,7	+19,1	+10,7	Couvert.	O.	
5	754,40	+15,4	753,30	+20,4	753,18	+15,5	+22,0	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
6	754,77	+16,1	753,11	+22,7	754,91	+17,3	+23,1	+13,9	Nuageux.	S.-O.	
7	755,14	+15,3	757,61	+18,4	758,04	+13,7	+20,4	+12,0	Nuageux.	S.-O.	
8	760,32	+13,8	761,02	+17,1	762,62	+12,6	+19,1	+11,2	Couvert.	S.-O.	
9	766,17	+11,7	768,24	+16,4	769,15	+11,1	+17,4	+9,4	Beau.	N.-N.-E.	
10	770,30	+14,1	770,41	+20,1	768,16	+14,9	+21,4	+10,7	Beau.	N.-E.	
11	765,21	+17,4	764,14	+25,2	763,17	+20,3	+27,0	+15,4	Beau.	N.-E.	
12	762,17	+21,7	762,66	+27,4	763,00	+24,4	+30,0	+17,4	Beau.	S.-O.	
13	763,04	+18,4	763,81	+25,1	761,99	+19,9	+28,3	+17,7	Couvert.	S.-S.-E.	
14	762,41	+19,2	761,13	+26,0	762,32	+18,4	+29,1	+17,4	Beau. Nuages.	N.-N.-E.	
15	756,61	+18,6	756,02	+27,4	753,09	+19,2	+28,2	+17,2	Nuageux.	N.-N.-E.	
16	753,00	+16,1	752,84	+26,4	756,01	+18,4	+27,2	+16,0	Nuageux.	N.-N.-E.	
17	752,05	+20,7	751,21	+27,8	751,42	+20,7	+28,2	+15,2	Couvert.	S.-S.-O.	
18	755,27	+15,4	756,10	+17,0	755,04	+14,1	+19,4	+14,2	Beau.	O.-N.-O.	
19	758,61	+13,1	759,04	+17,4	759,07	+14,2	+19,7	+12,2	Nuageux.	O.-N.-O.	
20	760,11	+17,3	759,13	+19,8	759,01	+12,1	+21,1	+11,4	Couvert.	N.-E.	
21	756,30	+17,4	755,14	+20,1	754,12	+18,4	+22,2	+15,0	Couvert.	N.-E.	
22	751,06	+15,3	751,64	+22,4	752,32	+19,3	+24,3	+13,7	Pluie.	N.-E.	
23	757,44	+12,4	758,09	+17,4	758,00	+15,0	+18,2	+13,8	Pluie.	N.-O.	
24	757,07	+15,2	759,24	+24,1	758,14	+15,4	+26,1	+10,4	Nuageux.	O.	
25	756,24	+14,1	755,18	+16,7	754,40	+13,9	+18,4	+13,0	Couvert et Pluie.	O.-N.-O.	
26	753,20	+15,4	753,04	+17,3	752,11	+12,4	+18,2	+11,3	Pluie.	O.-S.-O.	
27	752,81	+14,7	750,62	+18,7	747,64	+16,1	+19,2	+11,2	Couvert et pluie.	O.	
28	743,19	+16,4	745,12	+17,9	747,34	+12,7	+19,0	+12,3	Couvert.	O.	
29	752,21	+14,7	754,08	+17,3	756,98	+12,4	+18,4	+11,4	Couvert.	O.	
30	759,24	+16,1	758,31	+18,4	758,04	+14,8	+19,9	+12,1	Nuageux.	S.-O.	
MOYENNES	756,96	+16,0	756,74	+20,1	756,99	+15,9	+23,4	+13,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Mars 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	757,31	+2,0	757,08	+3,4	758,40	+0,8	+4,8	-0,5	Variable.	S.-S.-E.	Moyenne de la températ., =+1,7. Moyenne vraie, =1,5. Moyenne barométrique, =759,68 Pluie et neige en centim., =7,784 7 Jours de pluie. 3 Jours de neige.
2	757,10	+1,0	756,80	+2,7	757,31	+1,4	+3,8	-1,5	Pluie.	S.-S.-E.	
3	754,25	+2,5	754,47	+3,8	755,10	+0,4	+3,9	-0,8	Pluie et neige.	N.-E.	
4	755,14	-3,2	755,37	+0,4	756,18	-4,0	+1,5	-5,4	Beau.	N.-N.-E.	
5	758,77	-9,8	759,14	-3,7	760,34	-7,7	-3,1	-10,2	Beau.	N.-E.	
6	760,81	-7,3	760,12	-4,1	761,17	-8,4	-2,9	-10,9	Beau.	E.-N.-E.	
7	760,10	-6,3	760,07	-2,1	761,11	-7,3	-1,8	-9,4	Beau.	N.-E.	
8	759,80	-4,7	760,10	-1,7	760,40	-4,1	-0,4	-5,5	Beau.	E.-N.-E.	
9	758,71	-1,2	758,10	+0,2	758,04	-2,3	+0,8	-3,5	Variable.	E.-N.-E.	
10	757,08	-0,4	756,22	+2,4	757,33	-2,7	+3,8	-2,9	Couvert.	N.-E.	
11	756,00	0,0	756,04	+2,2	755,38	-0,2	+3,5	-0,5	Couvert.	N.-E.	
12	754,18	+0,2	754,08	+2,7	754,27	-2,1	+2,8	-3,8	Couvert.	E.	
13	748,61	+0,1	748,50	+1,4	748,92	-1,9	+2,7	-3,5	Couvert et Neige.	N.-E.	
14	746,17	-5,0	745,31	+0,4	745,88	-4,8	+0,8	-7,6	Beau.	N.-E.	
15	743,44	-4,7	742,18	-1,7	743,91	-5,7	-0,4	-6,2	Couvert et neige.	E.	
16	750,89	+1,1	751,14	+2,1	751,15	-3,2	+3,2	-3,8	Beau.	E.	
17	751,87	-0,4	751,20	+0,9	751,99	-0,4	+2,9	-1,4	Couvert. Pluie.	O.	
18	752,00	0,0	751,80	+2,4	752,77	-0,2	+4,2	-1,2	Pluie.	N.-N.-E.	
19	753,44	+2,0	752,70	+3,7	754,17	-0,4	+4,2	-1,4	Nuageux.	N.-N.-O.	
20	756,17	+1,7	758,71	+3,1	760,10	-1,4	+4,1	-3,2	Eclaircies.	N.-E.	
21	761,12	+1,9	762,34	+4,7	767,08	-2,4	+5,4	-4,2	Beau.	N.-N.-E.	
22	771,91	+2,1	772,04	+5,1	771,00	-0,1	+7,3	-0,5	Beau.	S.-O.	
23	768,92	+5,9	766,76	+9,2	763,34	+4,1	+10,5	+3,1	Couvert.	O.-N.-O.	
24	760,12	+6,1	760,08	+9,0	761,12	+4,4	+10,1	+2,6	Couvert.	O.	
25	759,87	+5,7	759,25	+10,0	759,90	+5,2	+11,2	+4,0	Couvert et pluie.	O.	
26	754,31	+5,2	755,47	+9,2	756,11	+6,2	+10,2	+3,2	Couvert.	O.-S.-O.	
27	761,24	+6,1	760,84	+9,0	761,47	+5,4	+10,4	+5,0	Couvert et pluie.	O.-S.-O.	
28	757,55	+5,1	755,99	+8,9	756,90	+6,4	+10,5	+4,8	Pluie.	O.-N.-O.	
29	761,40	+4,8	761,10	+10,0	761,91	+7,4	+10,7	+4,0	Pluie.	N.-O.	
30	766,31	+5,9	766,00	+9,1	766,77	+6,4	+10,4	+5,1	Couvert.	N.-O.	
31	761,70	+7,8	762,10	+14,7	762,71	+9,1	+14,8	+6,8	Beau.	N.-O.	
MOYENNES	759,33	+0,7	759,74	+3,8	759,98	0	+4,8	-1,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Avril 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	764,70	+ 5,4	762,11	+10,4	761,91	+ 7,7	+11,7	+ 2,1	Beau.	N.-E.	
2	761,21	+ 6,7	760,17	+14,7	758,87	+10,4	+15,8	+ 2,6	Variable.	S.-E., fort.	
3	758,08	+ 8,8	757,09	+15,8	754,94	+11,8	+18,7	+ 3,3	Variable.	S.-S.-E.	
4	754,88	+ 8,0	753,75	+16,2	754,89	+11,2	+17,1	+ 3,5	Variable.	E.-S.-E.	
5	754,43	+ 9,3	754,09	+16,4	754,61	+11,4	+19,8	+ 4,4	Beau.	E.-N.-E.	
6	753,09	+ 8,4	750,84	+16,1	750,98	+12,7	+20,1	+ 8,7	Beau.	E.-N.-E.	
7	752,31	+ 9,8	750,61	+15,4	752,34	+ 8,9	+18,4	+ 7,4	Couvert.	E.-N.-E.	
8	749,09	+ 9,1	748,33	+14,3	744,24	+ 7,1	+16,4	+ 6,8	Pluie.	O., très fort.	
9	738,61	+ 8,8	734,42	+12,7	731,04	+ 6,7	+12,7	+ 6,0	Pluie et ouragan.	O., très fort.	Moyenne du mois, =+11.
10	730,04	+ 7,7	734,08	+ 9,4	736,86	+ 5,9	+11,3	+ 4,4	Pluie.	N.-O., fort.	Moyenne vraie, =10,8.
11	739,55	+ 6,9	741,10	+ 9,1	745,47	+ 5,1	+10,1	+ 4,0	Couvert.	N.-N.-E.	Moyenne barométrique, =753,39.
12	750,00	+ 6,0	751,84	+ 8,8	752,04	+ 6,2	+ 9,4	+ 3,8	Pluie.	O.-N.-O.	Pluie en centimètres, =10,241.
13	756,84	+ 7,1	756,04	+10,4	754,09	+ 7,0	+10,9	+ 4,2	Pluie.	O.-N.-O.	
14	749,61	+ 8,4	749,08	+10,9	749,89	+ 8,4	+11,3	+ 5,1	Pluie.	N.-N.-O.	
15	753,66	+ 6,4	753,61	+ 8,9	754,34	+ 6,9	+ 9,4	+ 4,8	Pluie.	N.-E.	
16	755,09	+ 7,7	754,31	+11,9	756,61	+ 9,4	+12,8	+ 5,8	Pluie.	N.-E.	
17	756,72	+ 8,0	756,01	+ 9,9	757,88	+ 8,4	+11,7	+ 7,0	Variable.	N.-E.	
18	756,11	+ 8,8	756,00	+10,7	757,72	+10,2	+12,8	+ 7,1	Beau.	N.-N.-E.	
19	757,81	+ 6,8	757,08	+10,4	758,44	+ 9,9	+12,7	+ 6,0	Beau.	N.-E.	
20	758,04	+ 9,4	757,66	+17,7	758,31	+10,8	+18,9	+ 8,0	Beau.	N.-E.	
21	756,37	+12,8	755,08	+18,1	757,04	+ 9,9	+22,3	+ 8,1	Beau.	N.-E.	
22	757,08	+12,6	756,76	+19,7	757,84	+12,4	+21,7	+ 9,2	Beau.	N.-E.	
23	755,31	+13,3	755,03	+17,4	755,91	+ 9,1	+18,8	+ 8,0	Variable.	S.-S.-E.	
24	754,01	+12,0	753,09	+15,3	753,71	+ 8,9	+17,1	+ 7,9	Nuageux.	S.-O.	
25	750,87	+10,4	750,11	+18,8	751,21	+ 8,1	+19,8	+ 8,0	Pluie.	S.-S.-O.	
26	749,31	+11,1	749,72	+15,9	750,72	+10,3	+18,3	+ 9,4	Pluie.	O.-N.-O.	
27	756,21	+10,7	754,21	+14,7	752,60	+11,4	+16,7	+ 8,1	Couvert.	S.-S.-O.	
28	750,32	+12,0	750,04	+15,8	752,86	+12,9	+16,1	+10,2	Couvert.	O.-S.-O.	
29	755,84	+13,0	757,09	+14,4	759,76	+12,2	+15,4	+10,2	Couvert.	O.-S.-O.	
30	763,21	+14,1	762,52	+18,4	763,87	+13,4	+20,1	+10,4	Beau jusqu'à midi, puis pluie.	S.-O.	
MOYENNES	753,61	+ 8,9	753,23	+13,9	753,36	+ 9,8	+15,6	+ 6,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Février 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	749,14	— 0,5	751,15	+2,0	753,23	+0,2	+2,8	— 3,2	Pluie et neige.	N.	
2	755,68	— 1,4	755,69	+3,8	755,62	+0,9	+4,5	— 2,4	Beau.	N.	
3	756,88	— 1,0	755,95	+4,7	757,34	+2,3	+5,1	— 2,2	Couvert et pluie.	N.-E.	
4	759,92	+ 1,4	761,04	+5,2	765,08	+5,9	+6,2	+ 0,9	Pluie.	N.-O.	
5	761,40	+ 3,2	760,54	+4,8	760,40	+4,1	+5,2	+ 1,2	Couvert.	N.-O.	
6	756,04	+ 1,9	756,14	+3,2	756,42	+2,8	+4,7	+ 1,0	Variable.	N.-O.	
7	756,92	+ 0,4	756,13	+5,2	757,30	+0,4	+5,9	— 1,4	Couvert.	E.-N.-E.	
8	760,18	— 1,8	761,08	+1,4	761,10	—1,8	+1,8	— 2,9	Beau temps.	E.-N.-E.	
9	761,90	— 2,6	761,95	+1,0	761,80	—2,2	+2,4	— 4,8	Beau temps.	E.-N.-E.	
10	760,08	— 3,4	760,00	+1,2	761,34	—3,8	+2,2	— 5,5	Neige.	E.	
11	756,32	— 4,1	757,35	+0,4	757,11	—4,8	+2,0	— 5,8	Beau.	E.-N.-E.	
12	765,14	—10,6	767,92	—3,7	769,08	—8,9	—3,1	—12,9	Beau.	N.-E.	
13	770,10	— 8,8	771,14	—4,1	770,95	—7,0	—3,0	—11,2	Beau.	N.-E.	
14	761,34	— 1,0	760,30	+2,4	760,08	+1,7	+4,4	— 1,7	Couvert.	S.-O.	
15	757,61	— 1,4	756,34	+3,1	757,80	+1,3	+3,5	— 3,3	Nuageux.	S.	
16	753,14	+ 2,7	752,11	+3,9	753,31	—0,8	+4,7	— 1,5	Nuageux.	N.-O.	
17	758,22	— 3,9	758,04	—0,1	758,66	—3,1	+1,8	— 5,8	Quelques nuages.	N.-E.	
18	759,40	— 2,8	758,87	—1,2	759,55	—3,1	+1,3	— 4,3	Beau.	N.-E.	
19	759,30	— 1,2	759,10	+0,4	759,31	—1,4	+0,5	— 1,5	Assez beau.	N.-E.	
20	761,77	— 8,5	762,04	—5,8	761,18	—7,2	—3,6	— 9,9	Beau.	N.-E.	
21	759,14	— 9,2	760,42	—4,4	760,61	—8,4	—2,4	—12,7	Beau.	S.-E.	
22	745,84	+ 3,3	746,14	+4,1	746,20	+2,6	+6,2	— 2,6	Pluie.	O.	
23	748,03	+ 4,3	747,80	+6,2	748,11	+3,9	+6,9	— 2,5	Pluie.	O.	
24	749,80	+ 4,1	749,91	+6,7	750,41	+8,5	+8,9	+ 1,2	Variable.	N.-N.-O.	
25	757,30	+ 0,1	757,11	+2,7	757,55	+1,5	+4,4	— 1,3	Beau.	S.-O.	
26	761,80	+ 1,4	761,61	+5,4	761,92	+0,4	+6,4	— 3,2	Variable.	O.-N.-O.	
27	760,81	+ 2,4	760,33	+4,5	761,10	—0,8	+7,1	— 1,4	Beau.	O.-N.-O.	
28	759,12	+ 1,2	760,14	+2,4	760,40	—0,1	+3,5	— 1,2	Beau.	E.	
MOYENNES	758,29	— 1,2	757,73	+1,8	758,67	—0,5	+3,2	— 3,6			Moyenne du mois, =— 0,2. Moyenne vraie, = 0. Moyenne barométrique, =758,23. Pluie et neige en centim., =8,940. 4 Jours de pluie. 2 Jours de neige.

Observations météorologiques faites à Rouen. — Janvier 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	763,24	—3,0	763,04	+2,5	763,91	—1,6	+3,9	—2,6	Eclaircies.	E.-N.-E.	Moyenne de la températ., = +0,9. Moyenne vraie, = +0,9. Moyenne barométrique, = 756,33. Pluie et neige en centim., = 4,872. 9 Jours de pluie. 1 Jour de neige.
2	764,31	—2,5	764,08	+2,9	765,10	—2,4	+3,4	—2,7	Eclaircies.	E.-N.-E.	
3	766,47	—4,4	766,34	+0,6	767,31	—4,0	+2,2	—4,5	Beau.	E.-N.-E.	
4	768,39	+0,0	768,20	+1,7	768,00	—0,4	+1,8	—0,5	Beau.	E.-N.-E.	
5	770,60	+0,7	768,98	+2,2	766,31	—0,2	+2,8	—0,8	Couvert.	S.	
6	764,71	+0,8	763,47	+0,3	763,01	—0	+5,5	—0,9	Brouillard.	S.	
7	762,34	+0,0	761,34	+0,6	762,62	—2,1	+1,4	—2,4	Beau.	S.-O.	
8	763,04	—1,9	761,92	+2,6	764,04	—1,4	+1,7	—2,7	Brouillard.	S.-O.	
9	767,01	—3,1	765,77	+4,7	762,84	—1,7	+2,4	—3,6	Beau.	S.-O.	
10	761,61	—4,7	760,61	+4,8	760,49	—1,8	+2,5	—5,4	Couvert. Neige.	S.-S.-O.	
11	758,27	—5,2	759,04	+5,5	760,03	—3,7	+5,6	—6,1	Couvert.	S.-S.-O.	
12	758,11	+1,4	757,34	+5,6	756,06	—7,5	+8,3	—8,0	Couvert.	S.-S.-O.	
13	755,23	+2,9	755,11	+6,2	755,98	—2,4	+8,4	—2,6	Couvert.	S.-E.	
14	756,60	+4,2	755,24	+5,3	754,34	—0,8	+8,1	—0,9	Eclaircies.	S.-S.-O.	
15	752,23	+2,7	750,14	+3,0	752,04	+2,4	+3,8	—0,9	Nuageux.	S.-S.-E.	
16	756,34	+1,0	753,99	+1,1	756,20	+0,1	+5,2	—0,5	Tempête. Pluie.	N.-O., fort.	
17	759,14	+2,4	757,31	+3,8	756,54	+0,8	+4,8	—0,8	Couvert.	N.-N.-E.	
18	755,04	+4,4	752,84	+3,9	753,12	+2,0	+4,9	—3,0	Couvert. Pluie.	N.-N.-E.	
19	750,27	+1,3	746,07	+4,7	744,91	—1,0	+4,7	—3,0	Tempête. Pluie.	S.-S.-O., fort.	
20	739,71	+2,3	744,29	+5,1	750,08	+1,0	+4,6	—2,7	Nuageux.	N.-N.-O.	
21	760,00	+2,2	760,24	+0,2	760,29	—0,3	+4,8	—1,0	Couvert et pluie.	N.-N.-O.	
22	763,40	+3,4	761,47	+3,4	762,38	—1,4	+4,7	—2,2	Couvert,	N.-O.	
23	761,02	+2,6	760,27	+2,4	760,05	—1,7	+2,9	—2,0	Pluie.	N.-O.	
24	758,92	+4,3	757,62	+3,7	758,31	+2,5	+6,4	—2,4	Eclaircies.	N.-O.	
25	759,17	—2,1	757,47	+3,8	755,11	+1,7	+6,0	—2,6	Pluie.	N.-O.	
26	752,86	—3,0	751,14	+3,7	752,31	+0,8	+5,8	—4,1	Nuageux. Pluie.	N.-N.-O., tr. fort.	
27	750,24	+0,0	747,08	+1,4	740,04	+0,4	+4,8	—1,1	Nuageux. Pluie.	O., très fort.	
28	733,47	+1,3	734,01	+2,8	737,74	+0,2	+2,9	—1,5	Couvert.	O.	
29	741,04	+2,0	742,34	+2,7	746,06	—0,2	+4,2	—0,8	Couvert.	N.-O.	
30	749,84	+1,8	748,85	+1,9	749,96	+0,1	+3,7	—1,2	Pluie.	N.	
31	750,62	+1,1	750,34	+1,7	751,11	+0,7	+3,6	—1,7	Couvert.	O.	
MOYENNES	755,75	+0,4	756,29	+3,0	756,33	—0,7	+4,3	—2,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Août 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	753,21	+17,4	753,07	+19,8	754,91	+15,4	+20,5	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
2	754,27	+13,2	755,08	+17,3	754,39	+14,0	+17,8	+12,1	Couvert.	S.-S.-O.	
3	752,61	+14,5	751,88	+18,4	753,07	+15,2	+19,4	+11,3	Variable.	S.-S.-O.	
4	753,11	+14,3	752,18	+19,3	752,00	+15,4	+21,3	+14,5	Pluie.	S.-S.-O.	
5	750,89	+15,1	748,66	+20,1	749,11	+18,2	+21,8	+14,4	Pluie.	N.-O.	
6	754,11	+14,4	755,24	+19,2	754,21	+17,0	+19,5	+12,5	Beau temps.	O.-N.-O.	
7	753,20	+13,1	752,17	+17,4	753,84	+14,7	+18,2	+13,1	Eclaircies.	O.-S.-O.	
8	755,67	+14,4	754,99	+18,4	755,71	+15,9	+19,5	+13,5	Très nuageux.	O.-S.-O., fort.	
9	752,84	+13,7	753,21	+18,5	753,12	+16,0	+19,2	+13,2	Nuageux et pluie.	O.-S.-O.	Moyenne du mois, =16,2.
10	751,04	+14,1	750,60	+17,7	751,25	+14,8	+18,4	+12,5	Couvert.	O.-N.-O. fort.	Moyenne vraie, =16,2.
11	752,43	+14,5	752,47	+16,1	752,60	+15,0	+16,8	+12,4	Pluie et couvert.	O.-N.-O.	Moyenne barométrique, =755,77.
12	754,21	+16,2	753,81	+18,4	755,64	+16,2	+19,8	+11,2	Nuageux.	O.-N.-O.	Pluie en centimètres, =5,624.
13	757,28	+13,7	758,14	+17,0	757,04	+14,5	+18,2	+12,5	Nuageux.	N.-O.	7 Jours de pluie.
14	756,11	+12,4	754,91	+15,2	753,72	+13,4	+16,9	+12,0	Pluie.	O.-N.-O.	
15	750,60	+10,7	750,88	+15,9	751,71	+12,9	+16,4	+12,0	Pluie.	O.-N.-O.	
16	752,21	+13,2	752,04	+17,4	754,19	+15,4	+18,1	+10,4	Couvert.	O.-N.-O.	
17	755,18	+13,7	754,27	+16,4	756,12	+14,7	+19,2	+ 9,9	Nuageux.	O.-N.-O.	
18	758,30	+15,4	757,10	+20,1	758,40	+12,1	+22,4	+10,1	Nuageux.	S.	
19	757,25	+17,1	740,91	+21,1	749,91	+13,4	+21,2	+12,4	Pluie. Très nuageux*.	S.-O., t. violent.	* Jour de la trombe de Malaunay.
20	753,10	+14,7	752,18	+18,3	755,86	+14,7	+19,7	+11,4	Nuageux.	N.-O., fort.	
21	756,20	+13,2	757,24	+16,2	759,20	+13,7	+17,1	+ 9,0	Nuageux.	O.-N.-O.	
22	765,68	+15,0	764,04	+19,3	764,72	+17,4	+20,2	+10,1	Beau.	O.-S.-O.	
23	764,02	+17,1	763,92	+19,7	760,10	+16,1	+22,2	+ 9,4	Beau.	O.-S.-O.	
24	760,11	+18,4	760,02	+21,1	759,91	+17,7	+22,4	+10,2	Beau.	S.	
25	758,12	+17,2	757,03	+22,7	758,92	+17,4	+24,2	+13,1	Beau.	S.	
26	756,33	+15,4	757,09	+20,4	758,57	+17,1	+21,1	+13,2	Quelques nuages.	O.	
27	759,10	+14,9	759,47	+18,4	758,17	+16,4	+19,4	+13,0	Nuageux.	N.	
28	758,04	+16,1	757,34	+20,4	758,71	+17,1	+22,4	+12,4	Couvert.	N.-E., fort.	
29	759,71	+14,3	758,27	+17,9	759,44	+14,2	+20,7	+14,0	Beau.	N.-E., fort.	
30	760,06	+15,0	761,12	+20,4	760,62	+14,0	+24,0	+13,0	Beau.	N.-E., fort.	
31	761,21	+15,2	761,34	+22,3	761,70	+16,7	+23,1	+41,3	Beau.	N.-E.	
MOYENNES	756,00	+14,7	755,31	+18,7	756,02	+15,4	+20,3	+12,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Juillet 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	756,12	+14,4	755,61	+18,9	756,40	+17,0	+20,0	+14,5	Nuageux.	S.-O.	Moyenne du mois, =+17,2. Moyenne vraie, =17,0. Moyenne barométrique, =756,41. Pluie en centimètres, =6,084. 9 Jours de pluie.
2	756,34	+16,1	755,18	+23,7	753,11	+21,7	+25,2	+14,2	Nuageux.	S.-S.-O.	
3	752,04	+20,7	754,14	+28,4	757,18	+22,8	+30,2	+19,2	Beau.	S.-S.-O.	
4	762,71	+14,2	762,11	+19,4	763,14	+17,4	+20,4	+14,2	Pluie.	N.-E.	
5	767,00	+15,1	765,18	+22,1	764,11	+17,3	+23,2	+10,4	Pluie.	E.	
6	760,99	+22,4	756,13	+25,0	758,34	+20,8	+26,4	+16,2	Pluie et orage.	E. fort.	
7	757,33	+20,7	756,31	+25,1	755,10	+18,4	+26,2	+14,3	Nuageux.	O.	
8	756,04	+16,4	755,29	+20,0	757,27	+17,7	+22,2	+13,7	Nuageux.	O.	
9	762,71	+15,1	761,40	+18,4	759,04	+15,8	+19,2	+14,3	Eclaircies.	O.	
10	756,17	+17,7	755,23	+16,4	754,27	+14,4	+17,9	+13,8	Couvert.	O.	
11	749,98	+18,4	748,08	+20,4	750,29	+14,7	+21,4	+12,9	Couvert.	N.-N.-O.	
12	755,04	+14,1	755,44	+15,4	756,12	+13,4	+16,8	+11,8	Pluie.	O.	
13	760,11	+12,8	759,19	+17,4	760,12	+13,7	+18,4	+11,8	Couvert.	O.-N.-O.	
14	757,05	+14,0	756,91	+17,7	757,55	+14,4	+18,8	+11,7	Pluie.	O.-N.-O.	
15	759,12	+12,4	759,30	+15,4	759,91	+13,0	+16,2	+11,2	Pluie.	N.-E.	
16	760,76	+13,7	760,41	+16,2	760,04	+13,8	+17,8	+10,2	Beau.	O.-N.-O.	
17	760,13	+15,1	761,45	+17,8	760,61	+14,8	+20,2	+8,4	Beau.	O.-N.-O.	
18	760,21	+16,0	760,00	+20,8	759,40	+16,1	+23,4	+14,0	Beau.	N.-O.	
19	759,10	+16,4	758,71	+21,4	756,12	+18,4	+23,2	+11,4	Nuageux.	N.-O.	
20	756,04	+16,1	755,11	+22,1	756,13	+18,0	+24,1	+12,2	Couvert.	N.-O.	
21	755,34	+15,4	756,20	+20,2	755,64	+17,7	+22,2	+12,1	Pluie. Orage.	E.	
22	752,07	+14,4	753,11	+18,7	753,18	+16,4	+20,2	+12,4	Couvert.	E.	
23	754,60	+15,4	753,71	+21,4	752,41	+18,7	+22,2	+15,2	Beau.	S.-S.-O.	
24	753,41	+14,3	753,03	+21,0	754,25	+17,9	+23,1	+15,4	Beau.	N.-E.	
25	755,13	+15,1	754,61	+22,0	755,47	+18,0	+23,4	+15,5	Nuageux.	N.-E.	
26	756,14	+14,0	756,02	+18,2	757,04	+14,2	+19,2	+15,2	Nuageux.	O.-N.-O.	
27	754,08	+13,4	755,61	+19,1	753,01	+16,1	+20,4	+12,2	Pluie.	O.-N.-O.	
28	751,12	+12,7	752,13	+18,4	750,71	+15,7	+19,4	+10,4	Pluie.	S.-O.	
29	746,02	+10,7	748,29	+17,0	752,42	+14,4	+18,2	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
30	754,55	+11,3	751,89	+17,4	750,30	+15,7	+18,9	+12,5	Nuageux.	S.-S.-O.	
31	750,40	+10,0	750,10	+16,2	750,91	+9,8	+17,2	+11,6	Nuageux.	S.-O.	
MOYENNES	756,99	+15,1	756,11	+19,7	756,14	+16,2	+21,4	+13,0			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Octobre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	758,04	+10,4	757,17	+14,4	756,19	+13,0	+15,7	+10,4	Couvert.	O.	Moyenne du mois, =11,3. Moyenne vraie, =11,6. Moyenne barométrique, =759,92. Pluie en centimètres, =3,847. 6 Jours de pluie.
2	756,12	+12,7	754,41	+18,1	753,49	+16,4	+19,1	+11,7	Couvert.	S.-O.	
3	752,19	+15,8	752,01	+22,4	750,78	+17,7	+23,4	+13,8	Couvert, pluie.	S.	
4	750,74	+15,0	751,17	+21,8	754,37	+16,1	+22,4	+14,7	Nuageux.	S.-S.-O.	
5	758,48	+12,0	756,12	+16,6	754,64	+13,3	+17,4	+ 9,9	Pluie.	O.	
6	752,69	+10,7	750,10	+13,7	745,91	+13,0	+17,1	+ 9,0	Nuageux.	O.	
7	746,10	+11,4	745,72	+14,1	746,72	+11,9	+15,4	+ 9,7	Pluie.	S.-E.	
8	744,24	+10,0	743,18	+13,1	740,84	+11,8	+14,6	+ 7,4	Pluie.	S.	
9	743,17	+10,1	742,12	+12,4	744,81	+11,0	+14,8	+ 6,8	Couvert.	S.-O.	
10	747,91	+ 7,7	747,19	+13,6	746,64	+10,1	+14,1	+ 5,0	Nuageux.	S.	
11	738,61	+10,0	740,72	+12,7	747,14	+12,3	+14,0	+ 8,7	Couvert.	O.-S.-O.	
12	757,00	+ 9,4	761,79	+13,0	764,19	+10,7	+14,0	+ 6,8	Nuageux.	O.-S.-O.	
13	769,28	+ 8,1	769,22	+15,2	770,11	+12,7	+14,7	+ 4,7	Beau.	N.-O.	
14	771,14	+ 8,3	771,94	+15,8	771,99	+10,4	+15,9	+ 4,6	Beau.	N.-O.	
15	767,51	+ 5,8	765,84	+15,0	764,10	+ 9,4	+15,5	+ 4,8	Beau.	S.-O.	
16	761,92	+ 6,2	763,42	+ 9,4	765,12	+ 7,4	+15,4	+ 4,7	Couvert.	O.	
17	765,84	+ 6,1	766,30	+13,5	766,45	+12,4	+12,4	+ 4,0	Couvert.	S.-O.	
18	765,82	+ 9,4	765,11	+14,4	766,08	+ 8,4	+14,8	+ 7,0	Couvert.	S.-O.	
19	765,91	+ 9,4	765,34	+13,7	766,10	+ 9,4	+14,1	+ 8,1	Légère pluie.	S.-O.	
20	764,31	+ 9,7	763,85	+12,4	763,91	+ 7,4	+13,0	+ 7,4	Pluie.	O.	
21	768,71	+ 8,3	768,84	+14,3	770,87	+ 8,1	+14,7	+ 5,7	Beau.	N.-E.	
22	770,52	+ 9,1	771,91	+13,6	772,08	+ 9,0	+13,8	+ 4,1	Beau.	N.-E.	
23	771,99	+ 8,0	772,31	+15,1	772,04	+ 7,4	+15,7	+ 7,0	Beau.	S.-S.-O.	
24	769,11	+ 5,5	767,57	+18,1	766,34	+ 7,4	+18,4	+ 4,1	Beau.	N.-E.	
25	765,01	+ 6,4	764,39	+16,4	766,30	+ 7,1	+17,0	+ 3,4	Beau.	S.-S.-O.	
26	767,00	+ 5,4	766,91	+15,1	766,34	+ 6,8	+15,4	+ 4,1	Couvert.	S.-S.-O.	
27	764,41	+ 8,4	764,10	+14,1	765,01	+ 7,3	+14,4	+ 4,5	Couvert.	S.-S.-O.	
28	763,21	+ 9,1	763,30	+13,7	761,14	+ 7,1	+13,9	+ 5,4	Beau.	S.-O.	
29	759,96	+ 7,1	758,32	+16,1	757,92	+ 7,0	+17,0	+ 3,0	Beau.	S.-O.	
30	755,77	+ 8,4	761,40	+16,1	760,10	+ 8,1	+16,8	+ 3,0	Beau.	S.	
31	761,40	+ 9,1	762,62	+16,7	762,81	+12,5	+17,1	+ 7,9	Couvert.	S.	
MOYENNES	759,81	+ 9,1	759,83	+15,0	760,02	+10,7	+15,8	+ 6,8			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Septembre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	763,59	+16,0	762,54	+22,4	765,35	+17,7	+24,8	+14,8	Beau.	N.-E.	Moyenne du mois, =+16. Moyenne vraie, =15,5. Moyenne barométrique, =757,58. Pluie en centimètres, =9,794. 11 Jours de pluie.
2	762,34	+16,7	762,03	+21,0	761,91	+18,4	+25,3	+12,7	Beau.	N.-E.	
3	764,61	+16,1	764,44	+19,7	764,99	+17,0	+20,2	+10,4	Beau.	E.-N.-E.	
4	765,31	+15,7	765,25	+18,2	764,22	+14,8	+20,4	+10,7	Beau.	E.-N.-E.	
5	762,44	+16,5	762,01	+18,1	761,56	+15,4	+19,0	+ 8,7	Beau.	N.-E. fort.	
6	762,39	+15,7	761,46	+18,3	761,89	+15,7	+21,7	+ 9,8	Beau.	N.-E.	
7	762,15	+15,8	762,03	+18,9	762,91	+14,8	+21,4	+12,0	Quelques nuages.	N.-E.	
8	762,38	+17,7	761,44	+20,7	762,11	+16,0	+22,7	+13,7	Beau.	E.	
9	763,21	+15,0	763,17	+22,7	763,07	+17,0	+24,8	+12,4	Beau.	E.-S.-E.	
10	760,98	+19,4	760,41	+23,7	761,08	+19,1	+25,3	+10,8	Beau.	E.-N.-E.	
11	760,04	+17,0	759,41	+19,9	758,60	+18,5	+22,4	+13,1	Nuageux, pluie.	E.	
12	756,47	+18,1	756,14	+21,8	757,67	+18,7	+22,4	+14,0	Couvert.	N.-N.-E.	
13	756,24	+17,2	756,04	+21,4	755,23	+18,4	+22,7	+13,4	Beau.	N.-E.	
14	754,39	+16,7	753,17	+17,7	750,03	+16,7	+20,0	+11,7	Pluie.	N.-E.	
15	746,00	+14,2	748,37	+15,4	749,98	+13,4	+16,8	+11,0	Couvert et pluie.	S.-O.	
16	752,67	+15,7	752,08	+16,8	751,91	+15,7	+17,9	+10,8	Pluie.	S.-O.	
17	752,61	+16,4	750,40	+21,7	748,92	+19,4	+22,1	+14,1	Nuageux, pluie.	S.-O.	
18	748,17	+17,1	748,61	+22,0	749,79	+20,1	+23,1	+14,8	Nuageux, pluie.	S.-S.-O.	
19	754,79	+16,4	757,04	+19,1	758,31	+14,1	+19,7	+12,1	Nuageux, pluie.	S.-O.	
20	758,37	+13,7	759,47	+18,1	758,14	+14,2	+19,1	+10,0	Eclaircies.	O.-S.-O.	
21	750,31	+13,7	751,64	+18,0	752,11	+15,4	+19,7	+ 9,4	Nuageux.	S.-O.	
22	755,79	+15,1	755,60	+19,1	755,71	+14,7	+20,0	+10,4	Couvert, pluie.	S.-S.-O.	
23	756,72	+15,4	756,93	+15,7	757,91	+15,0	+16,8	+10,5	Pluie.	O.	
24	760,14	+ 8,7	761,33	+14,7	760,31	+ 9,9	+15,8	+ 6,7	Nuageux, pluie.	S.-S.-O.	
25	756,60	+ 8,8	756,01	+15,1	754,29	+12,7	+15,9	+ 5,8	Couvert.	S.-S.-E.	
26	752,71	+10,2	753,11	+14,2	754,77	+10,9	+16,8	+ 9,7	Couvert, pluie.	O.	
27	758,42	+ 9,8	757,72	+15,8	758,91	+13,1	+16,7	+12,7	Couvert.	S.-O.	
28	757,19	+14,7	756,73	+15,5	757,89	+13,4	+16,6	+10,8	Couvert.	O.-S.-O.	
29	759,40	+14,1	758,11	+15,0	755,30	+12,7	+17,2	+10,0	Couvert.	O.-S.-O.	
30	750,84	+14,6	751,10	+17,2	754,61	+14,9	+18,1	+10,7	Pluie.	O.	
MOYENNES	757,64	+12,4	757,46	+18,6	757,64	+15,6	+20,8	+11,2			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Novembre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	761,84	+ 5,4	760,40	+ 9,4	759,21	+10,1	+11,8	+ 5,0	Beau.	O.	
2	759,74	+ 5,2	760,37	+10,2	760,84	+ 7,4	+11,7	+ 4,8	Beau.	N.-E.	
3	760,78	+ 5,1	763,11	+ 9,2	767,31	+ 6,8	+10,4	+ 4,0	Beau.	E.	
4	765,11	+ 3,4	764,12	+ 9,0	759,71	+ 4,1	+ 9,8	+ 2,7	Beau.	E.	
5	758,34	+ 3,4	756,84	+10,9	754,60	+ 7,4	+12,9	+ 1,1	Couvert.	S.-E.	
6	752,72	+ 6,4	751,34	+14,2	747,61	+12,7	+14,8	+ 5,8	Nuageux.	S.-E.	
7	748,41	+ 9,4	746,98	+15,7	749,60	+12,1	+16,4	+ 7,3	Couvert.	S.	Moyenne du mois, = 8,3.
8	746,40	+ 9,1	745,62	+16,1	746,24	+11,4	+16,6	+ 8,4	Nuageux.	S.	Moyenne vraie, = 8,2.
9	747,11	+ 9,2	746,72	+13,7	746,94	+ 9,8	+14,4	+ 7,4	Couvert.	S.-O.	Moyenne barométrique, = 753,77.
10	747,41	+ 6,1	746,60	+12,4	744,82	+10,1	+13,4	+ 5,0	Couvert.	S.-O.	Pluie en centimètres, = 8,002.
11	740,09	+ 7,8	739,70	+17,4	745,04	+ 8,4	+17,6	+ 5,1	Pluie.	S.-E.	11 Jours de pluie.
12	745,50	+ 8,4	748,11	+12,4	749,12	+ 6,4	+13,1	+ 4,7	Couvert.	S.-E.	
13	748,24	+ 8,1	753,21	+14,2	757,29	+ 8,4	+14,7	+ 6,4	Couvert.	S.-O.	
14	759,22	+ 7,4	760,31	+12,2	761,25	+ 6,1	+12,7	+ 6,3	Couvert.	S.-O.	
15	759,14	+ 6,4	757,94	+ 9,4	757,42	+ 5,4	+10,0	+ 5,1	Couvert.	S.-O.	
16	753,96	+ 6,7	749,44	+10,8	749,16	+ 9,3	+10,9	+ 5,7	Pluie.	S.-O.	
17	747,01	+ 4,8	749,70	+ 9,1	747,01	+ 8,4	+ 9,8	+ 4,8	Pluie.	N.-O.	
18	744,95	+ 5,1	744,69	+12,4	749,94	+ 7,9	+13,1	+ 5,0	Pluie.	S.-O. fort.	
19	743,76	+ 9,4	744,64	+12,8	741,91	+11,7	+13,7	+ 8,4	Pluie.	S.-O.	
20	742,17	+ 9,7	743,84	+10,7	745,64	+ 9,0	+13,0	+ 7,7	Pluie.	S.-O. très fort.	
21	748,69	+ 4,6	749,21	+ 9,4	752,04	+ 7,4	+10,7	+ 4,0	Pluie.	S.-S.-O. fort.	
22	753,79	+ 3,4	757,54	+10,1	757,94	+ 7,0	+10,9	+ 2,7	Eclaircies.	N.-N.-E.	
23	758,69	+ 3,5	759,96	+ 8,1	763,91	+ 0,4	+ 9,1	+ 1,8	Pluie.	N.-N.-E.	
24	764,03	+ 2,1	763,33	+ 7,7	761,42	+ 4,1	+ 8,0	+ 2,0	Pluie fine.	S.-O.	
25	760,01	+ 7,0	761,32	+ 4,1	761,40	+ 3,0	+ 6,4	+ 1,2	Pluie.	S.-O.	
26	760,19	+ 6,7	759,14	+ 8,1	759,81	+ 9,9	+11,7	+ 5,4	Pluie.	S.-S.-O.	
27	762,69	+ 9,4	761,17	+10,4	758,24	+ 7,4	+10,8	+ 6,7	Couvert.	S.-O.	
28	753,56	+ 7,2	752,46	+ 9,4	754,04	+ 7,1	+10,0	+ 5,0	Variable.	S.-S.-E.	
29	755,99	+ 8,4	754,46	+10,1	754,29	+ 7,2	+11,0	+ 5,4	Beau.	N.-O.	
30	759,69	+ 8,1	759,04	+ 9,4	762,01	+ 3,9	+10,9	+ 2,0	Couvert.	O.	
MOYENNES	753,64	+ 6,5	753,08	+11,0	754,59	+ 7,3	+11,9	+ 4,7			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Décembre 1845.

JOURS.	7 Heures du matin.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.			
1	759,41	+ 2,7	760,54	+ 7,8	760,72	+ 5,8	+ 8,4	+ 1,1	Nuageux.	S.	
2	761,04	+ 4,8	757,31	+ 12,1	753,82	+ 9,1	+ 13,0	+ 2,7	Pluie.	S.-O.	
3	749,10	+ 3,8	749,89	+ 7,1	749,69	+ 5,4	+ 8,1	+ 1,8	Pluie.	S.-O. fort.	
4	755,93	+ 2,4	749,99	+ 8,1	749,21	+ 8,6	+ 8,8	+ 1,0	Pluie.	O.	
5	750,11	+ 2,9	752,59	+ 9,4	751,25	+ 6,4	+ 9,8	+ 2,0	Pluie.	O.	
6	749,19	+ 5,1	750,60	+ 8,2	750,04	+ 5,1	+ 8,4	+ 2,1	Pluie.	O.	
7	752,61	+ 4,0	753,37	+ 8,9	761,04	+ 2,1	+ 10,1	+ 0,4	Pluie.	O.	
8	763,11	+ 5,1	766,47	+ 7,8	760,41	+ 3,4	+ 8,4	+ 2,4	Variable.	N.-E.	
9	764,94	+ 6,7	765,57	+ 9,6	767,31	+ 4,2	+ 10,1	+ 1,7	Nuageux.	N.-N.-O. fort.	Moyenne du mois, = 5,7.
10	765,06	+ 2,1	766,14	+ 6,1	768,81	+ 2,1	+ 7,1	+ 1,8	Nuageux.	N.-O. fort.	Moyenne vraie, = 7,3.
11	759,31	+ 6,1	757,96	+ 8,6	760,04	+ 6,4	+ 9,1	+ 2,6	Pluie.	O. fort.	Moyenne barométrique, = 755,96.
12	763,81	+ 5,4	764,44	+ 6,4	768,42	+ 1,1	+ 7,2	+ 0,4	Pluie.	N.-O.	Pluie et neige, = 13,642.
13	770,18	+ 2,3	769,69	+ 6,7	769,78	+ 2,7	+ 7,1	+ 3,0	Nuageux.	N.-N.-O.	24 Jours de pluie.
14	769,18	+ 1,7	766,32	+ 6,7	764,04	+ 5,4	+ 7,3	+ 2,8	Pluie.	S.-O.	1 Jour de neige.
15	758,38	+ 5,3	756,69	+ 9,8	758,34	+ 7,8	+ 10,4	+ 3,1	Pluie.	O.-N.-O. fort.	1 Jour de grêle.
16	756,61	+ 7,1	756,65	+ 10,4	756,91	+ 7,7	+ 11,0	+ 2,4	Pluie.	O. fort.	
17	756,34	+ 9,4	755,74	+ 10,2	750,92	+ 11,4	+ 12,4	+ 6,1	Pluie.	O.	
18	743,54	+ 7,4	743,11	+ 10,3	743,91	+ 7,4	+ 12,7	+ 5,3	Pluie.	S.-S.-O.	
19	746,11	+ 7,1	742,57	+ 5,2	737,11	+ 7,7	+ 11,8	+ 4,1	Pluie.	S.-S.-O.	
20	733,04	+ 4,6	733,64	+ 5,3	735,25	+ 4,1	+ 12,7	+ 2,1	Pluie.	O. fort.	
21	742,94	+ 4,1	747,21	+ 3,8	750,21	+ 7,3	+ 11,3	+ 2,0	Pluie.	O. fort.	
22	754,68	+ 1,2	746,11	+ 2,1	736,84	+ 9,1	+ 8,1	+ 0,0	Pluie et neige.	N.-E. très fort.	
23	738,83	+ 3,4	741,65	+ 5,5	748,04	+ 4,3	+ 7,3	+ 1,1	Pluie et grêle.	N.-O. très fort.	
24	755,91	+ 2,8	759,14	+ 6,1	762,91	+ 0,9	+ 6,9	+ 2,1	Pluie.	N.-N.-O. fort.	
25	768,04	+ 0,4	767,44	+ 5,4	766,84	+ 2,4	+ 6,8	+ 0,8	Pluie.	O.	
26	767,18	+ 5,1	766,10	+ 8,1	765,04	+ 4,1	+ 9,1	+ 1,8	Couvert.	O. fort.	
27	767,82	+ 6,4	766,35	+ 7,9	763,90	+ 6,4	+ 8,1	+ 4,8	Nuageux.	O. très fort.	
28	756,01	+ 9,4	754,24	+ 10,1	751,53	+ 7,4	+ 10,4	+ 5,1	Pluie.	S.-O. fort.	
29	753,90	+ 7,1	755,23	+ 9,9	759,77	+ 8,3	+ 10,4	+ 5,0	Pluie.	S.-O.	
30	758,71	+ 10,1	758,40	+ 12,4	759,15	+ 9,6	+ 12,6	+ 6,8	Pluie.	O.	
31	762,81	+ 2,8	761,98	+ 9,9	753,91	+ 10,4	+ 11,8	+ 1,7	Pluie.	S.-S.-O.	
MOYENNES	756,57	+ 4,5	756,23	+ 7,9	755,08	+ 5,4	+ 9,5	+ 1,9			

J'ajoute qu'on voit encore en Égypte, sur le sol d'Alexandrie, deux monolithes remarquables, en granit rose, de plus de 20 m. de haut, savoir : l'obélisque dit *Aiguille de Cléopâtre* et la *Colonne de Pompée*; celle-ci a 2 m. 706 millim. de diamètre au maximum de son renflement, c'est-à-dire vers le tiers de sa hauteur. Le fût est d'ordre dorique, surmonté d'un chapiteau corinthien. La hauteur totale est de 28 m. 748 mill., et le poids total est évalué à 550,492 kilogr. (*Mag. pitt.*, 1834, p. 337. On trouvera encore, dans le même ouvrage, l'indication de quelques autres obélisques, mais sans désignation.)

Je terminerai par la liste, suivant l'ordre décroissant de leur hauteur, de tous les monolithes dont j'ai fait mention, soit dans la présente notice, soit dans la précédente.

1.	Obélisque de S.-Jean-de-Latran (Rome) ..	32 m.	184 c.
2.	Colonne Alexandrine (S.-Petersbourg) ..	25	431
3.	Obélisque de Luxor (Égypte)	25	031
4.	— du Vatican ou de Saint-Pierre (Rome)	25	367
5.	Obélisque de Théodose (Constantinople).	24	»
6.	— de Luxor (Paris)	24	»
7.	— Flaminien (Rome)	23	914
8.	— du Mont-Citorien (Rome) ..	21	791
9.	Colonne de Pompée (Alexandrie)	20	499
10.	— Aiguille de Cléopâtre (idem) ..	20	465
11.	Obélisque d'Arles	17	»
12.	Colonne de Mongalore (Hindoustan) ...	17	»

intitulé : *Plans, détails et description de la Colonne Alexandrine*. J'ai essayé de donner, par la première lettre de cet article, une idée du monument, dans la proportion de 1 millimètre pour mètre.

13. Les 48 colonnes de Saint-Isaac (Saint-Pétersbourg).....	17	»
14. Obélisque Pamfili (Rome).....	16	539
15. Les colonnes du Panthéon (Rome)....	15	213
16. Obélisque Esquilin (Rome).....	14	751
17. — Quirinal (Id.).....	14	639
18. — de Salluste (Id.).....	13	913
19. Les 2 obélisques Torlonia (près Rome).	10	277
20. Obélisque Aurélien (Rome).....	9	247
21. Pierre de Suéno (près Forres, comté d'Elgin, Écosse).....	6	500
22. Obélisque de la Rotonde (Rome).....	6	340
23. — de Minerve (Id.).....	5	470
24. — d'Anguier (Paris).....	4	352
25. — du Mont-Célius (Rome)....	2	682

NOTA. D'après l'ouvrage de la *Commission d'Égypte*, le fût du Luxor de Thèbes n'a en effet que 25 m. 031, mais il faut y ajouter 2 m. 556, pour le pyramidion, ce qui lui donne une hauteur totale de 27 m. 587; cependant la *Colonne Alexandrine* n'en conserve pas moins le premier rang, puisque, par son volume et son poids, elle surpasse même l'obélisque de Saint-Jean-de-Latran.

Je dois faire observer ici que j'ai reproduit les dimensions du Luxor de Paris d'après l'ouvrage de M. de Verninac, mais que la *Commission d'Égypte* en a donné d'un peu différentes, savoir : fût 23 m. 57, pyramidion 2 m. 52, ensemble 26 m. 09.

INAUGURATION

DU BUSTE

DE VITTORIA COLONNA

DANS LE PALAIS DU CAPITOLE,

A ROME.

Lecture faite à l'Académie royale de Rouen,

Dans sa Séance du 3 Juillet 1846.

MESSIEURS,

Un honorable citoyen d'Elbeuf, M. Capplet, dont les fréquents voyages à l'étranger ont toujours pour but de rapporter, dans sa patrie, des renseignements utiles, particulièrement en ce qui concerne les salles d'asile, l'instruction primaire, les hospices, les prisons et l'agriculture, m'a communiqué récemment un livre italien, imprimé à Rome, en 1845, à l'occasion d'une solennité littéraire très remarquable, et qui m'a semblé mériter d'occuper quelques-uns de vos instants, ne fût-ce que pour faire diversion à des lectures d'une plus haute importance.

J'ai pensé d'ailleurs que, dans cette Académie, où la première couronne poétique fut décernée à une femme¹, on n'entendrait pas, sans quelque intérêt, l'éloge d'une

¹ Mad. Duboccage, née à Rouen, le 22 octobre 1710.

autre femme, étrangère à notre pays, il est vrai, mais dont on aurait pu dire, à juste titre, comme de la muse rouennaise :

Formâ Venus, arte Minerva.

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer que le banquier du Gouvernement pontifical ; noble par sa naissance, par son titre et plus encore par l'usage qu'il sait faire de ses immenses richesses, est allié, par sa femme, à l'illustre famille Colonna, et a pourvu aux frais d'une superbe édition des poésies de VITTORIA COLONNA¹, à laquelle le chevalier Visconti a donné les soins d'un littérateur aussi éclairé que consciencieux. Le prince Torlonia, voulant faire plus encore pour la mémoire de cette femme immortelle, demanda et obtint que son buste fût placé au Capitole, dans la *Protomoteca* ou galerie des statues, qui sert de salle d'assemblée à la célèbre Académie des Arcades. D'après l'assentiment du Saint-Père², la cérémonie de l'inauguration eut lieu le 12 mai 1845, avec une pompe extraordinaire, en présence d'une nombreuse assistance, composée de tout ce que Rome a de plus distingué dans les Lettres, les Arts et les Sciences, et où se remarquaient, parmi les femmes les plus élégantes, des hommes constitués en dignités, des cardinaux, des prélats, des princes, ainsi que les ambassadeurs de France et d'Autriche.

La salle avait été splendidement décorée, et le buste de la marquise de Pescara, œuvre remarquable de l'habile sculpteur Pierre Galli, entouré de guirlandes de fleurs, y figurait au milieu des académiciens.

¹ Cette édition a été imprimée en 1840, à l'occasion du mariage d'Alexandre Torlonia avec Thérèse Colonna.

² Grégoire XVI.

Enfin des symphonies, exécutées par d'excellents musiciens, s'unirent à la poésie, pour compléter le charme de cette fête.

Il était bien juste que l'éditeur des œuvres de Vittoria présidât à son triomphe ; aussi, est-ce lui qui prononça le discours d'ouverture, auquel l'assemblée dut payer un juste tribut d'applaudissements, et dont je vais essayer de vous traduire quelques passages.

Après s'être félicité modestement de la circonstance qui lui procurait l'insigne honneur de parler devant une réunion si imposante, il trace rapidement les principaux traits de l'histoire de celle qui en est l'objet.

« Une haute convenance, dit-il, engageait la noble compagnie d'Arcadie à venir faire cercle autour de l'image de VITTORIA COLONNA, puisqu'elle doit en tirer un lustre égal à celui que cette femme célèbre répand depuis trois siècles sur Rome, sa patrie, et sur l'Italie tout entière ».

« Issue d'une des plus nobles races de la nouvelle et sainte monarchie romaine, elle peut soutenir la comparaison avec les plus illustres personnages de l'ancienne Rome, et a surpassé les glorieux exemples de ses ancêtres, en leur rendant au centuple l'honneur qu'elle en avait reçu.

« *Ferrant-François d'Avalos, marquis de Pescara*, qu'elle avait épousé fort jeune, lui avait inspiré l'amour le plus vif

¹ Paul Véronèse, qui a réuni tant de portraits d'illustres personnages de son temps, dans sa vaste composition des *Noces de Cana* (Musée royal de Paris, n° 1151 du Livret de 1845), ne pouvait manquer d'y faire figurer Vittoria Colonna ; aussi le spectateur l'aperçoit-il vers la droite, à quelque distance de Marie reine d'Angleterre.

et le plus constant. Il n'est pas d'histoire qui ne fasse mention de l'immense célébrité que s'était acquise cet homme de guerre, et, n'en eussent-elles point parlé, les poésies de sa digne compagne pourraient en tenir lieu. Mieux que tout écrivain, elle nous fait connaître fidèlement ce vaillant et prudent capitaine, si habile à préparer ses entreprises guerrières, si intrépide et si heureux dans leur exécution, qu'il n'y avait ni ruse qui pût le tromper, ni force capable de lui résister.

« Après que Pescara, généralissime des armées de Charles-Quint, eut vaincu les Français à Pavie et fait leur roi prisonnier, il semblait être devenu l'unique arbitre des destins de toute l'Italie. Les puissances coalisées pensèrent alors que, pour relever leurs armes affaiblies et découragées, le moyen le plus efficace était de s'attacher ce chef victorieux, et, afin d'y parvenir, elles estimèrent qu'aucun prix n'était trop élevé, pas même le don d'un royaume. Elles envoyèrent donc vers lui des députés qui lui offrirent le commandement en chef des armées alliées et la couronne de Naples.

« C'était une immense séduction pour son cœur, une douce illusion pour son esprit ! Fonder une dynastie dans sa race ! Régner sur une si belle et si fertile partie de l'Italie ! Tenir le sceptre dans les lieux mêmes où le ciel l'avait fait naître sujet !

« On devait supposer que Pescara se serait laissé surprendre à ce piège de l'insidieuse fortune, ou, du moins, qu'il n'y résisterait pas avec cette énergie que lui imposait une austère loyauté ; mais la voix sublime de Vittoria sut l'affermir dans le chemin de l'honneur et lui rappeler la sainteté de son serment, par des paroles bien dignes de retentir sous les voûtes du Capitole : « Veuillez, lui dit-elle, donner une nouvelle preuve de cette grandeur

« d'ame qui vous a valu une renommée et des louanges
« bien préférables à l'éclat du diadème. Ce n'est point par
« des couronnes et des titres, mais par la pratique de la
« vertu, que s'acquiert la vraie gloire, dont le souvenir
« impérissable commande l'admiration de la postérité.

« Quant à moi, ajouta-t-elle, je ne désire point être la
« femme d'un roi, mais je suis fière d'être celle d'un grand
« capitaine qui, non-seulement dans la guerre, par sa
« valeur, mais encore dans la paix, par sa magnanimité,
« a su l'emporter sur les plus grands rois. »

« Pescara était digne d'entendre ce langage, et, certes,
en aucun temps, aucune couronne ne fut conquise avec
plus de gloire que celle-ci ne fut refusée.

« On dira peut-être qu'en exprimant des sentiments si
élevés, Vittoria avait présents à la pensée les exemples
fameux de ces vertueuses romaines qui ont jeté tant d'éclat
sur l'histoire de notre cité; je n'oserais affirmer le con-
traire, mais on doit m'accorder aussi qu'elle les a toutes
surpassées: En effet, quelle comparaison pourrait-on éta-
blir entre les ambitions effrénées, les mœurs corrompues
du xvi^e siècle, et les désirs modérés, la rigide sévérité des
temps où Lucrece se punit d'un crime qui n'était pas le
sien, où Virginie innocente s'offrit au fer paternel, où
Véturie désarma la fureur de son fils, où Cornélie com-
prima la douleur que dut lui causer la mort si cruelle des
Gracques? Cependant, combien le risque était moindre et
la tentation plus irrésistible! Aucune impulsion étrangère,
aucune crainte, aucun danger n'étaient venus déterminer
et presque forcer sa volonté!

« Et cette grande résolution ne fut pas l'effet d'une ins-
piration extraordinaire et soudaine qui vint, pour un mo-
ment, élever Vittoria au-dessus d'elle-même, comme

l'histoire en fournit de nombreux exemples ; non : la vertu lui était tellement propre et naturelle, qu'aucune prospérité, aucune infortune ne put jamais la vaincre ni même la décourager.

« Ce n'est pas en ce jour que je voudrais réveiller de tristes souvenirs, mais quel tableau je pourrais faire de la magnanimité de notre héroïne, s'il m'était permis de la peindre au milieu des terreurs et des atrocités de l'exécrable sac de Rome ! Si je la montrais en proie aux mortelles inquiétudes de la fille la plus tendre, à la nouvelle des périls auxquels sa mère se trouvait exposée ! Si je la montrais, tantôt portant des secours aux victimes de cette horrible calamité ; tantôt donnant des avis et des ordres avec l'autorité que lui conservait le nom et la mémoire de son époux, tantôt sachant émouvoir, par son exemple et sa parole, les cœurs endurcis des chefs de bandes indomptées, leur faire respecter les choses sacrées et les personnes vénérables ! enfin, sacrifiant ses richesses pour apaiser, avec de l'or, la fureur de la soldatesque !

« Ce serait une tâche facile de démontrer qu'à tant de vertu Vittoria unissait des connaissances bien rares ou plutôt uniques parmi les personnes de son sexe, car ses poésies en sont empreintes au point de ne pouvoir décider, en les lisant, si l'on doit plus louer la beauté de l'expression ou la profondeur de la pensée.

« On admire dans ses vers, non-seulement les conceptions gracieuses et délicates qui émeuvent et séduisent, mais cette autorité, cette grandeur qui frappent et ravissent. On y trouve des sentences, des figures et des exemples qui ne pouvaient être inspirés que par les plus hautes doctrines des philosophes et surtout par celle de Platon. On y trouve une connaissance intime de

l'histoire et des œuvres poétiques les plus nobles de la langue vulgaire et de la langue latine. Telles sont les qualités qui distinguent ces poésies que l'Arioste plaçait au premier rang, dont Guidiccioni disait qu'elles éclipsaient, dans le Latium, l'antique gloire de la Toscane, et qui portèrent Bembo à proclamer que cette femme sans pareille avait fait preuve d'un jugement plus solide et mieux fondé qu'aucun des poètes les plus savants et les plus renommés de son temps. Mais si d'illustres contemporains payèrent à ses œuvres un tel tribut d'admiration, cette admiration s'accrut encore parmi les générations suivantes. Je ne parlerai ni de Muratori ni de Quadrio, si célèbres dans la carrière poétique, mais je ne puis me dispenser de citer notre Alfesibèo Cario, non moins cher à ses confrères de l'Arcadie que fameux dans les Lettres italiennes. Etant arrivé, dans son histoire de notre poésie vulgaire, au temps où florissait Vittoria, il montra pour elle tant d'enthousiasme, que les éloges dont elle avait été l'objet jusque-là lui paraissant au-dessous d'un tel mérite, il voulut renchérir encore sur ses devanciers, en affirmant que la barbarie des siècles antérieurs n'avait pas reçu de plus rudes atteintes que celles qui lui avaient été portées par cette femme, dans laquelle le ciel avait réuni la science universelle au génie poétique, comme s'il eût voulu lui prodiguer tous ses trésors. Telle est, continue-t-il, cette merveille de son siècle, qu'elle ne saurait avoir de rivale, soit pour l'éclat de la naissance, soit pour la beauté du corps et de l'âme, ni à Rome, ni dans le monde entier. Elle est unique aussi dans le culte qu'elle rendit aux muses lyriques de la Toscane, où elle fit preuve de tant de bonheur et de savoir, qu'elle s'éleva au-dessus de toutes les femmes, et peut se glorifier de marcher l'égale des plus illustres successeurs de Pétrarque, qui lui décernèrent l'épithète de *Divine*. « Et ce n'est pas sans raison, ajoute-t-il,

« que cette qualification lui fut unanimement confirmée
« depuis, car elle sut répandre, dans ses poésies, tant de
« beautés que ses œuvres peuvent être considérées comme
« une mine inépuisable d'or et de pierres précieuses. »

« Ainsi s'exprimait notre Alfesibéo ; de quelle joie ne serait-il pas transporté, en voyant aujourd'hui placer ici, sur le Capitole, au sein de son Arcadie, par le jugement de ses confrères et au bruit de leurs applaudissements, l'image de son héroïne ! Oui, sa joie serait bien vive et ne saurait être comparée qu'à celle dont s'anime en ce moment l'honorable auditoire.

« Mais toutes ces vertus, toute cette sagesse que, nous avons préconisées jusqu'ici, nous devons maintenant en contempler le fondement, non moins solide que magnifique ; je veux parler de cette foi si vive, si élevée, qu'elle semble une lumière qui éclaire l'esprit, une flamme qui embrase le cœur. Vittoria en était tellement pénétrée, que, s'il était permis de la comparer à elle-même, tous ses autres mérites seraient pour ainsi dire rapetissés, en présence de ce dernier. Quelles séductions plus puissantes que les triomphes de son mari auraient pu lui inspirer l'amour des grandeurs mondaines ! Cependant la nouvelle de ses victoires n'avait d'autre effet que d'accroître en elle le désir de le voir, à la tête de toutes les armées chrétiennes, marcher contre le tyran de l'Orient. Et cette pensée la préoccupa toujours si fortement, que, même au milieu de l'atroce douleur qu'elle éprouva de la mort prématurée de son époux, elle exprimait le regret qu'il n'eût point consacré au Christ cette épée qu'il avait employée pour l'empereur. Ses saintes espérances furent un moment ravivées par la guerre africaine de Charles-Quint ; elle la hâta, l'accompagna de ses vœux et de ses vers ; mais, quand elle en apprit l'insuccès, quand elle vit rester

au pouvoir des infidèles ces lieux où s'opéra la rédemption du monde , elle voulut du moins , bravant tous les dangers , leur porter l'hommage de sa vénération , puisque les armes n'avaient pu les affranchir. Affaiblie par la douleur et la maladie , l'espoir d'aller en pèlerine contempler le saint Sépulcre , était pour elle une douce consolation. Elle quitta donc Rome , déterminée à ce long et pénible voyage , mais ses forces trahissant son courage , elle fut forcée de renoncer à son généreux dessein , et n'en mit que plus d'ardeur à entrer dans les voies sublimes de la religion. Aussi fut-ce par son libre arbitre que , se détachant du monde , elle voulut passer sa vie dans un cloître , où d'autres sont retenues par des vœux. C'est là qu'ayant choisi pour texte de ses vers , non plus le soleil , symbole de son époux , qu'elle avait chanté si long-temps , mais cet autre soleil éternel et sans tache dont la contemplation lui fit prendre un tel essor que , dans ses nouveaux chants , elle paraît se surpasser elle-même de toute la supériorité d'un sujet sur l'autre.

« C'est ainsi qu'elle eut la gloire d'élever , pour la première fois , les muses toscanes à la dignité des choses spirituelles , en donnant à ses successeurs l'exemple de la grandeur et de la pureté du style ; c'est ainsi qu'elle s'est acquis la noble prérogative de figurer au milieu des images de tant d'hommes illustres , et , je ne crains pas d'être abusé par mes propres sentiments , en proclamant que celle de Vittoria Colonna manquait à la renommée de ce sanctuaire de l'immortalité. »

Après un compliment adressé , au nom de la Patrie , au prince et à la princesse Torlonia , l'orateur termine en ces mots :

« La Patrie vous offre aussi sa gratitude , pasteurs arcadiens , à vous qui êtes accoutumés , depuis tant d'années ,

à rendre plus éclatantes, par vos chants, les couronnes du Capitole, apportez à cette solennité l'harmonie, le charme de vos vers qui, bien mieux que n'ont pu le faire mes paroles dépourvues d'ornement, vont, en exaltant l'illustre Vittoria, propager au loin et transmettre à la postérité la splendeur de cette fête. »

En effet, à ce discours, seule pièce en prose, succédèrent de nombreuses poésies, et c'est ici qu'on doit rendre hommage à la fécondité de la verve italienne, puisque ces compositions, faites exprès pour la circonstance, ne forment pas moins de deux mille vers. Toutes ces pièces, au nombre de 32, sont dues à des membres de la Compagnie, et, par décision spéciale, chacune porte, avec le nom propre, le nom pastoral de son auteur; cinq sont en latin, et cinq sont faites par des femmes, car les pasteurs arcadiens ont aussi leurs pastourelles.

Je tenterai de vous faire connaître deux des compositions de ces dernières, autant qu'une chétive traduction en prose peut reproduire une œuvre poétique.

Je commence par la plus courte, celle de M^{lle} Teresa de' Conti Gnoli (Irminda Aonia) :

« Je t'aperçois au travers d'un nuage de fleurs, femme sublime dont les longs cheveux couronnés d'un vert laurier flottent au gré du vent.

« Le vif éclat des rayons du soleil brille sur ton front serein, et, près de toi, je vois te sourire la vertu et la beauté!

« La constance s'unit à elles pour t'encourager et te défendre; la renommée, qui te précède, déploie ses ailes triomphantes.

« Je vois ta couronne resplendir des feux dont l'illumine,
du haut de l'empyrée, l'auréole du roi des rois.

« A ces yeux pleins de bienveillance que tu abaisses vers
nous, et qui ne sont pas d'une mortelle, mais d'une di-
vinité,

« Je te reconnais : tu es celle dont la sagesse et la beauté
inspirent à tant de poètes des chants en ton honneur.

« Entre toutes les femmes, c'est toi qui t'élèves au pre-
mier rang par ton génie, c'est toi dont le chant ressemble
au chant sacré des muses.

« La mort de ton époux te fit mépriser la grandeur et
les richesses, jusqu'au moment où, réunie dans le Ciel à
son image adorée, tu jouis de son noble sourire.

« Maintenant, en la compagnie de ton fidèle ami, tu
chantes les célestes cantiques, et, si tu as refusé un trône
sur la terre, tu as obtenu un sceptre dans les Cieux.

« Du sein de la béatitude éternelle, tourne tes regards
sur nous, et que ta générosité daigne pénétrer mon cœur
de ta sublime vertu.

« Favorise-moi d'un rayon de ton feu tout puissant, afin
que l'esprit, le cœur remplis d'enthousiasme, je puisse
marcher sur tes traces.

« Embrase mon âme d'une étincelle de ton ardeur poé-
tique ; une étincelle me suffit, pourvu qu'elle me vienne
de toi ! »

Cette pièce, composée en stances de quatre vers, sur
le mètre anacréontique, est écrite avec une grâce que je
n'ai pu rendre, et la tendre jeunesse de son auteur doit
être un titre à votre intérêt, car c'est l'œuvre d'une jeune

personne qui venait d'accomplir sa onzième année. On peut donc la comparer à notre Jacqueline Pascal, qui, poète dès huit ans, était auteur, à onze ans, avec les demoiselles Saintot, d'une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *L'Amour tyrannique*, et obtint, quatre ans plus tard, en 1640, l'un des prix de l'Académie des Palinods de Rouen¹.

La seconde pièce est d'un ordre plus élevé et fait honneur au talent poétique de M^{me} Luisa Amalia Paladini (Climene Larissèa). Elle retrace à la fois la mort de Vittoria et le désespoir qu'en éprouva Michel-Ange.

« Sur son lit solitaire, accablée, touchant à l'heure suprême, cherchant d'un œil éteint la clarté fugitive, gît Vittoria. Deux religieuses soutiennent sa tête débile; les pieuses filles, vaincues par la douleur, essaient en vain de retenir leurs larmes, tandis qu'un prêtre psalmodie, à voix basse, les prières qui doivent ouvrir le Ciel à l'ame sur le point de s'envoler. Un bruit de pas pressés se fait entendre, les portes s'ouvrent, un homme s'élance dans la chambre funèbre, se précipite en sanglotant près du lit de la moribonde et s'empare d'une de ses mains; elle tourne sur lui ses yeux fatigués, le reconnaît et s'efforce de faire sourire ses lèvres languissantes. Michel-Ange, car c'était lui, ne peut articuler un seul mot; une immense douleur n'a point de paroles; il imprime un dernier baiser sur cette main déjà froide, et s'enfuit en exhalant de sa poitrine oppressée le gémissement du désespoir. Il court aux lieux où sont déposés ces marbres de Carrare, arrachés du flanc des montagnes, pour s'animer sous la main puissante de l'art; il les examine un à un, et passe, puis, il

¹ *Journal des Savants*, mai 1844, p. 317. — *Notice historique sur l'Académie des Palinods. Précis de l'Académie royale de Rouen*, 1834.

s'arrête devant le plus grand et le contemple long-temps immobile. Aux yeux de tout mortel, ce marbre n'est qu'une masse informe et grossière ; Michel-Ange en voit sortir, pleine de vie, l'image adorée de Vittoria au tombeau descendue. Une grande pensée anime son regard de feu, il saisit un ciseau, et son bras vigoureux s'apprête à le frapper. . . . Mais, tout-à-coup, la pâleur de la mort succède à l'animation de son visage, le ciseau s'échappe de sa main, ses yeux égarés s'abaissent vers la terre, il chancelle, il tombe sur ce marbre et pleure..... il pleure, celui qui, véritable Prométhée, ravissant au ciel une immortelle étincelle du feu divin, l'avait placée au front du guide des phalanges hébraïques, celui qui avait élevé au gardien des saintes clés un temple, merveille du monde, où l'homme pieux qui se prosterne comprend l'immensité de Dieu et son propre néant ; oui, ce grand homme pleure, oubliant la gloire et l'art, et s'oubliant soi-même.

« Elle dut être bien poignante, cette angoisse qui abattit l'ame la plus sublime qu'un mortel ait jamais possédée. Aucun de ses disciples, aucun de ses amis n'ose approcher de l'endroit où il est tombé comme un lion blessé. Condivi l'essaie cependant : Que viens-tu faire ? lui dit Michel-Ange. — Pleurer avec toi, répond l'autre ; puis il s'assied près de lui, l'encourage et se hasarde à prononcer le nom de Vittoria. D'un bond, le grand homme se relève, saisit le bras de Condivi et s'écrie : Je voulais la faire revivre dans ce

* ASCANIO CONDIVI, peintre médiocre, était au nombre des élèves de Michel-Ange, et s'est fait surtout connaître comme auteur de la vie de son maître, qu'il publia dix ans avant la mort de celui-ci, en 1553. C'est peut-être là que Madame Paladini a puisé son sujet.

marbre, je voulais éterniser ses traits, mais quelle cruelle étreinte me donna la douleur ! Non, non, loin de pouvoir la sculpter maintenant, je ne puis même plus en former la pensée. Je la voyais, belle comme elle est gravée dans mon cœur, belle comme elle est là-haut dans le ciel, où elle jouit de la béatitude éternelle, et peut-être, si ma main eût servi mon intelligence, eussé-je laissé sur la terre l'image véritable des saints du Paradis ; mais l'audacieuse conception qui s'offrit à mon esprit, s'éteignit comme un éclair. Je rappelais un souvenir, jadis bien doux, bien amer aujourd'hui, celui du jour où elle s'offrit à mes yeux pour la première fois. Elle me parut un ange descendu sur la terre pour guérir les blessures de mon âme désolée : *Malheureux, incompris, je marchais au milieu de ce monde vivant, comme isolé en un vaste sépulcre.* Elle sut me comprendre, elle, et me fit artiste : *J'étais sauvage, sans autre modèle que moi-même, et c'est elle qui m'a donné un nouvel être*¹. Divin génie sur lequel se modela le mien, âme grande et pleine d'humilité, caractère généreux, doué de toutes les vertus saintes et pures des plus nobles cœurs ! Le ciel, qui désire la posséder pour lui seul, défend que, par moi, son image reste à la terre, et peut-être veut-il punir ainsi le téméraire qui avait la présomption de s'élever, par l'art, à la gloire dont cette femme magnanime s'entoure par sa haute valeur.

« Pourquoi n'est-il pas donné à l'œil mortel de pénétrer quelquefois dans la nuit de l'avenir ? Oh ! si Michel-Ange eût pu plonger le regard perçant de son esprit au-delà des siècles, peut-être eût-il retrouvé la force et le courage nécessaires pour accomplir sa grande entreprise.

¹ Propres expressions de Michel-Ange.

Il aurait vu la gloire de Vittoria croître d'âge en âge ; il aurait vu ce temps où un esprit élevé¹, qui en a recueilli les poésies éparses et fixé l'image sur le papier et sur le métal, aurait payé, au poids de l'or, ce marbre formé par la main du grand artiste, afin de l'offrir à l'héritière du sang et des vertus de Vittoria, à laquelle l'unissent les plus doux nœuds ! Mais qu'aperçois-je ? N'est-ce point elle ? n'est-ce point l'illustre Vittoria Colonna que me présente ce marbre sculpté ? O filles de l'Italie, venez l'entourer ! Venez répandre des fleurs à pleines mains ! Applaudissez au talent de l'artiste, à la générosité de ceux qui donnent à cette image vénérée une place si digne d'elle ! Que l'amour de la patrie et de la gloire s'empare de vos âmes ! Venez ici puiser des inspirations, pour briser les ignobles chaînes qui tiennent captives les vertus de votre sexe ! »

Plusieurs autres pièces encore auraient mérité les honneurs de la traduction, mais j'aurais craint, Messieurs, d'être indiscret, en prolongeant une lecture par laquelle je n'ai déjà que trop différé le plaisir que vous prendrez à entendre ceux de nos confrères qui veulent aussi vous offrir leur tribut académique.

¹ Allusion au prince Torlonia, qui a fait faire l'édition précitée des œuvres de Vittoria Colonna.



UN MYSTÈRE

REPRÉSENTÉ AU XIII^e SIÈCLE

EN L'HONNEUR

DE SAINT-NICOLAS,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.



MESSIEURS ,

En commençant cette lecture, qui, pour bien peu de chose, vient vous dérober quelques instants, je crains fort de me faire appliquer le fameux adage : *Ne sutor ultra crepidam*. Je vais, moi indigne, parler, tant bien que mal, et de peinture, et d'antiquités, et, qui plus est, d'*art dramatique*; toutes choses, la dernière surtout, pour lesquelles, j'en suis sûr, vous ne me supposez pas une spécialité bien marquée. Comment donc me trouvé-je amené à traiter devant vous des matières si peu en rapport avec mes connaissances et mes habitudes? Cette occasion, Messieurs, la voici :

Dernièrement, je compulsais dans un but qui n'avait rien d'artistique ni de littéraire, une volumineuse collection de traités théologiques. Dans mes recherches, je tombai sur un ouvrage qui me parut digne d'exciter au plus haut degré l'intérêt, non-seulement du prêtre chargé d'instruire les fidèles, mais encore de l'artiste et de l'homme de lettres. Il a pour titre : *Historia sacrarum Imaginum*, et pour auteur : Molanus, licencié de l'Université de Louvain. Son livre a été annoté, plus tard, par un théologien français, nommé Pagnot.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à rendre compte de tous les attributs emblématiques ou commémoratifs qui, dans la peinture sacrée, accompagnent d'ordinaire les images des Saints, et, de questions en questions, il en vient à celle-ci :

Pourquoi saint Nicolas est-il toujours représenté avec trois enfants ? Pourquoi, surtout, ces enfants sont-ils placés d'ordinaire dans un vase, dont la forme disgracieuse et bannale paraît peu convenir à une telle composition ; disons le mot, *dans un baquet* ?

Le licencié de Louvain répond très-facilement à la première partie de la question. Dans la vie de saint Nicolas, se trouvent, selon son expression, plusieurs *ternaires* auxquels les trois enfants font une allusion manifeste. A deux reprises différentes, il obtint la délivrance de trois jeunes gens condamnés injustement à mort. Dans une autre circonstance, par trois sommes d'argent qu'il donna, il parvint à sauver l'innocence de trois jeunes filles, que des parents avares et dénaturés voulaient, dans un but d'abominable intérêt, livrer au libertinage.

Sur ce point donc nulle difficulté, et c'est surtout aux trois jeunes filles que paraît se rapporter l'accessoire dont

il s'agit. Ce qui confirme cette opinion, ce sont plusieurs tableaux de saint Nicolas, qui se trouvent à Rome et dans d'autres villes d'Italie, où le saint évêque est représenté, tenant d'une main son bâton pastoral, et de l'autre un livre ouvert, sur lequel sont placés trois lingots d'or, en souvenir de la rançon des trois jeunes filles.

Mais reste toujours la question des *trois enfants dans un baquet*, et ce n'est ni la moins curieuse, ni la plus facile à résoudre.

Un fragment d'une ancienne prose, composée en l'honneur de saint Nicolas, pourrait mettre sur la voie. Il est ainsi conçu :

Vas in mari mersum, patri
Redditur cum filio.

Le *baquet* pourrait, en effet, représenter un objet de sauvetage, dans lequel trois enfants, ou trois jeunes gens, auraient été préservés de la mort par l'intercession de saint Nicolas, qui, d'ailleurs, de temps immémorial, est invoqué comme le patron des nautonniers et le sauveur des naufragés.

Mais, dans ce fragment de prose, il n'est question que d'un enfant, et dans tous les tableaux de saint Nicolas, il s'en trouve invariablement trois. La difficulté n'est donc pas positivement levée.

L'annotateur de Molanus croit en avoir trouvé la solution dans un ancien mystère, extrait des archives d'un couvent de Bénédictins, et qui remonte jusqu'au XIII^e siècle. Dans ce mystère, en effet, se trouve retracé un événement qui expliquerait complètement l'attribut dont il

s'agit¹. Outre que cette petite pièce peut servir à trancher la question artistique que j'ai énoncée, ce mystère m'a paru en lui-même, malgré la rudesse de la forme, si plein de naïveté et de naturel, que je n'ai pu résister au désir de vous le communiquer. Vous jugerez, Messieurs, si je ne me suis pas fait illusion.

Mais, auparavant, un mot encore sur ces sortes de représentations emblématiques, qu'au moyen-âge on voit assez souvent se mêler aux solennités religieuses.

Dans le siècle dernier, c'était la mode d'y attacher une importance exagérée. On ne trouvait pas assez d'expressions pour en faire ressortir le ridicule et l'inconvenance, et c'était l'Eglise tout entière qu'on voulait en rendre responsable. A entendre beaucoup d'auteurs de cette époque, l'Eglise aurait été la première à bafouer ses propres enseignements, à livrer à la risée des peuples ce qui cependant était l'unique soutien de sa puissance et de sa gloire.

Maintenant que l'histoire est étudiée avec un peu plus d'impartialité et de conscience, les opinions, sur ce point, se sont considérablement modifiées. On sourit bien encore, il est vrai, aux souvenirs de la naïveté, de la grossièreté même, si l'on veut, de nos pères; mais on sait faire la part des temps et des circonstances. On considère les choses à leur point de vue, et non à la lumière de notre civilisation actuelle, qui, souvent, avec plus de réserve dans les choses extérieures, n'en est pas au fond plus respectueuse ni plus croyante. On ne crie plus si hautement au scandale; ou du moins, ce scandale on le renvoie

¹ L'authenticité de ce fait n'est, d'ailleurs, nullement garantie par l'Eglise. Il est seulement de tradition populaire.

à qui de droit. Il est constant, en effet, que l'Eglise n'a jamais approuvé les farces scandaleuses, qui, dans les derniers temps, et seulement dans quelques localités, étaient venues souiller ces sortes de représentations allégoriques. Au contraire, elle les a toujours condamnées et sous les peines les plus sévères.

Ces indignes turlupinades venaient non de ses enfants, mais de ses ennemis, et au rapport de Mariana, savant théologien, qui avait étudié spécialement cette matière, ce fut principalement, d'après les instigations des ennemis spirituels ou temporels de l'autorité ecclésiastique, qu'elles obtinrent quelque crédit chez la partie la moins éclairée de la société chrétienne.

Voici ce que dit, à ce sujet, Bergier, théologien estimé du siècle dernier; ses observations sont, on ne peut plus judicieuses :

« On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, traités à peu près comme des brutes, n'avaient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connaissaient point d'autres spectacles que ceux de la religion, et n'avaient d'autres distractions de leurs maux que les assemblées chrétiennes. Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaieté, et de suspendre, pendant quelques moments, le sentiment de leur misère. Les ecclésiastiques s'y prêtèrent par condescendance et par commisération, mais leur charité ne fut pas assez prudente; ils devaient prévoir qu'il en naîtrait bientôt des indécences et des abus. La même raison fit imaginer les *Mystères*, mélange grossier de piété et de ridicule qu'il a fallu bannir par la suite. » (*Dict. Thoul.*, art. *Fête*.)

Dans les idées de liberté et d'affranchissement qui dominent actuellement tous les esprits, on aurait mauvaise grâce de reprocher trop amèrement au clergé du moyen-âge sa condescendance, peut-être excessive, pour ces rares abus des peuples que resserraient, d'ailleurs, habituellement des chaînes si étroites et si pesantes.

Quoiqu'il en soit de cette discussion, j'en reviens à mon mystère, et vous verrez bientôt, Messieurs, qu'il a du moins le mérite de n'offrir rien d'inconvenant, ni de reprehensible.

Je n'ai pas besoin de vous prévenir, Messieurs, que vous allez entendre un étrange latin. C'est du latin du XIII^e siècle, et, qui pis est, du latin rimé, compassé et mesuré, non d'après les règles de la prosodie, mais tout bonnement d'après la longueur géométrique du vers, comme on en usait à cette époque. Du reste, sous cette écorce dure et barbare, il ne vous sera pas difficile, je l'espère, de discerner la sève et la vie.

Ce mystère peut se diviser en *trois actes* ou *trois tableaux*, comme diraient nos dramaturges modernes.

Au début du premier acte, paraissent trois Jouvencaux. Ce sont de jeunes étudiants, de jeunes clercs. Emportés par l'amour de la science, ils ont entrepris un voyage lointain, afin de s'instruire successivement aux écoles des divers pays. Egarés dans leur course incertaine, ils se trouvent au milieu d'un pays sauvage et désert. Le jour est déjà sur son déclin; le premier des étudiants exprime ainsi l'inquiétude qui l'agite :

(Page 290.)

Primus Clericus.

Nos quos causa discendi litteras
Apud gentes transmisit exteras,

Dum sol adhuc extendit radium
Perquiramus nobis hospitium.

Le second clerc énonce à peu près la même pensée, mais son langage est beaucoup plus prétentieux. On voit que c'est un érudit, et que, s'il ne fait pas des vers précisément comme Virgile, il a du moins quelque velléité de marcher sur les traces du grand poète. Vous jugerez jusqu'à quel point il y réussit :

Secundus Clericus.

Jam sol equos tenet in littore,
Quos ad pisces merget sub æquore.
Nec est nota nobis hæc patria :
Ergo quæri debent hospitia.

C'est le sublime du temps. Allusion mythologique, et, pour plus grande exactitude, mention scientifique des poissons auxquels les poètes anciens avaient eu la maladresse de ne pas penser, lorsque cependant ils envoyaient le Dieu du jour leur rendre visite, et enfin, l'inévitable *Ergo*, dénouement obligé de toute phrase vraiment logique ; rien n'y manque. Nul doute, cet étudiant était un génie, un poète recherché de l'époque.

Le troisième voyageur fait briller une lueur d'espérance aux yeux de ses compagnons attristés. A travers les ombres qui s'épaississent de plus en plus, il a aperçu une pauvre chaumière. Un vieillard est sur le seuil de ce modeste asile ; sans doute il aura pitié des jeunes voyageurs, et ne leur refusera pas une place sous son toit hospitalier :

Tertius Clericus.

Senem quemdam maturum moribus
Hic habemus coram liminibus.
Forsan nostris compulsus precibus
Erit hospes, nobis hospitibus.

Les voilà donc qui se présentent ensemble au bon vieillard, et qui lui disent d'une commune voix :

Simul omnes ad senem.

Hospes care, quærendo studia
Huc, relictâ venimus patriâ;
Nobis ergo præstes hospitium
Dum durabit hoc noctis spatium.

Mais la vieillesse est peu crédule ; elle se montre aussi parfois cauteleuse et intéressée. Ces jeunes gens qui sont-ils ? Que veulent-ils ? Peut-être, sous leurs traits candides cachent-ils des desseins pervers ? Et puis, d'ailleurs, quel profit à espérer de les avoir reçus à cette heure indue et dangereuse ? Qu'ils aient donc, s'ils veulent, pour abri, la grâce de Dieu ; mais ils n'entreront pas dans la chaumière :

Senex.

Hospitetur vox Factor omnium,
Nam non dabo vobis hospitium,
Nam nec mea in hoc utilitas
Nec est ad hoc nunc opportunitas.

Voilà un refus, comme on le voit, bien clair et bien net ; cependant, nos trois jeunes gens n'ont pas perdu courage. Dans l'intérieur de la chaumière, ils ont aperçu une vieille femme : c'est l'épouse, la compagne du vieillard ; elle, du moins, sera sensible à leur peine. C'est surtout dans le cœur de la femme que Dieu a mis la pitié et la compassion ; ils réclament son intercession auprès du vieillard inflexible :

Clerici ad vetulam.

Per te, cara, sit impetrabile
Quod rogamus, etsi non utile ;

Forsan propter hoc beneficium
Vobis Deus donabit puerum.

Ce dernier trait, surtout, ne pouvait manquer son effet. Dans ces temps de naïve simplicité, les calculs d'un froid égoïsme n'étaient pas encore venus étouffer les sentiments de la nature. Dans la famille, la venue d'un enfant était toujours une joie et un bonheur. Lors même qu'elle sentait déjà les glaces de l'âge s'amasser sur sa tête, la femme chrétienne ne renonçait pas à tout espoir de goûter un jour les joies pures de la maternité. Les anges n'avaient-ils pas annoncé à Sara, déjà vieille, qu'un jour, contre toute prévision, elle deviendrait mère ? La vieille est donc vivement touchée aux paroles des jeunes voyageurs, et c'est avec une chaleur toute particulière qu'elle plaide leur cause auprès de son mari. Que de motifs viennent les recommander ? D'abord, la charité ; puis, le but de leur voyage est si louable ! ils se sont mis en route pour devenir savants. Enfin, raison péremptoire, s'il n'y a rien à gagner, il n'y a, non plus, rien à perdre :

Mulier ad senem.

Nos his dare, conjux, hospitium
Qui sic vagant quærendo studium
Sola saltem compellat charitas ;
Nec est damnum, nec est utilitas.

Le vieillard se laisse vaincre par de si justes raisons ; il abaisse son orgueil marital devant la sagesse de sa femme :

Senex.

Acquiescam tuo consilio
Et dignabor istos hospitio.

Et, s'adressant aux jeunes gens, il leur accorde, sinon en termes élégants, du moins de la manière la plus pré-

cise et la plus catégorique, l'hospitalité qu'ils avaient sollicitée.:

Accedatis, scholares, igitur

Quod rogastis vobis conceditur.

Ici, se termine le premier acte. Jusque-là, rien que de touchant, que d'édifiant pour les spectateurs; ce qu'ils ont vu, ils l'eussent fait eux-mêmes. Honneur à ces deux vieillards! Ils ont fait une bonne action qui ne peut manquer d'être récompensée.

Mais au deuxième acte, la scène va se rembrunir. Les trois voyageurs entrent donc dans la cabane; ils s'étendent sur des nattes, et bientôt ils y dorment comme on dort à leur âge, surtout après une longue fatigue. Heureux leurs hôtes s'ils eussent suivi cet exemple! Le sommeil qu'ils eussent goûté, après l'hospitalité donnée, ne leur eut envoyé que des songes rians et agréables; mais c'est le remords, le remords le plus cruel qui va bientôt peser sur leurs âmes.

Les vieillards, pour leur malheur, s'arrêtent à considérer les trois étudiants; et d'abord, sans doute, ce n'est qu'avec un sentiment de tendresse et d'affection. Mais un objet funeste a frappé les regards du mari: chacun de ses hôtes porte, suspendue à sa ceinture, une escarcelle; elle est riche et bien garnie. C'est de l'or, point de doute. C'est de l'or!... Que de richesses! Quel trésor! Jamais rien de semblable n'était entré dans la pauvre chaumière. Une pensée affreuse vient pénétrer l'âme du vieillard. Tout cet or, il y aurait moyen de s'en emparer, et cela, sans craindre l'infamie.

Senex ad Uxorem.

Nonne vides quanta marsupia?

Et in illis argenti copia.

Hæc a nobis absque infamia
Possideri posset pecunia.

La pauvre femme ne sait pas mieux que lui résister à ce spectacle séducteur. Ils ont souffert une si longue pauvreté, et ils peuvent devenir riches en si peu de temps ! La malheureuse cherche à se tromper elle-même ; c'est sous l'apparence du zèle , de l'intérêt, pour le bonheur de son mari, qu'elle ose se livrer à une pensée abominable.

Vetula.

Paupertatis onus sustulimus,
Mi marite, quandiū viximus.
Hos si morte donare volumus
Paupertatem vitare possumus.

De là , au crime , il n'y a qu'un pas. C'est encore la vieille qui va en donner l'atroce conseil.

Vetula.

Evagines ergo jam gladium
Namque potes morte jacentium
Esse dives quandiū vixeris
Atque sciet nemo quod feceris.

Le crime est consommé ; les trois étudiants ont été impitoyablement égorgés. Mais il faut faire disparaître les traces du meurtre. Les cadavres sanglants sont donc enlevés du lieu de la scène, et c'est hors de la vue des spectateurs que la vieille femme , livrée désormais au démon du crime, dépèce ces cadavres palpitants, et en cache les morceaux dans le vase , le *baquet*, qui servait à conserver les viandes salées.

Dans nos idées modernes, là pourrait s'arrêter notre drame. C'est , en effet , presque toujours par de grands crimes, que se terminent ces sortes de compositions. Mais

on n'entendait pas ainsi les choses au moyen-âge. Les scélérats ne doivent pas jouir de l'impunité. Si le monde a été témoin de leurs forfaits, il faut qu'il soit aussi témoin de la vengeance divine qui tombe sur leur têtes coupables.

C'est ce qui fournit la matière du troisième acte ou tableau.

Un nouveau personnage se présente : c'est saint Nicolas, sous les traits d'un pèlerin. Il frappe à la porte de la chaumière et demande l'hospitalité.

Nicolaus

Peregrinus fessus itinere
Ultra modo non possum pergere,
Hujus ergo per noctis spatium
Mihi præstes, precor, hospitium.

Le moment est peu opportun pour accéder à cette demande ; mais, d'un autre côté, comment refuser un pèlerin ? Le pèlerin c'est l'homme de Dieu, l'image du Sauveur, marchant sur la terre ; c'est aussi le représentant du peuple fidèle. S'il va aux lieux saints, ce n'est pas seulement pour lui-même, c'est pour y porter les prières, les supplications de tous les malheureux, de tous les affligés qui ont fait de lui le confident de leurs peines ; et le mécréant lui-même est saisi d'un saint respect à son approche. Le vieillard balance ; il a besoin des conseils de sa femme :

Senex ad Mulierem.

An dignabor istum hospitio
Cara conjux, tuo consilio ?

La vieille femme a senti se réveiller en elle ses premières idées de foi. Les traits vénérables de l'étranger la subjuguent, d'ailleurs, malgré elle.

Vetula.

Hunc persona commendat nimium
Et est dignus ut des hospitium.

Le vieillard donc, fait taire sa défiance. Non seulement il admet le pèlerin sous son toit, mais encore il se montre empressé de prévenir tous ses désirs.

Senex.

Peregrine, accede propius;
Vir videris nimis egregius;
Si vis, dabo tibi comedere
Quidquid voles, tentabo quærere.

Un instant après, l'étranger est à table. Mais sur cette table sont placés seulement des fruits, des laitages; ces mets ne suffisent pas au pèlerin, après la longue et pénible course qu'il vient de faire. Il lui faut quelque chose de plus substantiel, de plus propre à ranimer ses forces épuisées. Il demande de la chair, et même de la chair nouvelle.

Nicolaus ad mensam.

Nullum ex his possum comedere
Carnem vellem recentem edere.

Ce mot de *chair* doit déjà jeter le trouble dans l'âme du coupable. Quoi qu'il fasse, il a encore présents à la pensée les cadavres sanglants des trois jeunes clercs, qu'il vient d'immoler avec tant de barbarie. Il dissimule, cependant, et s'excuse sur sa pauvreté; il a bien de la chair salée, mais de la chair fraîche, il n'en possède pas.

Senex.

Dabo tibi carnem quam habeo
Namque carne recente careo.

C'est alors qu'arrive le terrible dénouement. Le pèlerin, ou plutôt saint Nicolas qui s'était caché sous ses traits, se lève, grand de sa puissance et de sa sainteté, et, fixant sur les deux assassins un de ces regards qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme : « Malheureux ! leur dit-il, avec un accent de voix qui les remplit de terreur ; malheureux ! vous mentez. Vous en avez de la chair fraîche, de la chair trop fraîche ; et cette chair, c'est le crime, c'est le meurtre, c'est l'infâme soif de l'or qui vous l'a procurée.

Nicolaus

Nunc dixisti plane mendacium
Carnem habes recentem nimium
Et hanc habes magnâ nequitia
Quam mactari fecit pecunia.

Comment répondre à cette accusation accablante ? Evidemment, un saint de Dieu a pu seul pénétrer l'affreux mystère. Toute dénégation serait donc inutile, puisqu'il lit jusqu'au fond des cœurs. Frappés comme d'un coup de foudre, les malheureux vieillards tombent à ses pieds. Ils avouent toute l'horreur de leur crime, mais ils osent encore implorer le pardon et la miséricorde.

Senex et mulier

Miserere nostri, te petimus,
Nam te sanctum dei cognoscimus :
Nostrum scelus abominabile
Non est tamen incondonabile.

Si le saint évêque est l'envoyé de Dieu pour manifester sa justice sur le coupable, sa mission, et celle-là lui est plus précieuse encore, est aussi de lui montrer la voie du repentir et du pardon. Il ordonne aux vieillards d'apporter les corps mutilés des jeunes clercs. Si leurs cœurs sont

véritablement contrits, Dieu leur pardonnera peut-être, et il rendra la vie à leurs victimes infortunées.

Nicolaus.

Mortuorum afferte corpora
Et contrita sint vestra pectora.
Hi resurgent per dei gratiam
Et vos flendo quæratís veniam.

Alors le grand saint tombe à genoux, et les deux coupables se prosternent avec lui, la face contre terre ; il adresse à Dieu une prière fervente. Il demande que les trois jeunes gens soient rendus à la vie, et leur meurtriers à la grâce.

Orationes Nicolai.

Pie Jesu, cujus sunt omnia
Cœlum, tellus, aer et maria,
Ut resurgant isti præcipias
Et hos ad te clamantes audias.

Sa prière est exaucée. Les trois jeunes gens sortent pleins de vigueur et de vie, du vase immonde où avaient été entassés leurs membres sanglants. La grâce parle au cœur des meurtriers, et leur dit, qu'à la parole puissante de saint Nicolas, leur péché leur est pardonné. Et tous, d'une voix tonnante et en union avec le chœur entier des spectateurs, entonnent le chant solennel de l'Eglise dans ses jours de joie : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.*

(*Et post omnis chorus dicat : Te Deum laudamus, etc.*)

Tel est, Messieurs, le petit drame qui, comme vous le voyez, explique d'une manière satisfaisante les trois enfants de saint Nicolas. Je me suis peut-être trompé, mais j'ai cru que vous ne me sauriez pas trop mauvais gré de vous avoir fait part de ce naïf souvenir du moyen-âge.



RAPPORT

CONCERNANT LA MAISON

de

JACQUES LE LIEUR,

Fait au nom d'une Commission,

PAR M. BARABÉ,

(SÉANCE DU 23 JANVIER 1846.)



MESSIEURS ,

La Commission par vous chargée de rechercher les maisons où sont nés, où qu'ont habité les hommes remarquables de notre cité, s'est réunie le 19 de ce mois. (Étaient présents : MM. Deville, Richard, Mauduit, De la Quêrière, Ballin, Chéruel et Barabé.) Elle m'a fait l'honneur de me charger de vous soumettre le rapport de sa délibération sur *Jacques Le Lieur*, auteur du *Livre des Fontaines*, et ses titres à votre recommandation.

Mais avant d'arriver à la conclusion, permettez-moi de vous présenter le résultat des recherches laborieuses auxquelles je me suis déjà livré sur cette famille, dans les

archives du tabellionage de Rouen , à l'occasion de la publication récente du *Livre des Fontaines*, faite par M. de Jolimont.

La famille Le Lieur, en Normandie, remonte à une époque reculée, et se lie honorablement à notre histoire locale.

Le premier de ses membres que nous y trouvons mentionné, est Louis Le Lieur, qui fut inhumé en l'an 1275, en la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur de l'église conventuelle de Saint-Onen ¹.

Puis, de 1357 à 1358, figure dans le catalogue des maires de Rouen ², Jacques Le Lieur, lequel, en 1360, est mentionné dans la liste des capitaines des châteaux de Rouen, qualification qu'il conserve dans un acte de vente du 5 avril 1364 ³, l'année même où Charles V parvint au trône.

C'était à Jacques Le Lieur qu'avait été confié le commandement du fort Sainte-Catherine, qu'il fortifia même *contre les Anglais*. Aussi cette confirmation de noblesse était de bonne justice, car indépendamment de ses anciens services à la cause royale, il avait acquis de nouveaux droits à l'estime de son pays, en allant, la même année, à la tête de dix mille volontaires rouennais, attaquer le fort de Rolleboise, et coopérer, avec le preux Bertrand-Duguesclin et ses chevaliers ⁴, à la reddition de

¹ Farin, t. 3, p. 6 ; petite édition.

² Farin, t. 1^{er}, p. 124.

³ Manuscrit de la Galissonnière, p. 664.

⁴ *Histoire de messire Bertrand Duguesclin*, par Claude Ménard, édition de 1618.

Mantes et de Meulan, résultat bien important pour le commerce de Rouen, dont les relations avec Paris s'étaient trouvées interrompues.

Le capitaine Le Lieur ne jouit pas long-temps de son triomphe, car il mourut en 1366; il fut inhumé dans l'ancienne église des Cordeliers¹.

Sa noblesse de bon aloi devait être, comme elle le fut, maintenue et revendiquée par ses descendants. Aussi la voyons-nous maintenue et *registrée* en février 1536, avec l'énonciation succincte des principaux faits ci-dessus, qui se reproduisent jusques vers la fin du 17^e siècle, en faveur d'Antoine Le Lieur, sieur de Sainte-Catherinè, demeurant à Tourville, où était situé le fief de Bédasne, qui servait à distinguer, dès 1512, cette ligne collatérale de celle de *Robert Le Lieur*, père de l'auteur du *Livre des Fontaines* de Rouen.

A l'égard de la branche de ce dernier, voici les renseignements que les archives du tabellionage nous ont fournis, et, en premier ordre, un titre du 5 décembre 1484. Il en résulte notamment que, dès l'année 1476, les trésoriers de l'église de Saint-Martin-du-Pont ayant résolu d'augmenter l'édifice de l'église, obtinrent de Robert Le Lieur la concession gratuite de 18 toises 6 pieds de terrain dépendant de son hôtel, dit *des Flacons*, pour servir, avec l'emplacement de l'ancien presbytère, à y construire le bas côté de la chapelle de la Vierge, et pour le rendre conforme

¹ On trouve aussi dans l'église Saint-Ouen, en la chapelle Sainte-Agnès, à gauche du chœur, les vestiges de la tombe d'un *Vincent Le Lieur*, mort en 1418, abbé du monastère de Saint-Pierre-de-Préaux. Sur cette tombe, dont l'inscription est partielle, on remarque des incrustations assez rares.

à l'autre côté, que lui, et ses autres frères, enfants de *Jacques*, avaient aussi fait bâtir. En reconnaissance de cette libéralité, le droit de sépulture est concédé à la famille dans cette chapelle.

Comme particularité, cet acte nous apprend que l'hôtel, dit *des Flacons*, fut celui de *Jacques Le Lieur* (arrière petit-fils, sans doute, du capitaine), et, qu'à cette époque, il avait quatre enfants prénommés, Robert, Jacques, Jehan et Roger.

Robert, père de notre Jacques Le Lieur, est qualifié d'avocat du Roi au bailliage de Rouen¹. Il habitait son hôtel, à l'enseigne des Flacons, rue de la Savonnerie, dès 1476. C'était un riche *bourgeois*, mais ce titre indiquait en lui plutôt le domicile que l'état de la personne, car il *était noble*, et qui plus est, il usait *noblement* de sa fortune.

En effet, nous le voyons accorder la même année cent écus d'or à la fabrique de l'église Saint-Martin-du-Pont, en considération de ce qu'elle lui permet d'ouvrir une porte de communication dans le cimetière, pour se rendre aux offices divins.

Puis, dans les années suivantes, il enrichit cette même église de ses libéralités; aussi, y trouvait-on à plusieurs endroits, ses armoiries apposées.

Après avoir fourni une carrière honorable comme magistrat et comme citoyen, il mourut à Rouen, le 16 septembre de l'année 1501, avec le titre de conseiller du roi, et de son premier avocat en Normandie, laissant pour veuve

¹ Acte du 21 novembre 1476.

Jehanne Bonté, et, de son mariage avec elle, deux fils, dont l'un était prénommé *Jacques*¹ (c'est l'auteur du *Livre des Fontaines*), et l'autre prénommé *Jehan*.

Robert, comme nous l'avons dit, avait trois frères, Jacques, Jehan et Roger. Nous ne trouvons pas ce que devint Jehan; il y a lieu de croire qu'il précéda Robert, qui était l'aîné.

Quant à Roger, qui était le dernier, il s'était retiré à Paris, pour y faire commerce, sans doute pour réparer les inégalités de la fortune, et y était décédé dès la fin de l'année 1502, laissant sept enfants qui vinrent, avec ceux de Robert, partager la succession de Jacques, autre frère de ce dernier, et, aussi, concurremment avec Jehan Le Lieur, chanoine de Rouen, Pierre Le Lieur, conseiller du roi, et avec autres cousins qui formaient la branche collatérale dénommée, quelques années après, *de Bédasne*.

A l'occasion de ce Jacques qui mourut, comme on le voit, sans postérité à la fin de l'année 1502, observons qu'il était qualifié de noble homme, *seigneur du Bosc-Bénard-Commin*.

Si nous avons parlé du fief du Bosc-Bénard, c'est qu'il va bientôt servir à qualifier aussi notre Jacques Le Lieur, neveu du précédent.

Quant à la veuve de Robert : *Jehanne Bonté*, nous la voyons aussi donner à l'église de Saint-Martin-du-Pont divers ornements et rentes. Il y a plus, le 7 juin 1509, elle consent, pour faciliter l'achèvement de l'église Saint-Pierre-l'Honoré, que le pignon d'un grand hôtel qu'elle

¹ Lots du 1^{er} janvier 1503, et fondation du 5 décembre 1484, à Saint-Martin-du-Pont.

possède à côté, soit abattu pour faire place à celui de l'église. C'était, comme on le voit, faire pour cette église, ce que son mari avait fait lui-même quelques années avant (1404), pour l'église de Saint-Martin-du-Pont.

Si la modestie chrétienne imposait aux donateurs l'oubli de leur désintéressement, c'est justice pour nous de révéler le nom de ces pieux donateurs. Car à chacun selon ses œuvres.

Maintenant occupons-nous de notre Jacques LeLieur, auteur du *Livre des Fontaines*. Si nous sommes entré d'abord dans des détails généalogiques sur ses auteurs, c'est que, d'une part, on aime à connaître les ancêtres d'un homme remarquable, ce qui explique d'ailleurs pourquoi le prénom *Jacques* se trouve reproduit à chaque filiation, et notamment en la personne de l'auteur du *Livre des Fontaines*, en commémoration des services rendus par le premier *Jacques*, maire de Rouen, et capitaine des châteaux; et que, de l'autre part, si nous avons désigné l'hôtel de famille, dit *des Flacons*, sis rue de la Savonnerie, avec les particularités qui s'y rattachent, c'est qu'elles nous serviront à reconnaître l'identité de l'habitation de l'auteur du *Livre des Fontaines*.

Nous avons dit que ce dernier hérita de son oncle¹ à la fin de 1502. Comme aîné, il obtient l'année suivante le 1^{er} lot, autrement dit l'héritage et ténement contigu à l'hôtel des Flacons. Avant cette époque, il est qualifié de seigneur de Sidetot. Puis, dans un acte du 2 septembre 1536, il se dit sieur de Bresmetot, et de Bosc-Bénard-

¹ Notre Jacques Le Lieur.

Commin, *secrétaire notaire du roi*¹, demeurant en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, et époux de damoiselle *Jehanne Osmont*.

Il figure (Jacques) comme conseiller de ville, en 1519; et le 4 juillet 1544, aux élections, il reçoit de nouveau ce titre². Puis, il figure à l'assemblée générale de la ville, le 15 septembre de la même année³.

C'est à partir de cette époque qu'il ne paraît plus dans les actes publics, ce qui fait présumer qu'elle est celle de sa mort.

Ce qu'il y a de certain, c'est que maître François Le Lieur, chanoine de Rouen, agissant de concert avec les trésoriers de Saint-Martin-du-Pont, dans une sentence rendue à la vicomté de Rouen, le 3 février 1550⁴, se dit fils et héritier, en partie, de M^e Jacques Le Lieur, ce qui établit un point d'arrêt pour l'existence de ce dernier.

Nous ajouterons, quant à la filiation ou descendance : que le fils aîné de Jacques était Antoine, car dans un acte du 6 juin 1571, ce dernier se qualifie de seigneur de Bremetot, *du Bosc-Bénard*, et d'Ouville-l'Abbaye; d'après Farin, il fut député pour la noblesse aux États de Normandie, le 14 novembre 1550.

Maintenant, si l'on considère à quels titres se recommande notre Jacques Le Lieur : comme poète ? il nous

La fonction de *secrétaire notaire du Roi*, qu'il ne faut pas confondre avec celle de *tabellion*, avait été instituée par Charles V, sous le titre de *clerc*, notaire de son hôtel, pour expédier et signer les lettres de la grande et petite chancellerie.

² Farin, t. 1^{er}, p. 273 et 259.

³ Ch. Richard.

⁴ Archives de Saint-Martin-du-Pont.

suffit de rappeler qu'il fut couronné au Puy, tenu en 1518, et à celui de 1522; et qu'il fut élu prince des Palinods, en 1544¹.

En lisant ses poésies, qui accompagnent la notice en tête du dernier ouvrage de M. de Jolimont, on ne peut que s'associer aux éloges que lui ont décerné nos devanciers, et cet écrivain qui trouve ces poésies empreintes d'un sentiment sévère et mystique, conforme à la gravité du caractère de l'auteur. Nous ajouterons que le style naïf et facile du poète ne fausse point sa pensée, mais au contraire lui prête le charme de l'expression. En lisant surtout le dialogue entre la nature humaine et la Vierge, pag. 46, si n'est le sujet, on serait tenté, suivant nous, de dire : *le gentil Le Lieur!*

Mais si ces poésies décèlent le goût épuré du poète, et le recommandaient surtout à l'attention de ses contemporains, Jacques Le Lieur se recommande principalement auprès de nous à un titre bien plus puissant. On voit que nous rappelons le *Livre des Fontaines*, exécuté par lui en 1525 (vieux style.)

Indépendamment des documents archéologiques qu'il nous a transmis sur l'état de nos monuments à cette époque, et si heureusement reproduits par les dessins de M. de Jolimont, n'est-ce pas ce livre qui a servi de fil conducteur pour suivre les ramifications du cours de nos fontaines, et en empêcher la déperdition? Chaque acte de la vie de ce citoyen n'a-t-il pas été consacré au bien public, ainsi que le

¹ Voir l'ouvrage de M. de Jolimont sur le *Manuscrit des Fontaines*, p. XLII et L, et la notice de M. Ballin, sur les palinods de Rouen, *Précis des travaux de l'Académie royale de la même ville*, 1834, p. 210 et 253, et, dans le même volume, la notice de M. de la Quêrière, p. 170.

constatent nos Archives ? et s'il est vrai que ses travaux offrent cela de particulier, qu'ils] seront long-temps utiles à la postérité, comment ne pas reconnaître que celui qui en a été l'auteur doive être signalé à la reconnaissance publique ?

Agir autrement, ne serait-ce pas opposer la prescription à la dette de la reconnaissance, de sa nature imprescriptible ! Fidèle à ce principe, la Commission par vous chargée de rechercher les maisons des hommes remarquables qui ont honoré notre cité, pour y apposer un marbre commémoratif de leurs belles actions, a l'honneur de vous proposer, par mon organe, de solliciter de l'autorité municipale l'inscription suivante sur la maison autrefois dite des Flacons, rue de la Savonnerie, n° 18 :

ICI ÉTAIT LA MAISON DE JACQUES LE LIEUR,

CONSEILLER DE LA VILLE, DE 1519 A 1544,

POÈTE, PRINCE DES PALINODS,

AUTEUR DU LIVRE DES FONTAINES.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, c'est sur l'identité de la maison.

Trois signes caractéristiques nous la démontrent :

1° Les titres de propriété de M. Richard-Anquetin, dont il a bien voulu nous donner communication, qui justifient que la maison était dénommée anciennement *les Flacons*.

2° La prise d'eau signalée par Jacques Le Lieur, en sa maison, en 1525, à lui concédée par les autres conseillers de la ville, en considération de ses services pour le fait des fontaines (ainsi qu'il est porté au manuscrit),

n'a été supprimée par le propriétaire actuel que depuis son acquisition.

3° La porte anciennement pratiquée dans le cimetière de Saint-Martin-du-Pont, n'a été supprimée qu'à l'époque de notre première révolution, par suite d'accords entre les propriétaires limitrophes ; d'où il résulte que la maison n° 18, (celle occupée par M. Richard-Anquetin), qui aujourd'hui ne s'étend pas sur le devant, et n'aboutit à la rue de la Savonnerie que par une allée charretière, est bien celle principale qu'habitait *Jacques Le Lieur*, quoiqu'à l'époque de 1525, il paraisse avoir été aussi propriétaire du corps de bâtiment régnant sur la rue de la Savonnerie, mais qui est d'une bien moindre étendue que celle du fonds, dont les dépendances sont faciles à reconnaître comme s'appliquant aux titres primitifs, malgré des constructions plus récentes.

BARABÉ, rapporteur ; DEVILLE ; V^{or} MAUDUIT ; E. DE
LA QUÉRIÈRE ; BALLIN ; A. CHÉRUEL ; Ch. RICHARD.

L'Académie ayant adopté les conclusions de ce rapport et chargé M. le Président de transmettre son vœu à M. le Maire de la ville de Rouen, l'autorité municipale s'est empressée de faire placer l'inscription demandée.



RAPPORT

de la

COMMISSION POUR LA RECHERCHE DES MAISONS DES HOMMES ILLUSTRÉS,

Lu à la Séance du 13 Février 1846.

(M. A. DEVILLE, rapporteur.)



La Commission que vous avez instituée pour la recherche des maisons de Rouen illustrées par la naissance, le séjour ou la mort des hommes qui se sont distingués dans les Sciences, dans les Lettres et dans les Arts, et dont cette ville est justement fière, a cru entrer dans vos intentions en agrandissant le cercle que vous lui aviez tracé. Pas plus que la ville de Rouen, vous n'avez voulu répudier aucune de ses gloires : tout ce qui fut grand, tout ce qui a jeté de l'éclat sur cette ville, a droit à vos sympathies. C'est ainsi que déjà, Messieurs, vous avez applaudi à la pensée patriotique qui veut doter la Normandie de l'image de Guillaume-le-Conquérant ; mais vous avez dû laisser l'initiative de ce projet à la ville qui réclame l'honneur d'avoir donné le jour au Conquérant de l'Angleterre.

Si vous ne pouvez le lui disputer, vous pouvez vous glorifier d'avoir possédé ce grand homme dans vos murs ; c'est là qu'il a vécu, c'est là qu'il a fini sa carrière.

Nous vous proposons de consacrer ce souvenir en plaçant une inscription sur le lieu même où Guillaume-le-Conquérant est mort. Cet hommage, rendu à la mémoire d'une des plus grandes renommées du moyen-âge, du plus illustre des Normands, après un laps de près de huit siècles, cet écho lointain de gloire, quelque faible qu'il soit, ne peut qu'honorer cette Compagnie.

On sait que Guillaume-le-Conquérant, s'étant dangereusement blessé au siège de Mantes, revint précipitamment dans sa Capitale, vaincu par la maladie ; « le bruit de Rouen, qui est une ville populeuse, étant insupportable au malade, dit Orderic Vital », ce prince se fit transporter dans le faubourg, au prieuré de Saint-Gervais, comme en un lieu tranquille et sain. C'est là, que peu de jours après, le 9 septembre de l'année 1087, il expira, ayant à peine atteint sa 60^e année.

Il n'existe plus rien aujourd'hui, et depuis fort longtemps, de l'ancien prieuré de Saint-Gervais. Son église seule, restée à usage du culte, a survécu. Les bâtiments du prieuré se reliaient à l'église, du côté du Nord. « L'an 1659, rapporte Farin, dans son *Histoire de Rouen*, lorsqu'on fit un mur pour clore le cimetière du côté du septentrion, on trouva, sous terre, dans les fondements, des voûtes et des caves entières, qui étaient des restes de ces anciens édifices. »

De nos jours, il y a quelques années, en 1837, lorsqu'on voulut agrandir l'église de Saint-Gervais, devenue trop petite pour la population du quartier, et qu'on y ajouta une aile latérale prise au nord, sur le terrain du cimetière,

on découvrit dans les fondations, les restes des vieilles constructions qui venaient se lier à l'église. J'allai moi-même, à cette époque, en faire la reconnaissance, et je pus en rapporter quelques fragments sculptés, que je fis déposer au Musée des antiquités.

Ainsi, l'aile, ou bas-côté septentrional, de l'église de Saint-Gervais, bâtie en 1837, a été élevée sur l'emplacement de l'ancien prieuré, là où est mort Guillaume-le-Conquérant.

C'est dans le mur de cette aile de l'église, du côté de sa façade, auprès de l'entrée principale, que nous vous proposons de placer une inscription commémorative, qui serait gravée sur une tablette de marbre, et incrustée dans la muraille.

Là, elle sera vue de tous : du visiteur, de l'étranger, des fidèles qui se rendent à l'église. Si on la plaçait sur la face nord du bas-côté, elle se trouverait enfermée dans l'enceinte close du cimetière, et ce ne serait pas sans peine qu'on pourrait y accéder et la découvrir.

Cette inscription pourrait être ainsi conçue :

ICI ÉTAIT
LE PRIEURÉ DE SAINT-GERVAIS
OÙ MOURUT
GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT
LE IX SEPTEMBRE
MLXXXVII.

Vous apprécierez, Messieurs, (car nous voulons réserver à l'Académie l'honneur de placer elle-même ce marbre

commémoratif), si, au bas de l'inscription, on ne pourrait pas écrire ces mots :

ACADEMIA ROTHOMAGENSIS POSUIT ANNO

MDCCCXLVI?

C'est ce que vous avez déjà fait pour la pierre tumulaire de l'abbé Marc-d'Argent, dans l'église de Saint-Ouen ; c'est un honneur que vous ne voudrez pas décliner.

L'Académie, ayant accueilli avec empressement la proposition de sa Commission, a demandé et obtenu les autorisations nécessaires pour faire placer cette inscription. Elle figurera prochainement à l'endroit indiqué.





COUP-D'OEIL

SUR LA POÉSIE LYRIQUE,

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. TH. GUIARD.

Discours de Réception.

MESSIEURS,

Si je vous apportais un nom connu, ou, du moins, un commencement de réputation littéraire, l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant dans votre sein me serait, sans doute, infiniment précieux; mais, permettez-moi de le dire, ma reconnaissance serait peut-être moins vive, moins complète. Jeune, obscur, sans autre titre à vos suffrages que l'exercice d'une sérieuse profession, (je ne parle pas de quelques essais, ou plutôt de quelques ébauches poétiques), comment ne serais-je pas flatté d'une distinction qui me touche d'autant plus qu'elle m'étonne davantage,

d'un encouragement qui a l'air d'une récompense, d'une marque d'intérêt qui ressemble à de l'estime ? Ne craignez pas, toutefois, que je m'y trompe, Messieurs. J'ai, pour apprécier votre indulgence, une mesure certaine, la conscience du peu que je vaudrai. Je n'oublierai pas qu'une fois seulement, et pour moi, vous vous êtes écartés d'une règle invariable, de l'esprit même de votre institution ; qu'une fois seulement, et pour moi, vous avez renoncé à couronner le vrai mérite.

Le vrai mérite ! Je le rencontre partout dans cette enceinte. De quelque côté que je tourne les yeux, je vois des hommes également recommandables par le talent et par le caractère ; des hommes que la Capitale envie à la Province, et qu'elle est réduite à s'attacher par une demi-adoption ; des savants, des littérateurs, des artistes à qui cette antique cité a remis le soin de ses progrès et le dépôt de ses souvenirs. Devant un aréopage ainsi composé, la timidité n'est pas une feinte, ni la modestie une formule. Au moment de vous soumettre, Messieurs, quelques réflexions sur la poésie lyrique, mon trouble, mon embarras sont extrêmes. Puisse votre attention me soutenir ! Puisse-je ne pas rester trop au-dessous et de mon sujet et de mon auditoire !

Chez les Grecs, vous le savez, Messieurs, l'Ode naquit de l'inspiration religieuse et de l'élan patriotique. Religion et Patrie, ces deux cultes, ces deux croyances se confondaient dans le cœur des Hellènes. Pour eux il n'y avait qu'un symbole de foi, symbole clair, symbole précis, qui s'exprimait aux yeux de tous en lois, en institutions révérees. Pour eux les habitants de l'Olympe étaient des concitoyens, des amis, des bienfaiteurs ; c'étaient des Dieux, mais des Dieux *autochtones*. Jupiter, Mars, Apollon, Hercule, avaient gouverné, civilisé, défendu leur sol. En les ado-

rant, ils acquittaient une dette de reconnaissance nationale ; et quand la philosophie , choquée par ce qu'il y avait de grossier dans cette adoration , tentait de substituer ses rêves au sentiment énergique de la piété populaire , elle venait échouer contre une résistance supérieure à tout , le patriotisme d'un grand peuple. Aussi , quelle admirable beauté ce patriotisme religieux ne sut-il pas communiquer aux accents de l'enthousiasme hellénique ! Alcée chante , et Mitylène est délivrée. Les cœurs les plus farouches cèdent à l'irrésistible pouvoir de la lyre. Ici , Messieurs , l'histoire confirme les légendes de la fable. Ce n'est plus Orphée qui apprivoise les lions ; c'est le souvenir de Pindare qui désarme Alexandre ; c'est un chœur d'Euripide qui arrache des larmes aux vainqueurs d'Ægos-Potamos , qui répare les destinées d'Athènes.

Voilà , Messieurs , la poésie lyrique à sa plus haute puissance. Voilà la sublime , l'incomparable expression qui résulte , dans un pays privilégié , de l'accord intime des sentiments les plus élevés de notre âme. Et remarquez le concours de tant de circonstances heureuses pour le génie ! Une religion patriotique ; des mythes pleins d'un sens profond sous une forme enchanteresse ; une langue d'une richesse sans égale ; un peuple merveilleusement sensible , peuple enfant et peuple héros : quelles prises , quels leviers pour le poète !

Pourrons-nous assister deux fois à un si magnifique développement de la faculté lyrique ? Que l'art change de patrie ; qu'il passe avec l'Empire sur une autre terre ; que *la Grèce captive subjugué son farouche vainqueur*, et lui impose l'imitation de ses chefs-d'œuvre , est-il présumable que nous verrons toutes ces fleurs de l'esprit grec , et , en particulier , la plus délicate , l'Ode , prospérer sur un sol étranger ? La langue rude des vieux Sabins pourra-t-elle se

plier aux mille jeux, aux mille caprices, à tous les libres écarts de l'inspiration? Messieurs, les monuments existent; les faits parlent. Disons-le sans détour. Rome n'eut pas plus le génie lyrique qu'elle n'eut le génie dramatique. Loin de moi la pensée de déprimer l'auteur charmant que nous savons tous par cœur; le brillant et facile esprit, qui, à force de talent, s'est élevé parfois jusqu'à l'enthousiasme; ce Protée de la poésie, qui, de républicain devenu courtisan, de soldat de Brutus pensionnaire d'Octave, sut, par la plus honorable des inconséquences, se montrer indépendant quand l'opposition n'était plus même une mode, chanter la vertu devant la puissance, et, par des retours généreux, se rengageant à la liberté comme à une maîtresse toujours chère, mêler à l'éloge officiel des Jules le glorieux souvenir de Caton. Horace a les élans du poète lyrique; mais en a-t-il le vol large et soutenu? Est-il vraiment le cygne, qui, planant au-dessus de la terre, embrasse d'un coup-d'œil et les Syrthes et le Bosphore¹; ou n'est-il pas plutôt, comme il le dit ailleurs lui-même, la diligente abeille de *Matinum*, qui, toute à son gracieux labeur, recueille le thym parfumé au bord des eaux, parmi les frais ombrages de Tibur?

Rome chancelle. Les Barbares vont se partager ses dépouilles. Le christianisme naissant prélude à ses immortelles destinées. Sur les ruines du monde romain, dans ce chaos qu'elle doit féconder, une religion a paru, religion grande et simple, sévère et douce, qui n'abaisse l'homme que pour le relever, qui de ses passions vaincues

Visam gementis littora Bospori,
Syrtes que Goetulas, canorus
Ales...

(HOR., liv. II, ode XVII.)

lui fait un marche-pied vers le Ciel. Que devons-nous attendre de l'humanité déifiée ? Des habituons nos oreilles des accents de la muse profane ! Quelles sont ces images inconnues au génie grec , à l'esprit latin ? D'où viennent ces docteurs inspirés , qui , sur une lyre d'une forme et d'une harmonie étranges , célèbrent un Dieu nouveau , que les Catacombes n'ont pu contenir , parce que la terre et les Cieux sont à lui ? Silence autour de la harpe de David ! Place aux maîtres des saintes mélodies ! C'est en vain que mille obstacles les arrêtent ; en vain que la confusion des formes du langage , que le luxe appauvrissant d'une synonymie sans justesse , que le dépérissement des études et du goût multiplient les entraves sous les pas des poètes chrétiens. Ils marchent appuyés sur l'esprit de Dieu. Ambroise a le génie des prophètes ; c'est vous dire qu'il a la force unie à la tendresse. Ecoutez , dans ma faible traduction , le saint évêque de Milan soupirer l'hymne de la prière et de la nuit :

« Dieu , créateur de toutes choses , souverain modérateur
« des Cieux , toi qui revêts le jour de la splendeur de la
« lumière , la nuit des grâces du sommeil !

« Nos membres languissent ; le repos va les rendre aux
« laborieux emplois. Nos esprits succombent ; le repos
« va soulager nos peines et dissiper nos soucis.

« A toi les chants élancés du cœur ; à toi les accents
« d'une voix harmonieuse ; à toi la dilection d'un chaste
« amour ; à toi l'adoration d'une intelligence épurée !

« Ainsi , quand le jour aura terminé sa course , parmi
« les sombres vapeurs des nuits , la foi ne connaîtra point
« les ténèbres , la nuit s'illuminera des clartés de la foi. »

Voilà , Messieurs , si je ne me trompe , un ordre de beautés toutes nouvelles. C'est la brise du Jourdain qui passe

sur la lyre d'Horace ; c'est l'idéalisme chrétien qui prend possession de la poésie. Dans la patrie d'Augustin, l'évêque de Ptolémaïs¹, orthodoxe sans renoncer au culte des grâces, tempère l'austérité du dogme par le charme des beaux songes, des songes dorés de Platon. Dieu et son essence incréée, l'âme et sa nature immatérielle, tel est, Messieurs, le thème favori du poète. Il s'élance, il se perd quelquefois dans les régions les plus sublimes de la pensée ; et, passant de l'extase à l'attendrissement, de la contemplation sereine à la réflexion mélancolique, encore ébloui des clartés célestes, il abaisse, en pleurant, ses regards sur cette terre d'Afrique déjà à demi plongée dans les ombres, sur ce sol miné de toutes parts où gronde sourdement le bruit avant-coureur de l'éruption qui menace.

Les Barbares sont dans l'Empire. Maîtres de la Lybie, les Vandales ont conquis la Ville Eternelle. Genseric a campé dans le Forum ; il a rapporté dans Carthage les trophées des Scipions, *rettulit inferias Jugurthæ*. Des fanges Méotides, des antres de la Scandinavie se sont élancées, ardentes au pillage du monde, de sauvages peuplades, couvertes de la peau des ours et des loups, bandes effroyables, bandes affamées, auxquelles le doigt de Dieu montre leur voie et marque leur but. De l'Ebre à la Vistule, des bouches du Danube aux bouches du Rhin, tout est en armes, tout est en proie. Les voyez-vous courir, la framée et la francisque à la main, ces agents de la colère divine ? Des Scaldes marchent à leur tête. Sur une harpe grossière, ils disent les exploits des aïeux, la honte qui s'attache au guerrier timide, le ciel qui s'ouvre à la valeur, tout un Olympe fantastique, toute une mythologie formidable, tout un amas de fictions gigantesques, sombres comme les

¹ Synesius.

forêts du Nord, vagues comme les nuages errants au-dessus de leurs cimes dépouillées. Aux accents de cette poésie belliqueuse, les *ravisseurs altérés des biens des nations*, pressent leurs pas..... Qu'ils tombent sous le fer; qu'ils mordent, dans les convulsions de l'agonie, cette terre livrée à leurs rapines; avant de fermer pour jamais la paupière, ils se raniment un instant..... Ils croient entendre sur leur tête comme un frémissement d'ailes..... Ce sont les blanches Walkyries qui viennent les chercher..... Le cœur des braves s'est ému. ... Un rayon de joie a brillé sur leur face guerrière... Ils ne sont plus, et ils semblent sourire encore.

Suivons, Messieurs, les transformations de la poésie lyrique. Elle ne meurt pas, vous le voyez; elle change. Selon les temps, selon les lieux, elle prend une physionomie particulière, semblable à l'Océan qui reflète les diverses couleurs du ciel. Profonde comme la mer, comme elle immense et déroulant des perspectives sans bornes, dans son flux et reflux harmonieux, elle berce les générations. Pour chaque gloire elle a des chants, pour chaque culte elle a des hymnes, pour chaque renouveau sociale, pour chaque crise de l'humanité, un glorieux, un solennel accompagnement.

Dans ces siècles du moyen-âge, qu'une dédaigneuse et frivole critique a si long-temps méconnus, qu'on s'est plu, faute de lumières, à qualifier de siècles de ténèbres, comme si l'esprit humain pouvait jamais s'éclipser complètement, au lieu de la léthargie dont il a été convenu de les accuser, ce qui frappe l'attention, c'est une activité féconde. Chose étrange, et qui prouve toute la légèreté de nos jugements! L'époque où l'on a peut-être remué le plus d'idées, agité le plus de questions, bâti le plus de systèmes, est celle, précisément, qu'il a été de mode de représenter comme

vide ! Qu'on parle de la subtilité du moyen-âge , mais qu'on ne revienne plus sur sa grossièreté ! Eh quoi ! ne témoignent-ils rien en faveur de ces temps prétendus barbares, ces prodigieux monuments , éclos au souffle de la foi sur une terre qui ne s'est jamais moins reposée ; *ces poèmes de pierre* , comme on les a ingénieusement nommés , œuvres collectives de plusieurs générations de grands artistes , symboles magnifiques de l'aspiration de l'âme vers l'infini ? Non , Messieurs , non ; quand j'arrête mes regards sur cette adorable nef de Saint-Ouen , où la majesté s'unit à la grâce , la justesse des proportions à la capricieuse variété des lignes , l'harmonie de l'ensemble à la délicatesse des détails , je ne puis refuser mon admiration à l'esprit d'une société qui a enfanté de pareils chefs-d'œuvre. De la perfection d'une des formes de l'art on peut , sans témérité , conclure l'existence , sinon l'entier développement des autres. L'architecture est sublime : la poésie sera-t-elle ou nulle , ou misérablement stérile ? cela n'est pas vraisemblable. J'interroge ces temps reculés ; je leur demande ce qu'ils ont contenu d'inspiration lyrique : ils m'offrent une foule de productions empreintes d'un lyrisme saisissant. Sans parler des *Minnesinger* de la Wartbourg, dont les chants ont été long-temps populaires en Allemagne , que dire de ces ménestrels errants qui firent les délices de nos aïeux ? Avant que Sainte-Palaye eût recueilli la volumineuse collection des poésies des troubadours , on ne soupçonnait pas en France les trésors cachés que recélait la poudre des bibliothèques. Un jour , on a vu apparaître une myriade de poètes tout-à-coup ressuscités , et , dans le nombre , on a d'abord distingué quelques hommes d'un rare talent , un *Bertrand de Born* , un *Sordello de Mantoue* , un *Arnaud de Marveil* , un *Rimbaud de Vaqueiras* , poètes qui ont répandu sur leurs vers , animés d'une inspiration vraie , le charme romanesque de leur existence

aventureuse. On peut juger du mouvement poétique des esprits, du onzième au treizième siècles, par l'activité qui règne encore au quatorzième. Les premières académies datent de cette époque. C'est le jardin des Augustines de Toulouse qui s'ouvre au *Gai Saber*; c'est la maison du marquis de *Villena*, à Tortose, qui donne asile à la *Gaya Ciencia*. Et les poètes lyriques ne sont pas au-dessous de leurs devanciers : c'est un *Mossen Vinyoles*, à Valence; c'est un *Ausias March*, en Catalogne; c'est Pétrarque, enfin. Vous le voyez, Messieurs, le déclin de la poésie provençale touche à l'aurore de la poésie italienne. Si l'induction que j'ai cru pouvoir tirer de l'architecture gothique a étonné vos esprits; si vous m'objectez que la patrie des troubadours, riche des monuments de la civilisation romaine ne présente que peu d'échantillons de l'art au moyen-âge, je passe du midi au nord, et dans un sol peuplé de cathédrales, je ne tarde pas à découvrir ce filon précieux que je poursuis à travers les siècles, cette veine lyrique qui, selon moi, ne s'est jamais totalement épuisée. Quoique moins sonore que celle des Troubadours, la lyre des Trouvères ne sera pas moins touchante. Qui ne connaît les chansons du comte de Champagne, et le *Lai de Départie* du sire de Coucy ?

La renaissance a fait jaillir toutes les sources de la pensée. Elle a ouvert tous les réservoirs où s'étaient amassés en silence, durant de longues années, les mille petits ruisseaux qui filtraient obscurément dans le moyen-âge. Désormais la poésie, comme les autres arts, aura sa pente, sa direction, ses canaux divers. A la cour de Léon X, les Sadolet, les Bembo, les Accolti, savants, comme on l'était alors, avec enthousiasme, avec ivresse, moduleront des vers dignes de Pindare et d'Horace. J'ai nommé Pétrarque, qui semble appartenir à la renaissance, tant il l'a préparée, et je n'ai pas parlé de ses sonnets et

de ses *canzoni* ! Et je n'ai pas dit , Messieurs , tout ce qu'il y a versé d'esprit , de grâce , de tendresse , de mélancolie ! Et je n'ai pas eû des louanges pour son style enchanteur , pour cette fleur de poésie et de sentiment dont le parfum léger s'évapore dans la traduction , pour ce je ne sais quoi d'éthéré , de diaphane , qui brille à la surface comme une rosée , qui échappe à l'analyse , et qui ne se définit pas plus que l'amour même !

Dans notre France du xvi^e siècle , ces deux grandes muses , la grecque et l'italienne , tourneront bien des têtes. On *pétrarquisera* , on *pindarisera* à l'envi. Toute imitation découlera de Dircé et de Vaucluse. Le pétrasquisme , raffinant sur la délicatesse , « *sonnera de beaux sonnets, distillera de lamentables élégies* » : j'emprunte les expressions de Dubellay , l'*illustrateur*. De son côté , le *pindarisme* , s'essayant à des escalades impossibles , entassera le grec sur le latin , la strophe sur l'antistrophe , le grotesque sur l'absurde. Dans ces tentatives insensées , dans ces combinaisons hybrides , nos poètes dépenseront beaucoup d'esprit , de véritable talent. Ronsard fera comme ces prodigues , qui dissipent leur patrimoine pour remplir un cabinet de vieux vases , de vieilles armures. L'affectation ira si loin , la littérature corrompra tellement ses voies ; il s'exhalera , du genre lyrique en particulier , une telle infection de pédantisme , que , pour purger ces étables d'Augias , il faudra le bras et la vigueur d'un Alcide. Me permettrez-vous , Messieurs , de rappeler ici quelques vers d'une *Ode à Malherbe* , dans laquelle j'ai voulu caractériser la vaillante entreprise du réformateur normand :

« Ah ! que ton noble esprit connut bien sa puissance ,
 « Malherbe , ô vieux poète , ô maître respecté ,
 « Quand , sûr de l'avenir , tu souriais d'avance
 « A l'immortalité !

« Que tu présumais bien de la raison française ,
« Quand , du temps ennemi déflant la rigueur ,
« Sur ta massue , ainsi que l'Hercule Farnèse ,
« Tu t'appuyais vainqueur !

« Sous les coups foudroyants de ta main aguerrie ,
« Les monstres terrassés palpitérent d'effroi ;
« L'Ignorance à tes pieds tomba ; la Barbarie
« Recula devant toi.

« En vain le Faux-Esprit , dressant ses mille têtes ,
« S'épuisa dans la lutte en efforts impuissants ,
« Ta raison courageuse arrêta ses conquêtes ,
« Et vengea le bon sens. »

Malherbe est un de ces hommes qui naissent pour le besoin des littératures. De quoi s'agissait-il, en effet, Messieurs ? De faire rentrer la langue dans ses limites, de poser la borne que le génie ne doit jamais franchir. Quelle force de tête ne fallait-il pas pour fixer, pour déterminer à l'avance le caractère de notre idiôme poétique ! La grammaire, la prosodie, choses si claires, si simples, une fois qu'elles sont constituées, présentent à l'origine une foule de problèmes qu'un grand esprit est seul capable de résoudre.

« *Les stances avec grâce apprirent à tomber.* »

Ce que Boileau relate ainsi en une ligne, cette réforme de la stance, n'a pas été l'ouvrage d'un jour. Il y eut entre Malherbe et ses *escoliers*, comme on disait, de longues conférences, de longs débats, au sujet des pauses qu'il faut observer dans la strophe. Maynard s'avisa le premier de la nécessité d'établir un repos au troisième vers dans la stance de six. Ce fut un trait de lumière pour Malherbe. Il déclara que Maynard était l'homme de France qui savait le mieux faire les vers... après lui, sans doute.

Racan, qui jouait un peu du luth, s'était rendu en faveur des musiciens. Il se montra plus récalcitrant sur le repos du septième vers dans la strophe de dix. De là, grands orages dans le cénacle. Peu s'en fallut que le pauvre Racan ne fut décrété d'hérésie. Ces détails, Messieurs, peuvent sembler insignifiants : mais notez qu'il s'agit de poésie ; que nous sommes en 1612, et que Corneille vient à peine de naître. Qui sait ce que le grand Corneille doit au vieux Malherbe ? Et dans ce grammairien, *dans ce tyran des mots et des syllabes*, pour parler comme Balzac, quel solide éclat, *quels sages emportements*¹ !

Messieurs, je le dis sans fanatisme, il y a telle strophe de Malherbe qui est pour moi l'idéal du genre. Expressions trouvées, inversions rapides, fermeté de tour, couleur vive et sobre, verve contenue, ce qu'un contemporain appelait *la religion du style*², voilà ce qui m'enchanté dans le poète de Marie de Médicis. Rappelez-vous de quel ton il annonce la jeune reine :

Telle n'est point la Cythérée,
Quand, d'un nouveau feu s'allumant,
Elle sort, pompeuse et parée,
Pour la conquête d'un amant....

Je m'arrête. Je dirais volontiers comme Godeau : « *Chaque ligne est sacrée.* » Si je m'écoutais, je vous réciterais tout Malherbe.

Le grand siècle a commencé. Parmi les chefs-d'œuvre sans nombre qui marquent, à cette époque, le glorieux accomplissement de nos destinées littéraires, que devient

¹ Boileau, (*Disc. sur l'Ode.*)

² Balzac, Lettre latine à M. de Silhon : *purè et cum religione scribere.*

la poésie lyrique? Comme une mine qu'on abandonne, quand tout l'or qu'elle contient a passé dans la circulation, sera-t-elle négligée? A ne voir que l'extérieur, que le côté plastique des choses, on le croirait. Plus de poésie lyrique proprement dite. L'ode, n'est plus cultivée comme un genre particulier, distinct. Mais à ceux qui demanderaient : Où est le lyrisme au xvii^e siècle? je répondrai : partout. Au théâtre, dans la chaire évangélique, dans la philosophie, jusque dans la correspondance. *Athalie* est une ode dramatique; l'oraison funèbre du prince de Condé, une ode oratoire; telle méditation de Mallebranche, une ode philosophique; telle lettre de madame de Sévigné, une ode épistolaire. Quand cette éloquente femme parle de la mort de Turenne, de ce *canon chargé depuis une éternité* qui a enlevé le héros de la guerre, de cette armée orpheline, de ce cercueil qui s'achemine vers Saint-Denis, de ce *fleuve qui entraîne tout, mais qui n'entraîne pas une telle mémoire*, madame de Sévigné est poète dans sa prose lyrique. Boileau peut avoir composé une méchante ode, sous prétexte d'imiter Pindare; il peut s'applaudir assez puérilement d'*avoir fait un astre de la plume blanche de Louis XIV*; qu'importe? La poésie lyrique n'est pas là. Si l'on veut du lyrisme en strophes, et du plus éclatant, qu'on relise les stances de Polyeucte et les admirables chœurs d'*Athalie*.

J'ai peur, Messieurs, je vous l'avoue, que la poésie lyrique, en revenant plus tard au rythme qui lui est propre, sans revenir à l'inspiration, en se faisant industrielle et savante, faute de se sentir naïve et passionnée, ne s'abaisse jusqu'au procédé. J'ai peur qu'un littérateur fort estimable sans doute, mais trop préconisé peut-être, en se donnant pour tâche de paraphraser les psaumes, et d'arranger les Grecs à la moderne, n'ait coupé les ailes de

la Muse. La fameuse *Ode au comte du Luc* est plutôt, à mon sens, une mosaïque ingénieuse qu'une œuvre de véritable enthousiasme. Je préfère de beaucoup, pour ma part, les stances à Philomèle.

L'opinion que j'émetts sur J.-B. Rousseau (je le dis, Messieurs, car je ne recherche pas les honneurs du paradoxe, même dans un discours académique), n'est pas ma doctrine; c'est celle d'un maître dont personne ne contestera le bon goût, de M. Villemain¹. Voilà comme un siècle revise les jugements de l'autre; voilà comme les idées se modifient tous les cent ans, quelquefois tous les dix ans. Il n'y a que le génie qui reste debout.

Le XVIII^e siècle, il faut le reconnaître, était peu lyrique. Une tête vive parvenait-elle à se monter jusqu'à l'inspiration? c'était pour tomber dans l'obscène.² Une âme ardente, faisait-elle entendre des accents d'un vrai lyrisme? c'était pour aboutir à la folie³.

Eh! comment ce siècle, dont je ne veux pas rabaisser la gloire, mais dont je tiens à distinguer les titres, aurait-il connu ces retours sérieux sur l'homme et sur sa destinée, ces évocations solennelles du passé en face de l'avenir, ces brûlants appels à Dieu, ces nobles élans, ces profondes extases où l'âme s'anéantit pour se purifier, quand le cours des idées, c'est-à-dire la force des choses l'entraînait à l'examen, à la critique, à l'analyse destructive de tout ce que les âges précédents avaient respecté ou craint, accepté ou subi? Dans ce travail de décomposition sociale d'où la liberté devait sortir (je le proclame avec

¹ *Cours de Littér. franç.*, XVIII^e siècle, 2^e leçon.

² Piron.

³ Gilbert.

orgueil), pouvait-il y avoir place pour la contemplation ? Comprenez-vous que Voltaire s'arrêtât dans son œuvre terrible, au milieu de ses colères vengeresses, pour prendre cette lyre dont le privilège est de pacifier les âmes ? Il l'a fait, cependant, mais de quelle manière ! Et, d'ailleurs, quelles prises avait le poète lyrique sur une société affolée de plaisirs, qui s'endormait dans une fête en rêvant à une orgie, qui s'évertuait à *penser*, afin de s'étourdir plus sûrement, qui se donnait aux philosophes, afin de s'arracher à elle-même ?

Mais vienne le jour des commotions civiles ; vienne l'heure des suprêmes dangers ! Que ce palais du Temple, jadis le joyeux rendez-vous des commensaux du Grand-Prieur, ferme ses portes massives sur la royauté détrônée, la muse lyrique recouvrera ses droits. Toutes les puissances de l'âme profondément émues ; des fibres nouvelles mises en jeu ; ces grandes choses, liberté, égalité, passant du monde de la spéculation dans le monde des faits ; une ère d'espérance inaugurée par la victoire ; des horizons immenses s'ouvrant aux yeux d'un peuple enivré ; ce vaste changement de scène ; ces acteurs héroïques ; ces guerres géantes ; tout, jusqu'à ces horreurs que la gloire couvrira sans les expier : que d'aliments pour l'enthousiasme, que d'aiguillons pour le génie ! Un homme se rencontrera, qui aura puisé l'inspiration dans le commerce des maîtres et dans son propre cœur ; un poète nourri des anciens, (il tenait à la Grèce par sa mère), qui saura joindre à l'élégance soutenue de Racine, la mâle vigueur de Sophocle ; un citoyen, qui, au sein de nos discordes, ne prendra parti que pour la vertu, qui la confessera jusque sur l'échafaud. J'ai nommé André Chénier. Messieurs, tel sera le chantre de la révolution, le poète, qui, mieux que son émule Lebrun, réfléchira dans ses vers la plus brillante époque

de nos annales. C'est dans cette ame vibrante et pure, que retentira l'harmonieux écho de nos joies et de nos douleurs. Soit que, sur le ton de Pindare, il célèbre le glorieux serment des Pères de la patrie ; soit que, s'enflammant d'une généreuse pitié, il pleure la vierge magnanime qui délivra la France d'un monstre, cette Charlotte, digne petite-nièce du grand Corneille, belle comme la Némésis antique, forte comme les Romains de Plutarque ; soit que, s'armant de l'iambe vengeur d'Archiloque, il stygmatisa *des tyrans barbouilleurs de lois* : dans son enthousiasme, dans sa pitié, dans son indignation vertueuse, Chénier condensera, si je puis ainsi parler, toutes les passions de son temps. Il exprimera dans un admirable langage ce qu'il y avait de sève, de turbulente et de féconde énergie au fond de ces ames atroces ou sublimes ; il mettra en beaux vers ce qui se traduisait ailleurs en forfaits et en triomphes.

J'approche du terme de ma course. La poésie lyrique du xix^e siècle, qui a produit tant d'œuvres distinguées, s'inspirera elle aussi, des grands événements contemporains ! Je ne vous entretiendrai pas de l'époque impériale, parce que la France, entraînée sur les pas de Napoléon, ne connut guère alors d'autre poésie que celle des bulletins qui portaient, d'un bout à l'autre de l'Europe, l'éclatant récit de nos victoires. Quand la trompette des batailles retentissait si haut, la lyre dut faire silence. Napoléon, trônant au milieu d'une cour de princes, ne pouvait trouver que des panégyristes officiels : Napoléon, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, excita de toutes parts un concert de poétique admiration. Les étrangers donnèrent le signal : Byron et Manzoni se firent Français, pour chanter le héros de la France. Chez nous, des voix fortes et sonores s'élevèrent pour célébrer la suprême consécration du génie, *le sacre du malheur*. Ce fut un moment solen-

nel pour notre poésie, que celui où parurent presque à la fois trois poètes qui, à des points de vue divers, se réunirent, aux applaudissements de la France, dans une enthousiaste glorification de la seule chose qui ne partage pas les esprits généreux, une mort héroïque. Ces trois poètes, dont je ne nommerai qu'un seul, parce que la postérité a commencé pour lui, l'illustre et regrettable Delavigne, ont ajouté de nouvelles cordes à la lyre. Que si l'un d'eux, en abordant les hautes régions de l'épopée, a senti défaillir cette aile gracieuse qui se balançait si doucement dans la sphère des *Méditations*; si le dernier venu dans la carrière, oubliant les limites des genres, et trop souvent les règles du goût, a tenté de révolutionner l'art dramatique; et si, abusé par l'esprit de système, il se voit à la veille de survivre à son école, reconnaissons que jamais en France, la lyre n'a été maniée avec plus d'art, le vers frappé avec plus de vigueur, l'ode poussée d'une haleine plus puissante que par le poète des *Harmônies* et par l'auteur des *Orientales*. Rendons hommage aux vivants : et, puisque le vieux précepte, *sæpè stylum veritas*, est si dédaigné de nos jours, souhaitons leur, quand le jugement définitif succédera pour eux à l'apothéose provisoire, un Quintilius posthume, un éditeur homme d'esprit, qui leur rende un service dont ils semblent assez peu soucieux, qui publie leurs œuvres soigneusement revues, corrigées et diminuées.

En commençant ce discours, je vous ai annoncé, Messieurs, quelques réflexions sur la poésie lyrique. Je regrette que le cadre où j'ai dû me renfermer ne m'ait pas permis de vous en présenter un tableau plus complet. L'Europe m'a fourni la plupart des traits qui composent cette esquisse. J'aurais pu jeter plus de variété sur mon travail, en mettant les autres parties du monde à con-

tribution. Mais un voyage autour de la poésie lyrique ne se fait pas en une demi-heure, et je devais respecter vos usages. Je serais heureux, à défaut d'idées neuves et de vues profondes, de vous avoir présenté un certain nombre d'aperçus exacts. Du reste, un plus habile que moi va bientôt discuter mes assertions, réparer mes oublis, et, sans doute, redresser quelques-unes de mes erreurs. L'Académie doit être impatiente d'entendre une voix qui lui est chère. Je me tais ; je ne veux pas différer ses plaisirs.

RÉCEPTION

DE

M. GUIARD,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÈGE ROYAL
DE ROUEN.

RÉPONSE DE M. CHASSAN,

président.

MONSIEUR,

En vous appelant dans son sein, l'Académie savait que ses suffrages, s'ils tombaient sur un front entouré de l'aurole de la jeunesse, s'adressaient à un esprit éprouvé par une sérieuse profession, mûri par des études consciencieuses, distingué par des essais littéraires qui méritent plus que de l'encouragement, et pour lesquels l'estime toute seule ne serait pas une suffisante justice. Le voyage que vous venez d'achever autour de la poésie lyrique, ce grand sujet que vous avez côtoyé d'un pas ferme et mesuré, les observations pleines de goût qui vous ont été suggérées par votre course poétique, et la modestie même

qui relève si bien votre élégante parole, expliqueraient assez le choix de l'Académie, s'il avait besoin d'être justifié.

Sophocle, objet de votre culte spécial, en vous initiant depuis long-temps au mécanisme de la langue la plus richement douée de l'antiquité et des temps modernes, vous a communiqué, tout à la fois, et le sentiment qui apprécie et la langue qui permet de manifester dignement l'appréciation de cette sublime chose que les hommes appellent *Poésie*, et qui n'est rien moins qu'une aspiration du souffle de Dieu. La plus grande renommée littéraire de l'autre côté du Rhin a dit que, pour comprendre la poésie, il faut avoir été élevé au milieu des poètes, et que, pour comprendre les poètes, il faut avoir vécu dans le pays de la poésie¹. Les lieux que vous venez de parcourir ne sont pas pour vous une contrée étrangère. Mais ce pays, Monsieur, vers lequel vous m'entraînez à votre suite, est pour moi une terre, sinon complètement inconnue, du moins depuis long-temps oubliée, terre pleine de merveilles et d'enchantements, où l'imagination domine l'intelligence, où le caprice commande à la raison, bien différente des lieux gouvernés aujourd'hui par le droit, objet de mes constantes études, d'où la raison jalouse a proscrit despotiquement les brillantes fantaisies de l'imagination.

La première langue que le Droit bégaya dans son berceau fut celle de la poésie, et ce fut, il faut le reconnaître, par le magnétique pouvoir d'une poésie et d'une musique civilisatrices, que les premières notions de morale et de justice

¹ Goethe, *Le Divan* :

Wer das Dichten will verstehen
Muss in's land der Dichtung gehen ;
Wer dir Dichter will verstehen
Muss in Dichter's länder gehen.

furent transmises à l'enfance du genre humain. Orphée n'est pas seulement le plus ancien des poètes lyriques, il est aussi l'un des premiers législateurs de la Grèce ; et s'il est vrai, comme Vico l'affirme, que, dans les âges primitifs, les mots *Lyre* et *Loi* furent synonymes¹, nous sommes bien loin aujourd'hui de cette époque, où le droit était un cantique aussi bien que la poésie.

De nos jours, en effet, la lyre a cessé d'être l'attribut des législateurs et des poètes. S'il existe encore un genre de poésie qu'on nomme lyrique, les hommes ont perdu l'habitude de produire l'expression de leurs sentiments et de leurs idées au son d'une musique harmonieuse ; car, en s'éloignant des âges antiques, ils ont perdu cette spontanéité de l'improvisation, apanage des temps primitifs, où l'écriture est inconnue, noble et grande faculté qui semble avoir besoin du secours de la musique pour soutenir le poète et pour entraîner l'auditeur². De là, le caractère de ce genre de poésie, auquel est resté le nom de *Lyrique*, moins comme manifestation de ce qu'il est encore réellement, que comme indication de son origine, comme symbole du délire qui agite l'âme, et qui la ravit sur des ailes de feu au céleste séjour. Alcée, de Mitylène, Tyrtée et Pindare, dans les temps historiques de l'antique Hellénie ; chez les Hébreux, David et Moïse, dans le beau Cantique du passage de la Mer-Rouge ; les Scaldes, ces hardis improvisateurs de la Péninsule scandinave, tels sont

¹ « La Legge, dit Vico, restò a' poeti deffinita *Lyra regnorum*. » (*Scienza nuova*, II, le repub. tutte sono nate da certi principi « eterni de' Feudi »). — Ailleurs : « La Lira significava la Legge. » (Idem, *Politica degli Eroi*.)

² Les improvisateurs italiens improvisent en chantant, à l'aide d'un instrument qui les accompagne et les soutient.

les vrais modèles de cette poésie vive, brûlante et spontanée qui, plus que tout autre genre de poésie, révèle le souffle invincible de Dieu, et permet au poète de se dire en communication avec le ciel :

Est Deus in nobis, et sunt commercia cœli;
Sedibus æthereis spiritus ille venit¹.

Horace, il est vrai, n'a plus rien de spontané. Ses élans sont l'effet de la méditation. Mais son enthousiasme, quoiqu'il soit le produit de l'art, fait souvent oublier l'artiste pour faire penser au poète, soutenu qu'il est par son admirable génie. Les poètes qui ont suivi Horace, ont cessé, plus que lui, de descendre immédiatement de la famille des poètes spontanés, à laquelle appartiennent les vrais poètes lyriques. C'est à peine si le cours des siècles laisse surnager quelques noms qui se rattachent, moins directement toutefois que le favori de Mécène, à cette harmonieuse et divine filiation.

Quels que soient et l'esprit et l'élégance des troubadours provençaux et des trouvères du Nord de la France, ces brillantes étoiles qui contribuèrent à sauver des ténèbres la nuit du moyen-âge, leurs chants ne peuvent aspirer à la hauteur du genre lyrique. Cette poésie qui, dans l'origine, est une prière, un hymne de reconnaissance en l'honneur de la Providence divine, s'inspire de tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus noble et de plus saint dans le cœur de l'homme, l'amour de la religion, de la patrie et de la liberté. La galanterie est le caractère distinctif des œuvres des enfants du *gai savoir*. A cette époque, et dans cette classe de courtoisie et de gentillesse, *amour* et *poésie* ont le même sens². La galanterie peut dicter des chants

¹ Ovide.

² Un écrivain provençal du ^{xiv}e siècle, a intitulé *Leys d'amor*, un recueil qui renferme une poétique, une grammaire et une rhé-

gracieux et tendres ; elle ne sert pas d'aliment à l'enthousiasme lyrique. L'indignation fait les poètes satiriques ; elle donne la verve et la chaleur ; à la poésie lyrique seule appartient l'enthousiasme ; c'est dire assez que les *Sirventes* des troubadours sont , plus encore que leurs chants amoureux, étrangers à la poésie lyrique.

Pétrarque , qui fut , avec quelques autres intelligences d'élite , l'aurore des temps modernes , Pétrarque est sans doute un esprit fin , élégant , mélancolique et tendre. Son luth nous charme , mais ne nous ravit point. Malherbe , comme vous le dites si bien , est un *maître respecté* , dont *la raison courageuse arrêta les conquêtes des faux esprits , et vengea le bon sens*. C'est un écrivain , un poète des plus éminents ; mais , dans ses mains , je ne vois pas une lyre ; et , s'il en a une , sa lyre est muette ; elle est sans cordes.

Ce n'est pas au xvii^e siècle que je demanderai l'enthousiasme lyrique , à moins de l'emprunter avec vous aux stances de *Polieucte* , et surtout à certaines parties de cette prodigieuse *Athalie* , qu'on peut , jusqu'à un certain point , consentir à appeler une *Ode dramatique* , mais où l'auteur de *Cromwel* signale surtout le génie épique¹. Toutefois , je ne sais , Monsieur , si je dois chercher le lyrisme dans une méditation de Mallebranche , dans une lettre de Madame de Sévigné , même dans une oraison funèbre du grand Bossuet ; car , malgré l'autorité de Ma-

torique. Voyez, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, (Tome I, p. 128), un article de M. Guessard , *sur les grammaires romanes du XIII^e siècle* , et voyez aussi *l'Essai sur les Cours d'Amour* , de M. Frédéric Diez , professeur à l'Université de Bonn (Trad. fr. de M. de Roisin , p. 69).

¹ Préface de *Cromwel*.

dame de Staël¹, qui emprunta cette idée à Montesquieu, pour l'altérer, veuillez me permettre, Monsieur, d'hésiter avant d'agréer une pareille assertion. Montesquieu a bien pu dire que Montaigne, Mallebranche, Shalisbury et Platon étaient de grands poètes², mais il ne leur a pas attribué la faculté lyrique. Un écrivain de nos jours, suivant le cours de cette idée, a voulu l'appliquer à Montesquieu lui-même, en donnant le nom de *Poème rationnel* à *l'Esprit des Lois*³, que, du reste, Montesquieu avait songé à placer sous la protection des Muses⁴. Mais toutes ces appellations, purement métaphoriques, ne peuvent être acceptées que pour signifier que tous ces écrivains, si éminents par la faculté de l'esprit et par celle de la raison, le sont encore par la puissance d'une imagination enchanteresse, qui s'allie merveilleusement chez eux à l'industrielle persévérance de l'art.

Absorbé par la formation de la langue et par l'étude de l'antiquité, le xvii^e siècle se trouve évidemment dans des conditions défavorables, pour que l'arbre lyrique puisse croître et prospérer. Il en est de même du siècle dernier, que l'esprit critique domine trop exclusivement. Le génie de notre nation, identique avec le génie de notre langue, est trop rationnel pour n'être pas un peu antipathique à la hardiesse désordonnée du lyrisme. Quand il voudra réussir dans ce genre de poésie délirante, le génie de la

¹ « Nos premiers poètes lyriques, en France, ce sont *peut-être* nos prosateurs, Bossuet, Pascal, Fénelon, Buffon, J.-J. Rousseau, etc. » *De l'Allemagne*.

² *Pensées diverses*.

³ Lerminier, *Introd. hist. à l'étude du Droit*.

⁴ On sait que Montesquieu avait composé, pour la mettre au milieu de *l'Esprit des Lois*, une invocation aux Muses : « Vierges du Mont Piérie.... »

France devra être transporté hors de sa voie par le prodige des événements.

Laissons donc notre xvii^e siècle, et franchissons le xviii^e presque tout entier, en nous inclinant devant la statue de J.-B. Rousseau, comme grand écrivain, non comme lyrique; car il n'éprouva jamais que *la douceur d'un tranquille délire*¹, même dans la meilleure de ses pièces profanes, dans cette ode au comte du Luc, dont le prologue a suggéré à Lebrun les premières strophes du plus pindarique de ses chants. Les beautés des odes sacrées de Rousseau sont dues aux Saintes Écritures. Il s'y montre souvent avec les grandes qualités du poète, mais sa réputation, comme lyrique, n'a pas à s'en prévaloir.

Si nous voulons retrouver quelques descendants de cette sublime famille des poètes lyriques, poètes par la verve, par l'enthousiasme, plus que par le talent, il faut nous transporter ensemble dans les dernières années de notre xviii^e siècle, au milieu de nos commotions civiles, à cette époque de rénovation sociale qui remua le monde, et qui l'étonna autant par ses grands crimes que par ses grandes actions, époque, il faut le dire, éminemment lyrique.

Quelle est cette voix qui fait appel aux enfants de la patrie, pour leur annoncer que le jour de gloire est arrivé, et pour leur montrer l'étendard de la tyrannie flottant au loin dans les campagnes? Entendez-vous ces sons belliqueux qui vibrent au fond de tous les cœurs? A la puissance de ces mâles accents, à la magie de cette musique brûlante, d'innombrables bataillons se précipitent à la fron-

¹ J.-B. Rousseau, *Ode au comte du Luc*.

tière. Le sol de la patrie est purgé. La lyre a retrouvé ses cordes. Je ne vois plus le poète ; c'est un Dieu qui chante, qui subjugué et qui entraîne. Celui-là n'a pas puisé sa double inspiration dans le commerce des maîtres, il l'a dérobée au ciel. Pour lui, l'élégance est un vain mot ; car il ne vise ni à charmer l'oreille, ni à éblouir l'esprit, ni même à séduire le cœur. Il veut maîtriser l'âme, et il l'enivre du délire dont il est lui-même obsédé. Le véritable poète lyrique de la révolution française, le voilà ! Après lui, j'aperçois Lebrun, qui, pour l'inspiration, doit être mis à une grande distance du chantre de *la Marseillaise*. quoique, comme littérateur, il ait sur lui une incontestable supériorité. Lebrun est un poète inégal, que le goût ne dirige pas constamment ; mais il reçut un jour, directement d'en haut, la grande influence secrète, lorsque, dans un chant brûlant d'enthousiasmé, où l'on rencontre beaucoup de taches, mais où l'on se sent entraîné par le souffle créateur de l'inspiration, il célébra le combat du vaisseau *le Vengeur* et de son héroïque équipage s'abimant au fond des mers, plutôt que de se rendre. — Ecoutez :

Ainsi que *le Vengeur*, il est beau de périr ;
Il est beau, quand le sort vous plonge dans l'abîme,
De paraître le conquérir.

Trahi par le sort infidèle,
Comme un lion pressé de nombreux léopards,
Seul, au milieu de tous, sa fureur étincelle ;
Il les combat de toutes parts.

L'airain lui déclare la guerre ;
Le fer, l'onde, la flamme entourent ces héros. . . .
Sans doute ils triomphaient, mais leur dernier tonnerre
Vient de s'éteindre dans les flots. . . .

Captifs ! la vie est un outrage !
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais, en frémissant, admire leur courage ;
Albion pâlit devant eux.

Plus fiers d'une mort infaillible,
Sans peur, sans désespoir, calmes dans leurs combats,
De ces républicains l'âme n'est plus sensible
Qu'à l'ivresse d'un beau trépas.

Prêts à se voir réduits en poudre,
Ils défendent leurs bords enflammés et sanglants.
Voyez-les défier et la vague et la foudre,
Sous des mâts rompus et brûlants.

Voyez ce drapeau tricolore,
Qu'agite, en frémissant, leur courage indompté;
Sous le flot qui le couvre, entendez-vous encore
Ce cri : Vive la liberté !

Ce cri, c'est en vain qu'il expire,
Étouffé par la mort et par les flots jaloux,
Sans cesse il revivra, répété par ma lyre,
Siècles, il planera sur vous !

Et vous, héros de Salamine,
Dont Thétis vante encor les exploits glorieux,
Non, vous n'égalez pas cette auguste ruine,
Ce naufrage victorieux.

Et maintenant, Monsieur, après avoir donné un souvenir à Lebrun, après avoir rétabli sur son piédestal la grande figure lyrique de la Révolution, je nommerai, avec vous, André Chénier, ce doux et *harmonieux écho des joies et des douleurs de la terre*, qui, malgré l'art admirable dont ses œuvres portent l'empreinte, fait penser quelquefois aux poètes spontanés de l'antiquité, mais qui ne personnifia pas, dans ses chants, les immenses passions de cette époque de grandeur et de délire.

Avant André Chénier, la prose de Fénelon représentait seule, parmi nous, la manière antique. Chénier rappelle Théocrite et Virgile, comme Fénelon rappelle Homère.

Aussi l'impression , produite par sa poésie , a-t-elle été , à sa publication , la plus imprévue que des oreilles et des imaginations françaises aient pu éprouver. Chénier nous a laissé les fragments de plus d'un poème. Il a fait des idylles, qui sont incontestablement ses meilleurs ouvrages, genre usé , oublié , qu'il a réhabilité à force de génie , et dans lequel surtout il s'est montré grand poète ; il a soupiré des élégies pleines de sensibilité et d'harmonie , et écrit quelques odes. Dans ces divers poèmes , il n'a cessé de chanter la liberté ; il l'a confessée sur l'échafaud. La tribune lui étant interdite, il se soulagea dans ses vers, et il soulage tous ceux dont l'âme s'indigne au spectacle des crimes commis au nom de la liberté qu'on outrageait. Poète original et inimitable , ainsi que les anciens , ancien lui-même , qu'il reçoive ici nos pieux hommages , et comme poète et comme citoyen , avec tous ces grands citoyens qui ont partagé son sort , philosophes , capitaines , orateurs. Toutefois , loin de mettre en relief son ode à Charlotte Corday , ode étincelante de verve , il est vrai , mais où l'on rencontre aussi plus d'une tache , et qui a plus souvent la couleur de la satire que l'intonation lyrique proprement dite , jetons un voile sur cette pièce , si remarquable d'ailleurs au point de vue de l'art qui est passager, mais si regrettable au point de vue de la morale qui est éternelle.

Qu'est-ce , en effet , Monsieur , que cette glorification , faite par André Chénier, du poignard de Charlotte Corday, sinon l'apologie d'un acte que les lois de tous les pays ont raison de punir ? C'est un nom bien célèbre sans doute que celui de Brutus ; c'est un nom bien célèbre aussi que celui de cette intrépide fille , objet des beaux vers de Chénier ; mais , à côté de ces noms , viennent se placer , tout aussitôt , Jacques Clément , Ravailac , les Septembriseurs , et tant

d'autres qui, eux aussi, comme Brutus et Charlotte Corday, croyaient n'obéir qu'à l'inspiration de leur conscience, et se considéraient comme des envoyés du Ciel, des bien-faiteurs de l'humanité, des vengeurs de la patrie ou de la liberté. Ces actions, lorsque les événements en rendent victimes de véritables monstres, proclamés tels par l'impartiale postérité, peuvent être, par le fait, utiles quelquefois au genre humain qu'elles délivrent; mais, privées de la sanction du droit, le devoir de tous, quand l'apologie en est faite, est d'imiter ce personnage du drame de *Cromwel*, qui proteste énergiquement contre la mort que les cavaliers veulent donner au Protecteur tombé en leur pouvoir, et qui proteste, non parce que cet homme ne lui paraît pas criminel, mais parce qu'il ne reconnaît point à ses ennemis le droit de se faire justice eux-mêmes, parce qu'il leur dénie, en un mot, le droit de punir.

Vous daignerez excuser, Monsieur, cette digression, inspirée par d'austères fonctions, à l'empire desquelles il ne m'a pas été possible de me soustraire. La gloire d'André Chénier n'aura pas à en souffrir; que ne pardonne-t-on pas aux grands poètes! Mais j'aurai rempli un devoir dicté par ma conscience, en saisissant cette occasion de rappeler des principes de morale, dont les passions ne sont que trop portées à secouer le joug.

Je souscris, d'ailleurs, Monsieur, à votre appréciation de notre xix^e siècle, qui occuperait, sans aucun doute, le rang le plus distingué dans l'histoire de la poésie lyrique, si les hautes pensées et les grandes images, unies à l'éclat et à l'harmonie du style, étaient les seules qualités exigées par ce genre de poésie. Je m'associe volontiers, avec vous, à l'éloge de cette brillante pléiade, dont vous ne prononcez qu'un nom, le nom de celui que la France et la

Normandie pleurent comme le fils de leur prédilection , car les cordes de sa lyre surent toucher avec plus de sympathie à tous les sentiments de douleur ou d'espérance qui ont fait battre le cœur de la France contemporaine.

En essayant de vous suivre , Monsieur , dans la voie que vous avez choisie , je n'ai pas dû oublier que vous n'avez voulu tracer qu'une esquisse. Heureux de ne pouvoir sortir du cadre resserré , imposé par les usages de l'Académie , j'ai tâché de me soutenir à vos côtés. L'Académie n'oubliera pas les aperçus ingénieux , si élégamment enchâssés dans votre discours. Elle réservera tous les trésors de son indulgence pour celui à qui était dévolu le périlleux honneur de délaisser ses études habituelles , pour vous donner aujourd'hui la consécration de cette solennelle installation.

•

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1846 — 1847.

•

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

* *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C — *Commandeur.*

G. O. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grande Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, POUR L'ANNÉE 1846—1847.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. l'abbé PICARD, *Président.*
M. GHÉRUEL ✱, *Vice-Président.*
M. J. GIRARDIN ✱, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*
M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BIGNON, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe.*
M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*
M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. l'abbé COCHET, *Archiviste adjoint.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion à la
Vétéran-
ce.

1808.	LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Géné- viève) O ✱, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1819.	RIBARD (Prosper) ✱, ancien Maire de Rouen, ancien Député, etc., <i>rue de la Vicomté, 34.</i>	1828
1805.	MEAUME (Jean-Jacques-Germain) ✱, Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), <i>rue de la Poissonnerie, 34.</i>	1830
1834.	VERDIÈRE (Louis - Taurin) ✱, Conseiller hono- raire en la Cour royale, à Louviers (Eure).	1840
1804.	BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire per- pétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles- Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen.	1842

1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20. 1843
 1822. LÉVY (Marc), professeur de mathématiques et de mécanique, ancien secrétaire de la classe des sciences, à Paris, 8, *rue neuve Saint-Gilles (Marais)*. 1846
 1837. DE GLANVILLE (Boistard), *r. des Murs-Saint-Ouen*, 21. id.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. Mgr BLANQUART DE BAILLEUL C ✱, archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal*.
 LALAING D'AUDENARDE G. O. ✱ (le comte), Lieutenant-Général, commandant la 14^e division militaire, Pair de France, à Rouen, *rue du Moulinet*.
 DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine), G. O. ✱, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture*.
 BARBET (Henri) C ✱, Pair de France, décoré de Juillet et de Léopold de Belgique, Maire de Rouen, Député, etc., *boulev. Cauchoise*, 51.
 1841. FRANCK-CARRÉ C ✱, Pair de France, Premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. BLANCHE (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✱, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, 2.
 1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever*.
 1820. HELLIS (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc., *place de la Madeleine*.
 MARTAINVILLE (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✱, ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Sassetot-le-Mauconduit*.
 1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Négociant, *rue Herbière*, 12.

1824. DU BREUIL (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf*.

1825. BALLIN (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; Membre de l'Institut des provinces de France, etc., *rue de la Madeleine, 6*.

1827. MORIN (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière, 2*.

DEVILLE (Achille) ✱, Receveur des contributions directes. Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse, hôtel Quévremont*,

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots, 15*.

PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes, 31, chez M. Noury-Vallée*.

1829. FLOQUET (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi, 32*.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis) ✱, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, Membre de l'Institut des provinces de France, etc., *rue du Duc-de-Chartres, 12*.

1830. POUCHET (Félix-Archimède) ✱, D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine, 200*.

1831. PAUMIER (L.-D.) ✱, Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil, 16 bis*.

1833. DE CAZE (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne, 15*.

1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin) ✱, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes, 128*.

BERGASSE (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue Beffroi, 26*.

MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✱, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille*, 7.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe) ✱, Professeur d'histoire au Collège royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine*, 59.

1837. BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte, *rue de la Chaîne*, 26.

1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes*, 30.

MAUDUIT (Victor) ✱, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

LÉVESQUE ✱, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil*, 11.

1839. HOMBERG (Théodore), Avocat, *rue de l'École*, 34.

DES MICHEL ✱, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites*, 16.

PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de Physique à l'École municipale, *rue Royale, en face Sainte-Marie*.

1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'École de dessin et de peinture, *rue Poussin*.

LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmélites*, 16

VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent*, 9.

1841. DU BREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, Membre de l'Institut des provinces de France, *rue d'Elbeuf*, 63 D.

1842. PICARD (l'abbé), Archi-Prêtre, Curé de la Métropole de Rouen, *rue St-Romain, cour des Libraires*.

THINON (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate*, 16.

DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne*, 17.

RICHARD (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *ruc-Saint-Jean*, 24.

GIFFARD, Professeur au Collège royal de Rouen, *r. Porcherie*, 3.

CHASSAN ✱, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social*, 24.

COCHET (l'abbé), Aumônier du Collège royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.

1843. BÉNARD (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collège royal, *rue Royale Saint-Ouen*, 31.

BIGOURDAN, prof. de mathématiques spéciales au Collège royal de Rouen, *rue Daliphard*, 3.

POTTIER (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.

BARABÉ, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue Maladrerie*, 15.

FALLUE (Léon) ✱, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants*, 142.

1844. RONDEAUX (Jean) O ✱, ancien Négociant, *rue de Fontenelle*, 32.

1845. FRÈRE, ancien libraire à Rouen, sur le port, quai de Paris, 45.

GULARD, Professeur de rhétorique au Collège royal de Rouen, *rue du Grand-Maulévrier*, 4.

1846. NEVEU (l'abbé), vicaire de St-Godard, *rue du Coquet*, 8.

DUTUIT (Eugène), avocat, adjoint au Maire de Rouen, *quai du Havre*, 21 A.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.

1804. DEGLAND (J.-V.), D-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

1806. DELABOUISSÉ-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude.)

1806. BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, à Paris.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

LAIR * (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen Pont-Saint-Jacques.

DELANCY *, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Géneviève, à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, 33.

1809. FRANCEUR O *, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc. roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, r. de l'Université, 10.

DUBUISSON (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, rue Hauteville, 10, faubourg Poissonnière.

DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, rue des Postes, 14.

DELARUE (Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton (Eure).

BALME, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, rue de l'Enfant-qui-pisse, 8.

1811. LEPRIOL (l'abbé Constantin-Julien), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebion (Morbihan).

LE SAUVAGE *, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, rue Laffite, 43.

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), O *, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, rue du Helder, 5.

1814. PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, rue du Faub.-St.-Honoré, 7.

- PERCELAT ✱, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).
- FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).
1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.
- DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✱, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.
1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✱, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.
- MÉRAT (François-Victor) ✱, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.
- MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✱, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.
1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.
- DE KERGARIOU (le comte) O ✱, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.
- DE MONTAULT (le marquis) ✱, à Paris, *rue de Lille*, 84.
(A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)
- DE MIRVILLE (le M^{is} EUDES) ✱, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.
- DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✱, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.
1821. BERTHIER (P.) ✱, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

- VÈNE ✱ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, en retraite, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.
1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.
- LEMONNIER (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.
- DE MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor) ✱, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.
- BEUGNOT (le vicomte Arthur) ✱, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.
1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) O ✱, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.
- ESTANCELIN ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.
- FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).
- MALLET (Charles-François) O ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34.
- JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.
- MONFALCON ✱, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.
- DE LA QUESNERIE, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.
1825. SALGUES, D.-M.-P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).

BOULLENGER (le baron) O ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, à *Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure)

D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, 26, *r. de Ponthieu*.

CIVIALE (Jean) ✱, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.

FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

PAYEN (Anselme) ✱, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin*.

1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.

MONTÉMONT (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.

LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

SAVIN (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (Victor) O ✱, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.

BLOSSEVILLE (le vicomte Ernest de), à Paris, 4, *rue de Louvois*.

1827. DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph). Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).

MALO (Charles) ✱, Fondateur-rédacteur en chef de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Éperon*, 6.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

COURT ✱, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros.

- MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).
- LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)
- MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.
- MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Rouen, *rue de la Cigogne*.
1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✱, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St-Honoré*, 108.
- FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✱, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).
- PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).
- GUTTINGUER (Ulric) ✱, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.
- CAZALIS ✱, inspecteur de l'Académie universitaire de Paris, 10, *rue Taranne*.
- SCHWILGUÉ ✱, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).
- BÉGIN (Emile-Auguste). D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).
- BERGER DE XIVREY (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.
- CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, 57, *rue Hauteville*.

- PASSY (Antoine) O ✱, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.
- SOYER - VILLEMET (Hubert - Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).
1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, 46.
- HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).
- MURAT (le comte de) C ✱, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.
- LE FILLEUL DES GUERROTS, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, à Rouen, 2, *rue Bourg-Abbé*.
1831. LE TELLIER (Jean-Joseph) ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.
- BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).
1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.
- TANCHOU ✱, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.
- FORTIN (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).
- DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)
- BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✱, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Généviève*, 21.

LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

LEJEUNE (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffülhe*, 3.

THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

LAURENS (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs)

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

LADOUCETTE (le baron Jean-Charles-François de) ✱, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

1832. MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis*.

DUCHESNE (Édouard-Adolphe) ✱, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.

JULLIEN (Marc-Antoine) ✱, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *r. des Lilas*, 12.

1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.

1835. LE PREVOST (Auguste) ✱, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*

EÔVILLE ✱, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. de Lille, 101.*

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✱, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *r. du Champ-des-Oiseaux, 55 ter.*

LAMBERT (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

MURET (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu, 27.*

PESCHE (Julien-Réné), membre de plusieurs Sociétés savantes, Correspondant des Comités historiques du Ministère de l'Instruction publique, etc., juge de paix, à Morteau (Doubs.)

BARD (Joseph) ✱, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chœrey, près de Beaune (Côte-d'Or).

CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. HENNEQUIN (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue de Lille, 17.*

LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon, 9.*

GUYÉTANT ✱, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, 12, *passage Sainte-Marie, rue du Bac.*

SOUBEIRAN (Eugène) ✱, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle, 51.*

REY (Jean) ✱, ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette, 31.*

- Du Bois (Louis) ✱, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)
1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex.) ✱, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du Sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères*, 3.
- DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare*, cité d'Orléans.
1838. BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.
- GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.
- PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.
1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.
- SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).
- BOULLÉE (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.
- MUNARET, D.-M. à Thuirins, près Lyon (Rhône).
- LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture*.
- GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.
- GRATELOUP (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe*, 18.
1839. BOUTRON-CHARLARD (Antoine-François) ✱, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.
- CAP (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 6.
- TUDOT (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).

- GAUDET, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*.
PORTRET fils (Octave), Avocat à Paris.
1840. PAILLART (Aubin-Pierre) ✱, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).
MALLET (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collège royal de St-Louis, à Paris, 19, *r. Hautefeuille*.
BORGNET (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collège royal de Tours (Indre-et-Loire).
1840. OLRV, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).
PELOUZE ✱✱, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.
CHEVALLIER ✱✱, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel*, 25.
1841. SCHLUMBERGER (Henri), Chimiste, Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).
PHILIPPAR, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'École normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)
CAFFÉ, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales, à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.
LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.
FAYET (M^{gr}) O ✱, évêque d'Orléans.
GUIBOUT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau*.

ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare*, 56.

GLEIZES (Vénuste) ✱; Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. BUSSY ✱, Professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie de Paris, à l'Ecole, *rue de l'Arbalète*.

DU PASQUIER, Professeur de chimie à l'Ecole Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

LA BUTTE (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

DE CAISNE, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum*.

GASPARIN (le comte de) C ✱, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille*, 79.

HENRI (Ossian), Professeur agrégé à l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris, memb. de l'Acad. royale de médecine, etc.

MALLET O ✱, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, à Paris, 46, *rue Lafitte*.

AMIOT, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne*, 3.

1843. BUSSET (François-Charles) ✱, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

MANCIEL (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

DE FRÉVILLE, ancien Élève de l'école des Chartes, à Paris, 15, *rue de Vendôme*.

CHARMA (Antoine), Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

ALAUZET (Isidore), avocat, sous-chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.

MARCHAND (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, à Fécamp.

DUCHESNE-DUPARC, D.-M., *rue de Louvois*, 10, à Paris.

GORS (Laurent), Inspecteur de l'Académie de Rennes.

1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.

DELAMARE, D.-M., à Paris, 14, *rue Saint-Florentin*.

GAULTIER O ✱, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, 7, *rue Neuve-des-Mathurins*.

1845. PERSON, Professeur à la Faculté de Besançon (Doubs).

MAGNIER, Professeur de Littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).

DE ROISIN (le baron Ferdinand), Docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord), *rue Françoise*, 38.

REISET (Jules), Chimiste, à Paris, *rue de la Bienfaisance*, 3.

FORMEVILLE (de), Conseiller à la Cour Royale de Caen.

BONNIN, Directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

GARNIER, Conservateur de la bibliothèque de la ville d'Amiens.

HARDOUIN-MICHELIN, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

BOURDIN, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, à Choisy-le-Roi, *place de la Madeleine*, près Paris.

CARPENTIER-MÉRICOURT, Docteur-Médecin à Paris, *rue des Orties-Saint-Honoré*, 7.

TRAVERS (Julien), Professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.

1846. FORGET, D.-M., à Strasbourg.

BELHOMME, D.-M., à Paris, *rue de Charonne*, 161.

ARONDEAU, Directeur des travaux relatifs à la statistique criminelle et correctionnelle au Ministère de la Justice.

BLANCHEMAIN (Prosper), à Paris, 7, *rue de l'Est*.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).
 GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow (Ecosse).
1803. ENGELSTOET, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).
1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).
1817. KIRCKHOFF VANDER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).
1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.
1828. BRUNEL ✱, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).
1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal, 40.*
- STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).
1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calçada do Duque, 58.*

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.
1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).
 REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.
1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.
 DE SANTAREM (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, *rue Blanche*, 40.
1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.
 MORREN, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liège.
1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.
1844. GUASTALLA, D.-M., à Trieste.
 PASQUIER (Victor), Pharmacien de première classe, à Liège.
 DE LE BIDART DE THUMAIDE, Procureur du Roi, à Liège.
 VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers
 BOGAERTS (Félix), à Anvers.
 HALLEWELL, à Cambridge.
1846. TALMA, D.-M., à Bruxelles (Belgique.)

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais)

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départem^t de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

Calais. Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Epreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Falaise. Société d'agriculture (Calvados).

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Morlaix. Société vétérinaire du département du Finistère.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, rue de Valois, 2.

— Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

- INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
 - Académie royale des Sciences.
 - Académie française
 - — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.
 - Société Anatomique.
 - Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge*, 19.
 - Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.
 - Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.
 - Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.
 - Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
 - Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.
 - Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42.
 - Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.
 - Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.
 - Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.
 - Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.
 - Société libre des Beaux-Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.
 - Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*
 - Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.
 - Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.
 - Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.
 - Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*
 - Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.
- Perpignan.* Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

- Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Puy (Le).* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire)
- Reims.* Académie (Marne).
- Rouen.* Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.
 - Société d'Horticulture.
 - Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.
 - Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.
 - Société de Médecine.
 - Société des Pharmaciens.
- Saint-Etienne.* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)
 - Société industrielle.
- Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).
 - Société Industrielle et Commerciale.
- Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.
- Toulouse.* Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).
 - Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
- Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.
- Troyes.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
- Valence.* Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.
- Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.
 - Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

- Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.
- Copenhague.* Société royale d'Écritures antiques du Nord.

Liège. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Munich. Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.

Nota. Vingt-deux exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. DERACHE, Libraire à Paris, et aux DEUX PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831 R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la BIBLIOTHÈQUE du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la BIBLIOTHÈQUE de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor URBAIN, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. TAMISSET, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.) — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209).

NOTA. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1845-1846, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.

Dressée conformément à l'art. 17 du règlement.

Alluaud aîné. *Mémoire sur le déboisement et la conservation des bois et forêts*, 1845.

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie. Bulletin* 1845, n° 2, 3 4. — 1846. n° 1.

Angers. *Société industrielle, Bulletin*, 16^e année, 1845.

Artur (J.-F.). *Description, théorie et usage du cercle de reflexion de Borda*, 1824. — *Théorie élémentaire de la capillarité, etc.*, 1842. — *Thèse d'astronomie*, 1834. — *Thèse de mécanique*, 1834. — *Instruction théorique, et application de la règle logarithmique ou à calculs*, 2^e édition, 1845. — *Divers mémoires manuscrits.*

Association Normande. *V. Caen.*

Ballin. *Notice historique sur feu M. J. Spencer Smith*, 1845.

Balme (El) *Nouveaux éclaircissements sur le choléra-morbus*, 1832. — *Mémoires sur les fièvres en général et sur le choléra-morbus*, 1832.

Belhomme. *Mémoires* (3^e et 4^e) *sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie*, 1845. — *Suite des recherches sur la localisation de la folie*, 1846. — *Essai sur l'idiotie* — *Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale*, 1845.

- Bénard (Ch.) *Précis d'un cours élémentaire de philosophie à l'usage des collèges.*
- Béziers. *Société archéologique, Séance publique du 21 mai 1846.*
- Blanchemin (Prosper). *Poèmes et poésies, 1845.*
- Blatin (Henri) et V. Nivet. *Traité des maladies des femmes, etc ; 1842.*
- Bonafous (Mathieu). *Le ver à soie, poème en deux chants, de Marc-Jérôme Vida, traduit en vers français, 1846.*
- Bonnin (Théodose). *Antiquités gallo-Romaines du vieil-Eureux. Atlas, 1845.*
- Bordeaux. *Académie royale. Programme, Séance publique du 4 décembre 1845.*
- Boulet (J.-E.) *Cours pratique de langue latine, 4^e édit., t. 1^{er} et 2, 1845.*
- Bourdin (C.-E.) *Du suicide considéré comme maladie, 1845.*
- Bourg. *Soc. d'Emulation de l'Ain, journal d'agriculture, 1845, n^o 6 à 9 réunis. — 1846, n^o 1, 3, 4, 5.*
- Bouteiller (J.) *Observation d'apoplexie nerveuse, manuscrit.*
- Brandeis (H.) *Essai sur l'ipécacuanha annelé, thèse de matière médicale, 1833. — Mémoires et observations pour servir à l'étude et au traitement des maladies mentales, 1839.*
- Caen. *Association normande. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, 1846.*
- Caen. *Société des Antiquaires de Normandie. Registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie, 7 feuilles.*
- Caen. *Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires, 15^e année, 1843-44, n^o 11.*
- Castel. *Compte-rendu de l'excursion faite à Tournai par le congrès archéologique de Lille. 1845.*
- Caumont (de). *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques, 1846.*

- Cellier-Dufayel (N.-H.) *Origine et influence de la littérature, avec un tableau synoptique*, Paris, 1845. — *De la puissance des romans*, 1845. — *La vérité sur M^{lle} Lenormand, mémoires, révélations intimes des mystères de la sibylle, etc.*, 1845. — *Le prêtre, la femme, la famille et M. J. Michelet, Appréciation*, 1845. — *Le génie des femmes*, 1845. 1 vol. et cahiers, 8 à 12. — 1846, n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, *Statuts et règlements*.
- Châlons. Soc. d'agric. de la Marne, *Bulletin*, 2^e trimestre 1845. *Séance publique*, 1845.
- Châteauroux. Soc. d'Agric. de l'Indre. *Ephémérides*, 1844-45.
- Cherbourg Soc. Académique. *Mémoires*, 1838.
- Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne*, 1845, mai. — 1846, janvier à avril.
- Cœur de saint Louis. V. Deville et Fallue.
- Delacombe (de). *Discours prononcé à la distribution des prix du Collège du Havre, le 12 août 1845. — Devoirs du soldat, manuscrit.*
- De la Quérière. *Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations*, 1846.
- Delasize. V. François.
- De Lérue. *De l'établissement des crèches.*
- Des-Allieurs. *Lettre sur les meilleurs principes à adopter pour servir de base à l'établissement de la nouvelle législation qui doit régir l'enseignement et la pratique de la médecine en France*, 1845.
- Deville (A.) *Lettre à M. Aug. Leprevost, sur le cœur de saint Louis*, 1845. *Idem*, 2^e édit.
- Didot frères (Firmin). *Nouvelle revue encyclopédique*, mai 1846, n^o 1.
- Dijon. Soc. médicale. *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie et médecine vétérinaire de la Côte-d'Or*, 1846, 1^{re} année, n^{os} 1, 2, 4, 5. — *Mémoires de l'Académie*, 1843-44.
- Douai. Soc. d'Agric. *Mémoires* 1843-44.

- Doyat. *Rapport à M. le Ministre des travaux publics sur l'amélioration de la Basse-Seine. Réponse aux objections*, 26 janvier, 13 février 1846.
- Du Breuil (A.) *Cours élémentaire, théorique et pratique d'arboriculture, etc.*, 1846. V. Girardin.
- Duchesne (A.-E.) *Observations médico-légales sur la strangulation, etc.* 1845. — *Congrès scientifique, Nîmes, 12^e session, 1^{er} septembre 1844.*
- Dumesnil (Marie). *Le Roi des Français, nouvelle neustrienne*, 1846.
- Dutuit. *Le Serf, manuscrit.*
- Evreux. *Soc. d'Agric. de l'Eure. Recueil des travaux, 2^e série, t. 5^e*, 1844.
- Falaise. *Soc. Acad., Agric., Industrielle, etc. Bulletin, année 1846, 1^{er} trimestre.*
- Fallue (Léon). *Dissertation sur le Cœur de saint Louis*, 23 janvier 1846.
- Forget. *De la réalité de la médecine et de ses dogmes fondamentaux. — Des obstacles aux progrès de la thérapeutique positive. — Clinique médicale de la Faculté de Strasbourg, du 1^{er} juillet 1841 au 1^{er} juillet 1842. — Examen de la doctrine des constitutions épidémiques, 1843. Programme du cours de philosophie médicale professé à la Faculté de Strasbourg, 1844-45.*
- François. *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Delaize*, 1846.
- Frère (E.) *Coup-d'œil sur les Ménestrels en France et en Angleterre.*
- Girardin (J.) *Maladie des pommes de terre en 1845. — Nouvelles expériences sur le chaulage des blés.*
— et Du Breuil fils. *Enquête sur le cidre, faite à Saint-Pierre-sur-Dives, le 6 octobre 1845.*
- Hardouin-Michelin. *Sur M. Huot (J.-J.-N^{as}), décédé. — Magasin de zoologie. Essai d'une faune de l'île Maurice.*

- Hébert (J.-B.), ex-notaire. *De l'utilité du système général d'immatriculation, etc.* 2^e et 3^e liv., 1845.
- Henry (O.) *Analyse de l'eau naturelle ferrugineuse de Forges-les-Eaux. Eau minérale crenatée*, 1845.
- Jamet (l'abbé). *Notice sur la vie de M. Pierre-François JAMET, prêtre, fondateur de l'Ecole des sourds-muets de Caen*, 1846.
- Jobard. *Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabrique, considérées comme blason de l'industrie et du commerce, etc.* 1846.
- Jolimont (de). *Les principaux édifices, avec une vue générale de la ville de Rouen, en 1525, d'après le manuscrit des Fontaines*, 1845. — *Appel aux Législateurs, aux Antiquaires et à l'Opinion publique, sur les projets de restauration et d'achèvement de l'église Saint-Ouen, de Rouen.*
- Jullien (de Paris). *A l'Angleterre savante et littéraire, hommage en vers d'un voyageur français, etc.* — *Le Congrès scientifique d'Italie*, 1845. — *Géorama, ou vue intuitive du globe terrestre.* — *Petit code philosophique et moral*, juillet 1844.
- Lacuisine (de). *De l'administration de la justice criminelle en France, depuis la réforme de la législation*, 1841. — *Traité du pouvoir judiciaire dans la direction des débats criminels*, 1844. — *De l'esprit public dans l'institution du jury, et des moyens d'en empêcher la ruine*, 1845. — *M. de Lamartine; proposition faite à son sujet.* — *Quelques mots sur M. de Dombasle et sur l'influence qu'il a exercée*, 1846.
- Lechaptois. *Entéro-hystérocèle, déchirure et renversement complet de la matrice, manuscrit.*
- Lecointre-Dupont. *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, 1846.
- Leflaguais (Alph.) *Les Neustriennes, chroniques, légendes, ballades et impressions. Nouv. édit.*, 1846.
- Lemonnier (A.-H.) *Vingt odes d'Horace, traduites en prose et en vers*, 1846. — *Collection de ses discours, en vers et en*

prose, prononcés à la Société Académique des Enfants d'Apollon.

Lévy père et fils. *Traité d'arithmétique à l'usage d'une première étude*, 1846.

Limoges. Soc. d'Agric., *Bulletin*. 1845, t. 23, n^{os} 1 et 4. — 1846, t. 24, n^o 1.

Lyon. Soc. royale d'Agriculture. *Annales des Sciences, etc.* t. 1^{er} et 3 à 7.

Mallet (C.), professeur de philosophie. *Histoire de l'Ecole de Mégare, et des Ecoles d'Elis et d'Erétrie*, 1845.

Mancel. *Extrait des séances de la Société royale d'Agric. et de Commerce de Caen*, 1845.

Mans (le). Soc. d'Agric. *Bulletin*, 4^e trim. 1844.

Marchand (Eugène). *Faits pour servir à l'histoire chimique de la gratiole.*

Mérat. *Notice sur le genre Thrincia*, décembre 1845.

Metz. Académie royale. *Mémoires*. 26^e année. 1844-1845.

— Soc. d'Histoire naturelle. *Bulletin*, 5^e cahier, 1845.

Montémont (Albert). *Le Pays, chanson.*

Montpellier. Soc. d'Agric. de l'Hérault. *Extrait du Bulletin. Mémoire sur le noyer et les effets de son ombrage.*

Munich. Académie. *Andeutungen zur charakteristik des organischen Lebens, etc.* 1845. — *Die Japhetiden und ihre gemeinsame Heimath armenien*, 1844. — *Abhandlungen der historischen classe* 1845. — *Abhandlungen der philosophisch-philog. classe* 1844. — *Abhandlungen der mathem.-physikalischen classe* 1845. — *Akademischer Almanach auf das Jahr*, 1845. — Une centaine de numéros du *Bulletin de l'Académie.*

Naples. *Rapport sur le Congrès.*

Navet. *V. Vingtrinier.*

Néville (Hilaire de). *Les ruines du château de Robert-le-Diable et le poète Wains-Desfontaines*, manuscrit. 1846.

Niort. Soc. de Statistique. 4^e liv. 1843-44.

Orléans. Soc. royale. *Mémoires*. t. 1^{er}, 6 cahiers.

Paillart. *Discours de rentrée de la Cour royale de Nancy*, 1845.

Paris. Académie royale de Médecine, *Bulletin*. t. 10, n° 21.

Paris. Commission permanente du Congrès médical. *A MM. les présidents des Académies, etc., etc.*

Paris. Institut historique. *L'Investigateur*, liv. 131^e à 138^e.

Paris. *Journal des savants*, 1846.

Paris. Ministre de la justice. *Compte général de l'Administration de la justice criminelle*. 18 vol. in-4°, 1838 à 1845 et 1846. (M. Levêque a donné 2 volumes du même recueil pour les années 1837 et 1838.) — *Compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale*. 10 vol. 1831, 33, 35, 36, 38, 41 à 45, et 46.

Paris. *Nouvelle revue encyclopédique*. Mai 1846, n° 1.

Paris. *Revue archéologique*. Analyse des trois volumes qui ont paru, par M. de Golbéry, 1845. — 2^e année, 4^e liv.

Paris. Soc. de Géographie. *Bulletin*. 1845, t. 4, n° 18 à 26. — 1846, t. 5, n° 27.

Paris. Soc. de Géologie de France. *Bulletin*. Réunion extraordinaire à Chambéry, du 12 au 27 août 1844.

Paris. Soc. française de Statistique universelle. *Journal des travaux*, n° 1 à 10.

Paris Soc. de la morale chrétienne. T. 3, n° 6. — T. 4, n° 6. — T. 5, n° 1, 2, 3, 4, 6. — T. 6, 3^e série, n° 1 à 5. — 25^e Séance générale annuelle, 1846. — Des circonstances atténuantes depuis la loi du 28 avril 1832.

Paris. Soc. de l'Histoire de France. 1845. *Bulletin* n° 5, 6, 7, 8.

Paris. Soc. Nationale de vaccine. *Bulletin* n° 1, juin 1844.

Pasquier (Ch.) *Projet d'organisation médicale*.

Périaux (N.) *V. Revue de Rouen*.

Perpignan. Soc. des Pyrénées-Orientales. *Seconde partie du 6^e vol.* 1845.

- Perrot. *Lettre sur les procédés électro-chimiques de dorure, etc.* 1845.
- Philippar. *Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en agriculture. — Rapport sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, en conséquence d'une proposition pour la destruction des hannetons.* (Ces ouvrages ont été omis dans la table du volume de 1845.) — *Rapport à la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, sur l'engrais perazoté concentré. — Discours prononcé à la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,* 1845.
- Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Mémoires, année 1844. — Bulletin 1845, 2^e et 4^e trimestre. — 1846, 1^{er} trimestre.*
- Pouchet. *Théorie positive de la fécondation des mammifères.*
- Puy (Le). *Soc. d'Agric. Bulletin, t. 4, 1^{re} liv.* 1846.
- Reims. *Séances et travaux. n^{os} 1 à 15.*
- Reiset (Jules) et E. Millon. *Annuaire de Chimie,* 1846.
- Revue archéologique, v. Paris. — *Nouvelle revue Encyclopédique, v. Paris. — De Rouen, v. Rouen.*
- Richard (Ch.) *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen,* 1845.
- Rondeaux (J.) *Quelques notes sur la Tamise et sur le port de Nieuw Diep (Nord Hollande),* 1846.
- Roosmalen (A. de). *Etudes littéraires,* 1845. *Les Mystères de la Providence, simples récits,* 1846.
- Rouen. *Les principaux édifices de cette ville en 1525. V. Jolimont.*
- Rouen. *Rapport général sur les travaux du Conseil de salubrité.*
- Rouen. *Revue de Rouen. Cahier de mars 1846, contenant la biographie de M. d'ORNAY. Cahier de juillet, contenant une notice biographique sur M. de CIDEVILLE, par M. Th. Lebreton. (Ces deux cahiers offerts par M. N. Périoux.)*

- Rouen. Soc. centrale d'Agric. *Extrait des travaux*, Cahiers 94 et 95. *Travaux de juillet et d'octobre* 1844.
- Rouen. Soc. d'Horticulture. *Bulletin*. — 3^e cahier de la Pomologie. — T. 2, n^{os} 6 et 7, 1844.
- Rouen. *Statistique du commerce maritime du port de Rouen, pendant l'année* 1844.
- Saint-Lô. *Annuaire du département de la Manche*, 18^e année, 1846.
- Saint-Quentin. *Annales scientifiques, agricoles et industrielles*. 2^e série, t. 1^{er}, 1843. T. 2, 1844.
- Soubeiran (E.) *Expériences sur le glucose et sur le sucre de fruits*.
- Stassart (le baron de). *Notice sur C.-G.-A. Laurillard-Fal-
lot, major du génie et professeur à l'Ecole militaire de
Bruxelles*. 1844. — *Note à propos d'une communication
de M. Willems, relative à un recueil d'anciennes chansons
françaises*, 1844. — *Discours à l'Académie royale de
Bruxelles*, 1846. — *Réponse à M. le lieutenant général
Langermann*, 1846. — *Notice sur Pierre Colins, chevalier,
seigneur d'Heetvelde*.
- Talma (A.-F.) D. M. *De la structure des dents, etc.* — *Mémoire
sur les principaux accidents de la première dentition*, 1822.
— *Notice sur quelques erreurs relatives à l'art du dentiste*,
1825. — *De l'importance des dents, etc.* 1829. — *Considé-
ration sur l'opération qui consiste à plomber les dents, etc.*
1829. — *De quelques affections douloureuses de la tête, etc.*
1844. — *Mémoire sur la conservation des dents, etc.* 1843.
- Troyes. Soc. d'Agric. *Mémoires*, n^o 97.
- Valenciennes. Soc. d'Agric. *Mémoires*. *Cahiers*, 1 à 12, 1844.
— *Mémoires*, t. 5, 1845.
- Versailles. Soc. des Sciences morales, etc. *Procès-verbal de la
séance du 24 avril* 1846.
- Vingtrinier. D. M. *Eloge Académique du docteur Navet*, 1845.
- Zantedeschi (Francesco). *Trattato del magnetismo e della
elettricità*. 2^e partie, 1845.

PROGRAMME DU PRIX PROPOSÉ

POUR 1847.

CLASSE DES SCIENCES.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa SÉANCE PUBLIQUE du mois d'août 1847, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, au meilleur mémoire *manuscrit et inédit*, sur le sujet suivant :

Y a-t-il accroissement du nombre des aliénés des deux sexes, dans le département de la Seine-Inférieure?

En cas d'affirmative, rechercher les causes de cet accroissement et indiquer les moyens d'y remédier.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président en séance particulière, et M. le Secrétaire donnera avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1^{er} JUIN 1847, TERME DE RIGUEUR, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 10 août 1846, sur l'influence et l'utilité des Sociétés académiques, par M. Chassan, président, ... page 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Ballin, archiviste, à cause de l'empêchement momentané de M. Lévy, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences, ... 6

AGRICULTURE :

Sur le chaulage des blés, la maladie des pommes de terre, le marnage des terres, par MM. Girardin, Bidard et Marchand. — Cours d'Arboriculture, par M. Du Breuil fils. — Sur la culture du lin, ... 7

COMMERCE ET INDUSTRIE :

Ouvrage de M. Jobard, ... 8

MATHÉMATIQUES :

Traité d'Arithmétique, par M. Lévy, père et fils, ibid.

PHYSIQUE :

Sur une fille électrique, et sur la possibilité de tirer quelques inductions sur les variations atmosphériques, par M. Lévy, ... 9

Observations météorologiques, par M. Preisser, - ibid, 111

- Traité du magnétisme et de l'électricité*, par M. Zantedeschi. — *Mémoire de physique*, par M. Arthur, 40

CHIMIE :

- Sur la falsification des eaux-de-vie par l'acide sulfurique*, par MM. Morin et Girardin, 40
Analyse d'une urine, par M. Preisser, 41
Divers ouvrages de MM. Marchand, Henry, Soubeiran, J. Reiset et Millon, ibid.
Peinture mixturale, par M. Chérot, ibid.
Lettre de M. Perrot, sur les procédés électrochimiques de dorure, d'argenture, etc., ibid.
Expériences de M. Le Page, 12

SCIENCES MÉDICALES :

- Observations d'apoplexie nerveuse*, par M. Bouteiller fils, élève interne dans les hôpitaux de Paris, ibid.
Observations médico-légales sur la strangulation, par M. Duchêne, ibid.
Observations sur une hernie toute particulière, par M. Le Chaptois, ibid.
Ouvrages de M. Talma, ibid.
Traité des maladies des femmes, par M. Henri Blatin, 45
Sur les lésions du cerveau et les maladies mentales, ibid.
Lettre de M. Des-Alleurs, sur l'enseignement de la médecine, 45

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE :

- Observations de M. Verrier sur une inflammation de l'arachnoïde*, ibid.

STATISTIQUE :

- Collection des comptes-rendus de la statistique criminelle, et rapport*, par M. Vingtrinier, sur ces importants documents. (V. l'errata.), ibid. 19.

MATIÈRES DIVERSES :

- Brevet par lequel le roi Louis XIV autorisa Lémery à tenir laboratoire à Paris*, 46, 125
Nouveaux membres : MM. Arondeau, Belhomme, Forget, Talma, 46

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

<i>Examen des comptes de l'administration de la justice criminelle, par M. Vingtrinier, ...</i>	15, 19
<i>Observations météorologiques, par M. Preisser, ...</i>	9, 111

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport fait par M. Richard, secrétaire perpétuel, ...</i>	127

ARCHÉOLOGIE :

<i>Dissertation sur le cœur découvert dans la Sainte- Chapelle, ...</i>	128
<i>Sur les enceintes militaires de Rouen, ...</i>	ibid.
<i>Sur l'ancien pont de Rouen, ...</i>	129
<i>Notice sur l'abbaye du Valasse, par M. l'abbé Cochet, ...</i>	ibid.
<i>Colonne Alexandrine, par M. Ballin, ...</i>	150, 194

LITTÉRATURE .

<i>De la poésie lyrique, par M. Guiard (Discours de réception.)</i>	150, 245
<i>Sur le Père Lejeune, par M. l'abbé Neveu (discours de réception.)</i>	152
<i>Etude sur madame de Sévigné, par M. Guiard, ...</i>	153
<i>Un trait de la vie de saint Nicolas, par M. l'abbé Picard, ...</i>	ibid.
<i>Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, par M. Viguiier, ...</i>	156
<i>Inauguration, à Rome, du buste de Vittoria Colonna, par M. Ballin, ...</i>	157, 201

BEAUX-ARTS :

<i>Sur la belle collection de gravures que M. Dutuit a donnée à la Bibliothèque publique de Rouen, par M. Pottier, ...</i>	ibid.
<i>Essai sur les gravures de l'École Française, par M. Dutuit, ...</i>	158

POÉSIE :

<i>Fragments de traduction de Sophocle. — Ode sur Pous- sin. — Les Chartreux, par M. Guiard, ...</i>	159

314 TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

MATIÈRES DIVERSES :

<i>Plaque commémorative placée sur la maison de Jacques Le Lieur , ...</i>	140, 231
<i>Souvenir de la mort de Guillaume-le-Conquérant ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Membres décédés : MM. Asselin et Deschamps , . . .</i>	141
<i>Nouveaux membres : MM. Dutuit, Neveu et Blanchemain , ...</i>	<i>ibid.</i>

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Rapport sur le concours pour l'éloge de C. Delavigne , par M. Guiard , ...</i>	143
<i>Rapport sur les Beaux-Arts , par M. Deville , . . .</i>	155
<i>Le Fou du Bois , ballade bretonne , par M. F. Des- champs , ...</i>	166
<i>Rapport sur le Prix Gossier , par M. Chéruel. (L'His- toire du commerce maritime de Rouen.)</i>	171
<i>Les Chartreux , pièce de vers , par M. Guiard , . . .</i>	180
<i>Notes sur les Monolithes de Russie , par M. A.-G. Ballin ,</i>	194
<i>Inauguration du buste de Vittoria Colonna dans le palais du capitolé à Rome , ...</i>	201
<i>Un Mystère représenté au XIIIe siècle en l'honneur de saint Nicolas , par M. l'abbé Picard.</i>	216
<i>Rapport concernant la maison de Jacques LE LIEUR , par M. Barabé , ...</i>	231
<i>Rapport sur le lieu où est mort GUILLAUME-LE-CONQUÉ- RANT , par M. Deville , ...</i>	241
<i>Coup-d'OEil sur la Poésie lyrique depuis l'origine jus- qu'à nos jours. (Discours de réception par M. Guiard) ,</i>	245
<i>Réponse de M. Chassan , président , ...</i>	265
<i>Tableau des Membres de l'Académie , pour l'année 1846-47 ,</i>	273
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1845-46.</i>	501
<i>Programme du Prix proposé pour 1847.</i>	510

ERRATA.

Page 27, dernière ligne, 1833, *lisez* : 1841.

— 35, ligne 13, compensation, *lisez* : comparaison.

— 41, — 1^{re}, 53, *lisez* : 46.

— » — 4, 69 — 67.

